

Synthèse

n°21

Historique

Archéologique

& Monumentale

GONDREVILLE

(Oise, Hauts-de-France)



Morgan HINARD (dir.)

Nicolas BILOT

Marie RAIMOND

Aquilon

Octobre 2023



Extrait du *Plan de la forêt de Retz, à présent Villers-Coterets et des buissons qui en dépendent*, XVII^e siècle

B.N.F., GED-4501

S y n t h è s e

n°21

H i s t o r i q u e

A r c h é o l o g i q u e

& M o n u m e n t a l e

GONDREVILLE

(Oise, Hauts-de-France)

Auteur

Sous la direction de **Morgan HINARD**, historien

Nicolas BILOT, historien et archéologue

Marie RAIMOND, archéologue

avec la collaboration de **Sébastien CLAEYS**, technicien de recherche

Caroline OUDOT, technicienne de recherche

Édition et conception graphique

Marie RAIMOND

Coordination

Nicolas BILOT, historien et archéologue

Conditions de consultation et d'utilisation

L'utilisation des données du rapport est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage, sauf autorisation écrite d'Aquilon.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

En cas de courte citation, celle-ci doit mentionner ce rapport de façon claire et lisible :

HINARD Morgan (dir.), *Gondreville (Oise, Hauts-de-France) : Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n°21, rapport d'étude préalable pour la commune de Gondreville, Aquilon, octobre 2023, 137 p.

¹ Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Pour contacter les auteurs

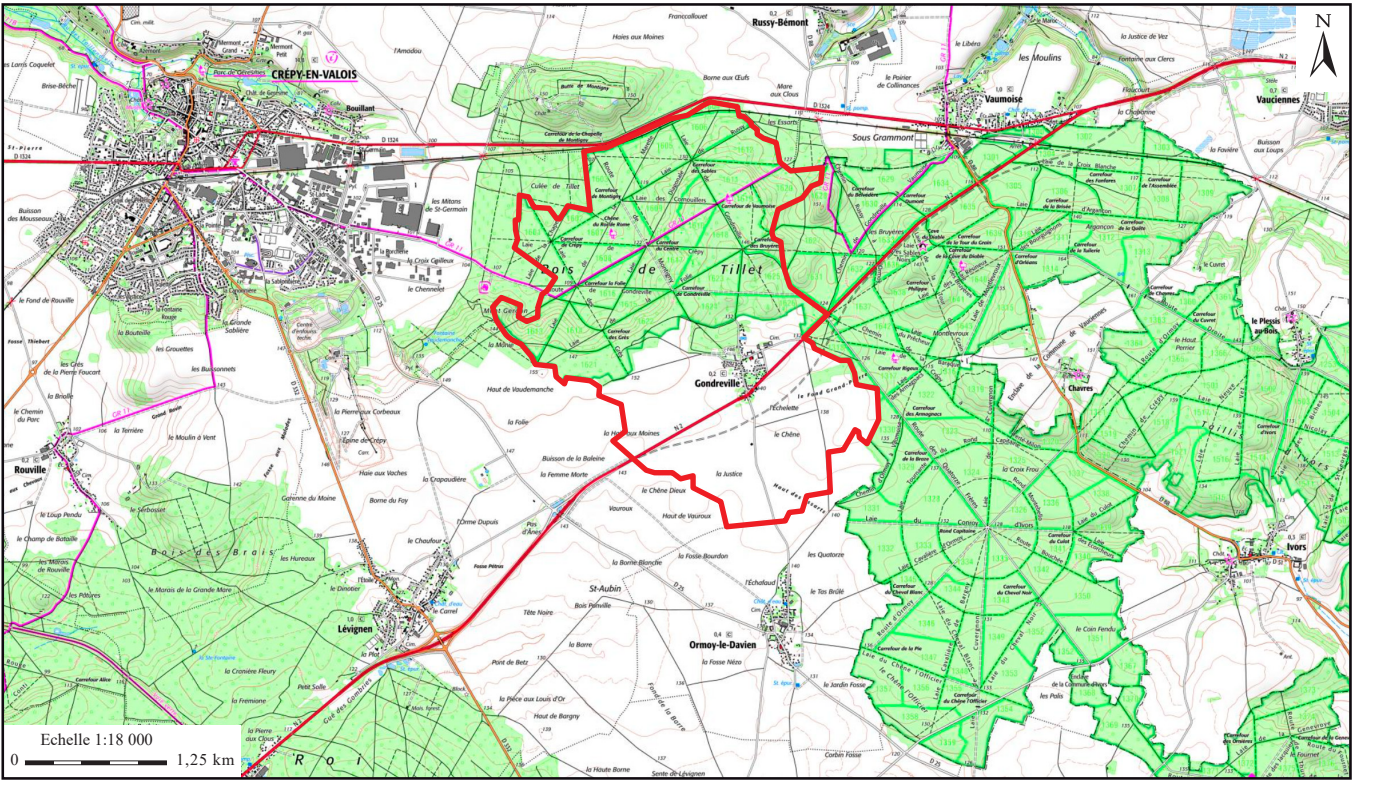
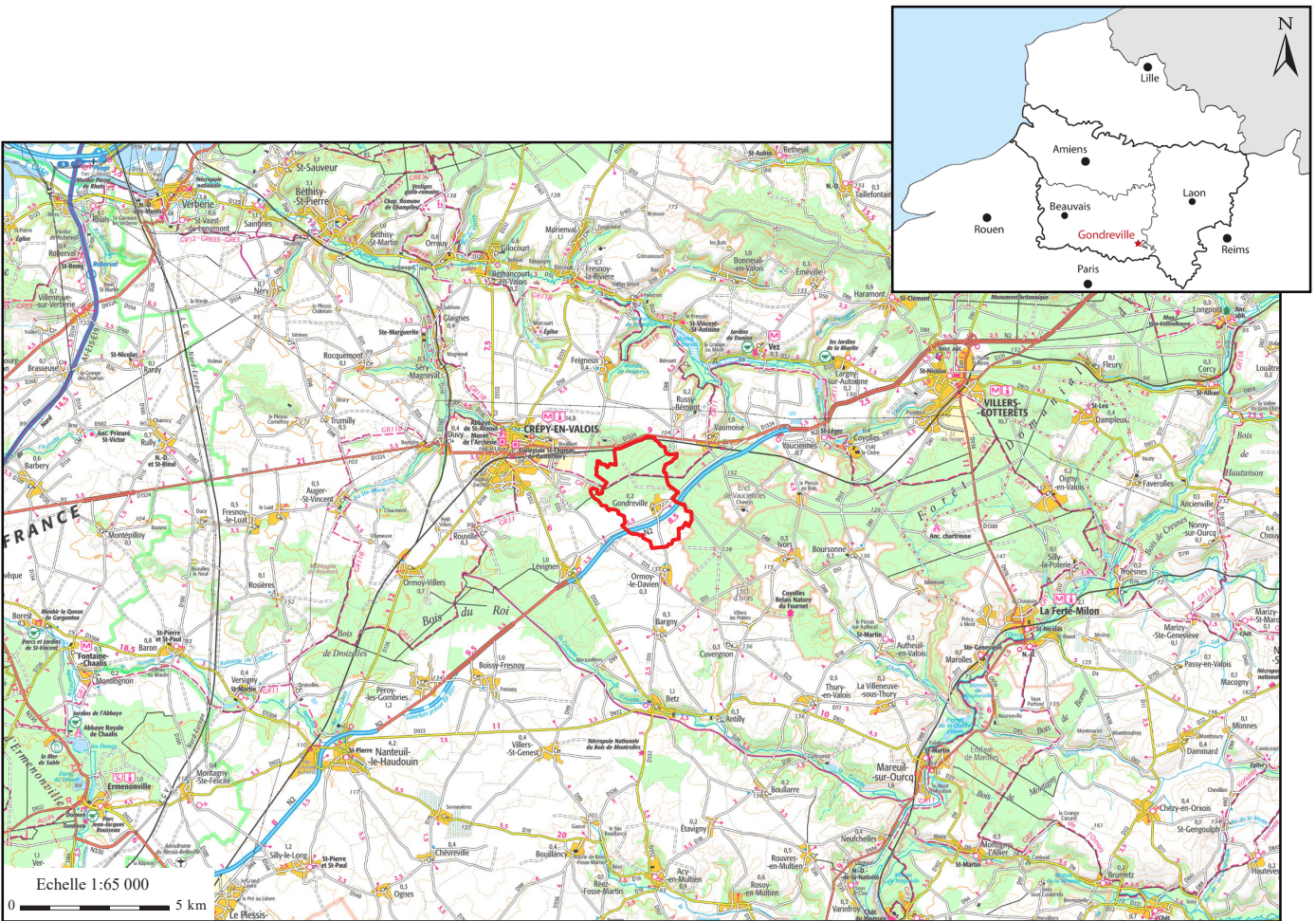
Nicolas Bilot nb@aquilon-patrimoine.com

Morgan Hinard mh@aquilon-patrimoine.com

Marie Raimond mr@aquilon-patrimoine.com

Sommaire

Fiche signalétique	5
Avant-propos	7
Le Valois : éléments de définition	9
Site et situation.....	13
Archéogéographie du terroir de Gondreville	17
Gondreville : un village du Valois entre le Moyen Âge et la Renaissance	49
Conclusion et perspectives	81
Sources & travaux	85
Annexes.....	95



DAO : M. RAIMOND / AQUILON

Localisation de la commune de Gondreville (cartes IGN © Géoportail)

Fiche signalétique

SITE

Région : Hauts-de-France

Département : Oise

Commune : Gondreville

Code INSEE : 60279

Lieu-dit ou adresse : NA

Coordonnées géographiques (WGS84) : 49.21611, 2.95472

Altitude (m NGF) : NA

Propriétaire du site : NA

Statut du site : NA

OPÉRATION

Dates d'intervention sur site : juin 2023 - septembre 2023

Responsable scientifique : Morgan HINARD

Organisme de rattachement : Aquilon

Code interne de l'opération : GDV

Nature de l'intervention : Étude historique et archéogéographique de la commune de Gondreville

Commanditaire : Mairie de Gondreville

INTERVENANTS

Étude archéogéographique : Nicolas BILOT et Marie RAIMOND

Étude historique : Morgan HINARD

Cartographie ancienne : Marie RAIMOND

Rédaction du rapport : Nicolas BILOT, Morgan HINARD et Marie RAIMOND

Mise en page : Marie RAIMOND

Coordination scientifique : Nicolas BILOT

Avant-propos

Ce document présente les résultats d'une recherche inédite conduite sur la commune de Gondreville. Commandée par la mairie, cette étude vise à approfondir la connaissance archéologique et historique du village et de son territoire, en privilégiant des observations et des thématiques ciblées.

Le rapport débute par une rapide évocation de géographie physique puis propose une analyse archéogéographique de Gondreville. Cette démarche consiste à analyser les composantes naturelles d'un territoire, c'est-à-dire sa topographie, sa géologie, son hydrographie, sa couverture forestière, mais aussi la présence et l'impact de l'humain sur ce territoire (réseau viaire, toponymie, occupation du sol, cultures, urbanisation, etc.). Son objectif est donc de définir le territoire naturel d'implantation ainsi que l'occupation ancienne de celui-ci, en croisant plusieurs disciplines afin de mieux appréhender le cadre paysager et anthropique. La période concernée s'étend de la Préhistoire jusqu'à l'an mille.

Les données archéologiques sont issues du dépouillement de la bibliographie existante et de la collecte des ressources disponibles auprès des principaux services archéologiques. Concernant la localisation des sites archéologiques, nous ne divulguons pas d'information autre que le lieu-dit afin de protéger les sites des intrusions illégales des pilliers. Pour les mêmes raisons, la représentation cartographique des sites reste imprécise.

La synthèse se poursuit par un portrait du territoire, du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVI^e siècle, qui associe à la fois une relecture historiographique et une consultation d'archives ciblées. Les sources manuscrites proviennent des Archives départementales de l'Oise et des Archives nationales. Signalons que ce travail a également bénéficié des recherches d'habitants locaux comme M. Nicolas Dubois. Enfin, précisons que le portrait historique de Gondreville s'attarde davantage sur les pouvoirs seigneuriaux qui maillent et structurent l'ensemble du territoire de Gondreville.

Complément essentiel des études historique et archéologique, un dossier cartographique vient compléter ce travail. Il permet au lecteur de disposer de cartes et plans anciens pour qu'il puisse se représenter le territoire de Gondreville et suivre son évolution à différentes périodes.

Toutes les hypothèses et conclusions formulées dans le texte sont le résultat d'observations et de réflexions, menées avec rigueur et un souci d'exhaustivité en s'appuyant sur des données et une documentation scientifique ; elles représentent un état de la connaissance.

Le Valois : éléments de définition

Le Valois n'est pas une entité bien définie. Selon qu'on le considère du point de vue de la géographie physique, historique ou culturelle, le terme s'applique à des espaces différents dont les limites ne coïncident pas toujours. D'abord héritage d'une sous-division d'une cité gauloise puis romaine, les contours du territoire se dévoilent plus précisément au travers des mentions manuscrites à l'époque médiévale. Au regard des circonscriptions administratives actuelles, le Valois occupe le sud-est du département de l'Oise, le sud-ouest de l'Aisne et le nord-est de la Seine-et-Marne.

Du point de vue du géographe, l'étendue du Valois est limitée au nord par l'Automne, au sud par la Marne, à l'est par l'Ourcq et à l'ouest par le cours de l'Oise. Le territoire est caractérisé par un relief de plaine ponctué de buttes-témoins, de grands massifs forestiers et de vallées profondes. La plaine recouverte de loess est dédiée à l'agriculture tandis que les zones moins riches en limons fertiles ont été dévolues aux habitats et à la forêt. Le substrat calcaire et sableux du pays a favorisé les mouvements géologiques à l'origine de plusieurs accidents au gré du plissement des couches, comme l'inclinaison générale du nord vers le sud et le relief abrupt de la rive gauche de l'Oise en raison de la *cuesta*¹ de l'Île-de-France. Les collines, même modestes, ne sont pas rares et dominent la plaine de plusieurs dizaines de mètres : Mont Cornon, Butte de Montépilloy, Mont Pagnotte, Côte de Retz, Montagne de Beaulieu, Butte de Montigny, etc.

L'ensemble de ces caractéristiques contribue à offrir un panel de ressources diverses pour l'habitat, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat. Indirectement, cette richesse du territoire a favorisé l'émergence de grandes puissances aristocratiques, familles ou abbayes par exemple, ayant disposé d'un pouvoir politique fort et réel. Ajoutons à cela la proximité des centres de pouvoirs gallo-romains puis mérovingiens et carolingiens tels que Soissons, Senlis, Compiègne et ensuite Paris à partir du milieu du Moyen Âge.

Du point de vue de l'historien, le *pagus Vadensis*, qui se traduit par le pays de Valois, n'était à l'époque gauloise qu'une simple composante de la cité des Suessions². Il était en contact avec les tribus bellovaque³ et melde⁴ avant la conquête romaine en 52 avant J.-C. Les Suessions deviennent voisins des Sulbanectes à la création de leur cité⁵ au I^{er} siècle ap. J.-C.⁶. Détaché de la cité suessionne, le Valois devient une part de la cité sulbanecte, qui évoluera ensuite en comté durant le Haut Moyen Âge.

Un comté est alors une entité administrative placée sous la juridiction d'un agent du pouvoir royal, le comte. Sous les Carolingiens, à partir du IX^e siècle, le comte représente la plus haute aristocratie et détient le ban. Ce droit recouvre des aspects militaire et judiciaire. Il confère le pouvoir d'ordonner, de punir et de contraindre. Le comte est donc initialement un représentant local de l'autorité centrale ; rapidement cependant, il va tenter de s'émanciper et le Moyen Âge Central est marqué par l'histoire de la lutte de pouvoirs entre le roi d'une part et les comtes et ducs d'autre part.

1. Une *cuesta* désigne une côte formée par l'inclinaison d'une couche géologique résistante. Elle présente un revers en pente plus ou moins prononcée selon son recouvrement, et un front abrupt.

2. La capitale était Soissons.

3. Leur capitale était Beauvais.

4. Leur capitale était Meaux.

5. Leur capitale était Senlis.

6. Les territoires des différentes tribus correspondent globalement aux diocèses de Soissons, Beauvais, Meaux et Senlis.

La première mention du Valois se rencontre dans l'*Historia ecclesiae Remensis*, écrite entre 948 et 952 par le chanoine Flodoard. Le chroniqueur rapporte qu'en 795, Vulfaire, nommé *missus* c'est-à-dire inspecteur par Charlemagne, est envoyé dans les différents pays de la Champagne dont le *pagus Vadensis* qui correspond au pays de Valois⁷. Le Valois est cité ici en tant que pays, en latin *pagus*, et non en tant que comté, *comitatus* en latin. Ceci est encore le cas dans un acte rédigé par Charles le Simple en 920, venant confirmer les donations faites à l'abbaye de Morienval par Charles le Chauve entre 842 et 869.

Le premier comte connu pour le Valois est Thierry, investi de fonction militaire en 882 dans ce territoire. L'étude de ses possessions et de son action auprès de l'abbaye de Morienval, a conduit les historiens à lui reconnaître ce titre⁸. Toutefois, ce n'est qu'au X^e siècle que nous trouvons les premières mentions du Valois en tant que comté. Vers 992-995, deux localités sont dites *in comitatu Vadensi*, c'est-à-dire dans le comté de Valois. Celui-ci est contigu aux comtés de Vermandois, de Soissons, de Senlis et de Champagne. Son centre politique originel se trouvait peut-être à Vez avant d'être déplacé à Crépy-en-Valois, mais le débat entre spécialistes reste ouvert. Le transfert des reliques de Saint-Arnoul à Crépy⁹ par le comte Raoul I^{er} dans la seconde moitié du X^e siècle, est l'indice de l'élection de la ville comme chef-lieu du comté. D'après les limites des circonscriptions religieuses, le territoire est partagé entre les évêchés de Senlis, Soissons et Meaux. Cependant le comté ne possède en théorie aucune existence ou autorité dans la sphère religieuse même si son chef-lieu, Crépy, est le centre d'un doyenné du diocèse de Senlis.

Au XI^e siècle, une partie du comté de Dammartin passe au Valois lors du mariage de Raoul II de Crépy avec Adèle de Breteuil, fille de Guilduin/Hilduin ou Haudou(u)in, comte de Breteuil, Clermont-en-Beauvaisis, Dammartin et autres terres. Elle apporte en dot la terre de Nanteuil-le-Haudouin¹⁰. Vers 1139, c'est la châtelainie de La Ferté-Milon qui est réunie au comté par Raoul IV de Crépy¹¹.

Date charnière, en 1213, la dernière comtesse du Valois, Aliénor de Vermandois, décède sans héritier. En vertu d'un accord passé avec le roi Philippe Auguste en 1191, le comté est rattaché au domaine royal. Alors, le comté de Valois devient une terre attribuée en apanage¹² aux membres de la famille royale. En 1328, le comte Philippe de Valois devient roi sous le nom de Philippe VI et inaugure la dynastie des Valois ; à cette date, selon Louis Carolus-Barré, le comté regroupe 156 localités. Durant ce siècle, le comté voit ses frontières plusieurs fois modifiées.

En 1406, le roi de France Charles VI (1380-1422) érige le Valois en duché pour son frère Louis d'Orléans. L'ancien comté, constitué autour des châtelainies de Crépy et de La Ferté-Milon, est complété définitivement par les quatre châtelainies de Pierrefonds, Béthisy-Verberie, Oulchy-le-Château et Neuilly-Saint-Front. Le duché de Valois conserve cette assise jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, avant sa dislocation à la période révolutionnaire.

7. Ce passage est contenu dans le livre II au chapitre 18.

8. CHAFFENET 2017, p. 168-169.

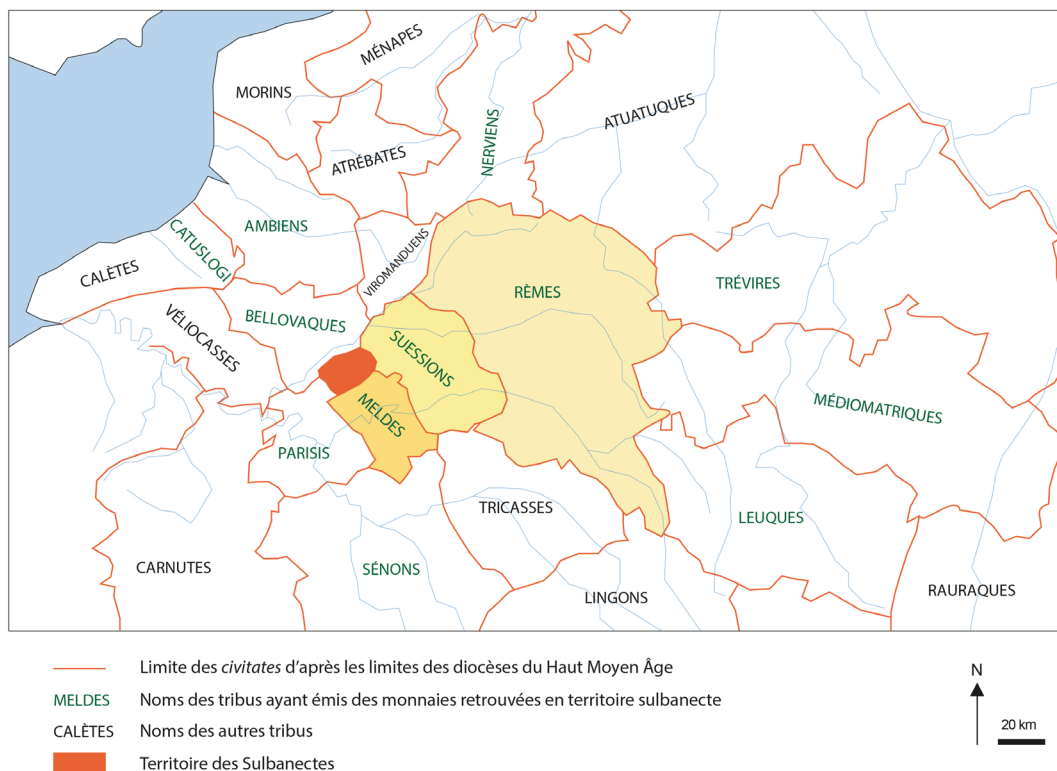
9. Les reliques du saint avaient été volées par le prêtre Constance, originaire du Valois, aux chanoines de Saint-Arnoul-des-Yvelines, puis transportées dans plusieurs localités proches de Crépy : VERGNOLLE 1983, p. 16 et note 4.

10. CAROLUS-BARRÉ 1998, p. 22 et 40-41.

11. BRUNEL 2017, p. 147.

12. L'apanage est une donation faite sur le domaine par le roi à ses enfants puînés, l'aîné héritant de la fonction royale. L'octroi n'est en rien définitif, le contenu de l'apanage pouvant être modifié à tout moment par le souverain.

Le Valois est donc tout à la fois un territoire dont la géographie, la géologie, les paysages sont cohérents et une entité administrative historique ayant une réalité territoriale mouvante. Conséquence de ces deux points, le Valois est devenu progressivement, durant près de deux millénaires, un espace culturel construit dont les limites sont discutables et toujours discutées.



Carte des cités de Gaule belgique au 1^{er} siècle de notre ère © POPINEAU 2016

Site et situation

Gondreville se situe dans le sud-est du département de l'Oise, canton de Nanteuil-le-Haudouin, arrondissement de Senlis. Elle est distante d'environ 13 km du chef-lieu cantonal, 5 km de Crépy-en-Valois, 13 km de La Ferté-Milon, 27 km de Senlis, 32 km de Soissons et 60 km de Paris¹. Le village n'a aucun hameau ni écart.

La commune s'implante dans l'entité paysagère du Valois Multien qui correspond globalement à la partie sud-est du département de l'Oise, la partie sud-ouest du département de l'Aisne et la partie nord-est de la Seine-et-Marne. Celle-ci est circonscrite par la vallée de l'Oise à l'ouest, la vallée de l'Ourcq au sud-est et la vallée de l'Aisne au nord. Cette entité se compose de deux terroirs principaux, l'un forestier et l'autre agricole. Le premier s'étend surtout sur la partie ouest et intègre les vallées de l'Aunette, de la Launette et de la Nonette. Le second, quant à lui, couvre notamment la partie orientale de l'entité paysagère dans laquelle se trouve Gondreville.

Le village couvre une superficie de 7,09 km². Son point le plus haut se trouve à 156 m NGF au Carrefour de Vaumoise, et le plus bas à 106 m NGF au Carrefour de Crépy. L'agglomération elle-même oscille entre 140 et 146 m NGF.

Le territoire communal lui-même est partagé entre un plateau agricole, au sud, et un espace forestier au nord. Pour le premier, le relief est assez peu marqué avec une légère inclinaison d'ouest en est, puisque l'altimétrie varie entre 145 m et 130 m NGF. Quelques talwegs ponctuent ce plateau, permettant ainsi le captage des eaux pluviales.

Au nord, le bois de Tillet forme la limite septentrionale de notre village. Si celui-ci est pleinement intégré au territoire communal, l'espace boisé est constitutif de la forêt domaniale de Retz, une propriété de l'État gérée par l'Office National des Forêts (O.N.F.). Son sous-sol, à l'exception de la butte mentionnée avant, est constitué de sables de Beauchamp. D'après le *Plan local d'urbanisme* (P.L.U.), le bois de Tillet atteint une superficie de 430 hectares, ce qui correspond à 60% du territoire de la commune². En 1851, Louis Graves estime que celui-ci est d'une contenance de 405 hectares³, ce qui illustre bien la tendance française à laisser progresser la forêt depuis deux siècles. Toujours, dans le cadre de son *Précis statistique*, mais cette fois-ci pour sa notice qui est spécifique à Gondreville, l'auteur affirme que les bois atteignent une superficie de 429 hectares et 52 ares, soit une différence de plus de 24 hectares⁴. Ces derniers concernent avant tout des bois privés, en particulier ceux accolés au site de l'ancien château du village qui est adossé au bois de Tillet. Il s'agit donc de l'ancien parc, qui n'existe plus. Louis Graves ajoute que ce dernier comporte « trois cinquièmes en chêne, un cinquième en charme, un autre cinquième en bois blancs »⁵. Il s'agissait donc d'une forêt dont le bois extrait pouvait servir à tous les usages (chauffage, outillage, construction, nourriture, etc.). D'après le P.L.U., le bois de Gondreville comporte en son sein deux arbres remarquables⁶. Le premier, à proximité de Crépy-en-Valois, est un chêne séculaire appelé « chêne du Roi de Rome ». Le second se situe au carrefour de Vaumoise, le point le plus haut de Gondreville.

1. Distances orthodromiques calculées sur le site géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

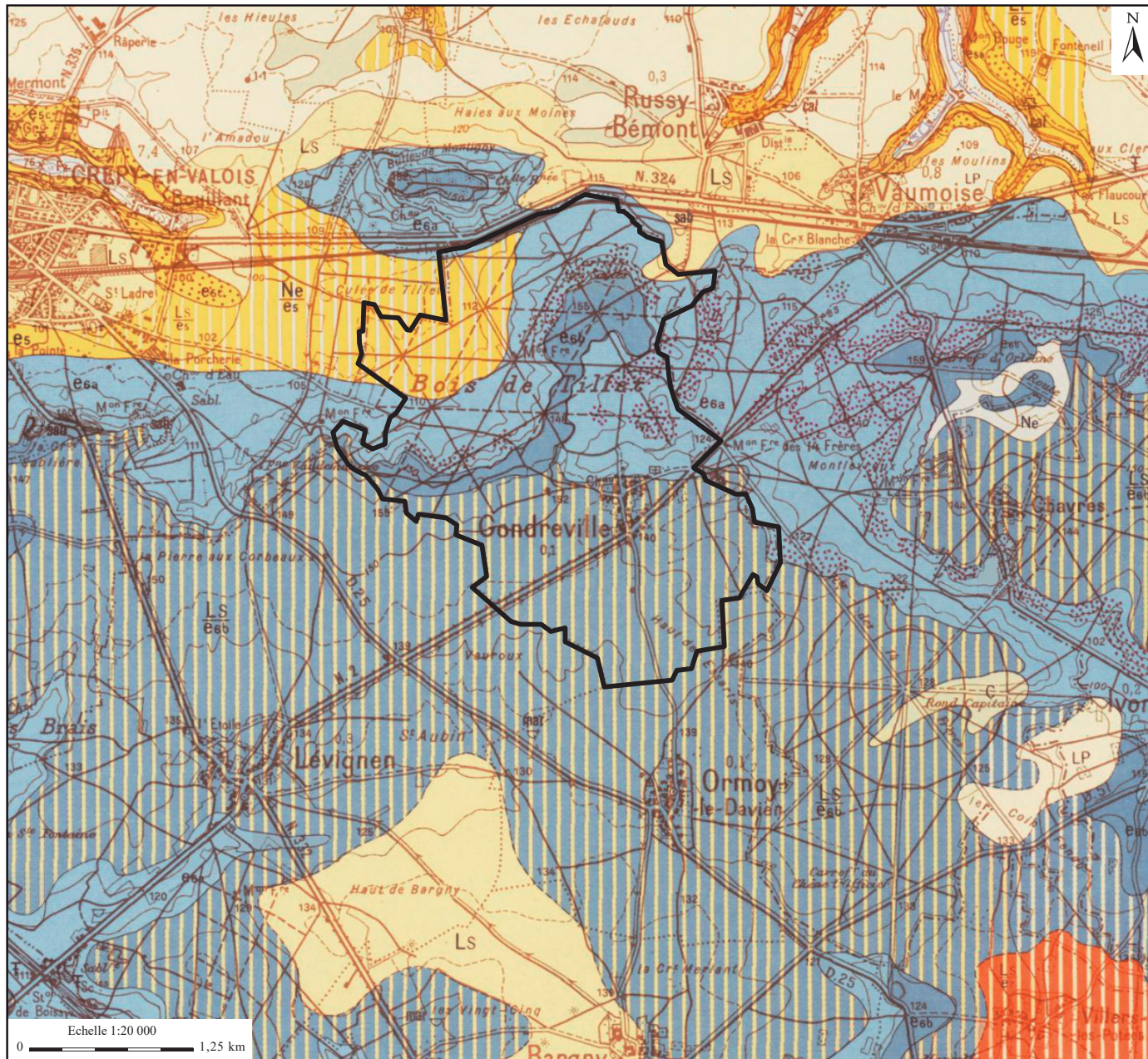
2. THIMONIER et LOUËRAT 2021, p. 21.

3. GRAVES 1851, p. 150.









4. *Idem*, p. 87.

5. *Idem*, p. 150.

6. THIMONIER et LOUËRAT 2021, p. 21.



DAO : M. RAIMOND / AQUILON

-  Limons sableux d'épaisseur supérieure à 1 m (LS)
-  Limons sableux/loessiques d'épaisseur comprise entre 0,5 et 1 m sur du Bartonien supérieur (Ludien) : formation du gypse
-  Limons sableux d'épaisseur comprise entre 0,5 et 1 m sur du Bartonien moyen (Marinésien) : marno calcaire de Saint-Ouen
-  Sables soufflés d'une épaisseur comprise entre 0,5 et 1 m sur du Lutétien indifférencié
-  Bartonien moyen (Marinésien) : marno-calcaire de Saint-Ouen
-  Bartonien inférieur (Auversien) : sables de Beauchamp
-  Grès dans les sables de Beauchamp du Bartonien inférieur (Auversien)
-  Limons loessiques d'épaisseur supérieure à 1 m (LP)

Extrait de la carte géologique de l'Oise ; notice de la carte de Villers-Cotterêts (infoterre.brgm.fr)

Les habitants du territoire accèdent difficilement aux ressources hydriques puisque Gondreville n'est traversée par aucun cours d'eau. Les rus les plus proches sont ceux des Taillandiers, sur la commune de Crépy-en-Valois à 2 km vers l'ouest, et de Russy, à plus d'1 km au nord des limites communales de Gondreville, sur la commune de Russy-Bémont. L'accessibilité à l'eau semble toujours soulevée des difficultés. Ainsi, le 12 mai 1810, lors d'une séance du conseil municipal, un des membres souligne « que la petite mare, à gauche du grand chemin allant à Paris, était dans un grand désordre que les murs en étaient éboulés »⁷. L'entretien de cette mare est d'autant plus nécessaire, « attendu la difficulté de se procurer de l'eau ». Il est cependant probable que le régime des eaux était autrefois différent, en l'occurrence plus fort, particulièrement durant les périodes humides, par exemple au début du Moyen Âge ou aux XI^e-XIII^e siècles. Si Gondreville n'a jamais bénéficié de cours d'eau, elle a pu néanmoins profiter par le passé de quelques sources aujourd'hui taries ou d'une nappe phréatique plus haute que l'actuelle, permettant un approvisionnement moins pénible par des puits peu profonds.

D'après le P.L.U., soulignons la présence sur le territoire communal d'une carrière de pierres (sous-entendu de calcaire de Saint-Ouen ?), aujourd'hui inaccessible. Celle-ci se trouvait au bout de la rue du Bois, au proche du bois de Tillet⁸. Nous ne connaissons ni la datation ni la destination de cette « carrière », qui était probablement opportuniste.

Un sous-sol en calcaire de Saint-Ouen n'est pas optimal, comparativement aux villages voisins du nord qui profitent d'une assise sur du calcaire lutétien. D'abord, l'épaisseur de limons posés sur le calcaire de Saint-Ouen est faible. C'est un avantage aux périodes anciennes où les labours étaient superficiels mais ça devient un désavantage avec les progrès technologiques des instruments agraires tout au long de la période médiévale. De ce fait, cette faible épaisseur implique une relative faiblesse de rendements dans des contextes où précisément Gondreville semble être mis en valeur. C'est donc probablement d'autres ressources qu'on est aussi venu chercher. Le calcaire de Saint-Ouen est moins utile que celui du Lutétien. Pour l'agriculture, il n'est pas une aussi bonne « éponge » en effet les limons posés sur les calcaires lutétiens sont drainés en hiver mais restent humides en été car lesdits calcaires restituent à la période estivale une part de l'eau captée en période hivernale. Le calcaire de Saint-Ouen est aussi un mauvais calcaire en lui-même. Il n'est pas bon pour la construction et on peut éventuellement y recourir pour bâtir en moellons et en plaquettes des maçonneries qui resteront de faible qualité. Il est également difficile d'usage comme matière pour fournir de la chaux. Parmi les ressources de sous-sol, seuls les sables et les grès de Beauchamp peuvent avoir un intérêt : le sable peut être exploité pour l'industrie verrière ou comme ingrédient à la composition des mortiers. Il s'agit cependant là d'industries probablement secondaires à l'échelle de notre territoire. D'abord parce qu'aucune source n'en témoigne directement. Ensuite, parce que ces industries sont très concurrentielles dans le Valois car une bonne partie des villages peuvent se positionner soit sur la production de mortier soit sur la production de verre. Des grès, il serait possible de faire de l'outillage aux périodes les plus anciennes ou, par exemple, du pavé à partir de la période médiévale. Il reste cependant une mauvaise pierre à bâtir à laquelle on ne recourt qu'en dernier choix pour la construction. Quoiqu'il en soit, nous n'avons aucune trace de carrière de grès à Gondreville. Les plus anciens occupants ont également pu trouver des silex dans les niveaux des calcaires de Saint-Ouen.

Enfin, un terroir si sec prive à priori les habitants de cultures humides : chanvre, roseaux, plantes maraîchères, pisciculture, etc. À l'inverse, un territoire bien drainé encourage d'autres activités, par exemple de viticulture ou de vergers.

7. A.D. 60, EDT110/1D1, fol. 79.

8. THIMONIER et LOUËRAT 2021, p. 16 et 22.

Protection

Aujourd'hui, aucun monument de Gondreville ne bénéficie d'une protection patrimoniale (Monuments historiques, Service général de l'inventaire) ou archéologique (Service régional de l'archéologie).

La commune se trouve partiellement dans la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.) du massif forestier de Retz avec la présence du bois de Tillet.

Archéogéographie du terroir de Gondreville

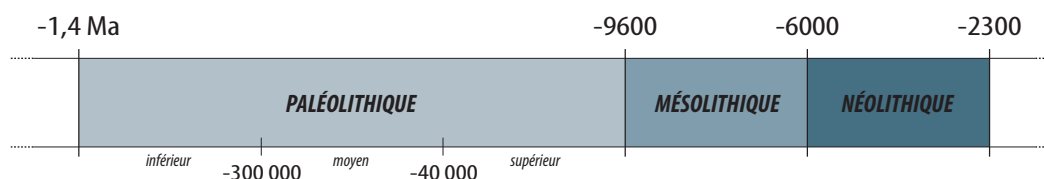
N. BILOT, archéologue et historien & M. RAIMOND, archéologue

Occupation ancienne

Dans cette partie, nous évoquons les différentes découvertes archéologiques faites dans la commune de Gondreville. Par leur inventaire et leur cartographie, nous mettons ainsi en évidence l'occupation du territoire aux périodes anciennes, de la Préhistoire au Haut Moyen Âge. Chacune est ainsi accompagnée d'une carte sur laquelle les numéros renvoient aux découvertes évoquées dans le texte.

Signalons que les premières opérations d'archéologie préventive (diagnostic et fouille) sur le territoire de Gondreville ne datent que des années 2010. Les autres données archéologiques dont nous disposons proviennent d'une mention dans un ouvrage de la seconde moitié du XVIII^e siècle et, plus récemment, d'une prospection aérienne et de prospections pédestres réalisées entre 1997 et 2022. La prospection pédestre (ou prospection au sol) est une méthode d'étude archéologique qui consiste à repérer à l'œil et à ramasser les artefacts (ou mobilier) visibles en surface dans des parcelles publiques ou privées, en labours ou en sous-bois. Des autorisations auprès du SRA (Service régional de l'archéologie) et du propriétaire des parcelles prospectées sont nécessaires. Cette méthode d'investigation vise à repérer la présence, ou l'absence, d'occupations humaines anciennes¹. Les prospections pédestres menées par Jean-Pierre Tymciow sur la commune de Gondreville s'inscrivaient dans une problématique visant à cerner l'occupation antique autour de la ville de Crépy-en-Valois². Celles de Philippe Ringeval ne sont pas, à notre connaissance, problématisées et les résultats sont plus difficiles à exploiter.

- **Préhistoire**



La Préhistoire en France correspond à la période marquée par l'apparition de l'*homo erectus* dans l'espace du futur territoire national, environ 1,4 million d'années avant notre ère, jusqu'à environ 2300 av. J.-C. et le début de l'Âge des métaux. Ce long intervalle de l'Âge de la pierre est divisé en plusieurs autres de moindre durée : Paléolithique, subdivisé en Paléolithique inférieur (1,4 Ma av. J.-C./300 000 av. J.-C.), Paléolithique moyen (300 000 av. J.-C./40 000 av. J.-C.) et Paléolithique supérieur (40000 av. J.-C./9600 av. J.-C.), Mésolithique (9600 av. J.-C./6000 av. J.-C.) et Néolithique (6000 av. J.-C./2300 av. J.-C.).

1. FASHAM 1986.

2. MARÉCHAL *et alii* 2019.

Les témoignages de ces périodes sont majoritairement du mobilier lithique tels que des outils en silex taillés (haches polies, lames, nucleus, déchets de taille, etc.) dont les datations estimées concernent le plus souvent la période néolithique. Cette dernière période marque les débuts de la sédentarisation des groupes humains, notamment par la mise en place d'une pratique agricole et la domestication d'espèces animales.

Les indices archéologiques pour cette période sont au nombre de quatre sur le territoire communal (**fig. 1**). Plusieurs découvertes ont été faites dans le cadre de prospections pédestres :

- Au lieu-dit la Haie aux Moines (**10**) : en 1998, Jean-Pierre Tymciow a découvert un éclat de hache polie en silex³ (**fig. 2**).
- Au lieu-dit le Fond Grand Pierre (**1**) : en 1999, de part et d'autre de la RN2, Jean-Pierre Tymciow a découvert du mobilier lithique : un nucleus à lamelles, un outil de type tranchet (ou ciseau) et un éclat de hache polie (**fig. 3**), « certainement révélant (sic) la présence d'un habitat peut-être touché par la route » d'après le prospecteur⁴.
- Dans le Bois de Tillet (**8**) : en 2021, Philippe Ringeval a observé un groupe de blocs de grès dont certains portent des traces de sillons (**fig. 4**). Il identifie cet ensemble comme un atelier de taille de grès avec notamment un polissoir⁵. Notons que dans une parcelle voisine le prospecteur a signalé un groupe de blocs de grès qu'il suppose anthropique et peut-être de la période néolithique⁶. Sans aucun autre élément de datation ou de caractérisation pour ce dernier ensemble, il nous semble délicat de retenir cette hypothèse.

Ajoutons à ces prospections une fouille dirigée en 2015 par Gaëlle Bruley-Chabot (INRAP) et préalable à la déviation de la RN2, au lieu-dit le Fond Grand Pierre (**13**). L'opération a, entre autre comme nous le verrons plus loin, mis au jour du mobilier lithique : des éclats sur silex et grès (fragments de débitage), deux grattoirs et cinq haches polies⁷ (**fig. 5**). L'archéologue indique que ces artefacts « ont été trouvés dans les comblements des vestiges antiques et médiévaux et résultent sans doute de remaniements des niveaux de sols par les creusements de ces périodes. Les cinq haches polies et les grattoirs ne suffisent pas à affirmer qu'il y ait eu une occupation in situ. En outre aucune structure en creux n'est clairement attribuable à cette phase. Soit l'occupation est fortement érodée, soit les pièces proviennent de rejets ponctuels »⁸.

Pour la Préhistoire, Gondreville ne fait pas exception dans le Valois et se caractérise par des découvertes archéologiques limitées. Des indices isolés sont sur le plateau au niveau de la Haie aux Moines et du Fond Grand Pierre ; la faible quantité de mobilier mise au jour ne permet pas d'identifier clairement un site d'habitat. L'atelier de taille de grès identifié est localisé quant à lui entre les lieux-dits du Mont Gergon et de la Monie, en rupture de pente (alt. 132 m NGF), idéal pour utiliser les grès affleurants.

Comme nous l'avons vu plus haut, le Néolithique se caractérise par l'abandon d'un mode de vie nomade, les chasseurs-cueilleurs, pour une sédentarisation des

3. Dossier SRA, site 71 H.

4. Dossier SRA n° 60405279001AP, site 75H.

5. Dossier SRA n° 602790007.

6. Dossier SRA.

7. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 1, p. 172.

8. *Idem*, p. 182.

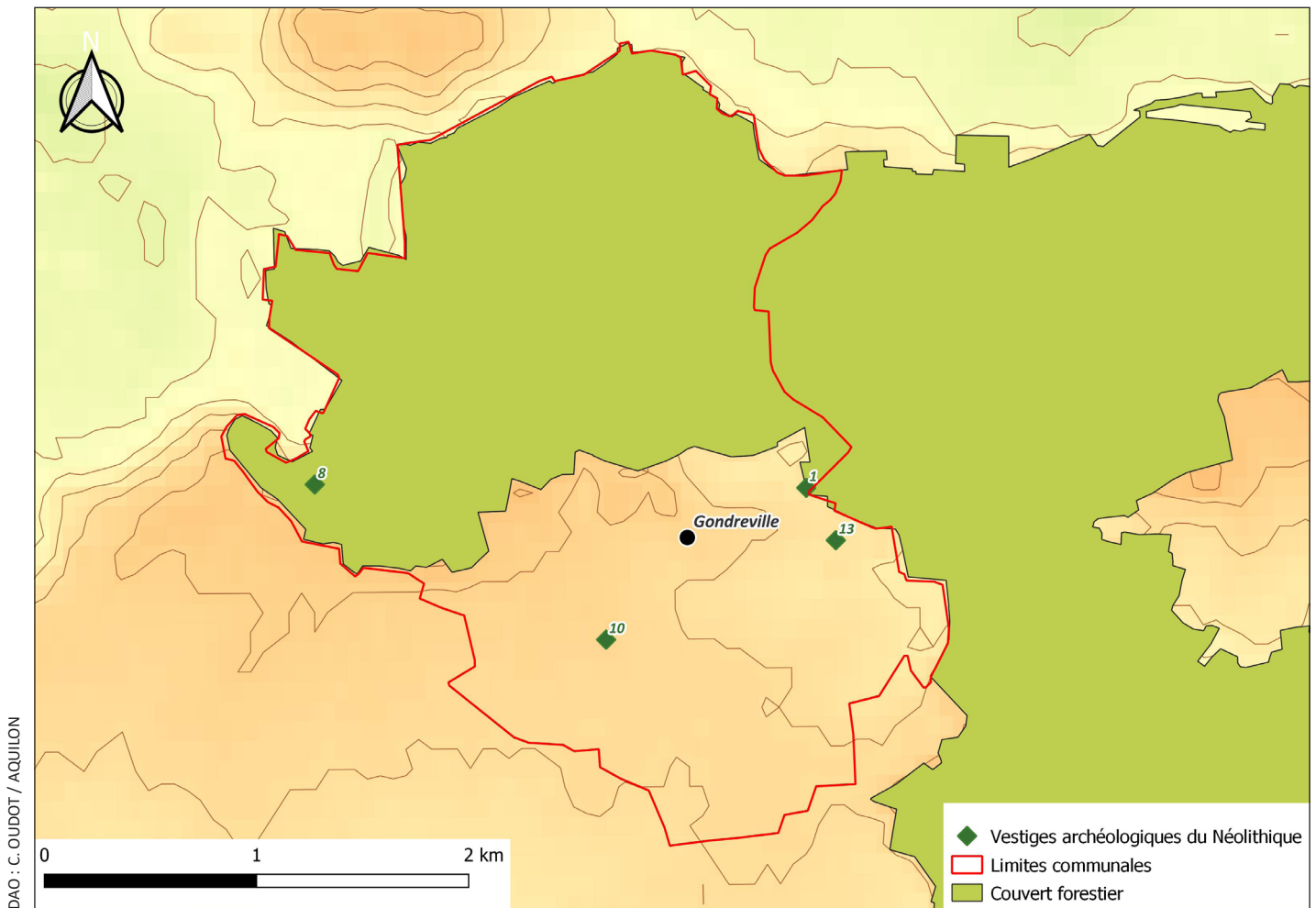


Fig. 1 : Cartographie des découvertes archéologiques du Néolithique



Fig. 2 : la Haie aux Moines - éclat de hache polie © J.-P. TYMCIOW



Fig. 3 : le Fond Grand Pierre - mobilier lithique © J.-P. TYMCIOW

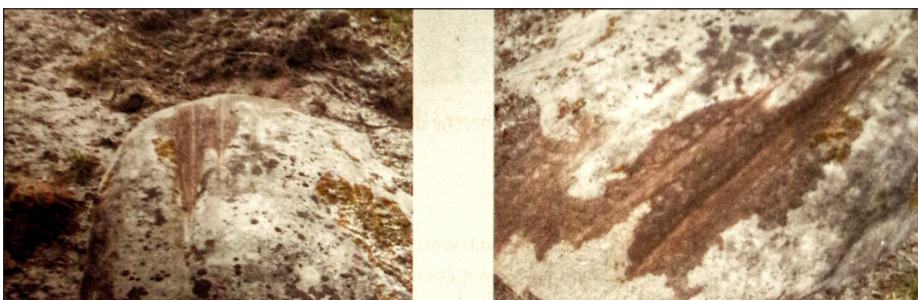


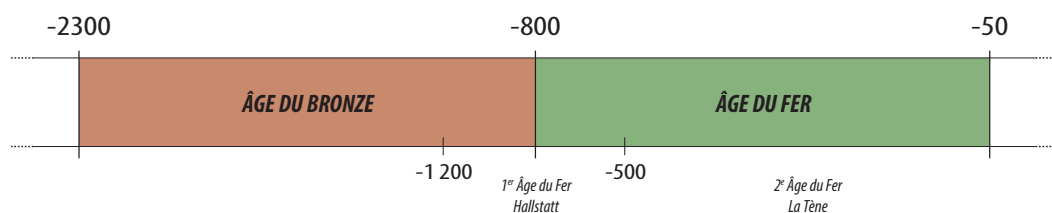
Fig. 4 : Bois de Tillet - bloc de grès (polissoir) © P. RINGEVAL



Fig. 5 : le Fond Grand Pierre - grattoirs © G. BRULEY-CHABOT

groupes humains, les agriculteurs-éleveurs encore forts dépendants des espaces naturels (forêts, marais). Les outils découverts à Gondreville peuvent révéler une possible activité de défrichage liée aux besoins des nouvelles pratiques agricoles, ce qui implique nécessairement la présence de zones boisées dans ce territoire déjà à cette période. Concernant l'exploitation de grès, si l'extraction du matériau n'est pas ici clairement mise en évidence, les blocs en place ont néanmoins été utilisés comme polissoir (technique pour la finition des outils, notamment des haches destinées aux travaux de défrichage). En plus du mobilier, il s'agit là d'un autre indice en faveur d'une occupation humaine régulière, voire sédentaire, à cette période.

• Protohistoire



La Protohistoire se définit comme une période durant laquelle les civilisations du territoire ne produisent pas d'écrits sur elles-mêmes, mais sont en revanche documentées par les civilisation voisines, dans notre cas, les Grecs et les Romains. Elle correspond à l'Âge des métaux, divisée entre l'Âge du Bronze (2300 av. J.-C./800 av. J.-C.) et l'Âge du Fer (800 av. J.-C./50 av. J.-C.). Ces grandes périodes se divisent en plusieurs chronologies restreintes basées sur les découvertes archéologiques réalisées sur des sites emblématiques servant d'étalon pour la chronologie : Hallstatt en Autriche et La Tène en Suisse. La civilisation du Hallstatt correspond à l'intervalle entre 1200 et 500 av. J.-C. soit à cheval sur les deux âges des métaux. La période est également connue comme étant le Premier Âge du Fer. Le Second Âge du Fer correspond à la période dite de La Tène qui s'étend du V^e siècle av. J.-C. à la conquête romaine de la Gaule vers 50 av. J.-C. Les découvertes archéologiques pour ces périodes sont souvent les plus rares et, hormis dans le cadre d'une fouille archéologique, sont constituées par des fragments de productions céramiques (assiette, gobelet, récipients, etc.) ou par des monnaies, notamment les potins.

Les témoignages archéologiques pour cette période sont au nombre de quatre sur le territoire communal (**fig. 6**). Plusieurs découvertes ont été faites par Jean-Pierre Tymciow dans le cadre de prospections pédestres :

- Dans le Bois de Tillet (**9**) : en 2016, découverte d'une fibule en bronze avec le porte ardillon cassé et l'ardillon manquant ; datation estimée de La Tène⁹.
- Au lieu-dit la Culée de Tillet (**5**) : en 2017, découverte sur environ 5500 m² de mobilier varié (fragments de tuiles et de céramiques, monnaies, clous, etc.) dont un potin dit « à la tête d'indien » attribuable aux Sénon, peuple gaulois dont le chef-lieu de cité est Sens¹⁰ (**fig. 7**).

9. Dossier SRA, site 29D.

10. Dossier SRA, site 418GR.

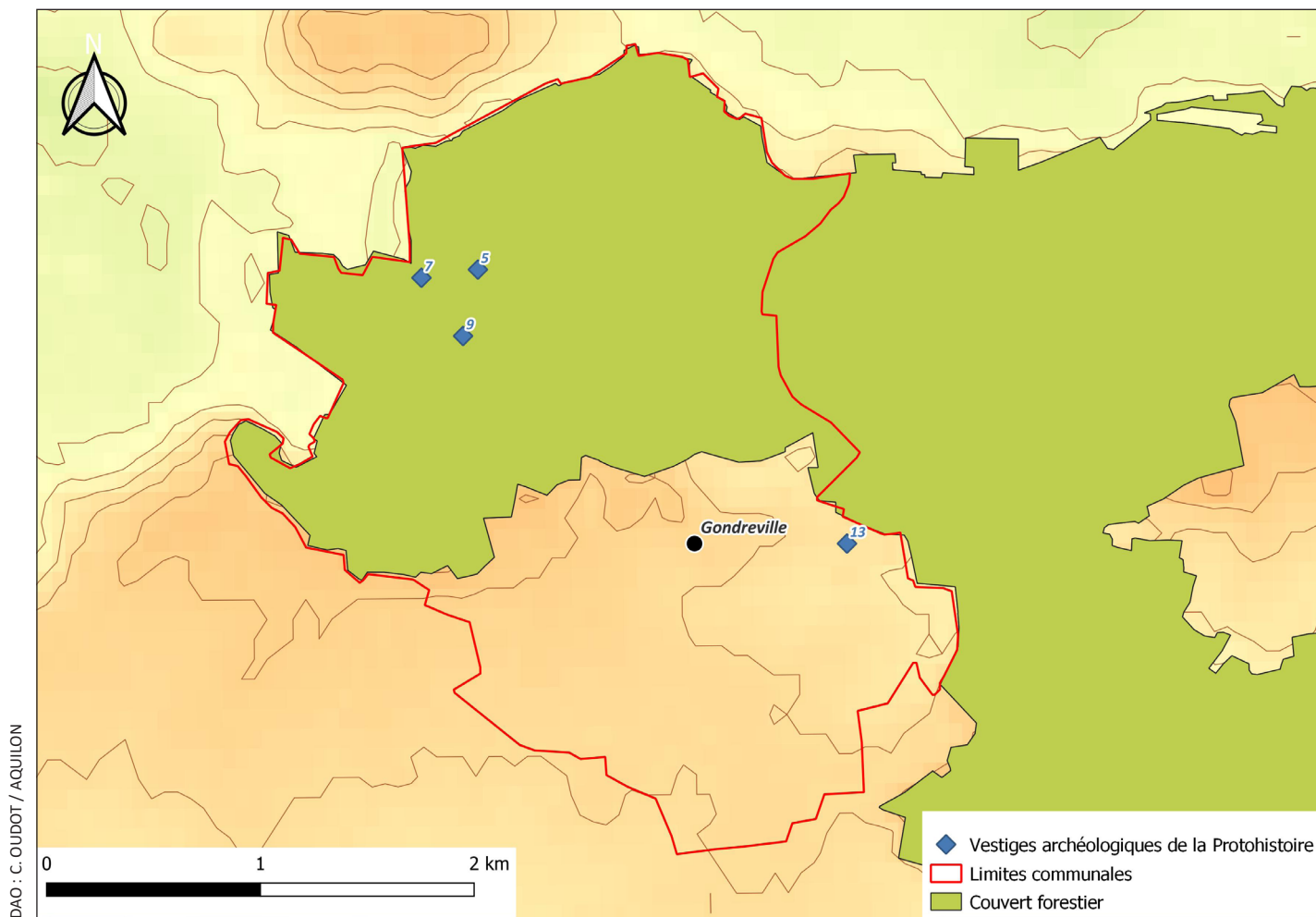


Fig. 6 : Cartographie des découvertes archéologiques de la Protohistoire



Fig. 7 : Exemple d'un potin dit « à la tête d'indien », tribu des Sénons © Numismatique Paris



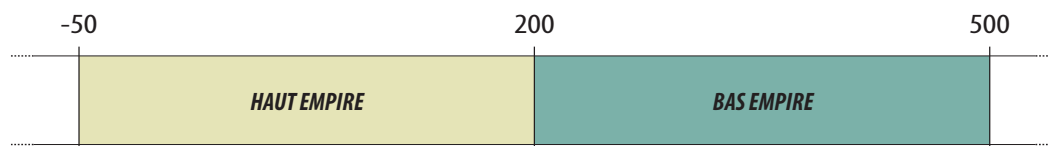
Fig. 8 : Exemple de bronze gaulois du type « CRICIRV », tribu des Suessons © Numismatique Paris

- Dans le Bois de Tillet (**7**) : en 2017, découverte d'un petit bronze gaulois du type « CRICIRV » attribuable aux Suessons¹¹ (**fig. 8**).

Ajoutons à ces prospections la fouille de 2015 évoquée précédemment, au lieu-dit le Fond Grand Pierre (**13**). L'opération a mis au jour de très nombreuses structures dont certaines (fossés et fosses) ont livré des tessons de céramiques datés de la fin de la période gauloise (LTD2b) ou de la période augustéenne (dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C.). Ont notamment été identifiées de la céramique commune sombre à pâte calcaire brun/rouge (pots, jattes, bouteilles) et de la céramique non tournée¹². D'autres indices résiduels de cette occupation avaient déjà été observés en 2013 lors du diagnostic des parcelles concernées par la déviation de la RN2. Plusieurs structures sont dégagées dont deux fosses ; l'une d'entre elles contenait des tessons de céramiques datés de La Tène¹³.

Pour la Protohistoire, comme pour d'autres villages du Valois, Gondreville n'échappe pas à la règle des découvertes archéologiques limitées. Notons que dans trois des cas, et notamment à la Braze, une succession de l'occupation a été mise en évidence avec des artefacts et des structures des périodes gallo-romaine et médiévale. Ces dernières ont sûrement fait disparaître des indices plus nombreux d'une occupation gauloise antérieure. Précisons qu'à cause du principe de superposition des occupations, un site d'implantation favorable le restant à toutes les périodes, il est possible que les lieux d'occupation gauloise soient invisibilisés par les structures romaines ou postérieures.

- **Antiquité**



La période antique, dite aussi gallo-romaine dans notre zone géographique, correspond à l'intervalle chronologique entre la conquête romaine de la Gaule vers 50 av. J.-C., jusqu'au début de la période médiévale vers la fin du V^e siècle, en 476 avec le déclin de l'empire romain d'Occident. La période est divisée entre Haut Empire et Bas Empire. Ce temps est caractérisé dans les grandes lignes par une acculturation des populations gauloises, une forte structuration administrative du territoire, le développement et la création de cités avec leur ensemble monumental, l'apparition de nouvelles cultures (froment, seigle, légumineuses) et de productions spécifiques (vin, huile). On signalera cependant que la présence romaine n'est à l'origine ni d'un réseau viaire structuré et fonctionnel ni de l'implantation des *villae* sur les riches plateaux agricoles ni d'une révolution agricole.

D'un point de vue archéologique, cette période est sans conteste la mieux documentée par les découvertes, qu'il s'agisse de mobilier, de monnaies ou de vestiges

11. Dossier SRA n° 602790005, site 419GR.

12. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 2, p. 265-287.

13. Diagnostic réalisé par Danaël Veyssier pour le Service départemental archéologique de l'Oise (SDAO) ; VEYSSIER 2013, p. 25.

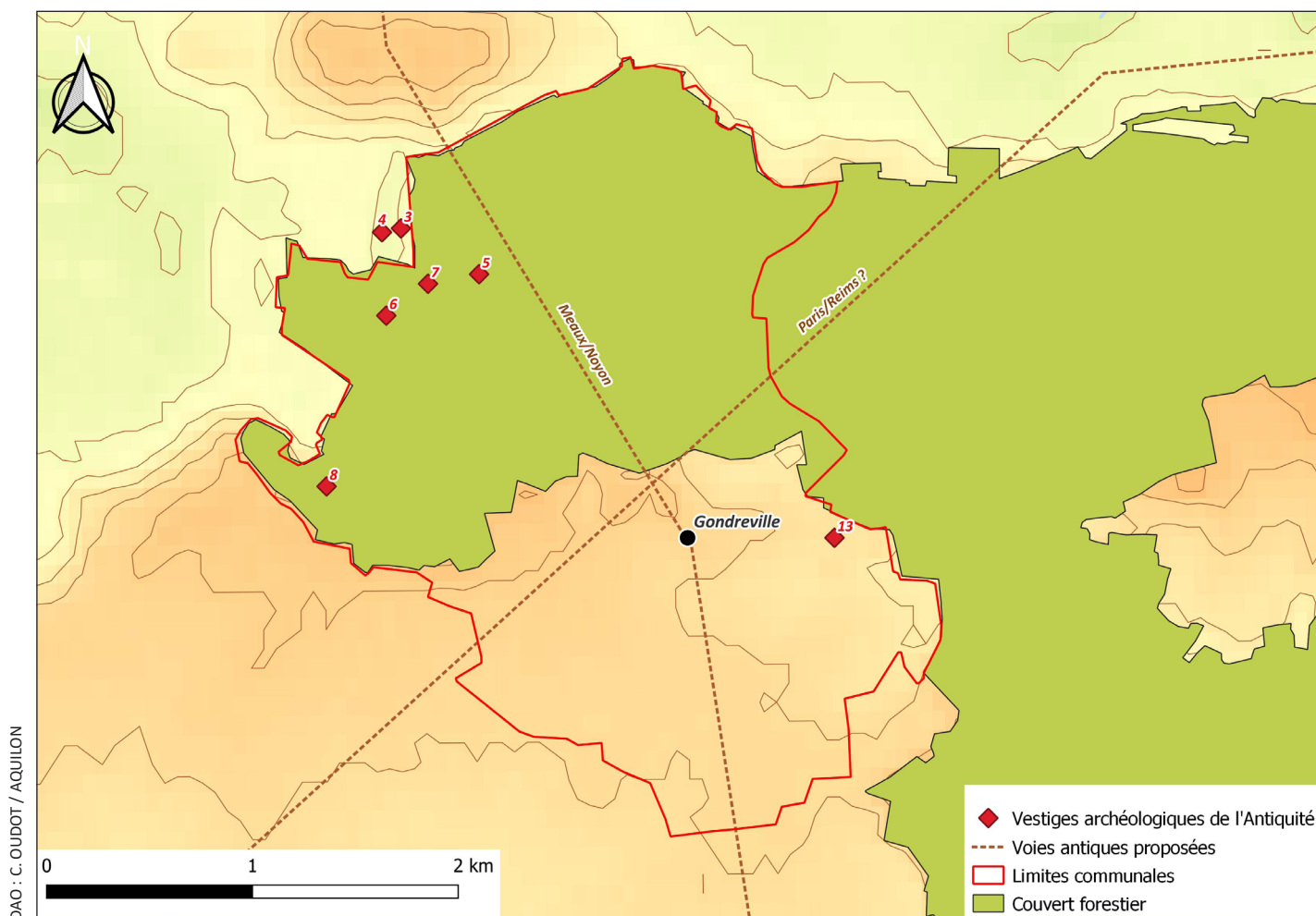


Fig. 9 : Cartographie des découvertes archéologiques de l'Antiquité

architecturaux, en fouilles ou lors de prospections. C'est aussi le cas dans notre territoire d'étude (fig. 9).

Plusieurs découvertes ont été faites dans le cadre de prospections pédestres. Elles ont permis l'observation d'indices matériels d'une présence à l'époque antique :

- Au lieu-dit la Culée de Tillet (3) : en 2017, Jean-Pierre Tymciow a repéré sur environ 1800 m² un possible habitat caractérisé par des moellons de calcaire et de grès, du petit mobilier ferreux (de type clous de charpente), quelques tessons de céramiques, quelques monnaies romaines « très corrodées du fait d'un sol sableux », trois petits anneaux de bronze et une partie de fibule en bronze¹⁴.
- Au lieu-dit la Culée de Tillet (4) : en 2018, Jean-Pierre Tymciow a découvert sur environ 8000 m² un possible habitat caractérisé par des moellons et des tuiles, quelques tessons de céramique et de nombreux petits ferreux dont une applique en bronze et un morceau de fibule émaillée. Le prospecteur signale que ce site et celui découvert en 2017 (3) font partie du même ensemble¹⁵.
- Au lieu-dit La Culée de Tillet (5) : en 2017, Jean-Pierre Tymciow a observé sur environ 5500 m² des moellons de calcaire, quelques tessons de tuiles romaines et modernes, quelques tessons de céramique (dont un ou deux romains), des monnaies (romaines

14. Dossier SRA, site 416GR.

15. Dossier SRA n° 602790003, site 416GR bis.

tardives, royales et modernes), des objets divers (boucles de chausse, boutons, appliques, etc.). Pour le prospecteur « il semblerait d'après l'étendue du site qu'il y ait pu avoir un hameau occupé depuis la période romaine. La terre étant sableuse le site n'est probablement pas lié à l'agriculture »¹⁶.

- Au lieu-dit La Culée de Tillet **(6)** : en 2017, Jean-Pierre Tymciow a découvert sur environ 10 m² cinq petits bronzes romains dont un datant de Constantin I^{er} (272/310-337)¹⁷.

- Dans le Bois de Tillet **(7)** : en 2017, Jean-Pierre Tymciow a mis en évidence un possible habitat caractérisé par des petits ferreux (clous de construction) et des tuiles gallo-romaines (*tegulae, imbrex*)¹⁸.

- Dans le Bois de Tillet **(8)** : en 2021, Philippe Ringeval a découvert des tessons de céramique à proximité immédiate des blocs de grès exploités au Néolithique (**fig. 10**). L'étude céramique de Cyrille Chaidron identifie de la « céramique commune fine (mode de cuisson B), d'origine régionale (pâte déjà vue dans le Vexin) » ; datation III^e siècle ap. J.-C.¹⁹.



Fig. 10 : Bois de Tillet - céramique du III^e siècle © P. RINGEVAL

Déjà évoquée pour les périodes antérieures, la fouille de 2015, au lieu-dit le Fond Grand Pierre **(13)**, a aussi permis d'identifier une petite exploitation agricole antique datant des I^{er}-II^e siècles²⁰ (**fig. 11**). Cette occupation se caractérise notamment par un enclos quadrangulaire (visible partiellement), quelques fosses, deux fonds de bâtiment excavé (cellier ?) et quelques bâtiments sur poteaux dont un est équipé d'un four et d'un foyer. Les constructions étaient en terre et bois ; indices par les clous et tiges métalliques, et les fosses d'extraction desquelles provient le limon pour faire les parois.

Une observation approfondie des nombreux fossés mis au jour, et rattachés à cette période, permet à G. Bruley-Chabot de proposer que cette exploitation s'inscrit « dans une trame parcellaire quadrillée occupant au minimum 2,5 ha, zones de cultures comprises ».

16. Dossier SRA, site 418GR.

17. Dossier SRA n° 602790004, site 417GR.

18. Dossier SRA n° 602790005, site 419GR.

19. Dossier SRA n° 602790007.

20. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 1, p. 184-187 et vol. 2, p. 265-287.

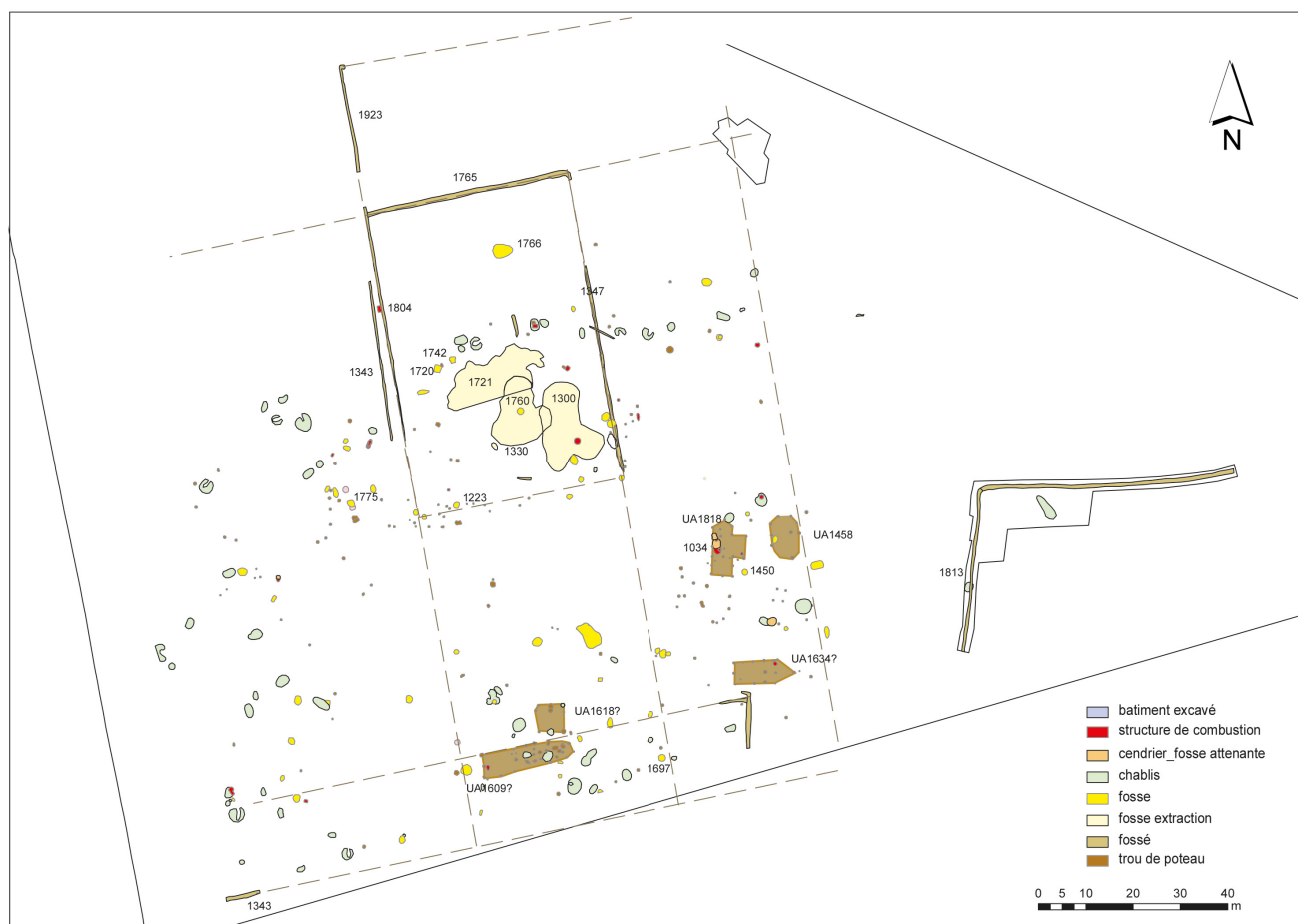


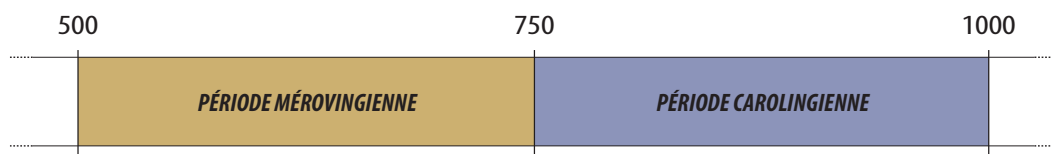
Fig. 11 : le Fond Grand Pierre - plan de l'exploitation agricole antique (I^{er}-II^e siècles) © G. BRULEY-CHABOT

De ces témoignages archéologiques antiques, il en ressort que deux pôles d'habitat se dessinent sur le territoire de Gondreville. L'un au nord, à la Culée de Tillet, est implanté sur des limons lœssiques (env. 104 m NGF), en contrebas de la Butte de Montigny qui culmine à 150 m d'altitude. L'autre à l'est du village actuel, au Fond Grand Pierre, est quant à lui installé sur le plateau (env. 138 m NGF), à l'interface d'après la carte géologique des limons sableux et des sables de Beauchamp. Ces implantations au cœur du plateau ne sont donc pas anodines car elles sont tournées vers les terres favorables aux céréales, comme c'est la majorité des cas pour les établissements antiques du Valois²¹.

Enfin, notons que l'habitat observé à la Culée de Tillet est aujourd'hui dans un espace boisé, ce qui n'était pas le cas à la période antique. L'environnement du Valois en général était plus ouvert qu'aujourd'hui, avec un boisement discontinu et plus modeste. Cela a bien été mis en évidence par des analyses carpologiques et palynologiques dans le secteur ou par la campagne de recherche alliant Office national des forêts (ONF) et archéologues concernant la forêt de Compiègne, à l'aide de la cartographie LIDAR.

21. MARÉCHAL *et alii* 2019, p. 161.

- Haut Moyen Âge



Le début des mille ans de la période médiévale (V^e-XV^e siècles) est nommé Haut Moyen Âge. Les historiens le font débuter en 476 avec le déclin de l'empire romain d'Occident et s'achever en 987 avec l'élection d'Hugues Capet, premier roi de la dynastie capétienne. Archéologiquement en revanche, la période se caractérise par une continuité à la suite des changements observés aux alentours du III^e siècle ouvrant la période du Bas Empire, plutôt que par une rupture brutale. La progressive installation des peuples germaniques, notamment les Francs, a permis une certaine assimilation à la population romanisée. Le christianisme se fait de plus en plus prégnant sur le territoire. De nouvelles cultures apparaissent, notamment le seigle et l'avoine, de même qu'un développement de l'élevage ovin. Il a été noté ponctuellement des prémices d'implantations villageoises, ainsi qu'une diminution importante de la densité des *villae* rurales au profit d'une concentration des terres dans un moins grand nombre de mains et d'un resserrement de l'habitat autour de pôles, certainement en lien avec la mise en place du réseau paroissial et avec une réorganisation sociale.

Concernant les découvertes archéologiques pour cette période, celles-ci sont peu nombreuses ce qui est un trait commun à une grande partie du territoire du Valois. Les raisons de cette lacune archéologique sont multiples mais l'on retiendra que le type de mobilier, principalement de la céramique, est difficile à dater en raison d'une certaine proximité de forme ou de décor avec le mobilier de la fin de la période antique, d'où de possibles attributions à cette dernière période plutôt qu'au Haut Moyen Âge. Ensuite, la pérennité des implantations villageoises où les vestiges archéologiques se trouvent vraisemblablement toujours sous les agglomérations actuelles. L'absence de fouilles ne permet pas de mettre au jour les occupations anciennes.

La découverte en 2013 puis la fouille en 2015 d'un village du Haut Moyen Âge est assez rare sur notre territoire pour être soulignée²² (**fig. 12**). Au lieu-dit le Fond Grand Pierre (**13**), le décapage d'1,5 ha a révélé l'existence d'une occupation de la fin du V^e au X^e siècle, précédée comme nous l'avons vu plus haut par une exploitation antique, voir gauloise²³.

Aux VI^e-VIII^e siècles, l'habitat s'implante dans un parcellaire réorienté par rapport à celui mis en place aux I^{er}-II^e siècles. Le village s'organise de part et d'autre d'un chemin, au sein d'un enclos fossoyé (partiellement visible) d'environ 2,5 ha²⁴ (**fig. 13**). La plupart des bâtiments sont sur poteaux et leurs parois en torchis (**fig. 14**) ; d'autres sont excavés et mélangent un système trous de poteaux/sablières basses. Les plans sont variés et les surfaces comprises entre 4,64 m² et 210 m². Plusieurs hypothèses sont avancées pour leur fonction : habitation, stabulation, stockage, artisanat ou mixte. De nombreuses autres

22. En 2013, deux opérations ont été menées par le SDAO dans le cadre de la déviation de la RN2. La première – un diagnostic (VEYSSIER 2013) – a révélé l'existence du village médiéval ; la seconde – un sondage (CUVILLIER 2014) – a permis l'observation de fossés dont un s'est effectivement révélé contemporain des fossés médiévaux découverts au diagnostic. La fouille a été prescrite suite à ces opérations positives.

23. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 1, p. 188-196.

24. *Idem*, p. 188.

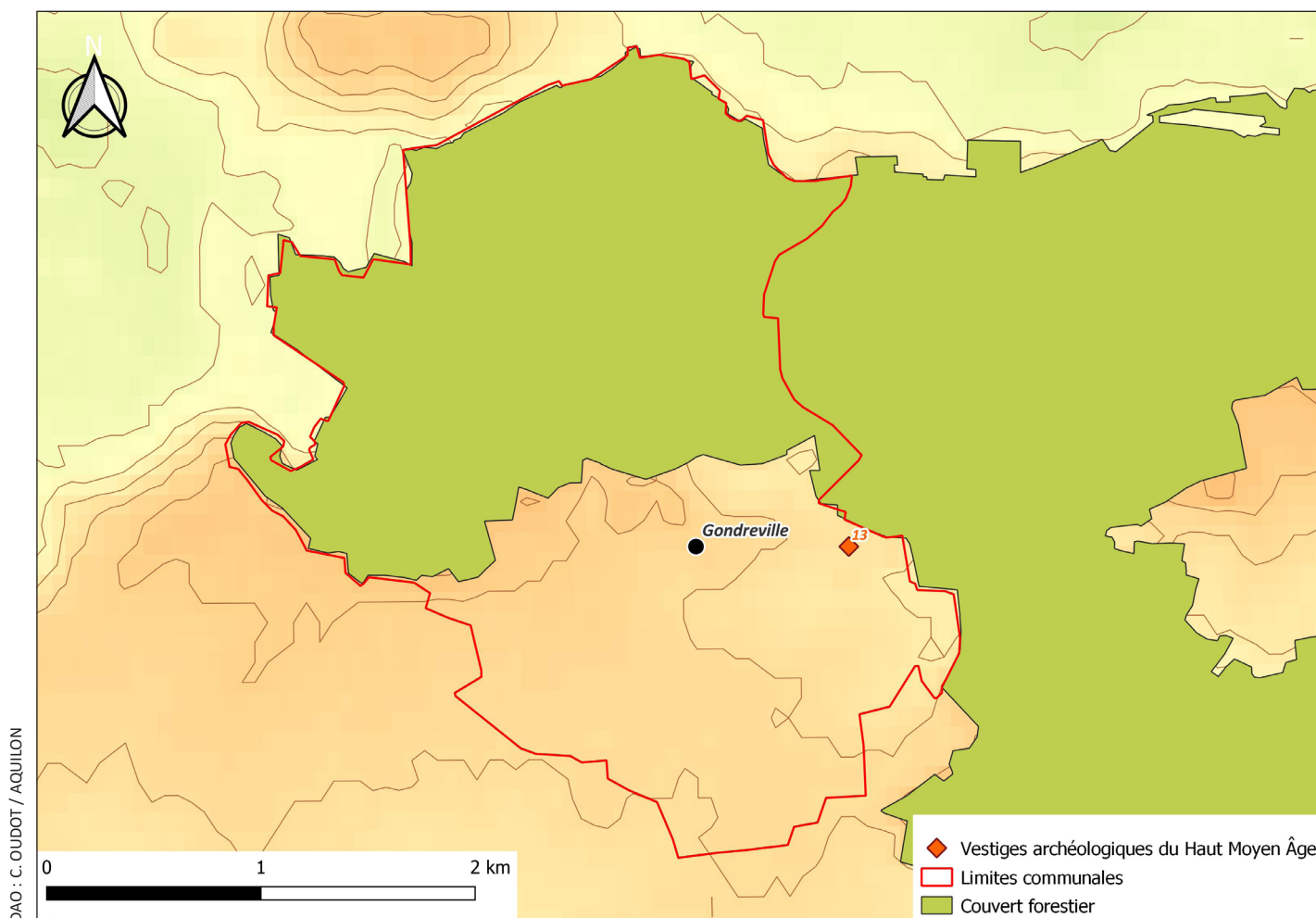


Fig. 12 : Cartographie des découvertes archéologiques du Haut Moyen Âge

structures ont été fouillées : fosses d'extraction, silos, fosses, structures de combustion (fours à pain, fours/foyers).

La majorité des grands bâtiments sont implantés à l'ouest du chemin, de même qu'un grand nombre de silos et de fours à pain. Rappelons au lecteur que l'ensemble des structures mises en évidence n'ont pas toutes fonctionné en même temps. Par une analyse croisée (notamment avec le mobilier datant et les recoupements stratigraphiques entre les structures), l'archéologue G. Bruley-Chabot a mis en évidence la contemporanéité de certains bâtiments et observé ainsi des espaces « libres » (cour ou place ?) autour desquels ils s'organisent. Ce sont même parfois des unités qui ont été observées. Par exemple, un bâtiment sur poteau associé à une cour d'environ 300 m² ; on trouve dans cet ensemble des fours à pain (à vocation domestique), une cabane pour un artisanat type tissage (vestiges de pesons) et des silos (pour le stockage des récoltes)²⁵.

À l'est du chemin, les ensembles sont plus variés : les bâtiments sont plus petits et les structures de combustion de tous types (en plus des six fours à pain identifiés). Pour G. Bruley-Chabot, « ces constructions sont peut-être davantage vouées à l'exploitation plutôt qu'à l'habitation », il peut s'agir tout aussi bien de fours pour la cuisson ou le traitement alimentaire, comme de fours pour un petit artisanat (fabrication de perle/bracelet en pâte de verre ou aiguisage d'outils en fer)²⁶.

Au nord de l'enclos du village, un autre réseau de fossés a été partiellement observé dans la zone décapée. Aucun mobilier n'a permis de le dater. Néanmoins, vu sa « connexion » avec l'enclos villageois et vu l'absence de structures dans son emprise,

25. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 1, p. 190-191.

26. *Idem*, p. 192.

cet enclos a peut-être été utilisé pour le pacage des animaux²⁷. Les ossements animaux présents sur le site révèlent une consommation carnée mais aussi les espèces élevées (bovidés, suidés et ovicaprinés).

Aux IX^e-X^e siècles, G. Bruley-Chabot constate un abandon ou un déplacement de l'occupation²⁸ (fig. 15). En effet, seul un bâtiment sur poteaux et quelques fosses (notamment des fosses d'extractions) sont attribuables à ces siècles grâce à quelques tessons de céramiques découverts dans ces structures. Vu l'emplacement du bâtiment, au sud de l'emprise, l'archéologue propose que l'habitat se soit déplacé vers le sud. Les parcelles concernées n'étant pas impactées par la déviation de la RN2, elles n'étaient pas dans la prescription de fouille. Information à garder à l'esprit en cas d'aménagements futurs.

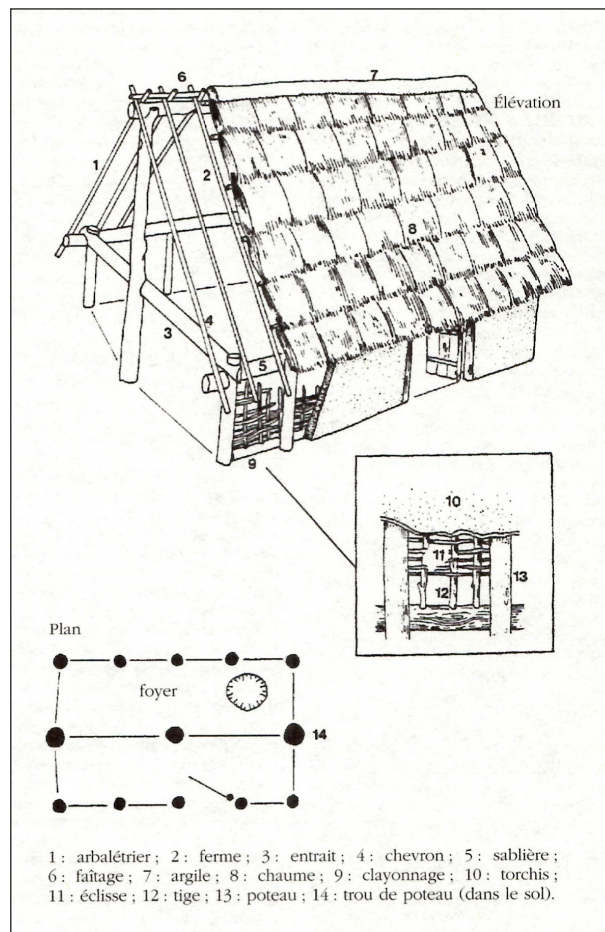


Fig. 14 : Exemple de restitution d'un bâtiment sur poteaux d'après le plan des vestiges archéologiques
© TOUATI 2007

Contrairement à d'autres communes du Valois où les indices archéologiques sont quasiment absents pour le Haut Moyen Âge, Gondreville est relativement bien documenté avec la découverte d'un premier habitat groupé, en quelque sorte un premier village dont le plus fort de l'occupation a lieu entre les VI^e et VIII^e siècles. La fouille, l'analyse des

27. BRULEY-CHABOT 2020, vol. 1, p. 188.

28. *Idem*, p. 192-194.

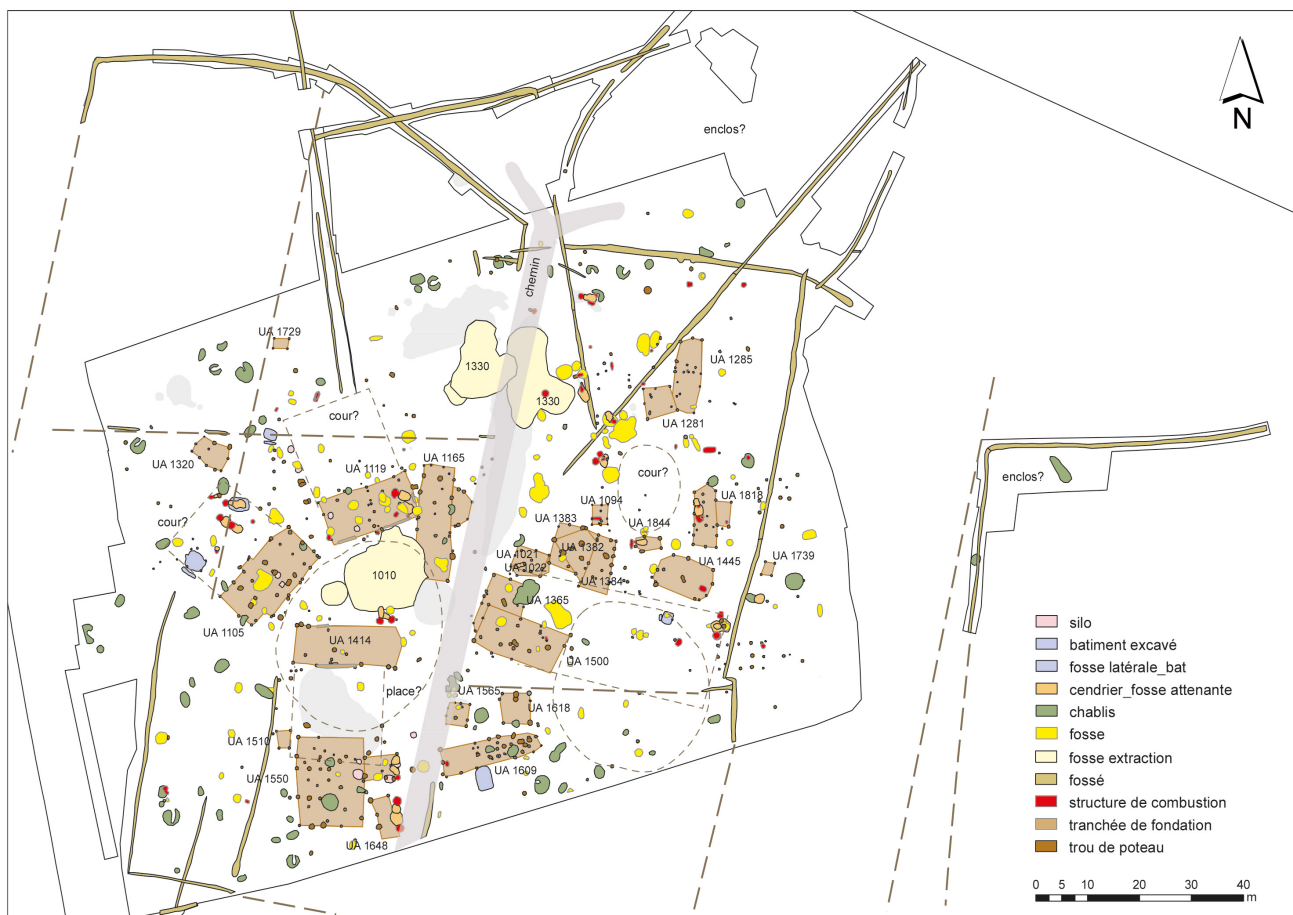


Fig. 13 : le Fond Grand Pierre - plan du village médiéval (VI^e-VIII^e siècles) © G. BRULEY-CHABOT

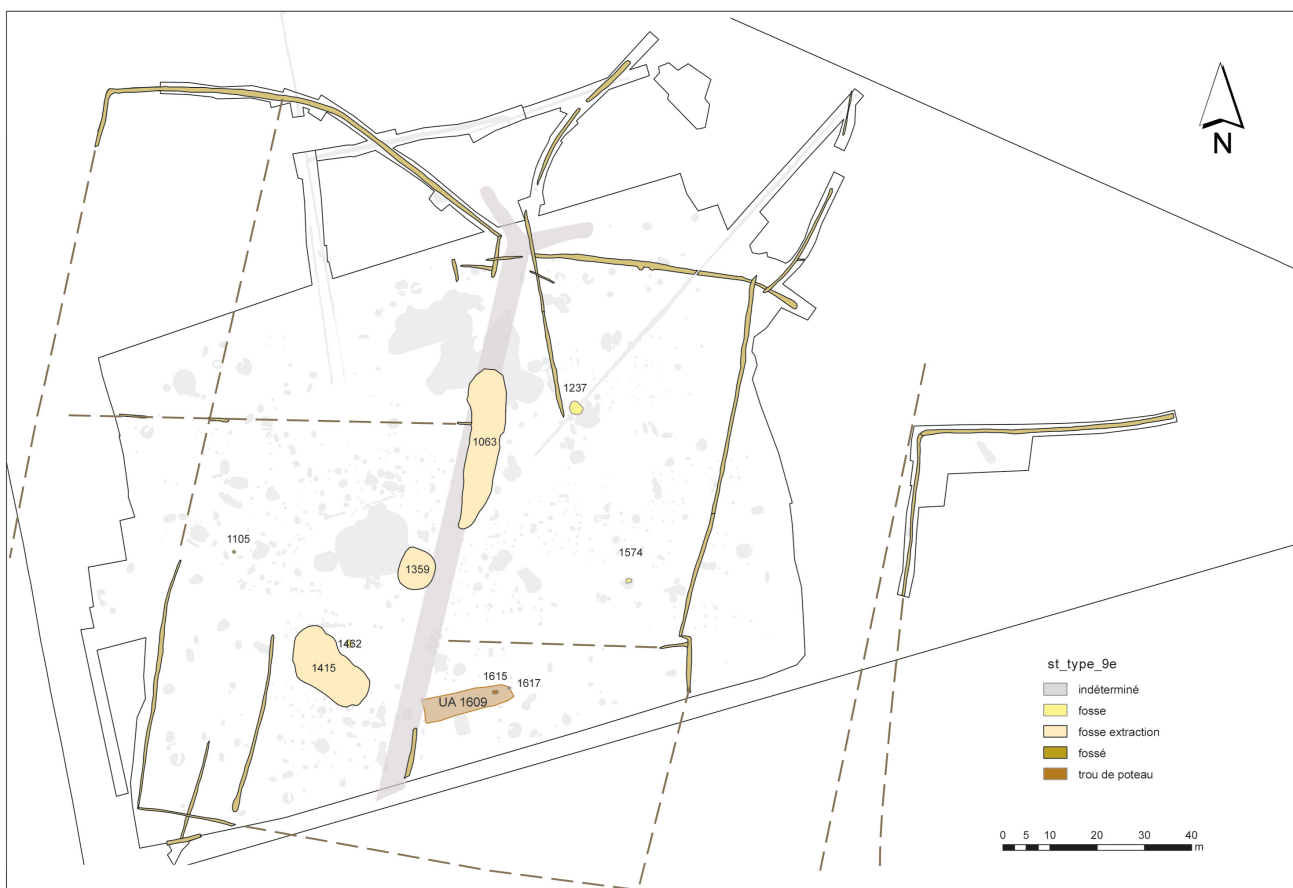


Fig. 15 : le Fond Grand Pierre - constat de l'abandon/déplacement du village médiéval (IX^e-X^e siècles) © G. BRULEY-CHABOT

vestiges et les études spécialisées²⁹ ont permis de mettre en évidence un habitat aux activités agropastorales avec une zone domestique, une autre à vocation artisanale et peut-être une dernière dédiée au pacage. Un déclin de cette occupation est observée aux IX^e-X^e siècles. S'agit-il d'un déplacement ou d'un regroupement ? Notre habitat au Fond Grand Pierre aurait pu se déplacer vers le sud ou vers l'ouest, au niveau du village actuel situé à 500 m. Dans le cas d'un regroupement, il y aurait donc eu fusion de deux pôles contemporains. À ce jour, aucune opération n'a eu lieu dans le village même, attestant de vestiges alto-médiévaux. Quant à la première mention de Gondreville dans les sources, elle date des XII^e-XIII^e siècles³⁰. Les cas de regroupement sont les plus courants. Nous avons observé ce phénomène de contraction de l'habitat entre l'Antiquité et le Haut Moyen Âge dans plusieurs villages étudiés ces dernières années comme à Éméville, Lamorlaye (particulièrement dans la plaine du Lys), Auger-Saint-Vincent ou encore Rully³¹.

• Autres indices archéologiques

Certaines découvertes, rapportées dans la bibliographie ou les dossiers de la Carte archéologique, souffrent d'un défaut d'informations précises telles que leur localisation, leur identification ou leur datation (**fig. 16**). À Gondreville, il s'agit des éléments suivants :

Découverte mal localisée

- Dans son *Histoire du duché de Valois*, Claude Carlier écrit : « En fouillant auprès du bois de Tillet, il y a quelques années, on a découvert une urne remplie de pièces, frappées au coin de l'Empereur Caracalla »³². Dans la *Carte archéologique de la Gaule* de l'Oise, ce dépôt monétaire est dit « de Crépy » et pourrait tout aussi bien avoir été découvert dans la commune voisine de Russy-Bémont³³.

Découverte mal datée

- Dans le Bois de Tillet (**12**) : en 2022, lors d'une prospection pédestre, Jean-Pierre Tymciow a découvert une bague en bronze décorée de chevrons sur le chaton. Elle pourrait être attribuée à la période gallo-romaine ou médiévale. Aucune structure n'a été repérée à proximité³⁴.

Découvertes mal identifiées, non datées

- Au lieu-dit la Haie aux Moines (**2**) : en 1997, lors d'une prospection aérienne, Jean-Pierre Tymciow et Stéphane Godefroy ont repéré un enclos quadrangulaire, visible seulement à 50%³⁵. Seule la collecte de mobilier datant (céramique, monnaie) au cours

29. Ces études sont au nombre de huit : études céramologiques (céramiques gallo-romaine et du premier Moyen Âge), étude archéozoologique (faune), étude du mobilier métallique, étude carpologique (graines), étude lithique (haches polies), étude archéomagnétique (structures de combustion), datations par carbone 14.

30. Voir l'étude historique dans ce rapport, p. 50.

31. CHARTIER 2022b, p. 21-24 ; CHARTIER 2022c, p. 21-39 ; CHARTIER 2023a, p. 31-38 ; CHARTIER 2023c, p. 27-39.

32. CARLIER 1764a, p. 45.

33. WOIMANT 1995, p. 260.

34. Dossier SRA, site 52D.

35. Dossier SRA n° 60405279001AH, site AR14 ; une photographie avait été transmise au SRA mais elle a été égarée.

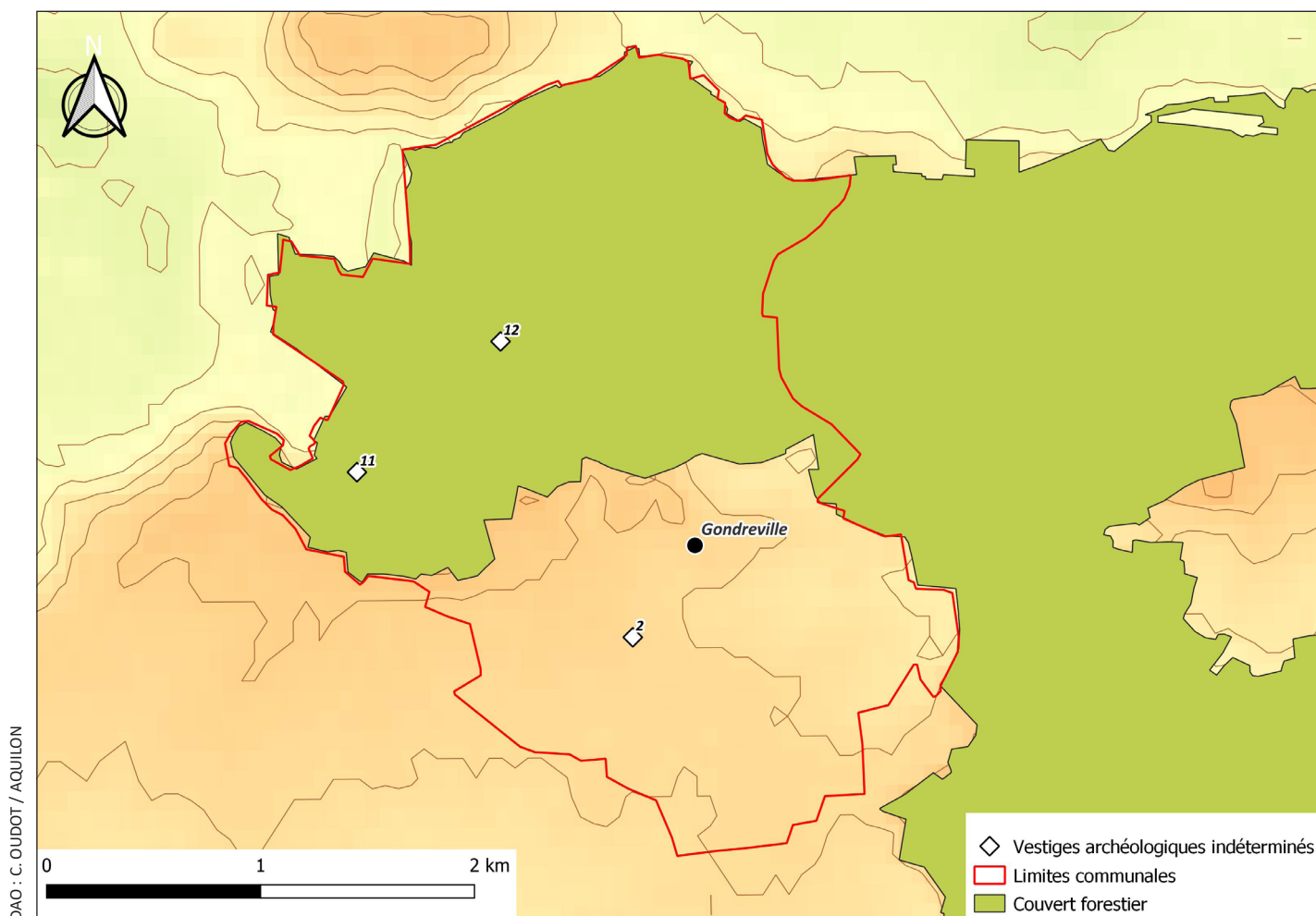


Fig. 16 : Cartographie des découvertes archéologiques indéterminées

d'une fouille ou d'une prospection pédestre, permettrait d'estimer la chronologie de cette structure.

- Dans le Bois de Tillet (**11**) : au cours d'une prospection pédestre, Philippe Ringeval a repéré un bassin de grandes dimensions. S'agit-il d'un lavoir ? D'un abreuvoir ? Il n'a découvert aucun élément datant en lien avec cet aménagement³⁶.

Enfin, signalons un diagnostic archéologique réalisé en 2010 par Danaël Veysier du Service départemental archéologique de l'Oise (SDAO) et préalable à l'aménagement d'un pont pour la déviation de la RN2. Les parcelles testées aux lieux-dits l'Échelette, la Fosse Guillotin et le Haut des Essarts n'ont révélé aucune structure archéologique attestant une occupation ancienne³⁷.

Par ailleurs, on relève sur le cadastre ancien deux toponymes comprenant le mot épine : « la Grosse Épine » et « l'Épinette »³⁸. D'après l'archéogéographe Jean-Marc Popineau, les toponymes formés à partir de ce mot « désignent souvent des sites archéologiques, le plus souvent gallo-romains », la présence de ruines ayant longtemps empêché la remise en culture des parcelles. À Roberval, le site d'une *villa* a été découvert

36. Dossier SRA.

37. VEYSSIER 2010.

38. Plan s.d. M (XIX^e siècle, 1827-1834).

en prospection pédestre au lieu-dit « L'Épinette », caractérisé par une forte concentration de mobilier (421 fragments de *tegulae* et 117 tessons de céramique)³⁹.

Des découvertes similaires sont à signaler sur les communes de May-en-Multien et Moussy-le-Neuf, lors de prospections pédestres :

- Au lieu-dit L'Épinette à May : en 1999, A. Gavari et J.-P. de Régibus ont mis au jour une occupation antique (tuiles et céramiques) qui perdure jusqu'au Moyen Âge (céramiques mérovingienne, carolingienne et des X^e-XII^e siècles)⁴⁰.
- Au lieu-dit L'Épinette à Moussy : en 1990, E. Krimbarg et J.-P. de Régibus ont observé un gisement gallo-romain (céramiques variées dont des tessons de cruches fines du II^e siècle)⁴¹.

À l'inverse, au cours d'études précédentes, nous n'avons relevé aucune découverte archéologique à « L'Épine aux Loups », « L'Épine Poreau » et « Lepinette » à Rosoy-en-Multien⁴², ni à « Lépine » à Ver-sur-Launette⁴³. Néanmoins, la localisation de ces toponymes – sur le plateau agricole, et/ou à proximité de la forêt ou d'une voie ancienne – nous invite à penser que des ruines pouvaient s'y trouver. En effet, l'installation en rebord de plateau agricole, près des terres fertiles, à l'interface de sols variés et donc à proximité de plusieurs ressources, a souvent été privilégiée pour les établissements agricoles gallo-romains, voir protohistoriques⁴⁴.

À Gondreville, nous sommes dans le même cas pour nos deux toponymes : pas de vestiges archéologiques observés mais localisation en rebord de plateau et très certainement en lisière de bois. En effet, sur le cadastre ancien nos toponymes se trouvent de part et d'autre de deux toponymes, « le Haut des Essarts » et « le Fond des Essarts », qui font clairement référence à des parcelles déboisées (**fig. 17**).

Une autre interprétation de la présence répétée du terme « épine » est que ceci renvoie à la forme du parcellaire, en arêtes de poisson caractéristique d'un développement de l'occupation du sol, sûrement par défrichement. Quelle que soit l'interprétation retenue, elle est l'indice d'une occupation dès l'époque romaine ou le Haut Moyen Âge.

* * *

Des découvertes archéologiques faites sur le territoire de Gondreville, il en ressort deux pôles d'occupation importants : l'un au nord-ouest, à la Culée de Tillet, et l'autre à l'est du village actuel, au Fond Grand Pierre. Ces deux ensembles ont révélé des indices d'occupations de plus en plus significatifs allant du Néolithique au Haut Moyen Âge, dans un paysage qui était plus ouvert qu'aujourd'hui, simplement parsemé de petits bois, bosquets et bruyères. Ces implantations ne sont pas anodines car elles sont à proximité immédiate de nombreuses ressources : bois, sable, grès et, particulièrement au lieu-dit « la Braze », une zone de transition vers les terres limoneuses propices à l'agriculture. Reste la question de l'eau, élément essentiel à toute implantation humaine. Certes aujourd'hui le territoire de Gondreville n'en présente pas mais il faut garder en tête qu'aux périodes anciennes le niveau des nappes phréatiques était plus élevé. Des résurgences étaient peut-être présentes au niveau de la rupture de pente au nord-ouest du village, au sud du

39. Roberval (60410), arr. Senlis, dép. Oise ; POPINEAU 2007, p. 43.

40. May-en-Multien (77145), arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne ; GRIFFISCH *et alii* 2008, p. 707.

41. Moussy-le-Neuf (77230), arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne ; GRIFFISCH *et alii* 2008, p. 927.

42. Rosoy-en-Multien (60620), arr. Senlis, dép. Oise ; CHARTIER 2022a, p. 31-33.

43. Ver-sur-Launette (60950), arr. Senlis, dép. Oise ; CHARTIER 2023b, p. 39-40.

44. POPINEAU 2007, p. 58.

Bois de Tillet ; signalons d'ailleurs à l'ouest la fontaine de Vaudemanche indiquée sur la carte IGN au niveau de cette même rupture.

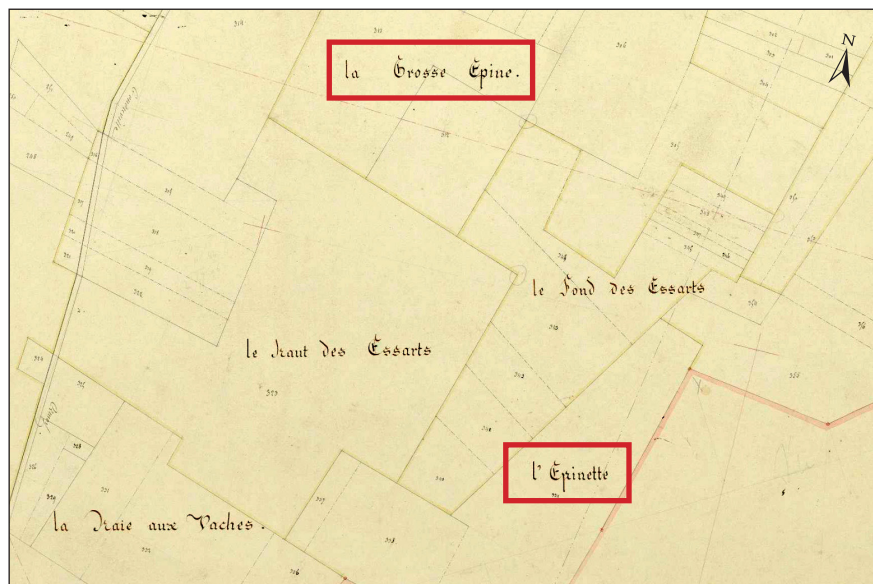


Fig. 17 : Toponymes « la Grosse Épine » et « l'Épinette » sur le cadastre ancien de Gondreville © A.D. 60, Pp4830 section B2

Étymologie

La plus ancienne mention répertoriée de Gondreville remonte au XII^e siècle : « *Roberti de Gondreville* » en 1157⁴⁵. Puis au XIII^e siècle, on trouve : « *Gondrevillam* » (v. 1213)⁴⁶, « *Gondreville* » (v. 1228)⁴⁷, « *domus sue de Gondrevilla* » (1271)⁴⁸.

Selon les historiens et linguistes Émile Lambert et Michel Roblin, Gondreville est construit sur un déterminant qui est un nom propre, suivi d'un suffixe en *-villa* signifiant ville, village, ferme et par extension habitat groupé. Cette forme à caractère germanique est une construction typique du Moyen Âge⁴⁹. Dans son travail de recensement des toponymes anciens de l'Oise, Émile Lambert a répertorié 99 noms en *-villa* dont 40 sont des noms de communes dont Éméville que nous avons étudiée récemment⁵⁰. Il précise que « l'écllosion des noms en *-ville* date du IV^e siècle, à peu près contemporaine de celle des noms en *-court* (...). Il apparait que *cortis* et *villa*, passés dans le langage vulgaire, durent être employés indifféremment, aux temps carolingiens notamment ; par la suite, la formation en *-court*, abandonnée par l'usage, fut délaissée au profit de celle de *-ville* qui témoigna d'une particulière vitalité aux X^e et XI^e siècles »⁵¹. Ajoutons que la composition onomastique s'inverse à partir du XII^e siècle dans le contexte de création

45. A.D. 60, H 3599.

46. TAILLIAR 1868.

47. A.M.C., 2-CB-23.

48. BEUGNOT 1839.

49. LAMBERT 1963, p. 36 ; ROBLIN 1978, p. 130.

50. CHARTIER 2022b, p. 24-26.

51. LAMBERT 1963, p. 36.

DAO : C. OUDOT / AQUILON

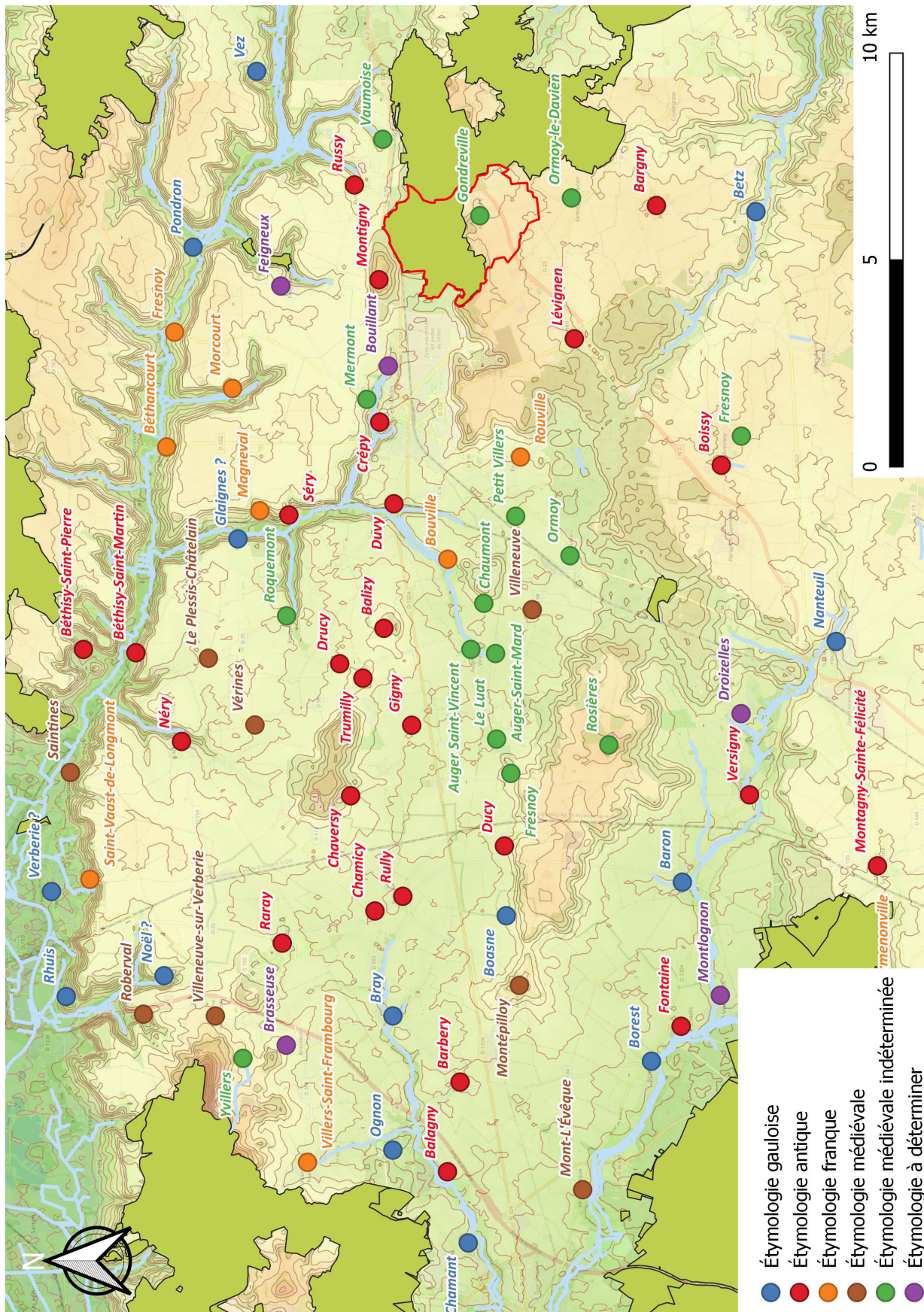


Fig. 18 : Cartographie des origines étymologiques des noms d'une partie des localités du Valois.

On remarque que directement au nord de la Gombrie (zone qui s'étend de Rosières à Gondreville), l'étymologie des lieux est principalement d'origine antique (romaine latine). Elle représentait donc une barrière à l'implantation d'habitats ou au moins une zone non privilégiée à cause de la faible qualité des ressources de son terroir. La « conquête » de ce territoire se fera à partir du Moyen Âge comme le révèle l'étymologie des villages.

des villes nouvelles, dites villeneuves, et l'on trouve par exemple Villeneuve-sur-Verberie, La Villeneuve-sous-Thury ou encore Villeneuve-lès-Auger⁵². Pour résumer et faire simple, on pourrait dire que la formation déterminant/suffixe est plus ancienne que celle préfixe/déterminant : un toponyme en neuville est, en général, plus ancien que villeneuve. Ainsi, que Gondreville ne s'appelle pas villegondrie ou villegombrie (ou toute autre formation similaire), ce qui plaide plutôt pour une datation de l'époque capétienne qu'antérieure.

Par comparaison, si l'on se penche sur l'étymologie des communes voisines, on constate que deux d'entre elles ont une construction différente. Pour Bargny (*Bereniacum* en 1138), la terminaison en -y renvoie au suffixe gaulois *-acos*, latinisé *-acus/-acum*, attestant une formation de l'époque gallo-romaine⁵³. Malgré sa forme actuelle, on peut aussi attribuer une origine antique à Lévigien (*Luviniaco* vers 1180)⁵⁴ bâtie sur le même principe (**fig. 18**).

Outre l'identification de Gondre comme anthroponyme, souvent exagérée par l'historiographie et qui, comme l'écrit Michel Roblin, peut être très déformé et difficilement identifiable, le nom de Gondreville peut aussi être rapproché de celui de la Gombrie. Il s'agit d'un ensemble géographique – les anciens auraient dit un « pays » – s'étendant de Nanteuil-le-Haudouin à Betz au sud et de Fresnoy-le-Luat et Lévigien au nord. Ce nom est issu de l'ancien français *combre* qui signifie « obstacle, barrière, barrage » que l'on retrouve encore dans les mots *décombre*, *encombrer*, etc. Cette signification peut prendre sens au vu de la localisation de Gondreville qui est situé entre le Bois de Tillet au nord et la forêt de Villers-Cotterêts à l'est, dans un terroir moins productif et plus difficilement exploitable et valorisable que celui des villages voisins. Nous verrons d'ailleurs avec la toponymie que la localité a étendu son territoire au détriment des espaces boisés voisins.

Toponymie

La toponymie est l'étude des toponymes, c'est-à-dire les noms de lieux, qu'ils soient mentionnés dans les sources manuscrites ou inscrits sur les cartes, particulièrement le cadastre ancien. Ce dernier, réalisé entre 1824 et 1837 pour Gondreville, apporte de nombreuses informations sur le territoire de la commune.

Au XIX^e siècle 30 toponymes sont répertoriés ; aujourd'hui il n'en reste que 7, soit une perte de plus de 75% des toponymes anciens (**fig. 19**). Ce constat n'est pas propre au territoire de Gondreville. Nous savons qu'au fil des siècles, et ce depuis le Moyen Âge, nous avons perdu de nombreux toponymes. Cette disparition s'est particulièrement intensifiée dans les années 1960 avec les politiques de remembrements des terres agricoles et la réunion des parcelles. Lors de leur fusion, des différents toponymes qui y étaient associés, un seul a éventuellement été gardé et a « glissé » sur ce nouvel ensemble parcellaire, ce qui peut provoquer parfois des déplacements de noms de plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de mètres, impliquant des pertes de sens voire des contresens.

52. CHARTIER 2023a, p. 19.

53. LAMBERT 1963, p. 18 ; LAMBERT 1982, p. 32.

54. LAMBERT 1982, p. 306.

Cadastre ancien 1827-1834	IGN actuel
Bois de Tillet	Bois de Tillet
Champ Gambilleux	
la Haie aux Moines	la Haie aux Moines
les Gouettes	
le Fossé du Gouge	
au bout de L'allée	
l'allée de Gondreville	
le Poirier du Gouge	
la Remise du Pavé	
Le Château	
la Dondaine	
Le Santerre	
Ferme de St Thomas	
la Justice	la Justice
la tête Noire	
la Fosse Guillotin	
les Catelinettes	
le Chêne de la Barre	
la Fosse Bourdon	
le Poirier de la Vignette	
la Grosse Épine	
le Haut des Essarts	le Haut des Essarts
le Fond des Essarts	
la Haie aux Vaches	
l'Épinette	
l'Échelette	l'Échelette
le Chêne	le Chêne
la Braze	
le Fond Grand Pierre	le Fond Grand Pierre
Fossé Bazin	

Fig. 17 : Comparaison des toponymes de Gondreville

Comme nous l'avons écrit, ces noms peuvent nous renseigner sur le territoire en faisant référence à des éléments disparus, ou partiellement disparus, mais dont le toponyme a gardé la mémoire. Nous n'évoquerons ci-dessous que quelques toponymes, les plus parlants, pour ne pas succomber à la surinterprétation.

On peut ainsi trouver :

▪ « le Haut des Essarts » et « le Fond des Essarts » : référence claire à l'essartage, c'est-à-dire le défrichement définitif de terrains boisés. Cette pratique se développe à partir des IX^e-X^e siècles et surtout aux XI^e-XIII^e siècles dans ce qu'on appelle le « monde plein », c'est-à-dire un monde où un maximum de population est atteint au vu des capacités agraires et techniques du moment. Au XIII^e siècle, la France compte, dans ses frontières actuelles, environ 18 millions d'habitants, chiffre qu'on ne retrouvera peut-être qu'au XVII^e sinon au XIX^e siècle. Dans ce contexte de croissances économique et démographique fortes, les seigneurs installent des paysans sur des terres qu'ils souhaitent mettre en valeur. En contrepartie, ils bénéficient d'avantages tels que l'allègement d'impôts ou l'exemption de corvées. Ces paysans sont connus dans les textes sous le terme d' « hôtes », nous avons d'ailleurs une mention pour Gondreville en 1213⁵⁵. Ces deux toponymes sont d'ailleurs proches de la forêt et l'on remarque sur la carte IGN cet arc concave que forme la lisière de la forêt de Villers-Cotterêts, signalant sans doute le front des défrichements anciens. Signalons au lecteur qu'à l'origine le Bois de Tillet est déconnecté du reste de la forêt de Villers-Cotterêts, nous l'aborderons plus loin.

▪ « la Haie aux Moines » et « la Haie aux Vaches » : référence à d'anciens cordons plantés d'arbres ; ces deux toponymes sont sur le cadastre ancien en limite de commune à l'ouest et au sud. Ce n'est pas anodin car nous sommes ici à la frontière entre trois diocèses : Senlis, Meaux et Soissons. Gondreville et Ormoy-le-Davien font partie de ce dernier tandis que ses voisins directs Crépy et Lévignen sont respectivement situés dans les diocèses de Senlis et de Meaux. Il est possible que cette limite administrative ait été matérialisée sur le terrain par une plantation d'arbres et de buissons plus ou moins large. Ce phénomène des « haies forestières » à fonction défensive est connu dès le milieu du IX^e siècle en Francie occidentale : en 864, Charles le Chauve édicte que l'érection de haies, « *haias* », nécessite sa permission⁵⁶. Entre les XI^e et XIII^e siècles, l'aménagement de ces étroites bandes boisées se multiplie et leur vocation défensive ne fait plus aucun doute pour certains chercheurs⁵⁷ et présente d'autres intérêts à nos yeux, à commencer par le fait de matérialiser une limite collective.

Dans la région, leur implantation en limites diocésaines a été constatée plusieurs fois :

- La Haie-l'Abesse à Morienval, diocèses de Senlis et de Soissons⁵⁸
- Le Buisson de la Queue d'Ham et le Bois Borny à Marolles, diocèses de Soissons et de Meaux⁵⁹
- Le Buisson de Waligny à Cuvèrgnon, diocèses de Soissons et de Meaux⁶⁰
- La forêt de Halatte (dont le sens du nom fait débat mais qui pourrait être dérivé de « *haia alta* »), diocèses de Beauvais et de Senlis⁶¹

S'il n'est pas le témoignage d'une ancienne haie forestière, le toponyme de « la Haie aux Vaches » peut plus prosaïquement indiquer la présence de plantations bordant la parcelle et qui empêchaient les animaux d'aller dans les cultures lorsque ceux-ci étaient

55. Voir l'étude historique dans ce rapport, p. 51.

56. HIGOUNET 1979, p. 214.

57. *Idem*, p. 215.

58. BILOT 2019 ; publication à venir.

59. CHARTIER et POPINEAU 2021, p. 25-26.

60. CHARTIER 2021, p. 21.

61. CHARTIER et POPINEAU 2021, p. 25.

dans les pâturages⁶². Le terroir de Gondreville rend probable cette hypothèse, qu'aucun toponyme voisin à la signification similaire ne renforce cependant.

▪ « Ferme de S^t Thomas » et « la Haie aux Moines » : référence religieuse qui peut s'expliquer par le fait qu'à la fin de la période médiévale, le territoire de Gondreville était partagé entre trois seigneurs : un laïc et deux ecclésiastiques. Ces derniers sont les chanoines de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois et les moines chartreux de l'abbaye de Bourfontaine. Chacun des établissements possédait une ferme au sein du village ainsi que des terres⁶³.

▪ « la Justice » : référence aux fourches de justice ; ce toponyme est aussi en limite communale à l'ouest. La justice seigneuriale était symbolisée dans le paysage par des fourches de justice, appelées aussi fourches patibulaires. Il s'agit d'une structure en bois érigée pour pendre un condamné ; le corps à la vue de tous marquait ainsi les esprits quant au sort réservé aux malfaiteurs. L'érection des fourches est réservée au seigneur haut-justicier qui marque ainsi son autorité dans le paysage. Elles sont souvent à proximité des voies d'accès au village, en des lieux visibles de tous. Leur localisation semble être également proche des limites de l'étendue du territoire paroissial. Pour Gondreville, il se trouve que ces fourches apparaissent sur deux plans du XVIII^e siècle⁶⁴ : le plus lisible, celui de 1775, indique « J[ustic]^e de Levignan » à côté du dessin de la fourche à quatre poteaux. Notre toponyme a donc gardé le souvenir de la justice de la seigneurie voisine.

▪ « le Chêne de la Barre » et « le Chêne » : référence à des arbres isolés, marqueurs visuels dans le paysage. Le toponyme « le Chêne » est situé à l'est, à quelques centaines de mètres de la lisière de la forêt de Villers-Cotterêts ; « le Chêne de la Barre », est quant à lui à l'opposé, à l'ouest du territoire en limite avec la commune de Lévigien. Ces deux arbres, dont il ne reste que le nom, ont sans doute été, au même titre que les haies et les fourches de justice évoquées ci-dessus, des repères matérialisant les limites territoriales de Gondreville ou du moins des espaces signifiants.

Par exemple, l'arbre est parfois vu comme le lieu où le seigneur rend la justice. Paolo Alvazzi del Frate, spécialiste de l'histoire du droit aux époques médiévale et moderne, écrit à ce sujet que « partout en France, dans les villes ou même dans les villages, il y avait des «arbres de justice» : c'était des chênes, des ormes ou des tilleuls qui symbolisaient la force, la longévité, la stabilité et l'enracinement dans le terrain. Il s'agissait des qualités typiques de la justice que l'on voulait souligner symboliquement »⁶⁵. Pour le Valois, Louis-Étienne Héricart de Thury mentionne quelques-uns de ces arbres remarquables tels que le Chêne du Roi de la Tour-du-Grain dans la forêt de Villers-Cotterêts, le Chêne de l'assemblée à Ormoy-le-Davien, le Chêne de la gruerie de Nanteuil ou encore l'Orme plaideur d'Acy-en-Multien⁶⁶. Il faut cependant rester prudent avec l'interprétation symbolique de tout élément paysager, souvent excessive, alors que les anciens avaient des considérations très concrètes pour justifier la plupart de leurs choix.

Enfin ajoutons que « le Chêne de la Barre » fait aussi peut-être référence à la famille des Barres, seigneur de Gondreville au XIII^e siècle⁶⁷.

62. POPINEAU 2007, p. 75.

63. Voir l'étude historique dans ce rapport, p. 61-62 et p. 68-71.

64. Plan 1743-1763 ; Plan 1775.

65. ALVAZZI DEL FRATE 2011, p. 392-393.

66. HÉRICART DE THURY 1839, p. 14-15.

67. Voir l'étude historique dans ce rapport, p. 55

▪ « Le Poirier de la Vignette » et « l'Échelette » : possible référence à la vigne ; on peut rapprocher « l'Échelette » de l'échelas, pieu en bois planté au pied d'un cep de vigne pour le soutenir. Pour la période étudiée (XII^e-XVI^e siècles), on ne trouve pas de mention de viticulture à Gondreville dans les sources manuscrites mais cela ne signifie pas qu'il n'y en avait pas. Au contraire même, il est quasiment certain que de petites productions, à l'échelle de la consommation familiale, existaient sur toutes les parcelles capables d'en présenter ; l'absence de mention peut surtout s'interpréter comme une absence de commerce du vin, pas de sa production. Dans le Valois, province très viticole jusqu'au XV^e siècle et même encore jusqu'à la Révolution Industrielle, la culture de la vigne fait partie de l'alimentation d'un foyer au même titre que les productions des potagers et vergers⁶⁸. Notons que nos deux toponymes sont sur des parcelles à proximité immédiate du village, ce qui là encore a du sens : les productions les plus prestigieuses, coûteuses ou demandant le plus d'attention sont souvent localisées au plus près de l'habitat.

▪ « Le Poirier de la Vignette » et « le Poirier du Gouge » : possible référence à des vergers ; les toponymes sont aussi proches de l'habitat. Comme évoqué précédemment pour la vigne, les arbres fruitiers sont un complément pour toutes les tables.

▪ « Le Santerre » : plusieurs significations peuvent être avancées pour ce toponyme. La première « *sana terra* » pour « terre saine » à rapprocher des bonnes terres pour la céréaliculture ; la seconde « *census terra* » pour une terre soumise à l'impôt ; la troisième « *sanguinis terra* » pour un lieu de bataille où la sang aurait coulé. En l'absence d'autres indices, cette dernière hypothèse semble peu probable et paraît relever de la « légende noire » de l'histoire, qui veut que les périodes passées aient systématiquement été plus violentes que l'actuelle... Signalons les toponymes « Les Santerres » et « Le Santerre » sur le cadastre ancien de Betz.

Il faut garder en mémoire que la plupart de ces toponymes sont indatables et qu'il est possible que beaucoup soient modernes (au sens d'Ancien Régime). Ils restent cependant intéressants à compiler et interpréter, même pour une étude privilégiant les hautes périodes d'occupation, car le terroir est vécu par les populations locales quasiment identiquement de l'Antiquité à la Révolution Industrielle. Quelques innovations technologiques (carrières souterraines, hauts-fourneaux, moulins à vent, introduction de nouvelles plantes comme le peuplier, la patate ou l'oignon, etc.) ont pu marginalement modifier les cultures et les modes d'exploitation des terroirs mais, globalement, on a produit et vécu de façon similaire dans le temps. Les toponymes renvoyant à des activités professionnelles ou des valeurs symboliques de certains espaces restent ainsi au moins partiellement pertinents pour l'étude de toutes les périodes.

Hagiotoponymie

L'hagiotoponymie est l'étude des toponymes des lieux de cultes et de dévotion (églises, chapelles, oratoires, calvaires, etc.) qui renvoient à un saint. Au même titre que la titlature des églises. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons ici à l'église Saint-Martin de Gondreville.

68. Pour plus d'informations sur la viticulture dans le Valois, voir l'annexe II p. 119.

Rappelons brièvement que Gondreville a toujours relevé du diocèse de Soissons et que, comme nous l'avons évoqué plus haut, notre territoire est directement voisin des diocèses de Senlis et de Meaux (**fig. 20**). À l'origine, l'église de Gondreville est une succursale de l'église d'Ormoy-le-Davien, c'est-à-dire une église qui supplée une église paroissiale lorsque celle-ci devient insuffisante pour accueillir la totalité des fidèles de la paroisse. Elle le restera jusqu'à la Révolution française. De l'édifice ancien il ne reste rien car l'église actuelle date de 1901, nous ne nous attarderons donc pas sur son architecture mais le lecteur peut consulter en annexe la notice numérique de Dominique Vermand, spécialiste de l'architecture religieuse⁶⁹.

L'église de Gondreville est dédiée à saint Martin. La vie de ce dernier est connue essentiellement par la *Vita sancti Martini* écrite en 396-397 par Sulpice-Sévère, un de ses disciples. Né vers 316 d'un père tribun de l'armée romaine et destiné à une carrière militaire, Martin, alors légionnaire en Gaule, fait acte de charité à Amiens en partageant un morceau de son manteau avec un pauvre. À la fin de son service en 356, il rejoint Hilaire évêque de Poitiers puis devient évêque de Tours en 371. À sa mort, en 397, il est inhumé dans la cité tourangelle et son tombeau devient dès lors un lieu de pèlerinage important. Les rois mérovingiens le révèrent également en tant que patron protecteur.

Ce culte voué au saint se traduit aussi par l'érection de nombreuses paroisses à son nom, les plus anciennes fondations datent du début du V^e siècle et les plus tardives des X^e-XI^e siècles. Dans son article « Le culte de saint Martin dans la région de Senlis », Michel Roblin constate que cette titulature est fréquente dans le diocèse senlisien et les églises portant cette dédicace datent pour l'essentiel des VI^e et VII^e siècles. La situation n'est probablement pas différente dans les diocèses voisins. L'auteur souligne aussi plusieurs indices de leur implantation : proximité de lieux de peuplement ou de sites routiers importants, proximité également de sites religieux préchrétiens (par exemple, source ou pierre levée) ou localisation en zone de frontière⁷⁰. Excepté la présence d'un site religieux préchrétien (qui a pu exister mais que nous ne pouvons pas confirmer), l'église de Gondreville cumule ces particularités au début du Moyen Âge. Le premier édifice, aujourd'hui disparu, dédié à saint Martin n'a peut-être été qu'une chapelle, en lien avec l'habitat du Haut Moyen Âge des VI^e-VIII^e siècles ou avec les axes antiques évoqués ci-après. Puis, probablement au milieu du Moyen Âge, dans un contexte de développement démographique, elle est devenue succursale permettant d'accueillir les paroissiens périphériques d'Ormoy-le-Davien, structurant chaque fois un peu plus le maillage religieux de ce territoire aux confins du diocèse de Soissons.

Le Bois de Tillet

Aujourd'hui le Bois de Tillet fait partie de la forêt de Villers-Cotterêts, dite aussi forêt de Retz. Sur les cartes anciennes, il est déconnecté du massif et parfois non représenté. Certains documents le nomment « Buisson de Tillet » ce qui signale bien un bois isolé.

Sur la *Carte topographique du diocèse de Senlis* de 1709, des « bruyères » sont mentionnées à l'est du Bois de Tillet (**voir Plan 1709 p. 106**). Au milieu du XVIII^e siècle, deux plans, l'*Atlas de Trudaine* et la *Route de Paris à Reims*, indiquent « monticules de sable et roches de grès couvertes de landes et de bruyères » (**voir Plan 1743-1763 p. 109 et Plan 1775 p. 111**). Les terres séparant le Bois de la forêt sont impropres à la plantation et/

69. Voir l'annexe III, p. 123.

70. ROBLIN 1965.

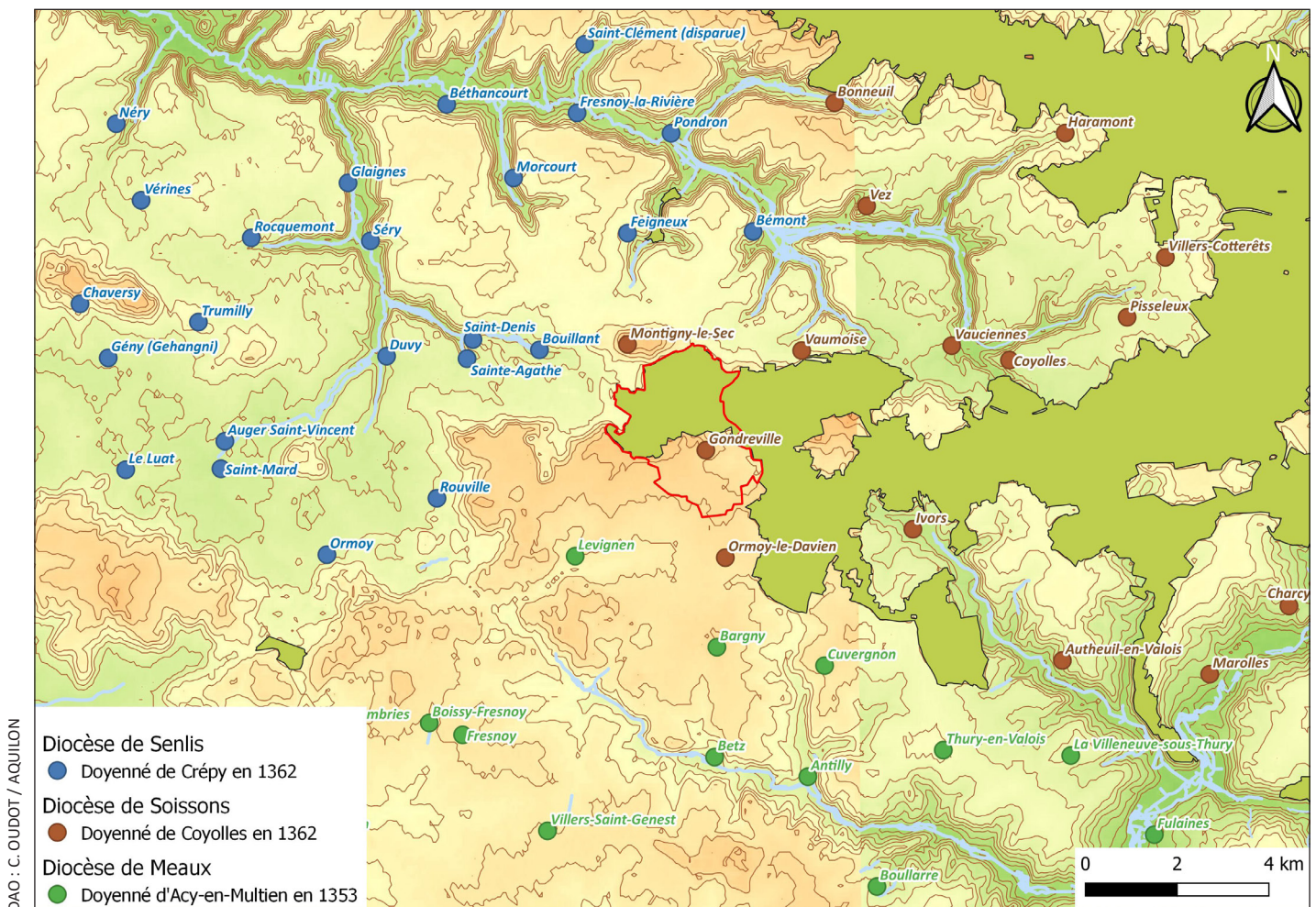


Fig. 20 : Cartographie des paroisses dépendant des diocèses de Senlis, Soissons et Meaux

ou peut-être volontairement gardées en l'état, sables et grès étaient aussi des ressources exploitables (verre, mortier, pavés, etc.) et l'espace pouvait être utile à l'élevage par exemple. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, des plans mentionnent encore les « bruyères (ou bruïères) de Gondreville » (**voir Plan 1780a p. 112 et Plan 1791 p. 113**). C'est au début du XIX^e siècle que le changement s'opère : sur la carte d'état-major de 1820-1866, un aplat vert synonyme de bois recouvre en partie ces « bruyères » qui au nord sont encore visibles avec un aplat bleu délavé (**voir Plan 1820-1866 p. 116**). Grâce à Louis-Étienne Héricart de Thury et son ouvrage *Histoire d'un Vieux Chêne et de ses quatorze Enfants*, nous en savons un peu plus sur cet espace qu'il décrit ainsi en 1839 :

« Ce désert est aujourd'hui presque entièrement couvert de belles plantations d'arbres verts de toute espèce et de diverses essences d'arbres feuillus indigènes et exotiques faites par M. de Violaine, ancien inspecteur de la forêt, et continuées avec succès par M. Savoie, inspecteur actuel, sous la direction de M. le baron de Sahune, conservateur des forêts de la couronne »⁷¹.

On tient là une clef de lecture essentielle : les cartes anciennes et le témoignage de M. Héricart de Thury confirment que la connexion entre le Bois de Tillet et la forêt de Retz est très récente. En ce sens, le paysage septentrional de Gondreville, aujourd'hui fermé, n'a qu'à peine plus de deux siècles.

71. HÉRICART DE THURY 1839, p. 12 ; pour consulter l'intégralité de l'ouvrage, voir l'annexe IV, p. 124.

Le réseau viaire

avec la collaboration de Sébastien CLAEYS

Gondreville bénéficie d'un réseau viaire qui facilite le déplacement de sa population au sein même du village, en reliant notamment les principaux centres d'interactions socio-économiques comme l'église et les fermes. Ce réseau de chemins garantit aussi une connexion avec les localités voisines comme Crépy-en-Valois ou Ormoy-le-Davien.

Contrairement à d'autres localités du Valois, le territoire de Gondreville est également traversé d'axes routiers d'envergures régionale et nationale. La documentation planimétrique, compulsée dans le cadre de cette étude, permet d'appréhender ces différentes voies de communications. Deux avertissements s'imposent cependant. Les chercheurs ont fréquemment recours au cadastre ancien pour documenter le réseau viaire d'un village, c'est-à-dire avant les grandes transformations du monde rural aux XIX^e et XX^e siècles. Toutefois, la route dite de Paris/Soissons, qui est implantée au sud du village, est érigée en 1728, ce qui modifie la physionomie villageoise de cette période⁷⁴. Il en est de même avec le bois de Tillet et ses axes routiers et carrefours. La cartographie ancienne démontre que ces derniers ont été aménagés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Ces changements ont eux aussi bouleversé le réseau routier entre Gondreville et les localités situées au nord telles que Russy-Bémont et Vaumoise.

L'axe routier qui mène de Paris à Soissons est essentiel. En l'état de la recherche, nous ignorons précisément son emplacement d'origine, avant la construction de la nouvelle route réalisée en 1728, mais il est occasionnellement mentionné dans les sources manuscrites. Un document, daté du 23 mars 1471 (n.st.)⁷⁵, indique : « *Item 40 arpents ou environ audit terroir de Gondreville tenant d'une part au buisson de Tillet d'autre au grand chemin qui va de Soissons à Paris aboutant d'un bout auxdits de Saint-Thomas d'autre à plusieurs* ». Ce chemin serait donc plus au nord par rapport à la route érigée en 1728. Le *Guide des chemins de France*, rédigé par Charles Estienne en 1552, ne mentionne pas Gondreville en tant qu'étape sur les itinéraires Paris/Villers-Cotterêts ou Paris/Soissons qui traversent les mêmes villages⁷⁶. Les étapes les plus proches sont celles de Péroy-lès-Gombries et Lévigien, au sud-ouest, et Vaumoise et Vauciennes au nord-est. Le livre de Charles Estienne est, comme son titre l'indique, un guide destiné aux voyageurs et aux pèlerins. Il assure à ces derniers le moyen le plus rapide de parvenir à leur destination en précisant les lieux de gîtes éventuels. Ainsi, Gondreville ne permet pas de faire un arrêt bien que le voyageur soit contraint de traverser son territoire pour se rendre à Paris ou à Soissons s'il privilégie la route la plus courte.

La première carte, issue de notre corpus, qui figure Gondreville comme situé sur ou à proximité immédiate de la route de Paris/Soissons, est datée de 1658. La représentation est encore sommaire (**voir Plan 1658 p. 102**). Elle ne devient suffisamment précise que dans les cartes de la seconde moitié du XVII^e siècle, comme en témoigne celle datée des années 1670-1679. Sur ce document, le « chemin de Paris », tel qu'il est nommé, se trouve au sud de Gondreville (**voir Plan 1670-1679 p. 103**). Il traverse les bois et bruyères pour atteindre Vaumoise par « La Croix Blanche ». Le cartographe figure d'autres chemins, non identifiés, qui rayonnent autour de notre village. En direction de l'ouest, un axe, partant du « chemin de Paris », longe le sud de la « Garde de Tillet » pour atteindre sans doute Crépy-en-Valois. Un autre axe, orienté nord/sud, traverse le bois de Tillet pour relier

74. GRAVES 1851, p. 86.

75. A.N., R4 99.

76. ESTIENNE 1552, p. 12 et 25.

Gondreville à « Montigny-le-Sec », un ancien village qui se trouve aujourd'hui dans le finage de Russy-Bémont, à l'ouest, sur la butte éponyme. Cette carte du XVII^e siècle illustre une dernière portion routière, au nord-est de Gondreville, perpendiculaire à notre chemin de Paris. Elle se trouve à proximité d'une tour anonyme – identifiée comme « tour du grain » sur d'autres cartes – érigée sur une butte et mène à La Ferté-Milon en passant notamment par Ivors.

Un nouveau plan du XVII^e siècle figure le même réseau mais en apportant davantage de précisions (**voir Plan s.d. B (XVII^e siècle) p. 105**). Le « chemin de Paris », le seul qui soit encore nommé, conserve sa direction. Toutefois, au nord-est de Gondreville, il traverse une « plaine et bruières de la brase » et aboutit à « la Croix Blanche » près de Vaumoise. La « brase », ou Braze, est un toponyme ancien du territoire de Gondreville. La tour, quant à elle, cette fois est identifiée et nous avons au XIV^e siècle le nom de « Tour du Grouyn »⁷⁷. Le chemin reliant Gondreville à Montigny-le-Sec et qui traverse le bois de Tillet est toujours représenté. Enfin, l'axe routier en direction de La Ferté-Milon, qui passe par le village d'Ivors, est plus lisible sur cette carte. Il traverse donc le sud de la garde de Tillet, passe en limite nord de Gondreville et sépare ensuite les plaines et bruyères de la zone forestière appelée « Garde Cauroy ». Après avoir traversé la clairière d'Ivors, il rejoint La Ferté-Milon en traversant Boursonne et Précý-à-Mont, actuel hameau de Marolles. Ce réseau routier est aussi visible sur des cartes de 1730 et de 1743 (**voir Plan 1730 p. 107 et Plan 1743 p. 108**). Signalons pour cette dernière, la figuration de la tour du Grain comme ruinée.

Le plan de la *Route de Paris à Reims*, copie de l'*Atlas de Trudaine*, est essentiel car il identifie les chemins qui sont reliés à celle-ci (**voir Plan 1775 p. 111**). Ainsi, un chemin appelé « de Crespy » part de Gondreville au sud du Bois de Tillet. Deux chemins dit « d'Ivors » traversent la grande route. L'un à la sortie orientale de Gondreville tandis que l'autre traverse la Croix Blanche. La grande route est rectiligne dans sa traversée des « monticules de sable, roche et de grès couvertes de landes et de bruyères » et rejoint l'ancien tracé à la sortie de Vaumoise, à proximité du vallon de la Fontaine aux Clercs. Signalons un réseau secondaire formé de chemins sinueux, implanté à l'ouest de la route Paris/Soissons, et qui traverse la lande de sable et de grès. La « tour du Grain » a complètement disparu.

Un nouveau plan, lié à la forêt de Villers-Cotterêts ou de Retz, présente de nouveaux changements (**voir Plan 1780a p. 112**). En conséquence, le chemin dit de « Crépy à Ivors », dont le profil est désormais rectiligne, se fond et s'intègre dans le réseau des routes forestières du Bois de Tillet. Comme son nom l'indique, il permet de se rendre à Ivors en traversant le « chemin de Paris » au lieu-dit Les Quatorze Frères. Contrairement au plan de 1775, qui figure deux « chemins d'Ivors », le plan de 1780 représente celui qui est situé à la sortie orientale de Gondreville, celui implanté plus au nord dans la lande a disparu.

Le croisement appelé « Les Quatorze Frères » existe encore aujourd'hui. Un chemin, et non une route ou laie forestière, appelé « de Crépy à la Ferté-Milon », traverse toujours la route nationale 2 près de la maison forestière dite des Quatorze Frères. Or, les plans cadastraux du XIX^e siècle indiquent deux chemins distincts dans la plaine de Saint-Germain, à l'est de Crépy-en-Valois (Crépy section D). Le premier, dit « chemin de Crépy à Gondreville », correspond à l'actuelle rue du bois de Tillet à Crépy-en-Valois. Le second, qui est le « chemin de Crépy à Ivors », a aujourd'hui disparu mais est encore visible sur la carte de l'état-major de 1820-1866. Nous pensons donc, au vu du manque de précisions des cartes des XVII^e et XVIII^e siècles, que c'est bien le chemin de Crépy à La Ferté-Milon qui est principalement représenté sur les documents planimétriques. Il doit donc être distingué de la voie qui mène de Crépy à Gondreville dont une partie du tracé est encore visible sur les cartes actuelles. Il a sans doute également existé un

77. Voir l'étude historique dans ce rapport, p. 64.

chemin qui menait directement de Gondreville à Ivors. Or, celui-ci est non fossilisé dans le parcellaire actuel.

* * *

L'analyse de la documentation planimétrique, croisée aux sources archéologiques et historiques, confirme que Gondreville et ses alentours sont traversés par des itinéraires d'envergure régionale et nationale dans l'Antiquité (**fig. 22**). La route Paris/Soissons, qui passe notamment par Nanteuil-le-Haudouin et Lévigney, est peut-être la plus importante. Elle est toutefois insuffisante pour justifier l'implantation et la pérennisation de notre village. La présence de la lande, peu propice à l'agriculture, a certainement favorisé l'implantation humaine suivant d'autres critères. C'est plus au sud-ouest, au milieu de la plaine limoneuse et dans une situation de carrefour qu'on trouve l'habitat le plus ancien. Il profite du croisement de ladite route Paris/Soissons et d'un second itinéraire, sur lequel les données sont encore rares mais qui se révèlent progressivement, l'itinéraire Meaux/Noyon. Il constitue d'ailleurs la limite des diocèses de Soissons et de Meaux (Gondreville/Lévigney) ainsi que de Soissons et de Senlis (Montigny-le-Sec/Crépy-en-Valois). Localement, le tronçon Ormoy-le-Davien/Montigny-le-Sec (où, rappelons-le, il existait un village) en est un tronçon. Notez que ces itinéraires étaient certainement caractérisés par plusieurs tracés, qu'on empruntait selon le contexte ou les besoins ; nous proposons ici que Gondreville soit localisé chaque fois sur l'un de ces tracés, qui n'était pas nécessairement le plus important ni le plus emprunté. Enfin, nous soupçonnons l'existence de ces tracés dès l'époque romaine car ces cités sont des capitales de territoire et qu'on devait vouloir les rejoindre au plus court, mais rien n'empêche que ces itinéraires soient en fait plus anciens encore. Ils appartiennent à la catégorie des chemins que les chercheurs qualifient d'anhistoriques.

Le couvert forestier, et notamment le Bois de Tillet, se développe et se restructure pendant la période médiévale. Cette forêt exerce désormais une contrainte que les voyageurs cherchent à éviter. Elle influe donc sur le réseau viaire. Jusqu'à la création des routes royales et la réactualisation de la route Paris/Soissons au XVIII^e siècle, Gondreville n'est pas un village par lequel le voyageur de grand parcours passe. Il faut pour le voyageur une raison spécifique, qu'elle soit personnelle, professionnelle ou de toute autre nature, pour s'arrêter dans notre village. Gondreville est alors une destination en soi, très modeste et très locale, pas une étape sur un itinéraire de grand parcours. Cette situation change donc avec l'implantation de la route royale, et c'est cet état dont notre cartographie témoigne. Il ne semble cependant pas que cela ait eu un impact économique majeur sur le peuplement.

Le chemin qui mène de Crépy-en-Valois à La Ferté-Milon, en passant par Ivors, aurait pu être déterminant dans la structuration du territoire. Pendant les périodes médiévale et moderne, il relie en direct la capitale du comté/duché de Valois à l'un des principaux chefs-lieux de châtelainie de celui-ci. Était-il pour autant fort emprunté ? Ce n'est pas sûr car la forêt, nous l'avons dit, pouvait représenter un obstacle décourageant pour la plupart des voyageurs (mauvais état de la route, insécurité, tracé irrégulier, etc.). Ajoutons également que la présence d'un autre itinéraire, orienté nord-ouest/sud-est, qui a pu créer une situation de carrefour près du lieu-dit les Quatorze Frères. Ce dernier est d'ailleurs à proximité de la tour du Grain (territoire de Coyolles) dont la fonction reste aujourd'hui indéterminée. Il pourrait s'agir d'une tour dédiée à la défense des chemins, bien que nous ne connaissions aucun autre exemple d'édifice isolé de ce type dédié à la sécurité des routes. Cette tour peut aussi revêtir une valeur symbolique en fournissant la démonstration d'un pouvoir fort à l'échelle locale, probablement comtal. Sa présence au carrefour des chemins suscite aussi des interrogations. En effet, cette tour a-t-elle été

érigée volontairement à ce carrefour ou, au contraire, les routes ont-elles convergé vers celle-ci ? Nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui à cette question.

* * *

Installé dans un terroir aux ressources naturelles variées (forêt, sable, grès, terres limoneuses) mais aux potentialités limitées, le territoire de Gondreville est pourtant occupé depuis les périodes les plus anciennes. Les occupations anciennes sont cependant timides. Les indices se font plus denses à partir de la période gallo-romaine mais ceux de la Protohistoire, voire des périodes antérieures, peuvent avoir été détruits ou invisibilisés par les implantations postérieures. Au lieu-dit le Fond Grand Pierre, c'est d'abord un établissement agricole des I^{er}-II^e siècles qui s'implante, suivi, après un hiatus de plus de 200 ans, d'un village du Haut Moyen Âge qui a perduré entre le VI^e et le VIII^e siècle. Cas le plus fréquent, ce dernier semble avoir migré vers le site de l'actuel village, à moins qu'il existait déjà là un second lieu de peuplement et que les deux aient fusionné. Plusieurs indices nous permettent d'avancer une datation pour la « naissance » de Gondreville : l'étymologie du nom en *-villa*, les premières mentions textuelles, certains toponymes dont ceux relatifs aux défrichements. Ces éléments plaident en faveur d'une création tardive, peut-être dans le contexte de l'augmentation démographique qui caractérise la période capétienne. L'église dédiée à saint Martin pourrait être l'héritière d'une chapelle antérieure, plus ancienne, peut-être en lien avec le village disparu du Fond Grand Pierre, mais rien ne l'assure si ce n'est sa titulature. Notez qu'il n'est pas certain que l'église soit une conséquence de l'habitat, une chapelle de carrefour par exemple ayant pu précéder l'habitat et l'attirer à elle. Quoiqu'il en soit, à cause d'un terroir aux ressources limitées, particulièrement sur le plan céréalière, il faut peut-être voir le territoire de Gondreville comme ayant été occupé de manière intermittente avant l'an mil, suivant les contextes. Lorsque, au tournant des XI^e-XIII^e siècles, un nouvel habitat se (re)forme, il deviendra définitif, malgré de nouvelles crises.

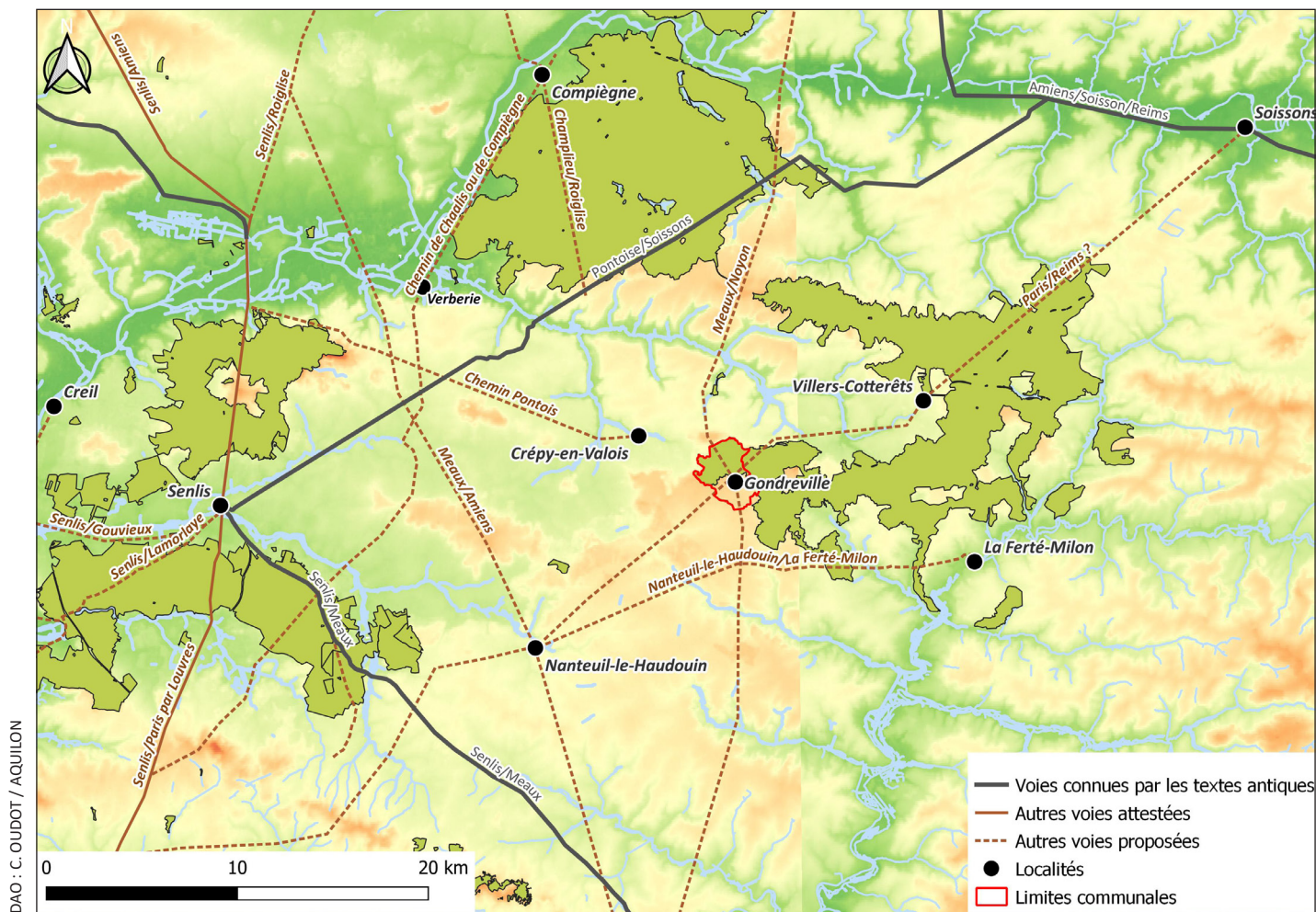


Fig. 22 : Cartographie du réseau viaire à l'époque antique

Gondreville : un village du Valois entre le Moyen Âge et la Renaissance

M. HINARD, historien

Aucun historien ou érudit n'a rédigé d'ouvrage ou d'article qui soit spécifiquement consacré à Gondreville. Quelques publications permettent cependant d'obtenir plusieurs informations éparées. Ainsi, en 1598, Antoine Bataille, procureur au bailliage du Valois, rédige ses *Antiquités du Valois* à l'intention de la duchesse Marguerite de Valois. L'ouvrage retrace sommairement l'histoire politique et administrative du duché et de quatre des six châtelainies qui le composent¹. Le procureur détaille aussi l'ensemble des droits et des prérogatives que la figure ducale exerce sur le duché valoisien. Moins de deux siècles plus tard, en 1764, l'érudit d'origine sautriaute Claude Carlier, s'appuyant sur les travaux du président Minet², publie quelques éléments sur Gondreville dans son *Histoire du Duché de Valois*, comme la tour de Réaumont, que nous évoquerons dans ce travail, ou encore les carrières de grès du territoire villageois³. Plus récemment, l'historien Louis Carolus-Barré, spécialiste du Valois médiéval, a mis en avant quelques documents en relation avec le territoire de Gondreville. Signalons les recherches de Philippe Thuillot, auteur d'une thèse sur les châtelainies du Bassin parisien, et la mise en ligne de ses notes de travail et transcriptions d'archives qui sont utiles pour les chercheurs locaux⁴. Enfin, nous remercions M. Nicolas Dubois, élu au conseil municipal de la commune, qui nous a communiqué l'intégralité de ses découvertes historiographiques.

Le travail historique présenté ici associe une lecture de ces ouvrages et une consultation de sources manuscrites conservées aux Archives nationales et aux Archives départementales de l'Oise. Pour le premier dépôt cité, nous avons surtout dépouillé et étudié des documents de la sous-série R4, relative aux papiers des ducs d'Orléans et de Valois. En effet, comme nous l'évoquerons plus loin, une partie de la seigneurie de Gondreville relève directement de la châtelainie de Crépy-en-Valois. Quant aux Archives départementales de l'Oise, nous avons dépouillé les séries G et H, relatives aux clergés séculier et régulier. Ce dépôt d'archives conserve également les archives communales de Gondreville dont certaines pièces, comme les registres paroissiaux, l'état civil ou les recensements de population, apportent des informations complémentaires sur la sociologie villageoise, en particulier pour les périodes moderne et contemporaine⁵. Nous les indiquons seulement dans le cadre de ce travail, car la limite chronologique retenue pour cette étude, en accord avec le commanditaire, est le XVI^e siècle.

Entre le Moyen Âge et l'Ancien Régime, le village de Gondreville est morcelé entre plusieurs seigneuries. Elles dépendent chacune d'entités comme la châtelainie de Crépy ou les seigneuries de Betz et de Lévigien. En conséquence, l'analyse et la compréhension de la hiérarchie féodo-vassalique, telle qu'elle s'exerce à Gondreville, et de l'ensemble des fiefs présents sur le territoire sont indispensables pour comprendre l'évolution de Gondreville entre le XII^e et le XVI^e siècle.

1. GUIZOT 1896 ; GUIZOT 1897 ; les châtelainies de Neuilly-Saint-Front et d'Oulchy-le-Château en sont exclues.

2. CHARTIER 2023d, p. 14-20.

3. CARLIER 1764a, p. 5.

4. THUILLOT 2019 ; <https://www.sitohistoriquedephilippethuillot.fr/>

5. Ces documents sont numérisés et accessibles sur le site internet des Archives départementales de l'Oise : <http://archives.oise.fr/archives-en-ligne/>

Notre propos, scindé en trois parties, est rédigé de manière chronologique. Nous avons employé l'orthographe actuelle pour les mentions en ancien français, et établi une ponctuation lorsque cela était nécessaire. Ces choix résultent d'une volonté d'assurer le confort du lecteur et de favoriser ainsi l'accessibilité de certains passages textuels. En revanche, nous avons maintenu l'orthographe patronymique de chacun des individus cités telle qu'elle apparaît dans les textes. De même, certains mots ou groupe de mots en ancien français, qui sont difficilement transcriposables en français actuel, ont été conservés et indiqués en italique.

Un village du Valois et ses seigneurs (XII^e-XIII^e siècles)

Par souci de clarté, nous souhaitons définir dès maintenant les notions de seigneurie et de fief qui sont abondamment employées dans ce texte. Pour rappel, la seigneurie est une terre ou un ensemble de terres sur lequel s'exercent la propriété éminente et/ou la zone de juridiction d'un maître appelé seigneur. Si les limites d'une seigneurie peuvent coïncider avec celles d'un territoire villageois, il est très fréquent que ce ne soit pas le cas. La seigneurie peut être banale ou foncière. Dans le premier cas, il s'agit du droit de commandement – le ban – qu'exerce un seigneur sur les habitants de son territoire, comme l'obligation pour ces derniers de moudre leur blé au moulin seigneurial. Le second cas concerne le droit qu'un sire dispose sur ses terres¹⁸⁴. Celles-ci sont partagées entre la réserve, c'est-à-dire une terre que le seigneur exploite pour ses propres intérêts, et les tenures qui sont des parcelles concédées à des individus en échange de redevances et de services. Le fief, quant à lui, est une concession à charge de service faite par le seigneur à un vassal qui peut prendre la forme de droits, d'un territoire ou d'une seigneurie¹⁸⁵. Dans le cadre d'une hiérarchie féodale, les termes de seigneurie et de fief peuvent être utilisés comme des synonymes. Lorsqu'un seigneur suzerain concède une terre en fief à son vassal, ce dernier devient le seigneur de cette terre.

- **Les premières mentions textuelles médiévales de Gondreville**

Les premières mentions textuelles, qui mentionnent explicitement Gondreville, datent des XII^e et XIII^e siècles. Ce constat ne remet pas en cause une occupation plus ancienne du village telle que le démontre la synthèse archéologique présentée dans ce rapport. C'est simplement qu'au Moyen Âge Central, les pratiques administratives recourent de plus en plus souvent à l'acte écrit, particulièrement à l'échelle locale, ce qui nous permet de profiter aujourd'hui d'archives de plus en plus nombreuses à partir de cette période. La première mention textuelle disponible ne concerne toutefois qu'un anthroponyme. En 1157 (a.st.)⁶, l'évêque soissonnais Anscoul de Pierrefonds (1152-1158) reconnaît plusieurs donations concédées en faveur de la toute jeune abbaye prémontrée de Lieu-Restauré fondée vers 1138⁷. L'une d'entre elles, celle du prénommé Anselme, concerne une terre et un bois à défricher à Bourgfontaine. Plusieurs témoins authentifient cette donation dont « *Roberti de Gondreville* », c'est-à-dire Robert de Gondreville. Rien n'assure que ce dernier soit seigneur du lieu et rien n'indique sa fonction.

6. (a. st.) ou « ancien style » indique que nous avons conservé l'année comme elle est indiquée dans le texte. Rappelons que jusqu'à la fin du XVI^e siècle, le style de Pâques était un style privilégié pour dater les documents.

7. A.D. 60, H 3599.

Une deuxième mention apparaît 53 ans plus tard, au mois de mars 1210 (a.s.). À cette date, l'évêque de Soissons Aymard de Provins (1207-1219) reconnaît une aumône réalisée en faveur de la confrérie de la Sainte-Trinité de Crépy-en-Valois, que l'historien Louis Carolus-Barré définit « comme une association de piété et de charité, mettant en pratique les deux grands préceptes de l'amour de Dieu et du prochain » et une « véritable société de secours mutuel »⁸. Cette aumône, accordée par le prévôt de Crépy Renard et sa femme Aveline, concerne toute leur dîme de Gondreville, c'est-à-dire un prélèvement seigneurial qui pèse généralement le dixième de la récolte⁹, qu'ils tenaient en fief de Renaud de Montigny¹⁰. Cette donation confirme l'existence de Gondreville, en tant que village, l'exploitation et l'occupation de son territoire au début du XIII^e siècle.

- **Un cartulaire royal et sa déclaration de Simon de Feigneux**

Un fragment de cartulaire, rédigé sous le règne de Philippe II Auguste (1180-1223), comporte une liste détaillée des « fiefs de Crépy (en Valois) »¹¹. Bien que ce recueil de documents ne soit pas daté, il est certainement rédigé autour de 1213, au moment où le comté de Valois est rattaché au domaine royal après le décès de la dernière comtesse Éléonore de Vermandois. Une déclaration, que nous reproduisons juste après, concerne celle d'un vassal nommé Simon de Feigneux¹² :

« Simon de Feigneux, vassal (*homo*), tient [5] hôtes à Gondreville et [2] hôtes à Ormoy et [8] sols de cens à Betz et [2] sols à Bargny (...) »¹³.

En contrepartie de la jouissance de ses biens, Simon de Feigneux doit au comte de Valois « l'ost et la chevauchée »¹⁴. Dans le premier cas, il s'agit pour le vassal de rejoindre l'armée comtale pendant une durée limitée de 40 jours, alors que dans le second, le même homme doit effectuer une « tournée d'inspection seigneuriale »¹⁵.

La déclaration de Simon de Feigneux nous renseigne indirectement sur le territoire médiéval de Gondreville. En effet, les hôtes sont principalement des paysans ou des tenanciers qui jouissent d'un statut d'homme libre. Ils exploitent une terre, qui leur est concédée par un seigneur, en échange d'un défrichement et d'une mise en valeur¹⁶. Cette déclaration est donc essentielle puisqu'elle signifie que la physionomie du territoire de Gondreville évolue encore au début du XIII^e siècle, dans le contexte de croissance démographique et économique propre au Moyen Âge Central. On doit certainement chercher à valoriser de nouvelles terres par défrichement, drainage ou aménagements divers.

8. CAROLUS-BARRÉ 1996a, p. 399-411.

9. TOUATI 2007, p. 100.

10. <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/> d'après B.N.F., NAL 1556, fol. 3-4.

11. Une édition critique a été réalisée de ce cartulaire par l'archiviste paléographe Eugène Tailliar : TAILLIAR 1868.

12. TAILLIAR 1868, p. 484.

13. « *Simon de Fenix, homo, tenet quinque hospites apud Gondrevillam et duos hospites apud Ulmaium, et VIII solidos de censu apud Bez et II solidos apud Berengiacum (...)* ».

14. « (...) *et debet exercitum et equitatum* ».

15. TOUATI 2007, p. 75-242.

16. *Idem*, p. 158.

Signalons dès maintenant que la famille de Feigneux est mentionnée à plusieurs reprises dans les sources manuscrites du XIV^e siècle qui concernent Gondreville. Ainsi, en 1356, Raoul de Feigneux et sa femme, nommée Jeanne de Pompoigne, offrent à la chartreuse de Bourfontaine « une maison avec des terres à Gondreville (...), le tiers de la grande dîme [du] terroir [de Gondreville], des cens et des rentes »¹⁷. Si nous revenons ultérieurement sur cette donation, nous pouvons déjà supposer que Raoul soit un descendant de Simon. En revanche, du strict point de vue de la hiérarchie féodo-vassalique, la déclaration de Simon de Feigneux ne peut pas correspondre à celle qui est proposée par Raoul en 1356. En effet, un autre document, conservé dans le chartrier de la chartreuse axonaise, offre davantage d'informations sur ce « qui leur a été aumôné par messire Raoul de Feigneux chevalier ». Le fief de ce dernier est alors dit « mouvant de messire Philippe de Juilly, chevalier, à cause de sa seigneurie de Betz lesquels se consistent en maisons, terres arables, bois, champarts, cens, rentes, dîmes et autres redevances »¹⁸. En conséquence, le fief de Simon de Feigneux relève du comte de Valois à cause de sa châtellenie de Crépy tandis que celui de Raoul dépend de la seigneurie de Betz. C'est un cas courant de morcellement de la hiérarchie féodo-vassalique qui ne doit pas perturber le lecteur mais qui fait prendre conscience de la complexité à comprendre les pouvoirs à cette période. Nous allons désormais nous concentrer davantage sur la seigneurie de Betz.

- **Betz, Lévigien et Nanteuil-le-Haudouin**

La seigneurie de Betz, dont le rôle dans la structuration territoriale à l'échelle locale fut majeur à l'époque médiévale, souffre malheureusement d'une cruelle absence de recherches historiques. Selon l'érudit Louis Graves, qui s'appuie en grande partie sur les écrits de Claude Carlier, Betz était au X^e siècle « une terre des comtes de Champagne, cédée par eux aux seigneurs de Crépy-en-Valois. Elle fut comprise avec Nanteuil et Lévigien dans le lot que Raoul II, comte de Senlis, seigneur du Valois, affecta vers 1030 à son troisième fils Thibaud I^{er} de Crépy, surnommé le Riche. Les seigneurs de Betz furent les mêmes que ceux de Nanteuil-le-Haudouin jusqu'en 1227, lorsque Philippe I^{er} de Nanteuil partagea ce domaine entre Guillaume, son cinquième fils, et Gérard, puîné de Guillaume. Gérard qui eut le château, fut regardé comme le haut seigneur du lieu, qu'il laissa en héritage à Thibaud son frère aîné, chantre de l'église de Beauvais, seigneur de Lévigien (...) »¹⁹.

Dans sa thèse soutenue en 1934, Louis Carolus-Barré, spécialiste du Valois médiéval, évoque à son tour l'agrandissement du comté valoisien au détriment du comté champenois²⁰. Bien que son propos insiste sur Nanteuil-le-Haudouin, l'auteur semble sous-entendre que Betz et Lévigien sont associés à la terre nanteuillaise, ainsi qu'une partie du Valois Multien. L'historien affirme aussi, grâce à un document rédigé en 1172, que le comte de Valois Philippe d'Alsace est vassal du comte de Champagne à cette date « à cause de [la] châtellenie de Meaux »²¹. Or, nous ignorons le moment précis où le comte de Valois s'émancipe de son seigneur champenois et aucun chercheur, comme Michel Bur, spécialiste de la Champagne médiévale, ne s'est prononcé sur ce sujet²². Nous menons donc actuellement des recherches en ce sens et plusieurs hypothèses sont privilégiées. Nous pensons notamment que l'intégration du comté de Valois au domaine royal en 1213,

17. BILLOTEY 1948, p. 108-109 d'après A.D. 60, H 3726.

18. A.D. 60, H 3990.

19. GRAVES 1851, p. 71-72.

20. CAROLUS-BARRÉ 1998, p. 22.

21. CAROLUS-BARRÉ 1998 d'après LONGNON 1869, p. 50, n° 759.

22. Par exemple BUR 1977.

après la mort d'Éléonore de Valois, a provoqué un bouleversement de la hiérarchie féodo-vassalique en place. En effet, le roi de France, du fait de son statut et de sa place au sommet de cette hiérarchie, s'est défaussé de son rôle de vassal du comte de Champagne, brisant ainsi la relation qui unissait jusqu'à alors les comtés valoisien et champenois.

Soulignons que plusieurs fiefs, situés à Gondreville, dépendent directement de la seigneurie de Lévigien. Nous l'évoquons plus longuement dans le cadre d'une analyse d'un dénombrement du comté de Valois daté de 1376²³.

L'identification de la famille seigneuriale de Nanteuil-le-Haudouin offre une nouvelle piste pour poursuivre notre enquête. Le cartulaire royal, que nous avons abordé dans les paragraphes précédents, comporte également une justification écrite vers 1213 du seigneur Philippe I^{er} de Nanteuil, reproduite ci-dessous :

« Philippe [I^{er}] de Nanteuil, homme lige, tient ce qu'il a à Nanteuil en deçà de l'eau vers Crépy et sa maison de Nanteuil et ce qu'il a à Betz, excepté l'âtre qu'il tient de l'évêque de Meaux, et il tient ce qu'il a à Morcourt et ce qu'il a dans la forêt de Gombries avec les dépendances, forêt dans laquelle il partage avec le roi, et à Crépy [50] livres de Nesle que la commune lui rend et sa maison de Crépy et la justice de sa terre de Crépy, excepté le tréfonds des cultures qu'il tient de l'abbesse de Jouarre ; et il tient des terres à champart, des jardins, le moulin de Marival²⁴, les hommes libres qu'il a dans le Valois, excepté ceux qu'il tient du Bouteiller. *Item*, ce qu'il a à Beaucourt²⁵, et sa maison de Lévigien et sa forteresse de Lévigien et tout le village avec ses dépendances, et les essarts et tous les bois de Lévigien et ses hommes de corps en quelques lieux qu'ils soient dans le Valois »²⁶.

Cette déclaration, aussi dense que précise, est suivie d'une liste de 32 individus qui sont vassaux du sire de Nanteuil et, par extension, arrière-vassaux du comte de Valois. Parmi eux, signalons la présence de Gilbert de Gondreville, mais nous ignorons ce qu'il tient précisément du seigneur nanteuillais²⁷.

Le Musée Condé conserve un cartulaire des fiefs qui relèvent de Philippe [I^{er}] de Nanteuil²⁸. Rédigé vers 1228, d'après une datation proposée par le premier conservateur-adjoint Gustave Macon, ce document comporte deux mentions de Gondreville rédigées en ancien français. Pour la première d'entre elles, elle est insérée dans une déclaration formulée par le vassal Mathieu de Betz :

« [Mathieu] de Betz est homme lige [de] de monseigneur Philippe [I^{er}] de Nanteuil et tient de lui [tout ce] qu'il a à Betz (...) encore tient-il de monseigneur Philippe [I^{er}] de Nanteuil (...) de ce que Guillaume de Gondreville tient de lui à Betz et à Gondreville

23. Nous renvoyons le lecteur à la page 62 de ce rapport.

24. Marival ham. Taillefontaine (02600), arr. Soissons, dép. Aisne.

25. D'après Jean-Claude Malsy, Beaucourt est une ferme située sur la commune de Vichel-Nanteuil (02210), arr. Château-Thierry, dép. Aisne : MALSY 1999, p. 79.

26. TAILLIAR 1868, p. 484-485.

27. *Idem*, p. 485.

28. A.M.C., 2-CB-23.

et de ce que [Hugues] li Borreciers tient de lui à Gondreville (...)²⁹ (fig. 1).

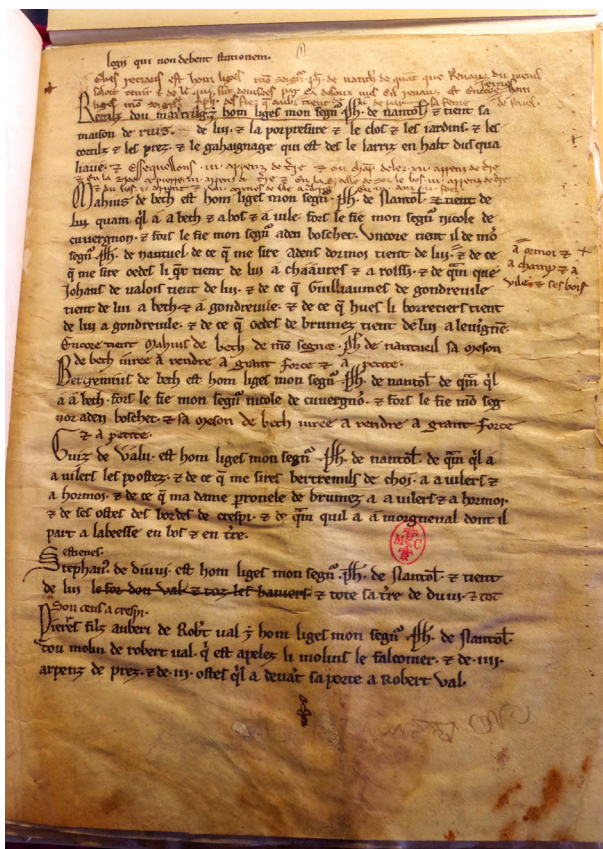


Fig. 1 : Page contenant la déclaration de Mathieu de Betz en 1228 © A.M.C., 2-CB-23

Bien que le texte ne détaille aucunement les biens tenus, il illustre parfaitement les liens de dépendance qui unissent seigneur et vassaux. Mathieu est ainsi seigneur de Betz grâce à Philippe I^{er} de Nanteuil. Grâce à ce statut, il est aussi le seigneur de deux autres personnes qui sont possessionnées à Gondreville, certainement pour quelques arpents de terre arable ou des droits seigneuriaux. En revanche, l'emploi récurrent de l'anthroponyme « Gondreville » complexifie notre connaissance des potentiels liens familiaux entre Gilbert, cité comme vassal de Philippe I^{er} de Nanteuil vers 1213, et Guillaume. Un troisième homme, prénommé Mathieu, apparaît aussi dans le cartulaire conservé au Musée Condé :

« [Mathieu] de Gondreville est homme [de] monseigneur Philippe [I^{er}] de Nanteuil de [tout ce] qu'il a à Gondreville et à champ et à ville et le fief est tout lige *hors l'est Jehannot* ce fief encore l'est-il d'un autre fief de par sa femme c'est ce qu'Adam de Ree³⁰ vendit [à] monseigneur Huon d'Armentières son père »³¹.

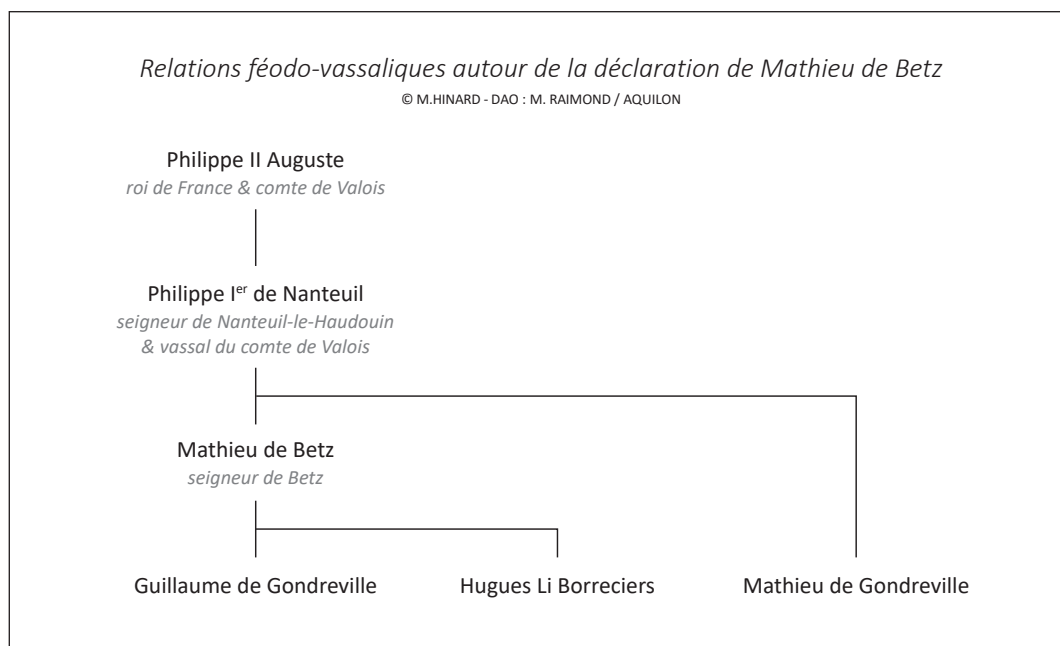
29. A.M.C., 2-CB-23, fol. 1.

30. Il pourrait s'agir de la commune actuelle de Réz-Fosse-Martin (60620), arr. Senlis, dép. Oise.

31. A.M.C., 2-CB-23, fol. 7.

Rappelons-le, l'absence de description des fiefs rend impossible la restitution du morcellement seigneurial de Gondreville et l'identification de la totalité des fiefs entre le XII^e et le XIII^e siècle. Nous pensons toutefois que celui qui est détenu par Mathieu de Gondreville, appartient à Philippe I^{er} de Nanteuil comme son héritage familial depuis le partage réalisé par Raoul entre ses deux fils vers 1030 (voir schéma ci-dessous).

Quoiqu'il en soit, le territoire de Gondreville est profondément bouleversé au début du XIV^e siècle. Nous y reviendrons.



- **Les familles seigneuriales des Barres et de Beaumont au XIII^e siècle**

À cette étape de la recherche, nous constatons que plusieurs seigneurs se partagent l'autorité seigneuriale et le territoire à Gondreville. Ce partage ne doit pas être homogène et la part des terres détenues ou les droits seigneuriaux possédés doivent varier entre ces individus. En conséquence, l'anthroponyme « de Gondreville » peut se révéler trompeur et il ne faut pas toujours accorder trop d'importance aux individus qui le portent. L'historienne Brigitte Bedos, dans le cadre de son étude sur la châellenie médiévale de Montmorency, écrit qu'un « vassal médiocre pouvait se muer en seigneur du fait qu'il exploitait une portion de terre ; il y établissait des tenanciers et prenait le nom de la localité sur laquelle était situé son bien »³². Nous ne voulons pas présenter Gilbert, Guillaume ou Mathieu de Gondreville comme des personnes sans envergure, mais simplement nuancer leurs places respectives au sein de la hiérarchie féodo-vassalique de Gondreville. Nous ignorons d'ailleurs s'ils détiennent une quelconque autorité banale, comme les droits de justice. La haute justice, la plus importante, est considérée par un officier du duché de Valois comme « la principale seigneurie »³³.

32. BEDOS 1980, p. 157.

33. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie ».

Parmi les seigneurs médiévaux de Gondreville, une famille se distingue tout particulièrement. Au mois de décembre 1223, le roi de France Louis VIII (1223-1226) octroie plusieurs gratifications à Guillaume III des Barres, le fils du sénéchal de Philippe II Auguste prénommé Guillaume II. Le roi de France offre ainsi une pension de 300 livres parisis à percevoir sur les prévôtés de Paris et de Crépy-en-Valois. Il accorde aussi au seigneur le droit de pêche dans les viviers d'Antilly, le droit de chasse dans la forêt de Retz avec usage du bois mort pour les besoins de sa maison de Gondreville³⁴. Guillaume II des Barres est un grand chevalier français. Attaché au service du roi Philippe Auguste, il joue un rôle déterminant, d'après le chroniqueur du XIII^e siècle Guillaume Le Breton, pendant la bataille de Bouvines du 27 juillet 1214. La charte royale de Louis VIII semble confirmer que la « maison de Gondreville » est déjà entre les mains de la famille des Barres à la date de concession du droit de chasse dans la forêt de Retz. Si nous devons nous prononcer sur la place de la famille des Barres au sein de la hiérarchie féodo-vassalique de Gondreville, nous pensons qu'elle est détentrice de seigneuries qui relèvent directement du comte de Valois et non du seigneur de Nanteuil-le-Haudouin ou de son vassal de Betz. Rappelons en effet que le roi Louis VIII est comte de Valois à cette date. Il peut donc concéder des biens qui relèvent directement de lui. Quant à la « maison » mentionnée, il doit s'agir d'une maison de campagne, un hôtel seigneurial à rang de manoir, profitant certainement d'une architecture particulière mais dont, semble-t-il, il ne nous est parvenu aucun élément.

Quarante-huit ans plus tard, le 2 février 1271 (n. st.)³⁵, le Parlement de Paris maintient Gauthier ou Gaucher de Beaumont dans la jouissance de ses droits forestiers pour sa maison de Gondreville qui ont été contestés par les officiers du roi de France. Le document rappelle que l'homme jouit de ses droits, tout comme ses prédécesseurs, depuis la concession d'une charte royale³⁶. Or, les agents royaux tentèrent de l'en priver.

Nous n'avons pas davantage d'information sur ce Gauthier de Beaumont et nous ne pouvons pas établir précisément les liens familiaux qui l'unissent à la famille des Barres. Toutefois, la famille de Beaumont est au cœur d'échanges réalisés avec le comte de Valois, comme nous le verrons dans la partie suivante. En effet, les XIV^e et XV^e siècles sont difficiles pour notre territoire.

34. « *Ludovicus dei gratia Francorum rex. Noverint universi, etc., quod nos dilecto et fideli nostro Guillermo de Barris patri damus et concedimus CCC lb. parisienses, de quibus percipiet singulis annis in prepositura nostra Crispiaci, C lb. in Purificatione beate Marie, et in prepositura nostra parisiensi CC lb. in Accensione Domini, et C lb. in festo Omnium Sanctorum ; preterea damus et cedimus eidem piscariam vivariorum nostrorum de Antilliaco sine aque abessamento et chacieriam in foresta nostra de Restis, et usuarium in eadem foresta in mortuo nemore, ad usum domus sue de Gondrevilla (...). Actum apud Montem Argei anno M° CC° XXXIII, mense decembris* » : GRÉSY 1850, p. 238-239 d'après B.N.F., *Cartulaire de Philippe Auguste*, n° 9852-9853, fol. 180 v° et A.N., JJ 26, fol. 224.

35. (n. st.) ou « nouveau style » indique que nous avons modifié l'année selon notre calendrier actuel puisque jusqu'à la fin du XVI^e siècle, le style de Pâques était privilégié pour dater les textes.

36. « *Conquerebatur Galcherus de Bello-Monte, miles, quod cum ipse habeat jus venandi in foresta Resti, ad magnam bestiam et parvam, et habendi in dicta foresta suum usagium ad arandum et edificandum, ad opus domus sue de Gondrevilla, per cartam regiam inde factam, et de hoc, sicut dicebat, bene usi fuerint, a confeccione dicte carte, tam ipse quam predecessores ipius, gentes domini regis super hiis ipsum sine causa spoliaverant, unde se restitui ad premissa petebat. Gentes vero domini Regis, de usu ipius Galcheri et predecessorum dubitantes, super ipso usu, per magistrum Reginaldum de Curia, clericum, et Reginaldum de Mormant, militem domini Regis, inquestam fieri mandaverunt : Qua inquesta facta, diligenter visa, visa eciam carta predicta que optime ad hoc facit, quia, tam per testes quam per cartam predictam, sufficienter probata est intencio dicti Galcheri, pronunciatum fuit quod dictus Galcherus remaneat in saisina sua chacie et usagii predictorum* » : d'après BEUGNOT 1839, p. 363, n° IV.

La seigneurie de Gondreville entre crises et paix (XIV^e-XV^e siècles)

La période qui s'étend entre le XIV^e et le XV^e siècle est notamment marquée par la Guerre de Cent Ans. Ce conflit, qui oppose les royaumes de France et d'Angleterre entre 1337 et 1453, résulte d'une rivalité née autour de la succession du roi de France Charles IV le Bel lorsqu'il décède en 1328. Cette guerre franco-anglaise est accompagnée de phénomènes exogènes qui amplifient ses effets. Parmi eux, les épisodes épidémiques, tels que la Peste Noire, provoquent à partir de 1347 une saignée démographique tant en milieu urbain que rural. On estime parfois que l'épidémie entraîne la mort d'un tiers de la population européenne. Citons également la dépression économique globale, débutée avant même la guerre et qui trouve en elle une résonance. Ajoutons les difficultés climatiques avec des hivers plus rudes et de mauvais étés, impliquant de maigres moissons. Nous voyons là un cercle vicieux s'installer : les mauvaises récoltes entraînent des famines et des corps sous-alimentés que les épidémies atteignent plus facilement et, par ailleurs, les mauvaises récoltes impactent une économie encore essentiellement agraire, ce qui accroît les tensions et entretient le conflit. Nous pourrions aussi associer à ces maux des phénomènes externes, mais qui y sont tout de même liés : le schisme religieux (la chrétienté a deux papes au XIV^e siècle), les difficultés de politique extérieure, la montée en puissance de la bourgeoisie, un quatrième pouvoir qui remet en cause la société traditionnelle des trois ordres. Il s'agit d'une période difficile et complexe.

En l'état actuel de la recherche, les informations disponibles sur Gondreville pour le XIV^e siècle offrent aucun indice sur le déroulement de la première partie de la Guerre de Cent Ans, ni sur son éventuel impact sur la population locale.

- **Le comte Charles de Valois et Gondreville : acte I**

Au début du XIV^e siècle, le comte de Valois Charles, frère du roi de France Philippe IV le Bel (1285-1314) réalise plusieurs acquisitions sur le territoire de Gondreville. Ainsi, au mois de novembre 1311, Jean IV de Beaumont vend au comte « ce qu'il avait reçu en don de sa mère, dame de Clichy, à Gondreville »³⁷. Le vendeur donne aussi la même année au comte une maison située dans notre localité, qui lui avait été offerte par sa mère³⁸. Jean IV de Beaumont³⁹, qui n'est pas un inconnu, est le fils de Jean III et de Jeanne de Gondreville⁴⁰. Surnommé le Déramé, il est le seigneur de Clichy, de Courcelles-la-Garenne et occupe la charge illustre de maréchal de France⁴¹. En revanche, nous ne connaissons pas le lien de parenté entre nos protagonistes et Gaucher de Beaumont qui est mentionné en 1271 (n.st.).

Nous n'avons pas réussi à consulter le document original dans le temps imparti. Toutefois, Philippe Thuillot propose une transcription partielle, mais sérieuse, de celui-ci, que nous reproduisons ci-dessous⁴². À titre informatif, cette vente est réalisée moyennant une somme de 140 livres parisis :

37. COCHERIS 1859, p. 444 d'après A.N., J 163/A, n° 47.

38. COCHERIS 1859, p. 444 d'après A.N., J 163/A, n° 49.

39. Beaumont-du-Gâtinais (77890), arr. Fontainebleau, dép. Seine-et-Marne.

40. NARBÉY 1908, p. 66.

41. *Idem*.

42. <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>

« (...) Nous, Jean de Beaumont dit Déramé et sire de Clichy et je Jeanne femme dudit Monseigneur Jean (...) que nous avons vendu (...) à (...) monseigneur Charles comte de Valois (...) tout ce que nous avons à Gondreville et ès-appartenances que je Jean dessus dit tenait de lui (...) dont j'étais en la foi et en hommage (...) comme de mon héritage (...) en la main de Michel Bardel, bailli de Valois à ce temps (...) »⁴³.

Nous comprenons donc, grâce à cet extrait, que la terre et seigneurie de Gondreville, qui appartient à la famille de Beaumont, relève directement du comte de Valois par l'intermédiaire de sa châtellenie de Crépy. Nous pouvons supposer qu'il s'agisse des biens détenus successivement par les familles des Barres et de Beaumont.

- **Le comte Charles de Valois et Gondreville : acte II**

Trois ans plus tard, au mois de décembre 1314, le comte Charles réalise une transaction majeure auprès du chevalier Gauthier d'Aunay et de sa femme Gillette de Clary. L'acte original de la vente est aujourd'hui conservé aux Archives nationales⁴⁴ (**fig. 2**) :

« Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre savoir faisons à tous présent et avenir (...) Gauthier d'Aunay et [Gillette] de Clary sa femme considérant et attendant les faveurs, biens et honneurs que notre très cher oncle et féal Charles comte de Valois leur avait fait (...) c'est à savoir ledit Gauthier et la dite [Gillette] sa femme de l'autorité de lui donnèrent, quittèrent, baillèrent et délaissèrent à toujours en nom de pure et perpétuelle donation faite entre **vifs** audit comte de Valois et à ses hoirs et successeurs comtes de Valois tout le droit, la propriété et la seigneurie de toutes les choses qu'ils ont ou peuvent avoir à Gondreville par quelconque titre que ce soit de don, ou d'achat, et de toutes les choses qu'ils ont ou peuvent avoir à Lévigren et environ par titre et par raison de l'achat qu'ils firent à Philippe de Pacy, chevalier, et par quelconque autre titre ou cause que ce soit soient terres gagnables, vignes, bois, prés, maisons, cens, rentes tant en blés, avoines comme en deniers, chapons, gélines et quelconque autres choses quel qu'elles soient et par quelconque non qu'elles soient ou puissent être appelées et voudront et octroieront ledit chevalier et sa femme de l'autorité de l'un que la propriété et la seigneurie de toutes les choses dessus dites de Gondreville et de Lévigren et d'environ soient dès maintenant audit comte de Valois et à ses hoirs (...) ».

Bien que l'acte de cession soit assez sommaire sur la description des biens vendus, tout comme pour ceux de la famille de Beaumont, il est précis sur leur généalogie immobilière. Le couple Aunay-Clary les a acquis auprès du chevalier Philippe de Pacy. À cette date, la famille de Pacy est seigneur de Nanteuil-le-Haudouin⁴⁵. Signalons brièvement

43. <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/> d'après A.N., J 163/A

44. A.N., J 163/B, n° 59.

45. HINARD 2020, p. 12-13.



Fig. 2 : Acte de la transaction entre le comte de Valois et Gauthier d'Aunay en 1314 © A.N., J 163/A

que le dernier seigneur de la branche dite de « Nanteuil », Thibaud IV, décède entre 1299 et 1300. En tant qu'homme d'église, il n'est pas marié et n'a donc pas d'enfant. Ses possessions sont alors attribuées à sa sœur et unique héritière Alix. Celle-ci est mariée à Pierre de Châtillon, seigneur de Passy-en-Valois⁴⁶. Lorsqu' Alix décède en 1302/1303, c'est son fils Philippe I^{er} de Pacy qui hérite de la seigneurie de Nanteuil. Puis, quand ce dernier décède à son tour en 1321, c'est son fils Philippe II qui obtient le patrimoine familial entre 1321 et 1352. Si cette succession est aujourd'hui communément acceptée par les érudits et les chercheurs, les dates de décès des principaux protagonistes diffèrent selon les publications⁴⁷. En conséquence, Gauthier d'Aunay et Gillette de Clary n'ont pu interagir qu'avec Philippe I^{er} de Pacy puisqu'ils se séparent de Gondreville au mois de décembre 1314.

La vente du mois de décembre 1314 comporte un certain nombre de conditions. Tout d'abord, le couple souhaite conserver, le temps que Gillette viva, tous « les usufruits et tous les profits et émoluments » des seigneuries mises en vente⁴⁸. En conséquence,

46. Passy-en-Valois (02594), arr. Soissons, dép. Aisne.

47. HINARD 2020, p. 12-13.

48. « Retenu toutefois audit Gauthier et à ladite [Gillette] sa femme à la vie de ladite [Gillette] non seulement les usufruits et tous les profits et émoluments que desdites choses [offrunt] et pourront [offrir] des choses dessus dites et de chacune d'icelles (...) » : A.N., J 163/B, n° 59.

puisque la terre de Lévignen est prisée à 100 livres parisis et celle de Gondreville à 60 livres parisis, le comte de Valois promet de « rendre et payer audit Gauthier et à sa femme, à la vie de ladite dame, seulement chacun an sur la prévôté de Crépy à deux termes c'est à savoir la moitié à Noël et l'autre moitié à la Saint-Jean ensuivant et ainsi d'an en an ».

Gauthier d'Aunay et Gillette de Clary souhaitent, en guise de nouvelle condition, « que ledit comte de Valois dès maintenant garde, gouverne et tienne toute la justice des choses dessus dites comme seigneur propriétaire (...) ». Nous pensons qu'il s'agit probablement du droit de haute justice. Au Moyen Âge, les prérogatives judiciaires sont partagées entre la basse et la haute justice. Une catégorie intermédiaire, la moyenne justice, apparaît progressivement entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle. Elle diffère de la basse justice en fonction du montant de l'amende infligée selon les délits. La haute justice, la plus importante des trois, concerne principalement les crimes qui entraînent les peines corporelles et de mort. Une note manuscrite du XVII^e siècle, rédigée par un des officiers du duché de Valois, évoque brièvement la haute justice de Gondreville. Il écrit que « la principale seigneurie qui est la haute justice a toujours été réservée au domaine de Valois (...) »⁴⁹. C'est probablement à la suite de cette vente, du mois de décembre 1314, que la haute justice de Gondreville est placée entre les mains du comte de Valois.

Enfin, une dernière clause retient toute notre attention : « *Item* veut et octroie ledit comte de grâce spéciale que s'il advenait que ladite dame d'Aunay eut enfant mâle dudit Gauthier que les choses de Gondreville et de Lévignen demeuraissent audit hoir *hentablement* en rendant audit comte de Valois ou à ses hoirs ce qu'ils auraient reçu pour cause du double desdites terres de Gondreville et de Lévignen c'est à savoir les 160 livres de tous les termes qui les auraient reçus (...) ».

Gauthier d'Aunay, probablement avec une première épouse prénommée Isabelle, a pourtant eu au moins deux fils⁵⁰. Ces derniers sont tristement connus en raison de l'affaire de la tour de Nesle qui éclate en 1314, l'année de la vente de la terre et seigneurie de Gondreville. Deux fils de Philippe IV le Bel, les futurs rois de France Louis V Le Hutin (1314-1316) et Charles IV Le Bel (1322-1328), sont mariés aux sœurs Blanche et Marguerite de Bourgogne. Pendant quelques années, elles entretiennent une relation adultère avec les frères Gauthier et Philippe d'Aunay. Celle-ci est découverte par leur sœur et reine d'Angleterre Isabelle de France qui informe ensuite son père Philippe IV Le Bel de la situation qui peut s'avérer néfaste pour la royauté puisqu'elle remet en cause la filiation royale. Ainsi, au début de l'année 1314, les sœurs Blanche et Marguerite de Bourgogne sont arrêtées et les frères d'Aunay sont torturés. Ils finissent par reconnaître leurs liaisons respectives avec les deux princesses incriminées. En conséquence, les sœurs sont condamnées à la prison à vie et sont notamment transférées au Château-Gaillard. Le sort réservé aux deux frères est quant à lui impitoyable. Le 19 avril 1314, Gauthier et Philippe sont entre autres émasculés, écorchés vifs, décapités et enfin pendus à un gibet par les aisselles dans la prairie de Maubuisson.

L'acte de vente du mois de décembre, qui concerne la terre de Gondreville, ne fait aucune référence à l'exécution des deux fils de Gauthier d'Aunay et de Gillette de Clary. Faut-il voir une tentative d'intervention comtale dans la formulation : « (...) considérant et attendant les faveurs, biens et honneurs que notre très cher oncle et féal Charles

49. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie ».

50. NABIAS 2009, p. 29 et 49 ; Si pour l'auteur les deux frères d'Aunay sont bel et bien les enfants de Gauthier et d'Isabelle, la généalogie, présentée en annexe de son article, est plus délicate à interpréter. En effet, Isabelle et Gillette de Clary sont mises sur un même plan et aucune des deux n'est présentée comme mère des deux suppliciés.

comte de Valois leur avait fait (...) » ? C'est plausible, bien que difficilement vérifiable. Indiquons toutefois que ledit comte a participé au jugement des princesses royales et des frères d'Aunay⁵¹.

L'archiviste paléographe Jules Viard a consacré plusieurs recherches sur les itinéraires du roi Philippe VI de Valois (1328-1350), le fils du comte de Valois Charles et premier souverain de la dynastie royale des Valois. Le roi de France a réalisé quatre étapes à Gondreville entre 1328 et 1330 : le 13 juin 1328⁵², le 12 mai 1329⁵³, le 21 octobre 1330⁵⁴, et le 4 novembre 1330⁵⁵. Un dernier passage à Gondreville est connu pour le 13 juillet 1342⁵⁶. Ces étapes confirment qu'il existe une belle et grande maison dans le village pour recevoir le roi et/ou que les chemins sont favorables pour circuler à cet endroit. Ils permettent notamment au souverain de rejoindre la ville de Crépy-en-Valois ou la chartreuse de Bourfontaine, en traversant une partie du bois de Tillet et de la forêt de Retz. Cet établissement religieux, comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant, va occuper une place prépondérante à Gondreville.

- **Un nouveau seigneur ecclésiastique à Gondreville : la chartreuse de Bourfontaine**

Au milieu du XIV^e siècle, un nouvel établissement religieux s'approprie une part significative des prérogatives seigneuriales de Gondreville. Il s'agit de la chartreuse de Bourfontaine, fondée par le comte Charles de Valois, cité précédemment. L'émergence de cet établissement cartusien s'étale sur deux ans. En 1323, lors du chapitre général de l'ordre chartreux, le prieur Aymon d'Aoste adresse au comte de Valois ses plus vifs remerciements pour l'érection d'une maison chartreuse en forêt de Retz⁵⁷. Le 12 septembre de la susdite année, une lettre pontificale de Jean XXII (1316-1334) précise que le projet de la « Fontaine Notre-Dame » n'a pas encore franchi la phase d'ébauche. Deux ans plus tard, en 1325, deux nouvelles lettres du souverain pontife détaillent la donation de Charles de Valois ainsi que l'estimation financière de trois fermes hospitalières, situées à Beauvoir, Mortefontaine et Sennevières⁵⁸, destinées à former le patrimoine initial du nouvel établissement religieux. Ces deux lettres, confirmées et ratifiées par le roi de France Charles IV le Bel, scellent définitivement la fondation de la chartreuse de Bourfontaine.

L'historienne Françoise Billotey, dans le cadre de sa thèse universitaire, détaille les origines de l'implantation cartusienne à Gondreville. Ainsi, en 1356, Raoul de Feigneux et sa femme Jeanne de Pompoigne abandonnent aux chartreux « une maison avec des terres à Gondreville, en même temps que le tiers de la grande dîme de ce terroir, des cens et des rentes »⁵⁹. La donation est faite sous condition que le couple puisse jouir de l'usufruit de leurs biens jusqu'à leur mort. Un peu plus loin dans son texte, l'auteure décrit la totalité

51. L'historien Laurent Nabias s'interroge sur une possible confiscation comtale, en lien avec la déchéance de la famille d'Aunay, sans toutefois se prononcer : NABIAS 2009, p. 29.

52. VIARD 1913a, p. 89.

53. *Idem*, p. 95.

54. *Idem*, p. 100.

55. *Idem*, p. 101.

56. *Idem*, p. 549.

57. BILLOTEY 1948, p. 19.

58. Beauvoir ham. d'Orrouy (60129), arr. Senlis, dép. Oise ; Mortefontaine (02600), arr. Soissons, dép. Aisne ; Sennevières ham. de Chèvreville (60440), arr. Senlis, dép. Oise.

59. BILLOTEY 1948, p. 108-109 d'après A.D. 60, H 3726.

du temporel de la chartreuse de Bourfontaine grâce à une déclaration écrite datée de 1671⁶⁰. Pour Gondreville, Françoise Billotey précise que « les chartreux ont une ferme, 87 arpents de terres, et perçoivent le tiers des dîmes de ce terroir, ainsi que du terroir d'Ormoy-le-Davien »⁶¹.

La ferme et ses terres labourables, qui avoisine les 35,6 hectares, ne forme pourtant pas la totalité de la donation offerte par le couple Raoul de Feigneux et Jeanne de Pompoigne. En effet, après l'année 1356, la chartreuse de Bourfontaine bénéficie de nouvelles donations et réalise aussi quelques transactions sur le territoire de Gondreville. Les archives de l'établissement cartusien, conservées essentiellement aux Archives départementales de l'Oise, contiennent des inventaires de titres et des papiers qui permettent de mieux saisir la progression de cette implantation. C'est le cas d'un document qui liste exclusivement toutes les affaires relatives à la ferme dite « de Gondreville »⁶². Nous constatons que 24 ans après les initiatives de Raoul de Feigneux et Jeanne de Pompoigne, la communauté cartusienne obtient un nouveau don, comme en témoigne la copie partielle d'un contrat (**fig. 3**) :

« Grosse en parchemin d'un contrat du pénultième du mois de juillet 1372 par lequel noble homme messire Pierre de Aulnoy chevalier, et noble dame madame Jeanne de Mailly dame d'Armentières sa femme, ont donné en aumône aux religieux prieur et couvent de la chartreuse de Bourfontaine, pour eux et pour leurs successeurs, toute la terre et fief que lesdits chevalier et dame avaient et possédaient en la ville et paroisse de Gondreville et au terroir et appartenances d'icelles, tant en terres labourables comme prés, champarts, cens, rentes, redevances, comme en bois (...) sans rien retenir ni excepter (...) lesdites terres et fief tenus en foi et hommage de noble homme Philippe de Néry écuyer (...) »⁶³.

Malgré une absence de précisions chiffrées sur la donation, nous sommes certains que celle-ci complète la donation de Raoul de Feigneux et Jeanne de Pompoigne. La copie de ce document prouve également que la famille « d'Aunoy » ou « d'Aunay » est toujours possessionnée au XIV^e siècle à Gondreville, bien que nous ne connaissions pas les liens qui unissent Gauthier et Pierre. Il s'agit probablement d'un rapport qui oppose une branche aînée à une branche cadette. En revanche, nous ignorons l'identité de l'écuyer Philippe de Néry et la relation féodo-vassalique qui l'unit au chevalier Pierre d'Aunay. Nous allons voir dans le paragraphe suivant que ce fief, concédé aux chartreux de Bourfontaine, est mentionné dans un dénombrement du comté de Valois daté de 1376.

• Gondreville et le dénombrement du comté de Valois

Un dénombrement du comté de Valois, réalisé autour de 1376, comporte des déclarations de différents seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui mentionnent Gondreville⁶⁴.

60. BILLOTEY 1948, p. 111 d'après A.N., R4 175.

61. BILLOTEY 1948, p. 115.

62. A.D. 60, H 3735.

63. A.D. 60, H 3735, n.p.

64. A.N., P 1893.

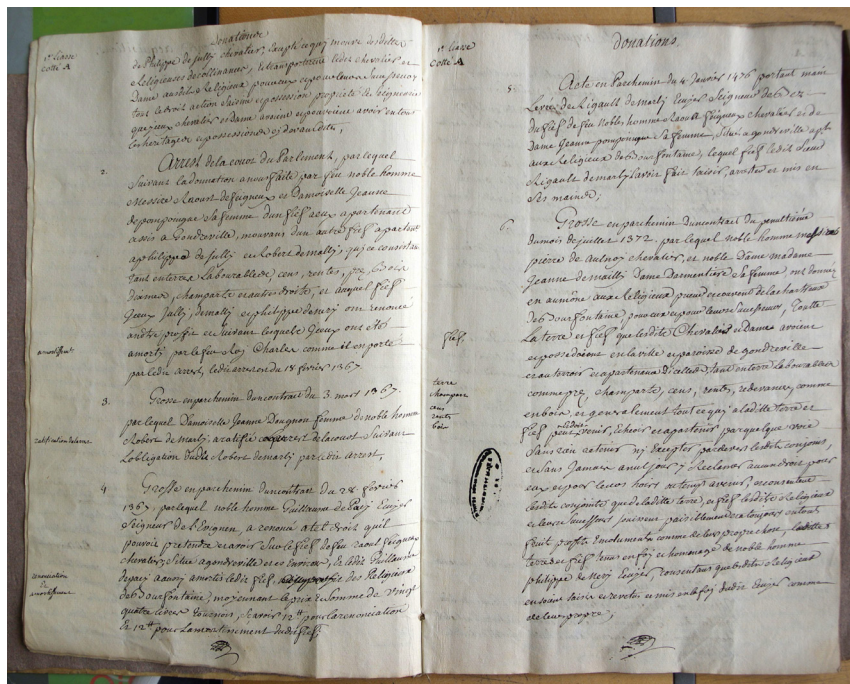


Fig. 3 : Copie de la donation faite par Pierre d'Aunay et sa femme à la chartreuse de Bourgfontaine en 1372 © A.D. 60, H 3735

Ainsi, le 23 août 1376, la chartreuse de Bourgfontaine, par l'intermédiaire de son prieur, présente un dénombrement « des revenus et possessions que tiennent en le comté de Valois tant en fief comme en arrière-fief les religieux chartreux (...) »⁶⁵. La déclaration du religieux cartusien, d'une grande richesse, détaille les possessions et droits seigneuriaux que les chartreux détiennent à Gondreville à la fin du XIV^e siècle (fig. 4) :

« (...) Item le dénombrement d'un fief que lesdits religieux ont en la ville, territoire et appartenances de Gondreville en la châtelainie de Crépy qui vaut par an environ 12 livres tournois lequel fief leur fut donné par défunt messire Raoul de Feigneux chevalier dont les parties ci-après s'ensuivent c'est à savoir une maison et courtil.

Item 12 arpents de terre ou environ que valent par an 6 setiers de grain à la mesure de Crépy.

Item le terrage de 16 arpents de terre ou environ.

Item le tiers de la dîme de Gondreville qui vaut par an environ 3 muids de grain au muid de Crépy.

Item 22 sols parisis de cens sur certaines mesures.

Item une mine d'avoine, une fouace, une géline et un chapon lequel fief est tenu de Robert Maillart écuyer et ledit Robert le tient de Guillaume de Pacy écuyer lequel Guillaume le tient du roi notre sire et de madame d'Orléans à cause dudit comté (...) ».

65. A.N., P 1893, fol. XXXV-XXXVI.

Le prieur détaille donc ici le fief que Raoul de Feigneux et Jeanne de Pompoigne ont abandonné en 1356. Il poursuit la déclaration de ses biens en évoquant la localité de Gilocourt⁶⁶, avant de revenir sur notre commune d'étude avec un deuxième fief :

« *Item* le dénombrement d'un fief que lesdits religieux ont en la ville, territoire et appartenances de Gondreville en la châtelanie de Crépy lequel est des fiefs de Champagne à eux donné par messire Pierre [d'Aunay] chevalier tenu en fief de Philippe de Néry écuyer, qui le tient du roi sans moyen duquel fief les parties s'ensuivent :

Premièrement 50 arpents de mauvaise terre pour chacun arpent 1 pichet de grain qui valent 2 muids de grain à la mesure de Crépy.

Item 6 sols de noires⁶⁷.

Item 8 setiers et mine d'avoine sur mesures.

Item 11 chapons et 12 poules et 8 fouaces chacune de 4 deniers parisis sur mesures.

Item le tiers de la seigneurie du tréfonds de certains bois et bruyères séant environ la Tour du *Groing* dont il y a bien la moitié qui ne vaut rien [;] vaut la moitié 5 sols parisis lequel dénombrement lesdits religieux baillent pour tel droit comme le roi notre sire et madame d'Orléans ont en dit à cause [du] comté de Valois ».

Nous constatons, grâce à ces deux déclarations, que la superficie des terres labourables des deux fiefs s'élève à un total de 62 arpents et non de 87 proposé pour 1671. Cette différence s'explique par le fait que les chartreux réalisent d'autres acquisitions de terres labourables entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle⁶⁸. La communauté perçoit plusieurs redevances seigneuriales comme des cens ou bien des terrages. Elle jouit également de parcelles boisées comme celles situées à proximité de la tour dite du « Groing »⁶⁹. Cette dernière sans aucun doute de la Tour du Grain dont les vestiges se trouvent à la Cave au Diable, un bois appartenant à la commune actuelle de Coyolles. Le nom de « Groing » doit probablement faire référence à l'anthroponyme d'une ancienne famille seigneuriale. En 1764, Claude Carlier écrit : « (...) le nom de Haumont est l'abrégé de celui de Réaumont qu'on donnait à deux tours, à cause de deux frères ainsi nommés, qui les avaient bâties. L'une était située du côté de [Puisseux]⁷⁰, sur l'endroit le plus élevé de la forêt de Retz, dans la route du [Faîte]. L'autre se voyait dans les sables de Gondreville, à la place de la belle épine où Monseigneur le duc d'Orléans a fait placer une table. On y trouve des restes de caves, et il y a des monceaux de pierre cachés sous le sable. Ces deux frères avaient bâti ces deux tours, pendant les troubles qui ont suivi le règne de Philippe [VI] de Valois. Du haut de ces tours, ils se donnaient des signaux pour s'entre-secourir »⁷¹. Pour autant, il s'agit sûrement de la même terre, le toponyme n'est pas cité et devait déjà être tombé en désuétude à l'époque où rédige le prieur.

66. Gilocourt (60129), arr. Senlis, dép. Oise.

67. Il s'agit certainement de nérets qui sont des monnaies anciennes. Le sol néret valait un quart de moins que le sol tournois : DICTIONNAIRE 1752, col. 924.

68. A.D. 60, H 3735.

69. Le lecteur peut se reporter à la sous-partie consacrée au réseau viaire de ce rapport, p. 43.

70. Puisseux-en-Retz (02600), arr. Soissons, dép. Aisne.

71. CARLIER 1764a, p. 5.

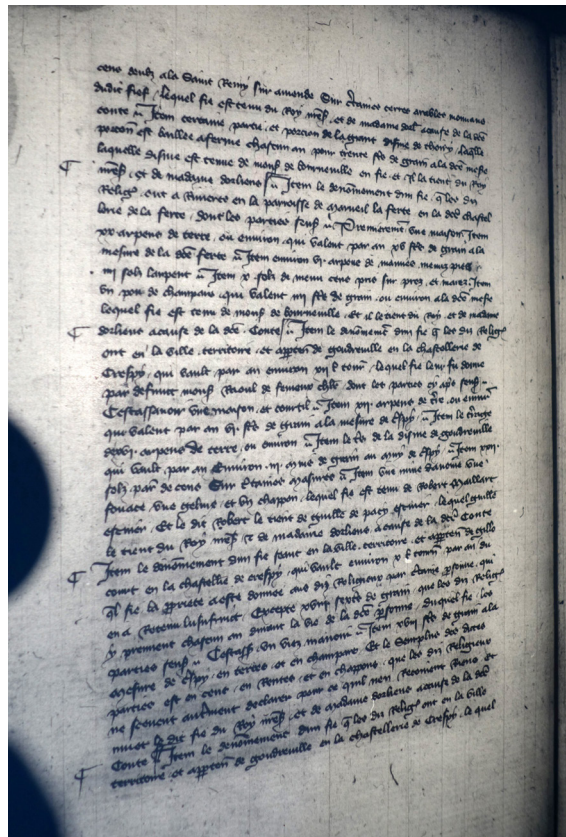


Fig. 4 : Dénombrement de la chartreuse de Bourgfontaine en 1376 © A.N., P 1893

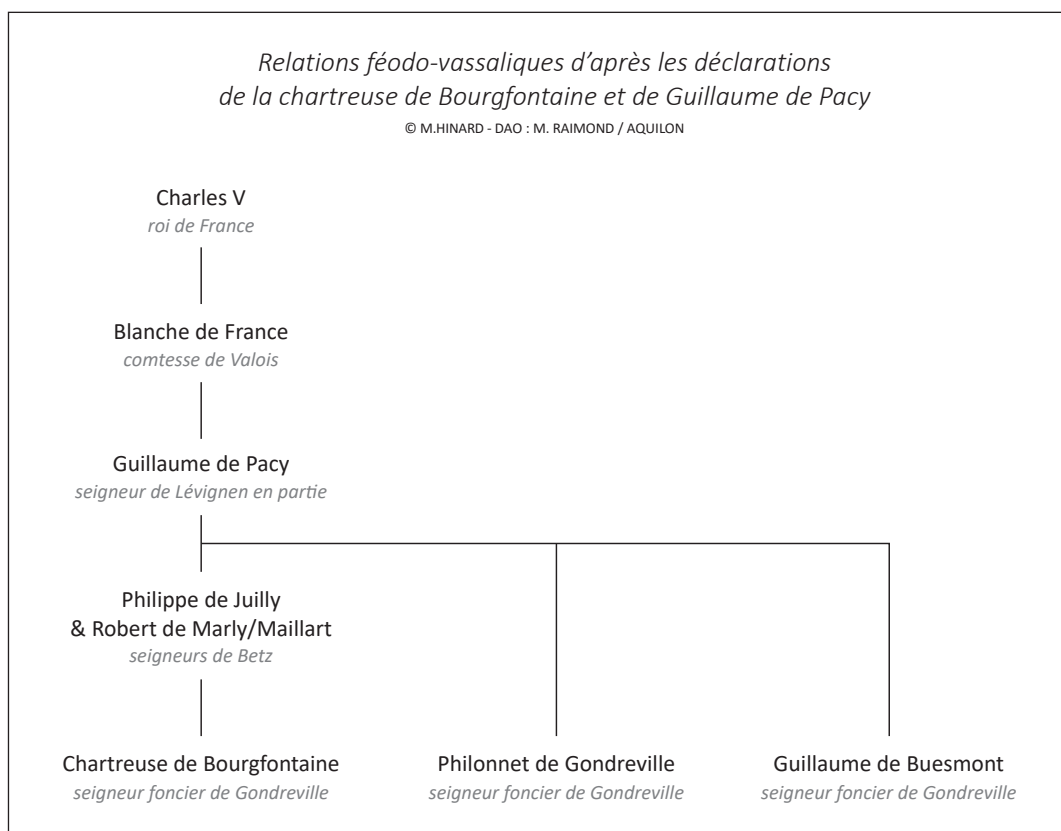
Dans sa déclaration, le prieur de Bourgfontaine est assez précis sur la hiérarchie féodo-vassalique dans laquelle il s'insère (voir schéma ci-après). Pour le premier fief, il distingue trois niveaux qui lui sont supérieurs, sans préciser les caractéristiques de chacun des individus : « lequel fief est tenu de Robert Maillart écuyer et ledit Robert le tient de Guillaume de Pacy écuyer lequel Guillaume le tient du roi notre sire et de madame d'Orléans à cause dudit comté (...) ». Or, au moment où le prieur de Bourgfontaine réalise une déclaration de ces biens, Guillaume de Pacy est seigneur de Lévigien « en partie ». Quelques jours plus tôt, le 17 août 1376, il rédigea une déclaration de sa seigneurie de Lévigien à l'intention de la comtesse de Valois⁷². Celle-ci comporte plusieurs occurrences de fiefs à Gondreville :

« *Item* le fief [de] Philonnet de Gondreville fils [de] Philippe de Gondreville séant à Gondreville prisé 20 livres par an (...).

Item un fief séant à Gondreville que tient Guillotin de Buesmont prisé 10 livres par an (...) ».

Malheureusement, le nom de l'écuyer Robert Maillart n'apparaît pas explicitement dans cette déclaration écrite du seigneur de Lévigien. Un seul individu, vassal de ce dernier, se prénomme Robert : « *Item* le fief que tient à présent messire Philippe de Juilly et le fief que tient Robert de Marly séant à Betz ». La mise en ligne des transcriptions partielles

72. A.N., P 1893, fol. XXVI.



d'archives de Philippe Thuillot se révèle être d'un grand secours⁷³. Le dépouillement d'un recueil de pièces qui concernent la seigneurie de Betz, conservé à la Bibliothèque nationale de France⁷⁴, nous apprend que Robert de Maillart est surnommé « de Marly »⁷⁵. Les deux hommes forment un seul et même individu et toutes les informations historiques récoltées confirment que la seigneurie de Betz dépend de celle de Lévigien à la fin du XIV^e siècle.

À titre informatif, en 1387, Philippe de Gondreville assiste Renaud de Pacy, âgé de 18 ans, dans une expédition punitive. Le jeune homme, fils du seigneur de Nanteuil Jean et neveu du seigneur de Lévigien Guillaume, agresse physiquement le prieur clunisien de Notre-Dame et Saint-Babylas, avec l'aide de quelques personnes, pour des réparations relatives à un vivier⁷⁶. Le religieux, gravement blessé, meurt des suites de ses blessures. Au mois de juin, le roi de France Charles VI (1380-1422) condamne Renaud de Pacy à dédommager financièrement le prieuré et à financer une messe perpétuelle. Il doit en outre effectuer un pèlerinage à Jérusalem, un voyage que l'incriminé ne va pas entreprendre.

Pour le second fief des chartreux à Gondreville, celui qui est des « fiefs de Champagne », nous ignorons tout bien qu'il s'agisse du fief qui a été donné par Pierre d'Aunay et sa femme Marie d'Armentières au mois de juillet 1372. Son nom renvoie tout de même, plus ou moins explicitement, à l'ancienne relation de féodo-vassalité avec le comté de Champagne. En revanche, contrairement à d'autres localités que nous avons pu étudier,

73. <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>

74. B.N.F., ms. fr. 5493 d'après <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>

75. « Lundi après Noël 1378 : Aveu de Aubert Buignet, drapier demeurant à Paris (...) de noble homme Robert Maillart de Marly écuyer (...) en la ville et paroisse de Boursonne (...) menus cens sur des homme et des femmes de corps (...) terres (...) 16 setiers sur les dîmes et champarts de Boursonne (...) » : B.N.F., ms. fr. 5493, fol. 202 r°-203 v° d'après <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>

76. HINARD 2020, p. 14.

comme celle du Plessis-sur-Autheuil par exemple⁷⁷, Gondreville semble plutôt épargné par les troubles du XIV^e siècle d'après les sources historiques. Le prieur de Bourgfontaine ne mentionne aucune diminution de ses revenus qui pourrait être aussi bien liée aux épisodes épidémiques qu'aux fuites de population ou aux guerres et pillages.

- **La désertion de Gondreville pendant la première moitié du XV^e siècle**

À partir de 1392, le roi de France Charles VI est victime de crises de folie qui vont l'affecter jusqu'à sa mort en 1422. Le temps de sa maladie, ce sont ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne qui gèrent et administrent le royaume. Progressivement, le frère de Charles VI, Louis I^{er}, duc de Valois, les supplante et acquiert un pouvoir et un prestige sans précédent. Son cousin et adversaire politique, Jean sans Peur, le fait assassiner en 1407, ce qui a pour conséquence de déclencher une guerre civile entre deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons, qui est dévastatrice pour notre territoire jusqu'en 1435. La Guerre de Cent Ans, quant à elle, s'achève en 1453 après la victoire décisive des troupes françaises à Castillon.

Nous ne disposons d'aucune source manuscrite, rédigée pendant la première moitié du XV^e siècle, qui nous renseigne sur l'état de Gondreville pendant la seconde partie de la Guerre de Cent Ans. Nous pouvons penser que la proximité de la ville de Crépy-en-Valois, et ses multiples sièges, contribue à l'insécurité de Gondreville. En revanche, en 1598, le procureur Antoine Bataille détaille, dans le cadre de ses Antiquités, le contenu d'une attestation écrite en 1427 qui cite explicitement notre village :

« Aussi apparaîtra que le mercredi 22 octobre 1427, fut faite une attestation par devant le bailli de Valois ou son lieutenant général, à la requête de Jean Marchand grenetier dudit Crépy, par laquelle il fut vérifié que lors en 10 ans au précédent ne demeuraient aucune personne ou bien peu ès-villages de Villeneuve, Fresnoy, Le Luat, Auger-Saint-Mard, Rosières, Ducy-en-Sautois⁷⁸, Droizelles, Villers-Saint-Genest, Antilly, Cuvergnon, Grandchamp, Gondreville, Villers-lès-le Parc et Fresnoy-en-Gombrie, et ne se labouraient les territoires desdits villages »⁷⁹.

Nous constatons, grâce aux écrits du procureur valoisien, que Gondreville est abandonné, dépeuplé et en friches entre 1417 et 1427. Cette situation délétère persiste pendant plusieurs années avant d'être progressivement rétablie. En effet, l'inventaire des titres de la ferme de Bourgfontaine, présenté précédemment, comportent des indices de rétablissement économique à l'échelle locale entre 1440 et 1450 :

« Grosse en parchemin d'une renonciation du 6^e décembre 1470 que Pierre Charmille et Bonnette sa femme ont fait au profit des religieux de Bourgfontaine du bail à longues années que lesdits religieux avaient fait de l'an 1446 [(a.st.)] au mois de mars à défunt Thomas Vincenot pour lui et pour les enfants de Michault Vincenot et les enfants de ladite Bonnette à titre

77. Plessis-sur-Autheuil ham. d'Autheuil-en-Valois (60890), arr. Senlis, dép. Oise ; HINARD 2021, p. 69-70.

78. Le nom de Ducy proposé par le procureur Bataille est extrêmement curieux. Il pourrait s'agir d'une erreur de copie : GUIZOT 1897, p. 11.

79. GUIZOT 1897, p. 11.

de ferme loyer et moisson de grains par an leur vie durant, c'est à savoir une maison et ferme séant audit Gondreville ensemble toutes les terres et jardins, mesures, prés bois et autres héritages appartenant auxdits religieux prieur et couvent de l'église Notre-Dame de la Fontaine en la forêt de Retz, parmi et moyennant la quantité de 24 setiers de grains, qu'ils étaient obligé de rendre chaque année auxdits religieux (...) »⁸⁰.

Ainsi, dès le début de l'année 1446 (a.st.), les chartreux concèdent, sous forme d'un bail emphytéotique, leur maison et ferme de Gondreville et toutes ses appartenances. Nous pouvons donc penser que l'exploitation agricole est parfaitement rétablie en 1470, à la suite de la renonciation signée par Pierre Charmille et sa femme Bonnette. Il est d'ailleurs probable que les « grosses fermes » se relèvent plus vite que les petites, du fait du soutien des élites et de plus grosses capacités financières. En revanche, nous verrons dans le paragraphe suivant, que le territoire de Gondreville n'est pas complètement rétabli à la fin du XV^e siècle, bien au contraire.

- **Les chanoines de Saint Thomas à Gondreville**

À partir de la fin du XV^e siècle, un nouveau seigneur ecclésiastique s'implante à Gondreville. Il s'agit de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois. Pour comprendre l'origine de cette implantation, il faut se référer à une description qui concerne deux fiefs situés à Gondreville. Ainsi, le 15 octobre 1475, l'écuyer Jean Gorgast, « écuyer seigneur en partie de Lévigien [et] au nom et comme procureur de noble homme Louis de Saint-Blaise » certifie que le nommé Pierre Descamps lui a remis entre les mains une déclaration dont le contenu est présenté de la manière suivante⁸¹ (**fig. 5**) :

« (...) c'est la déclaration de deux fiefs que je, Pierre Descamps, marchand demeurant à Crépy-en-Valois, avoue [tenir] en fief à cause de Marie de Vaucorbeil, ma femme, de noble homme Louis de Saint-Blaise écuyer seigneur en partie de Lévigien à cause du châtel de Lévigien à une seule foi et un seul hommage lesquels sont situés et assis en la ville de Gondreville et au terroir d'environ (...) ».

Avant de détailler davantage, remarquons que le marchand crépinois jouit de ses deux fiefs grâce à son mariage. Sa femme est issue de la famille Vaucorbeil, une importante famille crépinoise⁸², qui est très bien implantée à Gondreville, comme nous le verrons plus loin. Les deux fiefs, quant à eux, sont présentés de la manière suivante :

« Et premièrement un fief qui fut [à] Simon Bourdin qui s'étend en une maison, cour et jardin et lieu comme il se comporte assis audit Gondreville au côté devers la Braze avec 37,5 arpents de terre gagnable appendant audit lieu dont la déclaration s'ensuit (...).

80. A.D. 60, H 3735.

81. A.D. 60, G 7256.

82. CAROLUS-BARRÉ 1996b, p. 386-387.

Secondement à un autre fief qui fut [à] Guillotin de Beusmont duquel fief la déclaration s'ensuit premièrement une maison, cour, jardin et le lieu comme il se comporte tenant à ma maison du fief de susdit et d'autre part à Jacob Truyn à cause des hoirs Alexandre Floure *Item* audit fief [il y a] 32,5 arpents de terre (...) ».

Nous comprenons, grâce à ces deux déclarations, que les deux maisons cheffes-lieu de fief sont attenantes. La totalité des terres labourables atteint une superficie de 70 arpents, ce qui est significatif pour une exploitation médiévale. En complément, Pierre Descamps affirme qu'il peut percevoir « 20 sols tournois de menus cens ». Toutefois, il « ne [reçoit] de présent qu'environ 4 sols parisis parce que les héritages sont en nulle valeur et sans détenteur (...) ». Cette information, extrêmement importante, prouve donc que le territoire de Gondreville n'est pas entièrement rétabli en 1475.

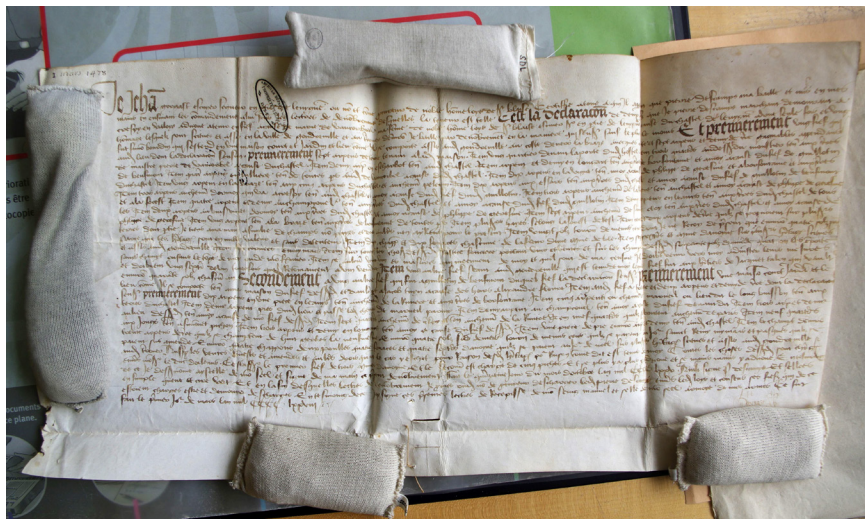


Fig. 5 : Déclaration de Pierre Descamps en 1475 © A.D. 60, G 7256

Vingt-sept ans plus tard, un nouveau document, daté du 9 mai 1497, apporte des informations complémentaires sur la composition des fiefs de Pierre Descamps⁸³ (fig. 6). À cette date, ils appartiennent à Guillaume Descamps, un chanoine de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois. Dans ce document, ce dernier a « (...) reconnu et confessa que pour la dévotion, amour et affection » qu'il porte pour son établissement religieux, il lui offre « deux fiefs avec toutes leurs appartenances et dépendances assis et situés au village de Gondreville lès ledit Crépy et en terroirs d'environ à lui appartenant tant de son propre héritage comme de son conquêt et acquêts (...) ».

Guillaume Descamps précise que les fiefs sont tenus « en foi et hommage du seigneur de Lévigien à cause de son châtel et seigneurie dudit Lévigien dont l'un d'iceux fiefs fut jadis [à] messire Philippe de Gondreville chevalier et l'autre à feu Guillaume de Beusmont ». Le donateur réalise, tout comme son prédécesseur Pierre, une description précise des biens concernés. Il déclare ainsi « une maison, cour, grange, étables jardin et lieu ainsi comme tout se comporte séant audit lieu de Gondreville en la rue de la Braze tenant à

83. A.D. 60, G 7256.

maître Pierre de Vaucorbeil d'une part et d'autre audit Descamps donateur contenant tout ledit lieu 3 arpents de pourpris ou environ lesquelles maison, cour, granges, étables, jardin et lieu souloient être les deux maisons appartenant auxdits deux fiefs et sont maintenant rejointes et unies ensemble ». En conséquence, si les deux fiefs sont dissociés du point de vue de la hiérarchie féodo-vassalique, ils ne forment désormais qu'une seule et même entité sur le territoire de Gondreville.

En revanche, contrairement à Pierre Descamps, Guillaume Descamps détaille trois autres résidences qui complètent la donation faite aux chanoines crépynois :

« *Item* une autre mesure, cour, jardin et lieu ainsi comme tout se comporte près de la susdite maison tenant aux religieux de Bourgfontaine contenant tout ledit lieu un arpent ou environ aboutant d'un bout à la rue dessus dite et d'autre bout aux religieux de Bourgfontaine.

Item deux maisons séant en la rue de la [Houatte] entretenant ensemble tenant audit maître Pierre de Vaucorbeil d'une part et d'autre part à Guyot Beiot dit Carrabin à cause desdits religieux de Bourgfontaine aboutant d'un bout à ladite rue et d'autre à Rassel Roland à cause de certaine prise par lui faite (...) ».

La totalité du document restant répertorie toutes les parcelles terrestres qui appartiennent aux deux fiefs⁸⁴. Le domaine d'exploitation, qui appartient désormais à la collégiale crépynoïse à la fin du Moyen Âge, est certainement celui située à l'angle des actuelles rues de l'École et de la Poste. La cadastre ancien figure parfaitement cet ensemble avec le toponyme « Saint-Thomas ».

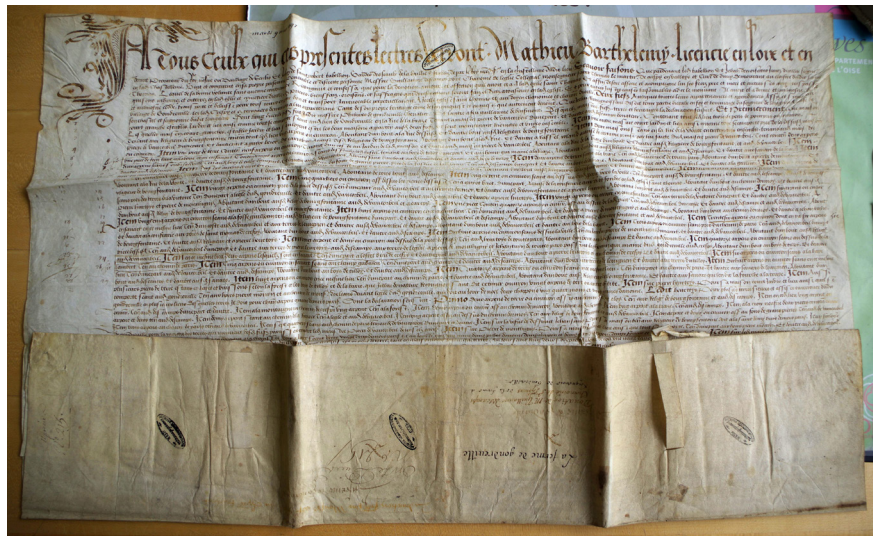


Fig. 6 : Déclaration de Guillaume Descamps en 1497 © A.D. 60, G 7256

84. Par exemple, la première parcelle déclarée, concerne : « *Item* une pièce de terre contenant 9 arpents ou environ tenant d'un côté au jardin de ladite maison et d'autre audit maître Pierre de Vaucorbeil aboutant à la rue de la Braze d'un bout et d'autre auxdits religieux de Bourgfontaine et audit Vaucorbeil » : A.D. 60, G 7256.

Enfin, précisons qu'une autre communauté religieuse obtient des propriétés à Gondreville à la fin du XV^e siècle. Il s'agit de l'abbaye cistercienne du Parc-aux-Dames qui se trouvait dans le territoire d'Auger-Saint-Vincent⁸⁵. Dans le cadre d'une récente étude sur cette commune, nous savions que les possessions des religieuses étaient moindres comparativement à celles des chartreux de Bourfontaine et des chanoines de Saint-Thomas. Par exemple, dans une déclaration rédigée en 1667, le Parc-aux-Dames déclare pour Gondreville « une maison, cour, jardin avec quelques pièces de terre [détenues] par Jacquet moyennant 30 livres [par an] »⁸⁶. Elle ne possède dans notre village aucun titre ou droit seigneurial puisque, si tel était le cas, elle le préciserait dans ses formulations. C'est notamment vrai pour les localités de Rouville et de Duvy pour lesquelles l'abbaye du Parc-aux-Dames précise jouir de « la terre et seigneurie dudit lieu ». Pour ces raisons, nous avons donc choisi de ne pas étudier cinq cartons d'archives de l'abbaye cistercienne⁸⁷, en lien à Gondreville, au profit des seigneurs laïcs et ecclésiastiques du village.

- **La famille crépinoise de Vaucorbeil : quelles réalités ?**

Le texte du chanoine Guillaume Descamps mentionne à plusieurs reprises « maître Pierre de Vaucorbeil ». Les sources manuscrites relatives au duché de Valois, qui sont conservées aux Archives nationales, comportent de nouvelles mentions de cet homme. Par exemple, un texte non daté est intitulé « déclaration des terres du fief de Gondreville, appelé le fief de Vaucorbeil »⁸⁸. Un inventaire des titres de la seigneurie de Gondreville, sur lequel nous reviendrons dans le paragraphe consacré à la seconde moitié du XVI^e siècle, mentionne un document daté du 23 mars 1471 (n.st.)⁸⁹. Il s'agit d'une lettre signée par la duchesse de Valois, Marie de Clèves, qui « est une réception de foi et hommage faite par M. Pierre de Vaucorbeil du fief de Gondreville (...) ». Nous pouvons donc supposer que ce foi et hommage est en lien avec le dénombrement non daté. Ce dernier débute de la manière suivante :

« Item une maison et jardin, lieu, terres, pourpris ainsi qu'il se comporte avec [180] arpents de terre c'est à savoir 50 arpents de terre ou environ en une pièce assise entre [Ormoyle-Davien] et Gondreville tenant d'une part aux terres de monsieur Durot et d'autre au doyen et chapitre de Saint-Thomas d'un bout auxdits de Saint-Thomas et le seigneur de Léviguen d'autre au vieil chemin appelé le chemin Saint-Éloi.

L'auteur poursuit son dénombrement avec l'article suivant :

« *Item* 40 arpents ou environ audit terroir de Gondreville tenant d'une part au buisson de Tillet d'autre au grand chemin qui va de Soissons à Paris aboutant d'un bout auxdits de Saint-Thomas d'autre à plusieurs ».

85. HINARD 2023.

86. A.D. 60, H 7776, n.p.

87. A.D. 60, H 7906 à 7910.

88. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie » ; le lecteur trouvera en annexe VI un schéma des relations féodo-vassaliques des principaux fiefs de Gondreville pour la fin du XV^e siècle, p. 134.

89. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie ».

Le domaine d'exploitation du fief de Vaucorbeil est bien plus vaste que ceux de la chartreuse de Bourfontaine et de la collégiale Saint-Thomas réunis. Il est d'ailleurs rare que des pièces de terres labourables atteignent des superficies qui avoisinent les 40 à 50 arpents. Celles-ci représentent la moitié des arpents associés au fief de Vaucorbeil. Les parcelles suivantes dénombrées sont moindres. En effet, la troisième, « étant sur le fond du Grand Pierre », atteint 18 arpents. Les 22 autres parcelles restantes, quant à elles, n'excèdent pas les 8 arpents.

Malgré l'importance de la famille crépinoise de Vaucorbeil, qui apparaît occasionnellement dans les travaux de Louis Carolus-Barré et les textes d'érudits d'Ancien Régime, elle reste aujourd'hui méconnue. Nous avons déjà rencontré certains de ses membres, dans le cadre d'une étude menée sur la commune de Morienval, puisque les Vaucorbeil étaient possessionnés dans le hameau de Rocquigny⁹⁰. Nous ignorons donc comment la famille a pu obtenir la seigneurie de Gondreville et, sous l'Ancien Régime, les officiers ducaux du Valois sont tout aussi embarrassés pour le comprendre. En effet, une note manuscrite, non datée, rappelle brièvement les initiatives du comte Charles de Valois que nous avons déjà évoquées⁹¹. Ensuite, l'auteur affirme que le fief et la basse justice de Gondreville « ont été délaissés ou engagés » à Philippe de Hollande, chevalier et maître d'hôtel de Philippe, duc de Valois et d'Orléans, d'après les termes d'un compte de 1349. Toutefois, il précise que « la haute justice a toujours été réservée au domaine de Valois ». En conséquence, l'auteur de la note manuscrite suppose que le fief de Gondreville « a été usurpé et que le sujet de l'usurpation vient de ce que Jérôme de Vaucorbeil en était seigneur étant en même temps receveur du domaine, selon la requête des assises de l'an 1514 et autres suivants ».

L'accusation portée par l'officier à l'encontre de la famille de Vaucorbeil nous paraît injustifiée. Les riches collections archivistiques du baron de Joursanvault, qui furent dispersées après 1838, pourraient d'ailleurs la contredire. Celles-ci conservaient un document, daté de 1469, qui fut présenté de la manière suivante : « Marie, duchesse d'Orléans, fait remise à Pierre de Vaucorbeil, grènetier de Crépy⁹², du quint et requint denier qu'il lui devait pour une maison sise à Crépy au lieu-dit «La Cousture» et pour un fief séant à Gondreville »⁹³. Les droits de quint et de requint, soulignons-le, imposent à un vassal de verser une somme d'argent à son seigneur lorsqu'un fief vient d'être vendu. Ce document de 1469, proche chronologiquement de la réception de foi et d'hommage du 23 mars 1471 (n.st.), peut donc correspondre au moment où la famille de Vaucorbeil acquiert son fief, celui que le comte de Valois acheta en 1314. En revanche, n'oublions pas que la famille possède d'autres fiefs à Gondreville puisque le marchand crépinois Pierre Descamps, cité dans le paragraphe précédent, précise qu'il détient ses deux fiefs grâce à sa femme Marie de Vaucorbeil. Si cette seconde hypothèse est plausible, nous penchons en faveur de la première.

Quoiqu'il en soit, après la Guerre de Cent Ans et les événements associés, plusieurs familles d'officiers et de notables locaux réalisent des investissements et se constituent un patrimoine composé d'hôtels, de domaines d'exploitation ou encore de seigneuries. C'est le cas de la famille de Vaucorbeil qui multiplie ses acquisitions dont le faible coût est en lien avec l'état d'abandon général et les bas niveaux économique et démographique.

90. BILOT 2019, p. 70 et 150.

91. A.N., R4 74, « Gondreville ».

92. En 1598, Antoine Bataille rappelle « en icelle châteltenie [de Crépy-en-Valois], il y a un grènetier qui reçoit une partie des grains dus au [duc de Valois] en ladite châteltenie de Crépy (...) » : GUIZOT 1896, p. 50.

93. CATALOGUE 1838a, p. 218-219.

L'évolution de Gondreville à la Renaissance (XVI^e siècle)

- **Le « beau XVI^e siècle » à Gondreville**

La remise en culture et la restauration démographique, amorcées dès le milieu du XV^e siècle en Île-de-France et dans le Valois, se poursuivent jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Nous sommes dans ce que les historiens nomment « le beau XVI^e siècle », une période de croissance démographique et économique qui s'arrête globalement autour de 1550.

Le village de Gondreville n'est pas en marge de cette amélioration générale, bien au contraire. La période favorise la réappropriation de certains droits par la communauté des habitants, qui apparaît pour la première fois dans notre corpus de sources manuscrites. Ainsi, le 18 juillet 1522, un arrêt de la table de marbre maintient les habitants de Gondreville dans leur jouissance du « droit de prendre pour leur chauffage, branches et rémanents dans les bois appelés anciennement « les bois du seigneur de Gondreville » et pâturage pour leurs vaches jusqu'aux champs d'Ivors⁹⁴.

Les chartreux de Bourfontaine, quant à eux, constituent un parfait exemple d'épanouissement dans la première moitié du XVI^e siècle. Ils réalisent en particulier plusieurs acquisitions. Ainsi, le 27 janvier 1525, le lieutenant général du duché de Valois confirme aux religieux de Bourfontaine leur jouissance d'une « quantité de 10 arpents de terre à l'arpent du roi qu'ils avaient acheté d'Isabelle Lecuyer et consorts le 24 dudit mois de janvier 1525 ». Les terres labourables, acquises moyennant la somme de 4 livres 13 sols et 4 deniers, sont situées sur le territoire de Gondreville au lieu-dit au « Fossé Bazin »⁹⁵.

Le dossier documentaire de la ferme de Bourfontaine, conservé au Musée Condé⁹⁶, confirme que le domaine d'exploitation est fréquemment loué. Ainsi, le 27 mars 1524 (a.st.), Louis de La Court, un laboureur de Lévigney, reconnaît « avoir pris et retenu à titre de ferme et moisson de grain du jour Saint-Martin d'hiver, que l'on dira 1526, jusqu'à 18 ans et 18 dépouilles (...) une maison, cour, jardin, grange, étables, bergeries lieu et pourpris comme tout se comporte séant à Gondreville nommée «Bourfontaine» »⁹⁷. Le laboureur de La Court, qui accepte aussi le prélèvement du tiers « de la grande dîme du terroir dudit Gondreville », s'engage à verser une quantité annuelle de 9 muids de grains, deux tiers blé et un tiers avoine, « bon grain loyal et marchand, à la mesure de La Ferté-Milon ».

Le preneur doit satisfaire plusieurs clauses, comme celle « de tenir et entretenir ladite maison et lieu ». Il devra donc « tous [les] charriages qu'il conviendra à réparer et entretenir ladite maison (...) et autres grosses réparations qu'il conviendra faire en icelui lieu ». Ceci implique à Louis de La Court de « faire nourrir et alimenter les ouvriers et charretiers qui feront lesdites réparations à ses dépens ».

La suite du bail se révèle extrêmement intéressante : « (...) et quant aux nouveaux édifices sera tenu ledit preneur livrer et bailler auxdits religieux pour une fois seulement la quantité de 6 setiers de blé mesure de ladite Ferté pour [la nourriture] des ouvriers qui feront les nouveaux édifices ». Nous comprenons donc que des travaux sont réalisés sur la

94. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie ».

95. A.D. 60, H 3735.

96. A.M.C., 1-H-29.

97. A.M.C., 1-H-29.

ferme de Bourgfontaine en 1524. Cette clause exceptionnelle n'est pas contenue dans le bail suivant qui est daté du 17 mai 1552⁹⁸.

Cette ferme de Bourgfontaine est plus difficile à localiser que celle de Saint-Thomas. Un bail du 7 juillet 1496 indique : « (...) séant à Gondreville contenant 102 verges ou environ, tenant d'un côté devers l'église à [maître] Pierre de Vaucorbeil et d'autre côté devers la Braze à Guyot Bejot à cause de messire Guillaumes Descamps, aboutant d'un bout à la rue et d'autre auxdits religieux ». Le bail du 27 mars 1524, quant à lui, stipule : « tenant d'une part aux hoirs Crappier à cause des Vaucorbeil d'autre part à Saint-Thomas de Crépy d'un bout à la grande rue, et d'autre au chemin qui conduit de Crépy à la Ferté-Milon ». La description change de nouveau le 17 mai 1552. À cette date, le domaine est « tenant d'une part et d'autre aux preneurs d'un bout par devant à la rue et d'autre au buisson de Tillet ». Cette modification de localisation est liée à l'extension maximale du domaine avec de potentiels agrandissements réalisés en 1525.

Un mesurage de terres de la ferme de Saint-Thomas, daté des 8, 9 et 10 mai 1696, apporte une localisation précise⁹⁹. Le schéma de localisation, qui accompagne la déclaration de la première terre labourable, indique « l'enclos de Bourgfontaine » (fig. 7). Le domaine d'exploitation se situait donc dans la rue de l'École. Il doit s'agir des actuels bâtiments qui font face à la mairie.



Fig. 7 : Indication de l'enclos de Bourgfontaine sur un mesurage de la ferme de Saint-Thomas en 1696 © A.D. 60, G 7260

98. A.M.C., 1-H-29.

99. A.D. 60, G 7260.

- **Les Guerres de Religion à Gondreville : quelles conséquences ?**

La seconde moitié du XVI^e siècle est notamment frappée par les Guerres de Religion, qui sont des guerres civiles qui opposent plusieurs partis politiques du royaume. Ces derniers, d'abord protestants et catholiques, deviennent de plus en plus hétérogènes au fur et à mesure de l'avancée du conflit. Malheureusement, les régions de l'Île-de-France et du Valois souffrent d'un déficit de synthèses historiques récentes pour cette période. Nous nous référons donc à des observations rédigées par l'historien Jean Jacquart sur les campagnes franciliennes, formulées dans le cadre de sa thèse intitulée *La crise rurale en Île-de-France*¹⁰⁰. Chacune des guerres, dont la première qui se déroule entre 1562 et 1563, entraîne une longue instabilité politique à laquelle un sentiment d'insécurité imprègne en profondeur les villes et campagnes. La huitième et dernière guerre, rythmée par les opérations militaires du roi de France Henri IV entre 1589 et 1594, est certainement la plus dévastatrice pour notre territoire. La majorité des soldats, mal encadrés et sous-ravitillés, pillent les greniers, réquisitionnent les denrées alimentaires et incendient les fermes quand ça ne se passe pas bien. Bien que Jean Jacquart atteste d'une forme d'accalmie dans la région francilienne entre 1575 et 1588, il faut garder à l'esprit que, pendant ce temps, les mercenaires sillonnent toujours les villages et leurs campagnes et qu'il en subsiste un « bruit de guerre » néfaste à toute activité, particulièrement à celles réclamant des investissements de moyen terme.

Pour Gondreville, les sources manuscrites compulsées ne permettent pas de présenter ces guerres à l'échelle locale et ses conséquences, aussi bien sur les habitants que sur les structures bâties. Par exemple, le dossier documentaire de la ferme de Bourgfontaine¹⁰¹, conservé au Musée Condé, n'est d'aucun secours malgré la qualité de ses baux. Une location du domaine, effectuée en faveur d'un laboureur de Gondreville nommé Jean Ferou, pour une durée de « neuf ans et neuf dépouilles », est réalisée le 18 juillet 1589. Le document ne comporte aucune allusion à la guerre. Le bail suivant disponible est daté du 13 janvier 1609, soit 15 ans après la fin des conflits. À cette date, les stigmates de la guerre sont effacés.

En revanche, l'érudit soissonnais Bernard Ancien relate une légende singulière qui associe Henri IV au bois de Tillet¹⁰². Le roi de France, qui stationnait alors dans son camp de Compiègne, désirait ardemment rejoindre le château de Cœuvres pour retrouver sa maîtresse Gabrielle d'Estrées. L'entreprise est toutefois ardue, car les troupes du duc Charles de Mayenne, ennemies du roi de France, tiennent les principales forêts valoisennes et soissonnaises. Bernard Ancien écrit que si Henri IV put tromper la vigilance de ses adversaires, « ce fut (...) grâce au visage noirci et au fardeau de charbon ». En effet, lorsque le souverain fut surpris par ses ennemis au bois de Tillet, « Il se faufila dans la hutte d'un charbonnier et s'empressa d'échanger son habit ». C'est grâce à cet accoutrement que le « Vert Galant » put atteindre le domaine axonais des Estrées. Cette tradition locale, racontée par Bernard Ancien, est difficilement vérifiable et certifiable. Elle livre néanmoins un indice sur l'économie forestière de Gondreville et l'exploitation du charbon de bois, en plus de livrer un charmant récit à la Alexandre Dumas. Ajoutons toutefois que le mémorialiste Pierre de L'Etoile signale des échauffourées entre troupes royalistes et ligueuses autour de Crépy-en-Valois. Certaines d'entre elles font notamment « retraite vers le bois de Tillet »¹⁰³.

100. JACQUART 1974, p. 167-187.

101. A.M.C., 1-H-29.

102. ANCIEN 2022, p. 113-115.

103. L'ETOILE 1741, p. 191-192.

- Un changement des familles seigneuriales de Gondreville

Bien que nous ayons peu d'informations sur les Guerres de Religion, un document daté de 1584 nous renseigne davantage sur la généalogie immobilière du principal fief laïc du village qui appartenait, rappelons-le, à la famille Vaucorbeil à la fin du XV^e siècle. Ainsi, le 4 septembre de la susdite année, un inventaire des titres de la seigneurie de Gondreville est remis entre les mains de Louis Des Avenelles, conseiller et maître des requêtes ordinaires de « la reine mère du roi de France »¹⁰⁴ (fig. 8). Cette dernière n'est autre que Catherine de Médicis qui est aussi duchesse de Valois à ce moment. Ce recueil des titres est présenté par Marie Le Faulcheux, veuve de « feu noble homme maître Alexandre de La Porte lui vivant seigneur dudit lieu de Gondreville près Crépy-en-Valois », maître Guillaume de La Porte « fils dudit défunt (...) naguère contrôleur des tailles en l'Élection dudit Crépy », Geneviève de La Porte et son mari Jacques Godard, un bourgeois parisien. La nécessité de rédiger ce recueil répond à un « certain contrat d'échange fait et passé entre lesdites parties de ladite terre et seigneurie de Gondreville (...) passées dès le 7^e jour du mois de juillet dernier passé an présent 1584 ». Il faut comprendre, à travers cette formulation, que Louis Des Avenelles devient le nouveau seigneur de Gondreville en 1584, à la suite d'un échange réalisé avec la famille de La Porte.

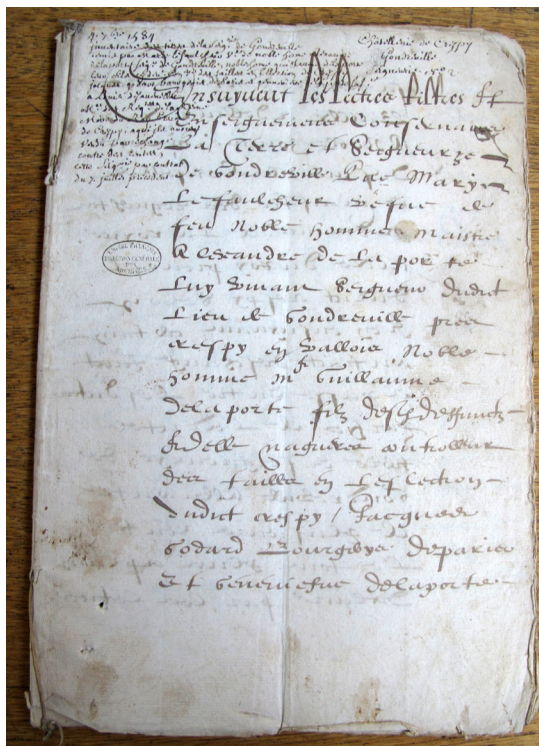


Fig. 8 : Première page de l'inventaire des titres de la seigneurie de Gondreville en 1584 © A.N., R4 99

Les titres et enseignements, présentés dans cet inventaire, comportent un certain nombre d'informations qui nous intéressent sur la généalogie immobilière du fief et ses propriétaires respectifs¹⁰⁵. Le premier document est « une lettre en parchemin » datée du

104. A.N., R4 99, dossier « Gondreville. Paroisse et seigneurie ».

105. Nous invitons le lecteur à consulter, en parallèle de sa lecture, la généalogie simplifiée des familles de La Porte et Le Faulcheux présentée en annexe VII p. 135.

« jeudi 6^e jour de décembre 1562 ». Celle-ci affirme que « M. Pierre de Vaucorbeil [avait] baillé par déclaration un petit fief assis à Gondreville (...) sur le fait des Francs-Fiefs et nouveaux acquêts (...) ». Nous comprenons donc que la famille Vaucorbeil est toujours seigneur de Gondreville au début de la seconde moitié du XVI^e siècle. Le deuxième document présenté est beaucoup plus ancien que le précédent puisqu'il s'agit d'une lettre de la duchesse d'Orléans, datée du 23 mars 1471 (n.st.), que nous avons présentée précédemment.

Le troisième document, daté du 19 juin 1567, confirme l'arrivée de la famille de La Porte à Gondreville : « *Item* une lettre en parchemin signée par le conseil étant en la Chambre des Comptes de la reine mère du roi (...) datées du 19^e jour de juin l'an de grâce 1567 (...) qui est une réception de foi et hommage faite par défunt Alexandre de La Porte sieur d'Audreville tant pour lui que pour Michelle Le Faulcheux sa belle-sœur (...) dudit fief de Gondreville appartenances et dépendances d'icelui tenu et mouvant de ladite dame reine mère du roi à cause de son châtel et châtellenie de Crépy-en-Valois ». Il semble qu'il s'agisse d'un héritage. Nous passons très rapidement les quatrième, cinquième et sixième documents qui n'apportent aucune information supplémentaire par rapport au troisième.

À partir du septième texte remis entre les mains de Louis des Avenelles, la généalogie immobilière du fief de Gondreville se complexifie. Le 20 avril 1570, Michelle Le Faulcheux, veuve de feu Guillaume Benard, vend à Alexandre de La Porte, son beau-frère et seigneur de Gondreville, une quantité de 28 arpents de terres labourables. Ces arpents doivent être retirés de « la part et portion qui appartenait à ladite Le Faulcheux et toutes les pièces de terres qui étaient [partagées] par indivis entre ladite Michelle Le Faulcheux et ledit de La Porte en la maison seigneurie et terre dudit Gondreville ». La seigneurie de Gondreville a donc échu entre les mains de la famille Le Faulcheux, notamment entre les sœurs Michelle et Marie. L'enseignement suivant confirme les liens familiaux entre les Faulcheux et les Vaucorbeil au sujet de la vente susmentionnée :

« *Item* une autre lettre (...) de tout et tel droit part portion (...) qui appartenait à la dite Le Faulcheux par les successeurs de feu M. Jean de Vaucorbeil, son oncle, et de Ménés et Antoine de Vaulx, ses frères utérins, en la maison et hôtel seigneurial, granges, étables, bergeries, cour et jardin derrière et un clos joignant et derrière ledit jardin nommé «le Préau», clos et fossés et haies vives et tous les droits de cens rentes et autres droits seigneuriaux qui pourraient appartenir à ladite Le Faulcheux (...) ».

La mère de Marie et Michelle Le Faulcheux a contracté au moins deux mariages. Le premier, avec un nommé de Vaulx, a donné naissance à deux enfants prénommés Ménés et Antoine. Ces derniers décédés, les enfants du second mariage, les Le Faulcheux, ont récupéré une partie de l'héritage lié à Gondreville. Pourtant, malgré la vente de 1570, Michelle Le Faulcheux continue de jouir de plusieurs propriétés à Gondreville. En effet, au mois de février 1583, Marie Le Faulcheux baille à titre de rente perpétuelle 35 arpents et 1 quartier 5 verges de terre qui lui appartenaient « de son propre ». Le bail est réalisé en faveur de sa sœur et de son beau-frère moyennant « le prix de 33 écus et un tiers d'écu soleil et rente ».

La famille Vaucorbeil, quant à elle, semble encore présente à Gondreville à la fin du XVI^e siècle. En effet, le dernier titre remis entre les mains de Louis des Avenelles est « une autre lettre (...) datée du 27^e jour de mai dernier passé an présent 1584 (...) ». Elle comporte une vente réalisée « par M. Jérôme de Vaucorbeil avocat en Parlement à ladite

Marie Le Faulcheux, M. Guillaume de La Porte, M. Jean Chasles¹⁰⁶ «ès-noms et qualités ». Elle concerne « 3 muids et demi de grain, les deux parts blé et le tiers avoine, mesure dudit Crépy de surcens et rente foncière que ledit de Vaucorbeil avait droit de prendre chacun an sur ladite terre de Gondreville ».

Il est difficile de déterminer précisément la place des Vaucorbeil à cette période dans le village de Gondreville. L'étude et l'analyse de la documentation des siècles suivants permettraient de suivre si la famille de Vaucorbeil est encore présente ou non dans notre localité. En revanche, il est certain que le 4 septembre 1584, Louis des Avenelles devient l'unique détenteur du fief laïc Gondreville.

* * *

Tout au long de la période médiévale, Gondreville est un territoire seigneurial hétérogène qui est fragmenté entre plusieurs fiefs distincts les uns des autres. La totalité de ce territoire, comprise au sein de la circonscription religieuse paroissiale de l'église Saint-Martin, se situe dans l'aire d'influence du comté de Valois. Gondreville est aussi encadré par d'autres entités, notamment les seigneuries de Lévigien et de Betz, qui dominent ainsi une partie de son territoire. Malgré une documentation peu disserte, plusieurs familles seigneuriales, et non des moindres, émergent des sources manuscrites. Rappelons notamment la présence des Barres, des Châtillon ou encore des Aunay. Gondreville suscite l'intérêt de ses seigneurs et exerce ainsi une forme d'attractivité.

Les crises, survenues entre le XIV^e et XV^e siècle, fragilisent durablement le village et ses alentours. Toutefois, la documentation de cette période, qui est plus abondante et détaillée, témoigne de changements majeurs. À partir de 1311, le comte Charles de Valois, père du futur roi de France Philippe VI, devient un seigneur omnipotent à Gondreville. Il acquiert un certain nombre de droits seigneuriaux et de terres au sein de notre village. Le comte réalise notamment des transactions avec la famille d'Aunay, une famille éprouvée par la torture et l'exécution de deux de ses membres dans les circonstances de l'affaire de la tour de Nesle. Peu de temps après, au milieu du XIV^e siècle, c'est au tour de la chartreuse de Bourfontaine, établissement religieux fondé par le susdit comte, qui s'implante à Gondreville en obtenant des fiefs et en les agrégeant. Cette pratique est réitérée à la fin du XV^e siècle, dans un contexte de paix et de remise en valeur des territoires locaux, par la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois. En revanche, au même moment, le comte de Valois, devenu duc, disparaît de Gondreville au profit de l'influente famille crépynoise des Vaucorbeil, mais dont les circonstances restent aujourd'hui floues. Toutefois, le duc se réserve la haute justice de Gondreville, ce qui lui assure la conservation du titre de seigneur du lieu.

Ainsi, trois seigneurs fonciers se démarquent à Gondreville à la fin du Moyen Âge : les chartreux de Bourfontaine, les chanoines de Saint-Thomas et la famille de Vaucorbeil. Cette présence religieuse va donc cristalliser le maillage seigneurial de Gondreville puisqu'elle n'est pas contrainte par les partages successoraux que connaissent les seigneurs laïcs. À ce titre, la famille Vaucorbeil n'échappe pas à cette règle. Sa seigneurie de Gondreville est progressivement démembrée et partagée à chacune des générations suivantes. En conséquence, à la fin du XVI^e siècle, plusieurs membres se partagent cette seigneurie, pouvant rendre l'administration, la gestion et l'exploitation ardues. La situation

106. Nous ne connaissons pas les liens qui unissent cet homme aux familles de La Porte, Le Faulcheux et Vaucorbeil.

n'est toutefois pas irrémédiable puisqu'un nouveau seigneur, Louis des Avenelles, acquiert la totalité de la seigneurie laïque de Gondreville en 1584. L'étude des siècles suivants permettrait d'observer cette évolution, les rapports avec les religieux de Bourfontaine et de Saint-Thomas et la population locale.

À l'issue de cette synthèse, Gondreville est un exemple singulier où le maillage seigneurial est loin d'être immuable, bien au contraire. Si la structure féodo-vassalique et sa hiérarchisation pyramidale se maintiennent, les réalités à l'échelle locale peuvent apparaître plus lâches et s'adapter selon les besoins de nouveaux seigneurs. Bourfontaine et Saint-Thomas en fournissent un parfait exemple.

Conclusion et perspectives

Le territoire de Gondreville jouit d'un environnement naturel favorable entre plateau agricole et espace boisé, offrant un certain nombre de ressources nécessaires à l'implantation humaine. L'eau se fait cependant rare et limitera les possibilités.

Les découvertes archéologiques réalisées dans la commune tendent à confirmer une occupation précoce dès le Néolithique. Ce n'est qu'à partir des périodes antique et alto-médiévale que l'occupation du territoire paraît structurée et pérenne. En raison du faible nombre d'indices archéologiques, il ne faut cependant pas conclure que notre espace est inoccupé à l'époque gauloise. Il faut prendre en compte les potentielles réoccupations de sites aux époques postérieures ou les disparitions des témoins matériels, notamment en lien avec la pratique agricole. Suivant notre analyse, le territoire est parcouru dès cette période par un réseau de chemins de moyen et long parcours, dont certains se sont pérennisés au point de marquer de leur empreinte le paysage jusqu'à nos jours. Le début du Moyen Âge semble être de première importance, du fait d'une apparente reprise en main du territoire de Gondreville dès le début de la période. Les études manquent mais cela semble être le cas également des finages limitrophes avec une mise en valeur très progressive de ce territoire appelé Gombrie qui a pu servir longtemps d'espace-tampon entre différentes entités religieuses et politiques.

Entre le XII^e et le XVI^e siècle, Gondreville se caractérise par un morcellement seigneurial, ce qui n'est pas si rare dans le Valois. La totalité de l'actuel territoire communal constituait la circonscription paroissiale. L'église Saint-Martin en était le centre bien qu'elle ne fut qu'une succursale de l'église Saint-Denis d'Ormoy-le-Davien. Si la seigneurie est totalement sous l'influence du comte de Valois, d'autres seigneurs comme ceux de Betz, Nanteuil-le-Haudouin ou Lévis y exercent une autorité plus ou moins prégnante. Malgré la faiblesse documentaire des XII^e et XIII^e siècles, les actes disponibles confirment la présence de seigneurs influents, tant à l'échelle locale que nationale ; il reste cependant difficile d'affirmer que leur présence à Gondreville soit mue par un véritable intérêt que par un certain opportunisme.

Les crises des XIV^e et XVI^e siècles fragilisent durablement Gondreville et le Valois. Les effets de la Guerre de Cent Ans, associés à ceux des épisodes d'épidémies et de famines, laissent des séquelles durables. Pourtant, le morcellement seigneurial, loin d'être immuable, est bouleversé en profondeur. Dès le début du XIV^e siècle, le comte de Valois s'ancre profondément à Gondreville en achetant plusieurs fiefs. Puis, deux seigneurs ecclésiastiques, la chartreuse de Bourfontaine et la collégiale Saint-Thomas de Crépy, vont s'implanter à leur tour sur notre territoire en devenant d'importants seigneurs fonciers. À la fin de la guerre, chacun intervient pour rebâtir et remettre en valeur des terres jugées utiles et revenues en friches. Les comtes de Valois, devenus ducs, s'éclipsent à ce moment en concédant leurs propriétés de Gondreville à une famille influente crépinoise, celle des Vaucorbeil. Ils conservent toutefois des droits seigneuriaux, en particulier judiciaires, qui leur garantissent le titre de « seigneurs principaux », c'est-à-dire de seigneur banal. Malgré une première moitié de XVI^e siècle favorable à une expansion et une stabilisation tant économique que démographique, les Guerres de Religion et les phénomènes associés semblent provoquer une nouvelle césure dans l'évolution historique de notre village, bien qu'ils soient encore difficilement perceptibles. Les sources manuscrites du début du XVII^e siècle permettraient probablement de mieux documenter cette rupture.

Plusieurs perspectives de recherches émergent à l'issue de cette étude. Tout d'abord, un travail mené sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles compléterait le présent travail et renseignerait aussi les principaux absents du dossier historique de Gondreville : les

villageois et villageoises. À ce titre, les registres paroissiaux fourniraient de précieux renseignements. De même, les archives communales de Gondreville apporteraient des informations tant sur la population locale que l'aménagement des équipements publics au début de la période contemporaine.

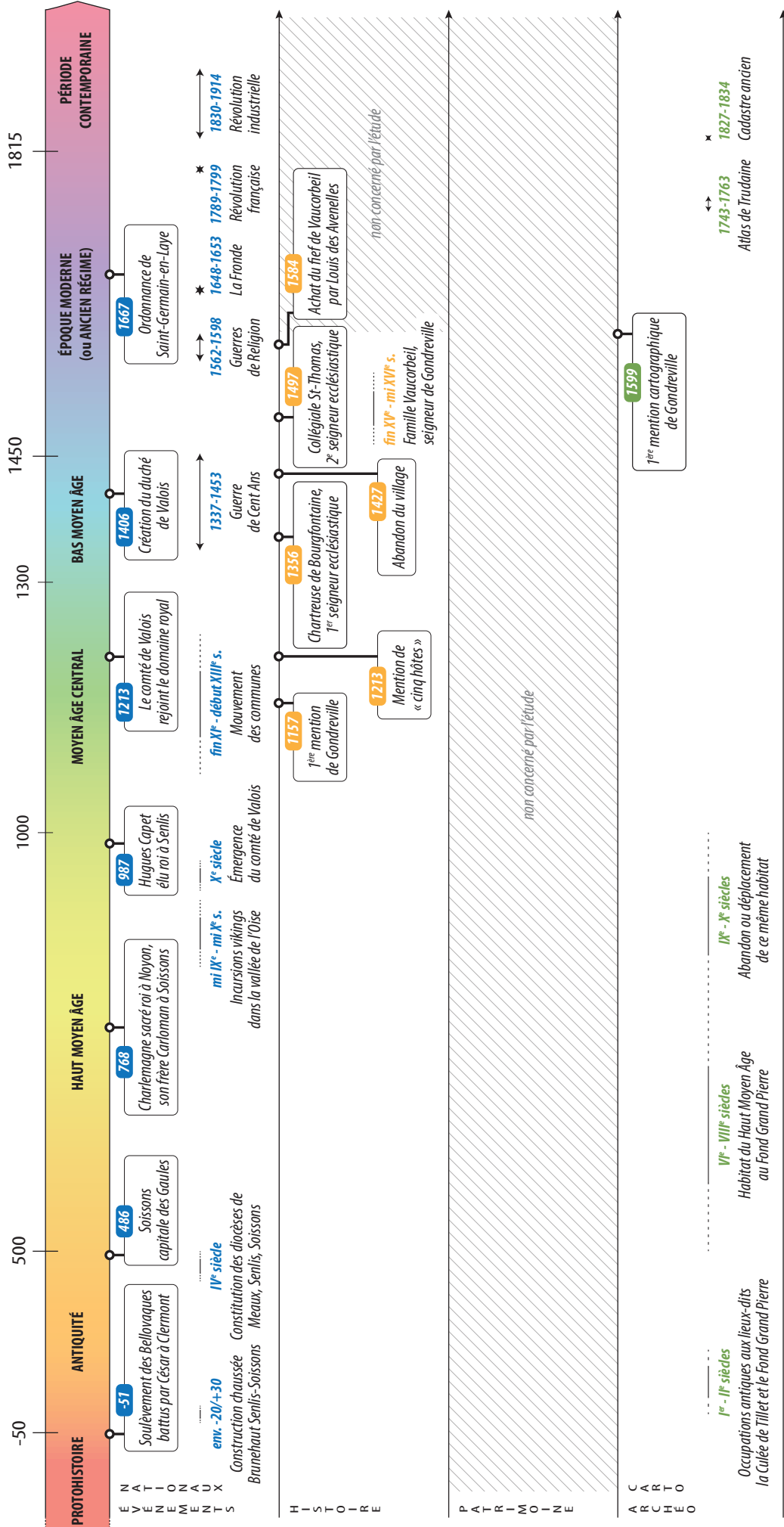
Nous pensons qu'un examen des cinq cartons relatifs à la propriété de l'abbaye du Parc-aux-Dames renforcerait notre connaissance sur l'organisation et la structuration du village avant la période révolutionnaire. Plus largement, une recherche liée aux seigneuries de Betz et de Lévigney, en raison de leurs liens étroits qui les unissent à Gondreville, serait utile. Précisons que les Archives départementales de l'Oise conservent un important corpus documentaire lié à la seigneurie de Betz, qui est encore sous-exploité.

Les perspectives liées à l'étude archéogéographique, quant à elle, sont plus réduites. On peut d'abord considérer un travail similaire dans les communes environnantes afin d'élargir la vision d'ensemble et de mieux caractériser le cœur du Valois et la Gombrie. On peut aussi imaginer un travail de cartographie régressive en recourant à de nouveaux concepts d'étude afin de proposer une analyse fine des formes du parcellaire et du paysage de Gondreville.

Une analyse architecturale n'est pas une évidence mais le paysage urbain reste une source de premier ordre. Une étude monumentale des anciennes fermes de Bourgfontaine et de Saint-Thomas pourraient révéler d'intéressants vestiges architecturaux. Il est possible que certaines habitations présentent également des éléments notables, nous songeons tout particulièrement aux caves. Enfin, si l'église ne paraît pas constituer pour nous une source, le site du château ou encore les équipements urbains et paysagers (calvaires, puits, mare, bornes, etc.) permettent d'entrevoir l'intérêt d'une étude d'archéologie urbaine.

Quelques grandes dates de l'histoire de Gondreville

DAO : M. RAIMOND / AQUILON



Sources & travaux

SOURCES MANUSCRITES

Note au lecteur : cette partie indique les sources consultées et dépouillées pour l'étude historique ainsi que différentes pistes archivistiques qui pourraient renseigner davantage le village de Gondreville.

Archives nationales

Série J : Trésor des chartes

J 163/A à J 165/B : « Valois I-III : domaine des comtes de Valois de la branche capétienne ». (1175-1333)

Série P : Chambre des comptes et comptabilité

P 1893 : Picardie et Valois. Dénombrements des fiefs de Crépy, la Ferté-Milon, Oulchy, Pierrefonds, etc. (1376-1377)

Série R : Papiers des princes

- **Sous-série R4 : Papiers d'Orléans et de Valois**

R4 74 : « Châtellenie de Crépy. Carton n° 1 : état des charges assignées sur le duché de Valois. État des titres concernant les fiefs, annonces et prestations ».

R4 99 : « Documents sur les communes et hameau de la châtellenie [de Crépy] (...). Carton n° 14 (suite) G. L. (forêt de Laigue) ».

Archives départementales de l'Oise

Série E : Titres féodaux, de communautés d'habitants, de corporations, de familles

1 Ep 6/1 à 1 Ep 6/28 : Léviguen (comté de) et Betz (seigneurie de).

Série G : Clergé séculier

- **Collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois**

G 7256 : Gondreville. (1478-1689)

G 7257 : [Gondreville]. (1732-1782)

G 7258 : [Gondreville]. Baux. (1478-1776)

G 7259 : [Gondreville]. Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements. (1483-1732)

G 7260 : [Gondreville]. Mesurage et déclaration de terres. (1577-1704)

G 7261 : [Gondreville]. Léviguen. (1591)

- **Confrérie de la Trinité érigée en l'église Saint-Thomas**

G 7902 : Titres et papiers concernant Gondreville. (1275-1782)

Série H : Clergé régulier

- **Chartreuse de Bourfontaine**

H 3735 : Gondreville. Inventaire des titres concernant la ferme de Gondreville depuis 1356. (XVIII^e siècle)

H 3736 : [Gondreville]. (1454)

H 3737 : [Gondreville]. (1601)

H 3950 : Déclaration de biens de Sennevières, Beauvoir-sur-Orrouy, Gilocourt, Le Plessier-le-Bougre, Etavigny, Boullarre, Rosoy, Acy, Boursonne, Largny, Lévigney, Gondreville. (1525)

H 3931 : [Non renseigné]. (1527-1529)

H 3952 : [Non renseigné]. (1531-1541)

H 3990 : Supplément. Déclarations de biens à Sennevières, Beauvoir-sur-Orrouy, Béthancourt, Gilocourt, Le Plessier-le-Bougre, Grandchamp, Etavigny, Boullarre, Rosoy, Acy, Boursonne, Largny, Lévigney, Gondreville. (XVI^e siècle)

- **Abbaye cisterciennes du Parc-aux-Dames**

H 7776 : État du revenu temporel, présenté à l'évêque de Senlis. (1667)

H 7906 : Gondreville. (1488-1528)

H 7907 : [Gondreville]. Baux et déclarations. (1526-1583)

H 7908 : [non renseigné]. (1579-1671)

H 7909 : [non renseigné]. Baux. (1612-1712)

H 7910 : [non renseigné]. (1690-1747)

Série EDT : Archives communales

- **EDT110 : Archives communales de Gondreville**

Les archives communales de Gondreville, conservées aux Archives départementales, comportent plusieurs archives intéressantes : <https://ressources.archives.oise.fr/ark:/44803/4fmnwsj8pgcsoht7>

Archives du Musée Condé

2-CB-23 : « État des hommes liges de monseigneur Philippe de Nanteuil et de ce qu'ils tiennent de lui, XIII^e siècle (vers 1220) ».

1-H-29 : GONDREVILLE (Oise, canton de Betz)

« Titres de propriété de la ferme de Gondreville, comprenant des biens à Ormoy-le-Davien et à Lévigney, du XIV^e au XIX^e siècle ; ancienne propriété des Chartreux de Bourfontaine (Aisne), chartes avec sceaux depuis 1356. Dossier donné par M. Margry, qui l'a analysé dans le Bulletin du Comité Archéologique de Senlis, année 1882-1883, 2e partie, p. LVI) ».

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Plan 1599

Cartes de l'Île-de-France, de la Picardie, du Soissonnais, de la Champagne, etc., par Jacques Fougeu, B.N.F., Ms fr 11224

Plan 1615a

Description du pays de Valois, B.N.F., GE D-14082

Plan 1615b

Description du Beauvaisis, par Damien de Templeux, B.N.F., GE BB 565 (8, 39)

Plan 1617

Carte du gouvernement de l'Île-de-France, par Damien de Templeux, B.N.F., GE D-14080

Plan 1619

Beauvaisis. Comitatus Belovacium, B.N.F., GE DD-627 (13RES)

Plan 1620a

Le Pais de Valois, par Hondius, B.M. Senlis, n.c.

Plan 1620b

Carte de l'Île de France et de Partie de Champagne comprenant le territoire situé entre Compiègne au Septentrion, Estampes au Midy, Mante la Ville à l'Occident, Sezanne à l'Orient, B.N.F., GE C-2403

Plan 1620c

Le Gouvernement de l'Isle de France, par Damien de Templeux, B.N.F., GE D-10300

Plan 1630a

Brie et partie de l'isle de France, par Jean Jubrien, B.N.F., GE C-5929 (RES)

Plan 1630b

Carte Particulière de Champagne et partie du Barrois, B.N.F., GE C-2406

Plan 1634

« Carte de l'Isle de France et Brie » dans *Les cartes générales de toutes les provinces de France reveües, corrigées & augmentées par le Sieur Tassin géographe ordinaire de sa magesté*, par Christophe Tassin, B.N.F., GE DD-3479 (RES)

Plan 1640

Valesium ducatus. Valois, B.N.F., GE BB 565 (8, 45)

Plan 1656a

Suessones Evesché de Soissons où sont les Balliages et Eslections de Soissons, Chasteau Thierry et Crespy en Valois, par Nicolas Sanson, B.N.F., GE DD-2987 (301)

Plan 1656b

Carte du diocèse de Soissons, dessinée par Noël Le Vacher, B.N.F., GE DD-2987 (300)

Plan 1658

« Carte géographique des postes qui traversent la France » dans *Cartes generales de toutes les parties du monde, ou les empires, monarchies, republicues, estats, peuples, &c. de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, & de l'Americque, tant anciens que nouveaux, sont exactement remarqués, & distingués suivant leur estendue*, par Nicolas Sanson, B.N.F., GE DD-1270

Plan 1666

Carte de la généralité de Soissons et pays circonvoisins, par Noël Le Vacher, B.N.F., GE DD-2987 (719 B)

Plan 1667

Bellovacj, et Silvanectes. Les Eveschés de Beauvais, et Senlis. Comté et pairie de Beauvais. Les balliages de Beauvais, Clermont, et Senlis : Les eslections de Beauvais, Clermont, Senlis, Compiègne, par Nicolas Sanson, B.N.F., GE DD-2987 (302)

Plan 1670-1679

Plan de la forest de Villerscoteret, B.N.F., GE DD-2987 (887)

Plan 1698a

Carte de l'élection de Crépy, par Henri Ruelle, B.N.F., GED-7843 (RES)

Plan 1698b

Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris divisé en ses dix balliages et chatellenies, par Jean-Baptiste Nolin, B.N.F., GE DD-2987 (682,II)

Plan s.d. A (XVII^e siècle)

L'Isle de France, le Valois, le Vexin-françois, le Hurepoix et la Brie, B.N.F., GE D-10298

Plan s.d. B (XVII^e siècle)

Plan de la forêt de Retz, à présent Villers-Coterets et des buissons qui en dépendent, B.N.F., GED-4501

Plan s.d. C (XVII^e siècle ?)

Recueil factice de cartes et plans des forêts et bois de France non terminés et sans autre indication que le nom de la forêt, B.N.F., GE DD-924 (RES)

Plan 1709

Carte topographique du diocèse de Senlis, par Guillaume Delisle et Mr Parent curé d'Aumont, B.N.F., GE DD-2987 (303)

Plan 1713

Carte de la Champagne et des Pays voisins, par Guillaume Delisle, B.N.F., EST-1508 (235)

Plan 1723

La généralité de Soissons divisée en sept élections, dessinée par Alexis-Hubert Jaillot, B.N.F., GE DD-2987 (720)

Plan 1728

Carte des différentes routes de Paris à Compiègne, de Compiègne à Soissons, et de Paris à Soissons, par Louis-Pierre Daudet, B.N.F., GE D-14948

Plan 1730

Plan de la forest de Villers Cottrez, B.N.F., GE DD-2987 (888 B)

Plan 1740-1749

Carte des différentes routes de Paris à Strasbourg dressée pour le service du roy et le voyage de la reine, par Louis-Pierre Daudet, B.N.F., GE DD-2987 (707)

Plan 1743

Plan de la forêt de Retz, levé par Montbrun, A.N., N/II/Aisne/18

Plan 1743-1763

Premier volume de l'atlas de Trudaine pour la généralité de Soissons, Route de Paris en Flandres par Villers-Cotteretz, N°4, A.N., CP/F/14/8503

Plan 1754

Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays, dessinée par Gilles Robert de Vaugondy, B.N.F., GE DD-2987 (401)

Plan 1757

Carte générale de la France, dite Carte de Cassini, feuille 44 Soissons, B.N.F., GE FF-18595 (44)

Plan 1763

Plan de la route de Vauciennes à Nanteuil-le-Haudouin, A.D. 60, 1Cp782

Plan 1775

Route de Paris à Reims, par Guillaume Coutans, B.N.F., GE EE-771 (RES)

Plan 1778

Carte topographique de la gruerie royale de Valois et de Nanteuil avec ses environs, par C. M. Richard, A.N., N/III/Oise/43

Plan 1780a

Plan de la forêt de Retz, par Le Crocq, A.N., N/III/Aisne/176

Plan 1780b

Atlas et description minéralogique de la France entreprise par ordre du roi par MM. Guettard et Monnet, par Jean-Étienne Guettard et Antoine-Grimald, Ecole des Mines de Paris, F° Res 72-73

Plan 1788

Carte des routes et chemins de la Généralité de Soissons à l'entretien de la Province, B.N.F., GE D-15455

Plan 1791

Plan de la forêt de Retz, levé par Le Crocq, A.N., N/II/Aisne/33

Plan s.d. D (milieu XVIII^e siècle)

Plan de la forest de Retz, A.D. 60, plan971/1

Plan s.d. E (XVIII^e siècle)

Plan d'une partie de la forêt de Compiègne, de la forêt de Retz et des villages environnants, A.D. 60, plan969

Plan s.d. F (XVIII^e siècle)

Plan de la forêt de Retz et des villages environnants, A.D. 60, plan972

Plan s.d. G (XVIII^e siècle)

Plan des forêts de Cuise et de Retz Villers-Cotterets, B.N.F., GED-4524

Plan s.d. H (XVIII^e siècle)

Plan pour la commodité de la chasse [forêt de Villers-Cotterêts], A.N., N/III/Aisne/127

Plan s.d. I (XVIII^e siècle)

Plan de la forest de Restz à présent Villers-Cotteretz et des buissons qui en dépendent, A.N., N/II/Aisne/17

Plan s.d. J (XVIII^e siècle)

Carte de la forêt de Retz ou de Villers-Cotterêts, B.N.F., GE D-8417

Plan s.d. K (XVIII^e siècle)

Route de Paris à Reims, dessinée par Louis-Pierre Daudet, B.N.F., GE DD-2987 (885)

Plan s.d. L (XVIII^e siècle)

Carte du duché de Valois, B.N.F., GED-1329

Plan 1820-1866

Carte de l'État-Major, S.H.D. (consultable sur Géoportail)

Plan 1829

Reconnaissance militaire d'une partie du terrain compris entre les routes de Paris et Senlis à Rheims par Villers-Cotterêts et Soissons, S.H.D., Oise, 1 M 1280

Plan s.d. M (XIX^e siècle, 1827-1834)

Cadastre ancien de Gondreville, dit Cadastre napoléonien, A.D. 60, Pp4830

SOURCES IMPRIMÉES

BEUGNOT 1839

BEUGNOT (A.-A.), *Les olims ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long. Tome i : 1254-1273*, Paris, Imprimerie nationale.

BILOT 2016

BILOT (N.) dir., *Château de Montépilloy (Oise), août 2015*, rapport de fouille archéologique programmée, SRA Picardie, 2 volumes.

BILOT 2017

BILOT (N.) dir., *Château de Montépilloy (Oise), août 2016*, rapport de fouille archéologique programmée, SRA Picardie, 2 volumes.

BRULEY-CHABOT 2020

BRULEY-CHABOT (G.), *Gondreville, « Fond Grand Pierre ». Un établissement modeste antique (I-II^e s.) et un village médiéval (VI-VIII^e s.)*, rapport de fouille, 2 volumes, INRAP.

CARLIER 1764a

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. I, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

CARLIER 1764b

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. II, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

CARLIER 1764c

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. III, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

CATALOGUE 1838a

Catalogue analytique des archives de M. le Baron de Joursanvault, t. I, Paris, Techener.

CATALOGUE 1838b

Catalogue analytique des archives de M. le Baron de Joursanvault, t. II, Paris, Techener.

CAUCHEMÉ 1902

CAUCHEMÉ (V.), *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert De Roucy. Deuxième partie comprenant : 1° Les fouilles de la Carrière-du-Roi, 2° Les caves gallo-romaines*, Compiègne, Progrès de l'Oise.

CUVILLIER 2014

CUVILLIER (G.), *Gondreville (Oise). La Braze*, rapport de sondage, Service départemental archéologique de l'Oise.

DICTIONNAIRE 1752

Dictionnaire universel latin et français, t. V, Paris, Compagnie des libraires associés.

ESTIENNE 1552

ESTIENNE (C.), *Le guide des chemins de France*, Paris, Charles Estienne.

GUIZOT 1896

GUIZOT (E.), « Antiquités de Valois par M^e Antoine Bataille, procureur du Roi au duché de Valois en 1598 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1895*, p. 1-76.

GUIZOT 1897

GUIZOT (E.), « Antiquités de Valois par M^e Antoine Bataille, procureur du Roi au duché de Valois en 1598 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société*

d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1896, p. 1-107.

L'ÉTOILE 1741

L'ÉTOILE (P. de), *Journal du règne de Henri IV, roi de France et de Navarre*, t. II, La Haye, Frères Vaillant.

LONGNON 1869

LONGNON (A.), *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie 1172-1222 publié d'après le manuscrit unique des archives de l'Empire*, Paris, Franck.

LONGNON 1908

LONGNON (A.), *Pouillés de la province de Reims*, Paris, Imprimerie nationale.

RECUEIL 1966

Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France, t. III, éd. J. Boussard, J. Monicat, C. Samaran, Paris, Imprimerie Nationale.

TAILLIAR 1868

TAILLIAR (E.), « La féodalité en Picardie : fragment d'un cartulaire de Philippe Auguste » dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. II, p. 437-560.

VEYSSIER 2010

VEYSSIER (D.), *Gondreville-Lévignen (Oise). RN2 – Déviation de Gondreville. Tranche 1*, rapport de diagnostic, Service départemental archéologique de l'Oise.

VEYSSIER 2013

VEYSSIER (D.), *Lévignen, Gondreville (Oise). Déviation de Gondreville. Tranche 1*, rapport de diagnostic, Service départemental archéologique de l'Oise.

S.R.A. des Hauts-de-France, service de la Carte archéologique

Site 29D

Site 40D

Site 49D

Site 52D

Site 71H

Site 416GR

Site 418GR

Dossier n° 602790003

Dossier n° 602790004

Dossier n° 602790005

Dossier n° 602790006

Dossier n° 602790007

Dossier n° 60405279001AH

Dossier n° 60405279001AP

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

COCHERIS 1859

COCHERIS (H.), « Catalogue des manuscrits sur la Picardie conservés à la Bibliothèque impériale » dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VI, Paris/Amiens, Dumoulin/Herment, p. 1-626.

GRIFFISCH *et alii* 2008

GRIFFISCH (J.-N.), MAGNAN (D.) et MORDANT (D.), *Carte archéologique de la Gaule : la Seine-et-Marne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LAMBERT 1963

LAMBERT (E.), *Toponymie du département de l'Oise*, Amiens, Musée de Picardie.

LAMBERT 1982

LAMBERT (É.), *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, Amiens, Musée de Picardie.

LEMAIRE 1976

LEMAIRE (R.), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Oise*, Paris, EHESS/Laboratoire de Démographie historique.

MALSY 1999

MALSY (J.-C.), *Dictionnaire topographique de Picardie. Les noms de lieu du département de l'Aisne (A-L)*, Paris, Société française d'Onomastique.

RÉPERTOIRE s.d.

Répertoire des biens nationaux. Arrondissement de Senlis, Beauvais, Archives départementales de l'Oise.

ROBERT *et* COSTA 2008

ROBERT (S.), COSTA (L.), *Guide de lecture des cartes anciennes*, Paris, Errance.

TOUATI 2007

TOUATI (F.-O.), *Vocabulaire historique du Moyen Âge. Occident, Byzance, Islam*, Paris, Boutique de l'histoire.

WOILLEZ 1862

WOILLEZ (E.), *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, Paris, Imprimerie impériale.

WOIMANT 1995

WOIMANT (G.-P.), *Carte archéologique de la Gaule : l'Oise*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

SOURCES NUMÉRIQUES

<http://archives.oise.fr/>

<https://catalogue.bnf.fr/index.do>

<https://www.cnrtl.fr/>

<http://www.eglisesdeloise.com/>

<https://francearchives.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

<https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>

TRAVAUX

ANCIEN 2022

ANCIEN (B.), *Légendes, fantômes et autres histoires en pays Soissonnais*, Soissons, Société historique de Soissons.

ALVAZZI DEL FRATE 2011

ALVAZZI DEL FRATE (P.), « Le Grand-justicier et l'Arbre de Justice : considérations sur la « justice retenue » sous l'Ancien Régime » dans LIECHTENHAN (F.-D.) dir., *Histoire, écologie et anthropologie. Trois générations face à l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Presses de l'Université de Sorbonne, p. 389-397.

BEDOS 1980

BEDOS (B.), *La châtelainie de Montmorency des origines à 1368. Aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin.

BILLOTEY 1948

BILLOTEY (F.), *La chartreuse de Bourgfontaine des origines à la Révolution*, thèse de l'École des Chartes.

BILOT 2019

BILOT (N.) coord., *Morienvall (Oise, Hauts-de-France). Diagnostic historique, archéologique et monumental*, n° 7, rapport d'étude préalable pour la commune, Aqilon.

BRUNEL 2017

BRUNEL (G.), « Le Valois médiéval, un mythe ? Retour sur l'histoire d'un territoire et de ses institutions (VIII^e-XIV^e siècles) » dans *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome LXII, p. 139-154.

BÜHRER-THIERRY *et* MÉRIAUX 2010

BÜHRER-THIERRY (G.), MÉRIAUX (C.), *La France avant la France (481-888)*, Paris, Belin.

BUR 1977

BUR (M.), *La formation du comté de Champagne v. 950- v. 1150*, Nancy, Université de Nancy.

BUR 2005

BUR (M.), *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, Dominique Guéniot.

CAIX DE SAINT-AYMOUR 1893

CAIX DE SAINT-AYMOUR (A. de), « Rôle de la noblesse du duché de Valois en 1591 » dans *Comptes rendus et Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Senlis année 1892*, p. 24-47.

CAROLUS-BARRÉ 1996a

CAROLUS-BARRÉ (L.), « La confrérie de la Sainte-Trinité à Crépy-en-Valois » dans *Études et documents sur l'Île-de-France et la Picardie. Tome 2 : Senlis et le Valois*, Compiègne, Société Historique de Compiègne, p. 399-411, 1^{ère} éd. 1974.

CAROLUS-BARRÉ 1996b

CAROLUS-BARRÉ (L.), « La population de Crépy-en-Valois dans la première partie du XV^e siècle d'après deux rôles de taille (1426-1450) » dans *Études et documents sur l'Île-de-France et la Picardie. Tome 2 : Senlis et le Valois*, Compiègne, Société Historique de Compiègne, p. 383-398, 1^{ère} éd. 1971.

CAROLUS-BARRÉ 1998

CAROLUS-BARRÉ (L.), « Le comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France (X^e siècle-1328) » dans *Comptes rendus de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis*, années 1995-1998, p. 1-147.

CHAFFENET 2017

CHAFFENET (P.), *Aristocratie et communautés religieuses aux marges septentrionales du royaume de France (fin IX^e-début XII^e siècles) : le cas du diocèse de Noyon*, thèse de doctorat rédigée sous la dir. de M. Gaillard et A. Dierkens, Lille.

CHARTIER 2020

CHARTIER (M.) dir., *Prieuré de Bray-sur-Aunette (Oise, Hauts-de-France). Histoire et architecture de l'espace économique d'un établissement victorin : Étude complémentaire historique, archéologique et monumentale*, n° 5, rapport d'étude pour les propriétaires, Aquilon.

CHARTIER 2021

CHARTIER (M.), « Archéologie et architecture de la commune de Cuvergnon » dans HINARD (M.) dir., *Cuvergnon. Un habitat dispersé au sein de la paroisse*

Saint-Vaast, Collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 1, Aquilon, p. 15-34.

CHARTIER 2022a

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique du terroir de Rosoy » dans HINARD (M.) dir., *Rosoy-en-Multien. Un développement original au pied de l'église Saint-Thomas*, Collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 7, Aquilon, p. 23-46.

CHARTIER 2022b

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique et architecturale du territoire et du village d'Éméville » dans HINARD (M.) dir., *Éméville. Un village nouveau en lisière de la forêt de Villers-Cotterêts*, Collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 8, Aquilon, p. 19-49.

CHARTIER 2022c

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique du terroir du Lys » dans HINARD (M.) dir., *Le Lys (Lamorlaye, Oise, Hauts-de-France). Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n° 13, rapport d'étude pour la commune de Lamorlaye, Aquilon, p. 13-44.

CHARTIER 2023a

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique du terroir d'Auger-Saint-Vincent » dans HINARD (M.) dir., *Auger-Saint-Vincent (Oise, Hauts-de-France). Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n° 17, rapport d'étude pour le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France et la commune, Aquilon, p. 17-49.

CHARTIER 2023b

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique du terroir de Ver-sur-Launette » dans HINARD (M.) dir., *Ver-sur-Launette (Oise, Hauts-de-France). Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n° 19, rapport d'étude pour le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France et la commune, Aquilon, p. 25-66.

CHARTIER 2023c

CHARTIER (M.), « Étude archéogéographique du terroir de Rully » dans HINARD (M.) dir., *Rully (Oise, Hauts-de-France). Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n° 20, rapport d'étude pour le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France et la commune, Aquilon, p. 19-49.

CHARTIER 2023d

CHARTIER (M.) dir., *Les remparts de Crépy-en-Valois (Oise, Hauts-de-France). Phase 2 : Étude complémentaire historique, archéologique et monumental*, n° 12, rapport d'étude pour la Sauvegarde de Crépy, Aquilon.

CHARTIER et POPINEAU 2021

CHARTIER (M.), POPINEAU (J.-M.), « Étude archéogéographique : la commune de Marolles, un terroir de confins et de passage » dans HINARD (M.) dir., *Marolles. D'une situation de confins à l'union des rives de l'Ourcq*, Collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 4, Aquilon, p. 23-42.

COLAYE 2011

COLAYE (J.), *Le prieuré victorin de Bray-sur-Aunette, Oise (XIII^e-XVIII^e siècle)*, mémoire de master I sous la dir. de P. Racinet, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

CONCHON 2002

CONCHON (A.), *Le péage en France au XVIII^e siècle. Les privilèges à l'épreuve de la réforme*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique.

DUVAL-ARNOULD 1984

DUVAL-ARNOULD (L.), « Les aumônes d'Aliénor dernière comtesse de Vermandois et dame de Valois († 1213) » dans *Revue Mabillon*, t. LX, n° 295-296, p. 395-463.

FASHAM 1986

FASHAM (P. J.), « Approche de la prospection systématique » dans FERDIÈRE et ZADORA-RIO, *La prospection archéologique : Paysage et peuplement. Actes de la table ronde des 14 et 15 mai 1982*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986, p. 19-28.

FRANÇOIS et JACQUART 1971

FRANÇOIS (M.), JACQUART (J.), « Le temps des épreuves (1560-1598) » dans *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, Toulouse, Privat, p. 225-259.

GALLET 1999

GALLET (J.), *Seigneurs et paysans en France : 1600-1793*, Rennes, Ouest-France.

GRAVES 1851

GRAVES (L.), *Précis statistique sur le canton de Betz, Beauvais, Achille Desjardins.*

GRAVES 1856

GRAVES (L.), *Notice archéologique sur le département de l'Oise : comprenant la liste des monumens de l'époque celtique, de l'époque gallo-romaine et du moyen âge*, Beauvais, Achille Desjardins.

GRÉSY 1850

GRÉSY (E.), « Notice généalogique sur Jean de Barres, chevalier » dans *Mémoires et dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères*, t. X, p. 220-283.

GROSS 1878

GROSS (Abbé), « Extrait d'une notice sur Lévigien et sa seigneurie » dans *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1877*, p. 37-57.

HÉRICART DE THURY 1839

HÉRICART DE THURY (L.-É.), *Histoire d'un vieux chêne et de ses quatorze enfants, les quatorze frères du désert de la Tour-du-Grain de Villers-Cotterêts*, Paris, M^{me} Huzard.

HIGOUNET 1979

HIGOUNET (C.), « Les grandes haies forestières de l'Europe médiévale » dans *Le paysage rural : réalités et représentations. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 10^e congrès, Lille, p. 213-217.

HINARD 2019

HINARD (M.), *Abbaye de Lieu-Restauré (Oise, Hauts-de-France). Histoire de la fondation et des premières décennies de fonctionnement (1138-1223)*, rapport d'étude historique pour l'association de sauvegarde de l'abbaye de Lieu-Restauré, Aquilon.

HINARD 2020

HINARD (M.) dir., *Château de Nanteuil-le-Haudouin (Oise, Hauts-de-France). Bilan historiographique et archivistique du site et de son environnement (XI^e-XVIII^e siècles). Étude complémentaire historique, archéologique et monumentale*, n° 7, rapport d'étude pour l'Association d'Histoire et d'Archéologie de Nanteuil-Le-Haudouin, Aquilon.

HINARD 2023

HINARD (M.) dir., *Auger-Saint-Vincent (Oise, Hauts-de-France) : Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n° 17, rapport d'étude pour le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France et la commune d'Auger-Saint-Vincent, Aquilon.

JACQUART 1974

JACQUART (J.), *La crise rurale en Île-de-France 1550-1670*, Paris, Armand Colin.

MARÉCHAL et alii 2019

MARÉCHAL (D.), TYMCIOW (J.-P.), PISSOT (V.), « L'occupation du sol dans le Valois (Aisne et Oise) de la Protohistoire au début du Moyen Âge. Bilan de vingt et une années (1944-2014) de prospections pédestres » dans *Revue archéologique de Picardie*, n°1/2, 2019, p. 151-176.

MARLIÈRE 2001

MARLIÈRE (É.), « Le tonneau en Gaule romaine : La viticulture en Gaule » dans *Gallia*, t. LVIII, p. 181-201.

MORICEAU 1994

MORICEAU (J.-M.), *Les fermiers de l'Île-de-France XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard.

NABIAS 2009

NABIAS (L.), « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien » dans *Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France*, p. 23-51.

NARBÉY 1908

NARBÉY (C.), *Histoire de l'ancien Clichy et de ses dépendances depuis les origines jusqu'en 1793*, Clichy, Chez l'auteur.

POPINEAU 2007

POPINEAU (J.-M.), *L'homme et le hameau dans le Val du Rouanne (Oise): la formation d'un paysage au bâti semi-dispersé de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge* dans *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 24.

POPINEAU 2016

POPINEAU (J.-M.), « Nanteuil-le-Haudouin et la Gombrie. Un espace de confins et de passage. Archéologie de l'espace de Nanteuil-le-Haudouin et de la Gombrie, de la fin de la Protohistoire à la Conquête romaine » dans *Hist&A*, n° 2, p. 127-156.

TOUZERY 1995

TOUZERY (M.), *Atlas de la généralité de Paris au XIII^e siècle. Un paysage retrouvé*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France.

RACINET 1990

RACINET (P.), *Les maisons de l'Ordre de Cluny au Moyen âge : évolution et permanence d'un ancien ordre bénédictin au nord de Paris*, Louvain, Nauwelaerts.

RACINET 2018

RACINET (P.) coord., *Le prieuré clunisien Notre-Dame et Saint-Babylas de Nanteuil-le-Haudouin (Oise). Histoire et Archéologie*, *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 33.

ROBLIN 1965

ROBLIN (M.), « Le culte de Saint-Martin dans la région de Senlis. Contribution à l'histoire du peuplement dans la civitas des Silvanectes » dans *Journal des Savants*, 1965, n°3, p. 543-564.

ROBLIN 1966

ROBLIN (M.), « Habitats disparus dans la région de Senlis » dans *Actes du 90^e congrès des Sociétés savantes*, p. 221-257.

ROBLIN 1978

ROBLIN (M.), *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement, défrichement, environnement*, Paris, Picard.

ROBLIN 2008

ROBLIN (M.), *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement et défrichement dans la Civitas des Parisii (Seine, Seine-et-Oise)*, Paris, Picard, réimp. 2^e éd. augmentée 1971.

TAILLIAR 1868

TAILLIAR (E.), « La féodalité en Picardie : fragment d'un cartulaire de Philippe Auguste » dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. II, p. 437-560.

THIMONIER et LOUËRAT 2021

THIMONIER (N.) et LOUËRAT (M.), *Commune de Gondreville. Plan Local d'urbanisme. Rapport de présentation*, Crépy-en-Valois, Arval.

THUILLOT 2019

THUILLOT (P.), *Les châtelainies au nord du Bassin parisien du X^e au XIII^e siècle : étude sur les cadres institutionnels et les lieux de pouvoir sur la société aristocratique (princes, comtes et chevaliers)*, thèse de doctorat sous la dir. de P. Racinet et J. Paviol, Créteil, Université Paris-Est Créteil.

TOUZERY 1995

TOUZERY (M.), *Atlas de la généralité de Paris au XIII^e siècle. Un paysage retrouvé*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France.

VERGNOLLE 1983

VERGNOLLE (É), « Saint-Arnoul de Crépy : un prieuré clunisien du Valois » dans *Bulletin Monumental*, t. 141-3, p. 233-272.

VIARD 1913a

VIARD (J.), « Itinéraire de Philippe VI de Valois » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV, p. 74-128.

VIARD 1913b

VIARD (J.), « Itinéraire de Philippe VI de Valois. Suite et fin » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV, p. 525-619.

VIARD 1923

VIARD (J.), « Itinéraire de Philippe VI de Valois. Additions et rectifications » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIV, p. 166-170.

Annexes

ANNEXE I

Cartographie ancienne du territoire de Gondreville

Cette annexe est un inventaire des documents cartographiques dressé grâce à la consultation de plusieurs fonds d'archives et des ressources en ligne, selon une méthodologie sélective. Nous avons ainsi recensé 52 documents qui sont répertoriés dans la partie « Sources et bibliographie » de ce rapport.

De cet ensemble cartographique, nous distinguons les plans à grande échelle des plans à petite échelle. Ces derniers sont principalement des cartes générales où seules les localités apparaissent, accompagnées d'éléments naturels marquants (relief, forêt, cours d'eau). Pour les cartes et plans plus détaillés, ils sont d'un grand intérêt pour l'étude d'un territoire ancien. Ils nous renseignent sur la toponymie, la topographie, l'hydrographie, le type d'occupation du sol, le bâti ou encore la voirie. À travers leur étude, c'est donc la permanence, l'évolution ou la disparition de ces différents éléments qui peuvent être mises en évidence.

Dans le catalogue que le lecteur découvrira ci-après, nous présentons les 52 documents recensés : 1 du XVI^e siècle, 22 du XVII^e siècle, 26 du XVIII^e siècle et 3 datés du XIX^e siècle.

La première carte représentant Gondreville date de 1599. L'orthographe actuelle est fixée dès cette date et quelques documents cartographiques font mention de « Goudreville » en 1617 et 1620, « Grondeville » en 1619, 1620 et 1640, « Pondreville » en 1634, « Gondreville » en 1658 et « Condreville » sur deux plans du XVIII^e siècle.

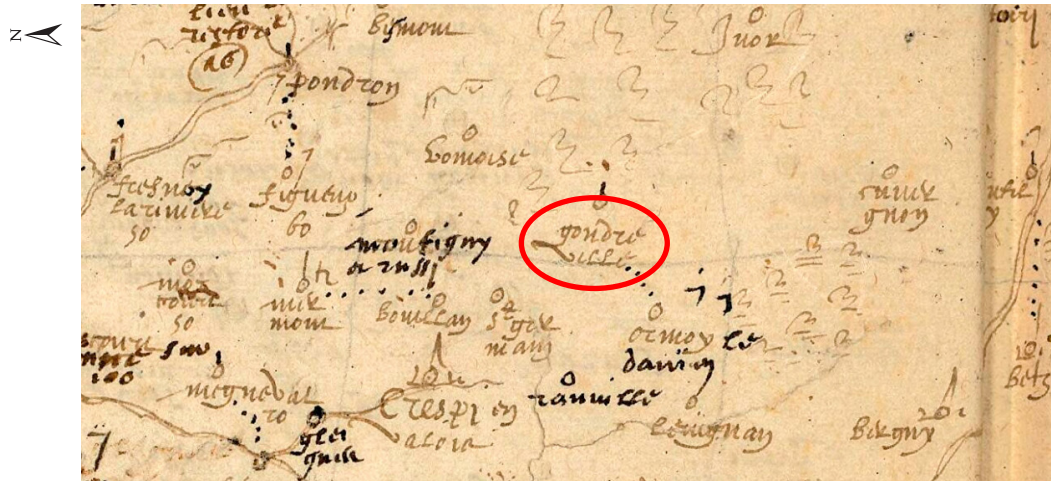
Les variations orthographiques peuvent s'expliquer simplement. Les cartographes n'étaient pas toujours originaires de la région dont ils devaient établir le plan. L'information donnée à l'oral ou acquise uniquement sous forme de minutes de terrain avant d'être mises au propre, pouvait rapidement être mal comprise et déformée, puis copiée par d'autres.

Cet inventaire représente un état de la connaissance cartographique du territoire de Gondreville. De nouvelles découvertes dans des fonds d'archives inédits pourraient augmenter le corpus.

La majorité des plans présentés sont consultables sur internet.

- ▶ Bibliothèque nationale de France (B.N.F.)
<https://catalogue.bnf.fr/index.do>
- ▶ Archives départementales de l'Oise (A.D. 60)
<http://archives.oise.fr/archives-en-ligne/cartes-et-plans/>
- ▶ Géoportail
<https://www.geoportail.gouv.fr/>
- ▶ École des Mines de Paris (E.M.P.)
<https://patrimoine.mines-paristech.fr/>

Cartes de l'Île-de-France, de la Picardie, du Soissonnais, de la Champagne, etc. par Jacques Fougeu en 1599
[B.N.F., Ms fr 11224 fol. 4]



Description du pais de Valois en 1615
[B.N.F., GE D-14082]



Description du Beauvaisis par Damien de Templeux en 1615
[B.N.F., GE BB 565 (8, 39)]



Carte du gouvernement de l'Île-de-France par Damien de Templeux en 1617
[B.N.F., GE D-14080]



Beauvaisis. Comitatus Belovacium en 1619
[B.N.F., GE DD-627 (13RES)]

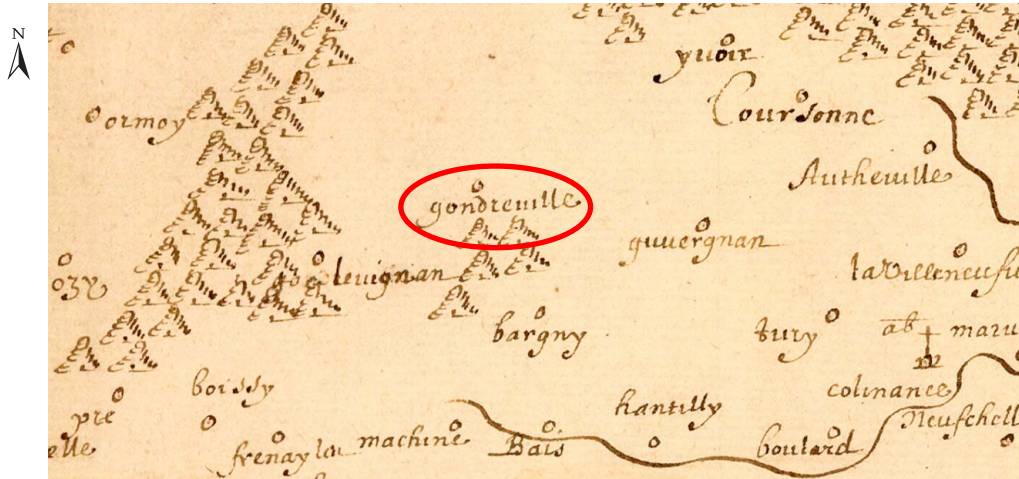


Le Pais de Valois par Hondius en 1620
[B.M.S., n.c.]



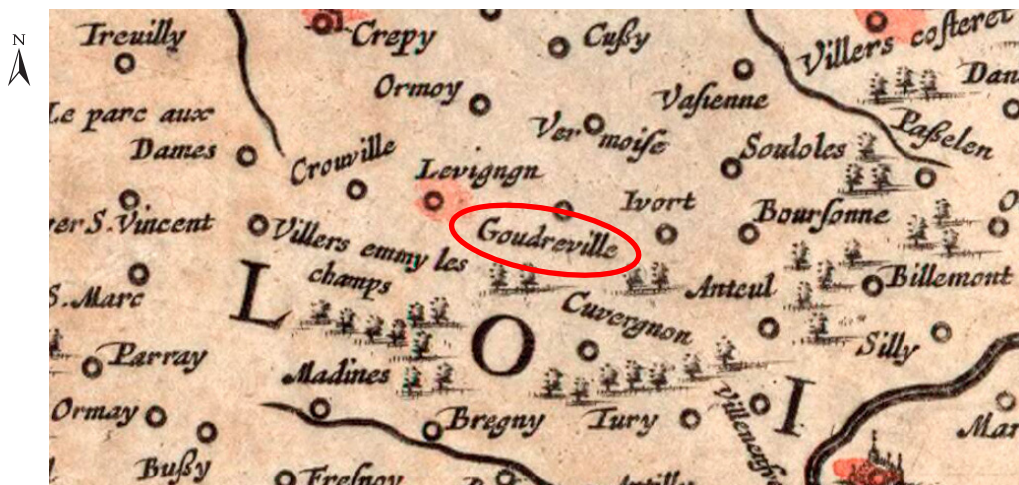
Carte de l'Île de France et de Partie de Champagne comprenant le territoire situé entre Compiègne au Septentrion, Estampes au Midy, Mante la Ville à l'Occident, Sezanne à l'Orient en 1620

[B.N.F., GE C-2403]



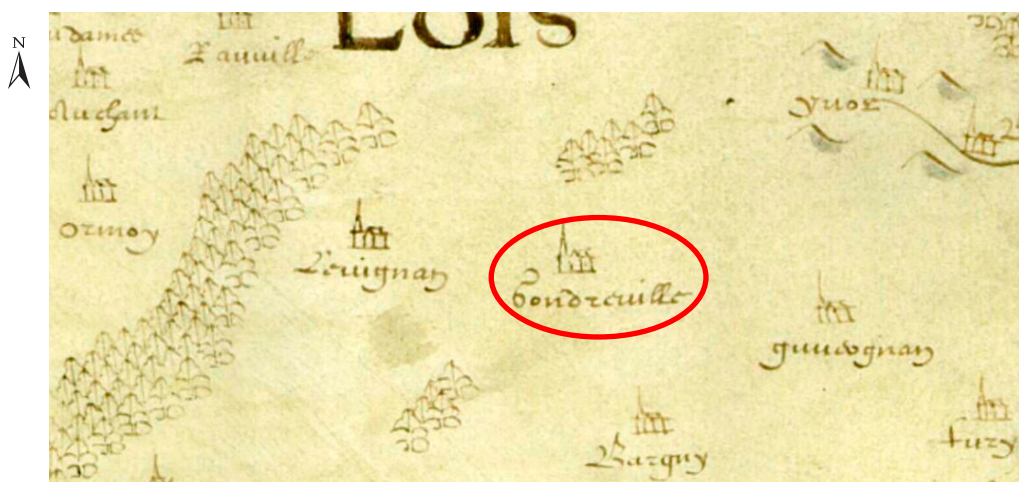
Le Gouvernement de l'Île de France par Damien Templeux en 1620

[B.N.F., GE D-10300]



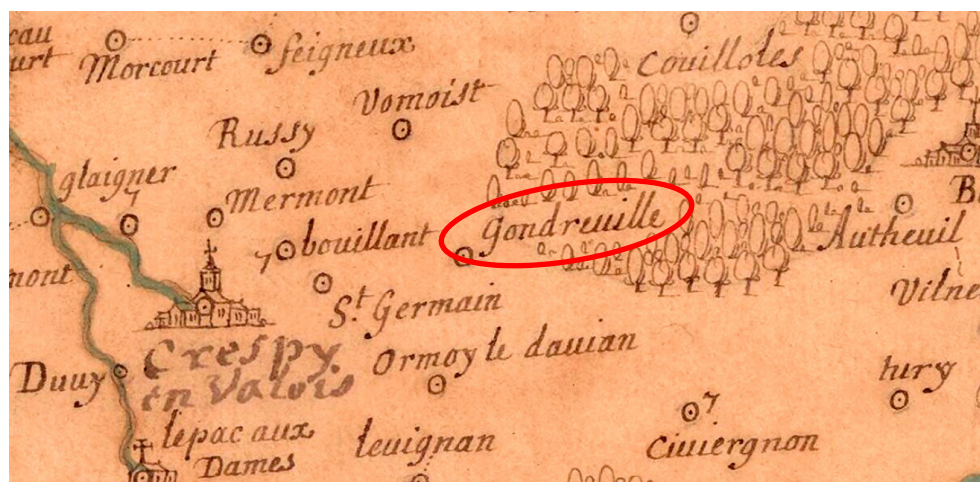
Brie et partie de l'Île de France par Jean Jubrien en 1630

[B.N.F., GE C-5929 (RES)]



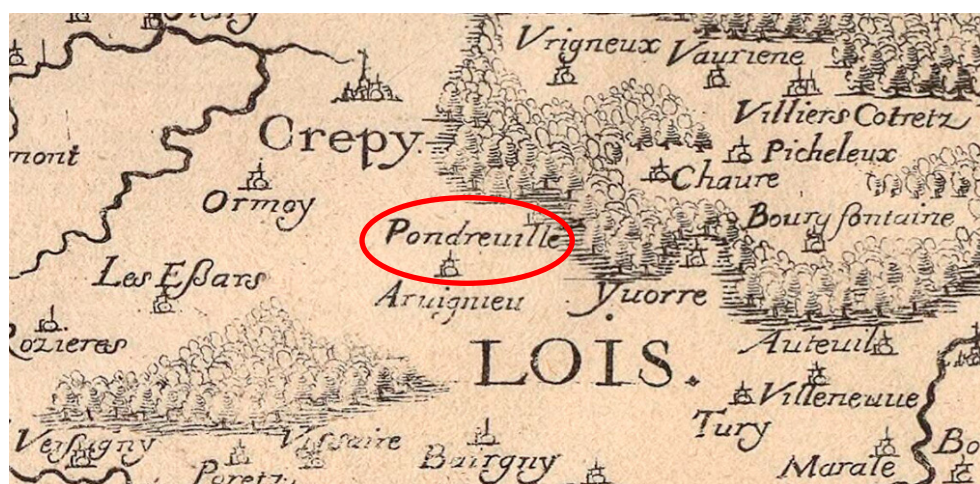
Carte Particulière de Champagne et partie du Barrois en 1630

[B.N.F., GE C-2406]



Carte de l'Isle de France et Brie par Christophe Tassin en 1634

[B.N.F., GE DD-3479 (RES)]

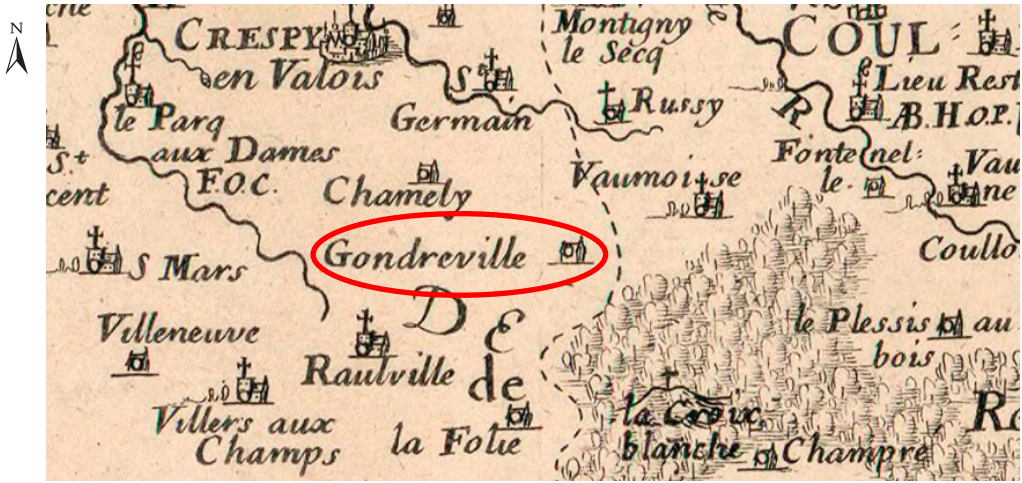


Valesium ducatus. Valois en 1640

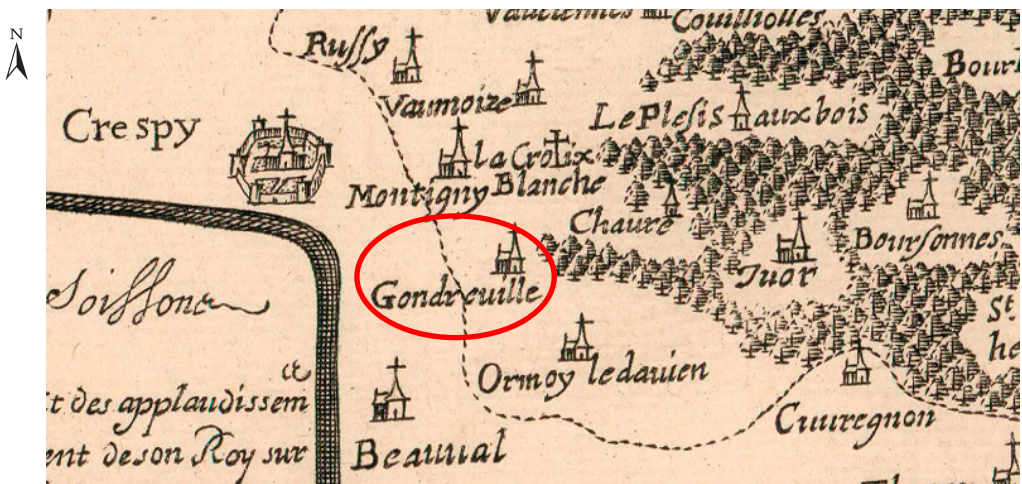
[B.N.F., GE BB 565 (8, 45)]



Suessones Evesché de Soissons où sont les Balliages et Eslections de Soissons, Chasteau Thierry et Crespy en Valois par Nicolas Sanson en 1656
[B.N.F., GE DD-2987 (301)]



Carte du diocèse de Soissons par Noël Le Vacher en 1656
[B.N.F., GE DD-2987 (300)]



« Carte géographique des postes qui traversent la France » dans *Cartes generales de toutes les parties du monde, ou les empires, monarchies, republicues, estats, peuples, (...)* par Nicolas Sanson en 1658
[B.N.F., GE DD-1270]



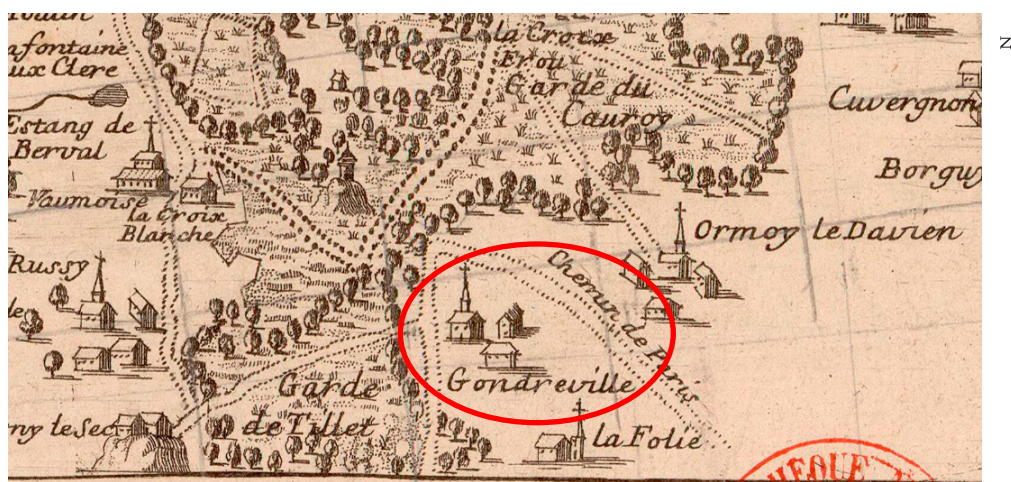
Carte de la généralité de Soissons et pays circonvoisins par Noël Le Vacher en 1666
[B.N.F., GE DD-2987 (719 B)]



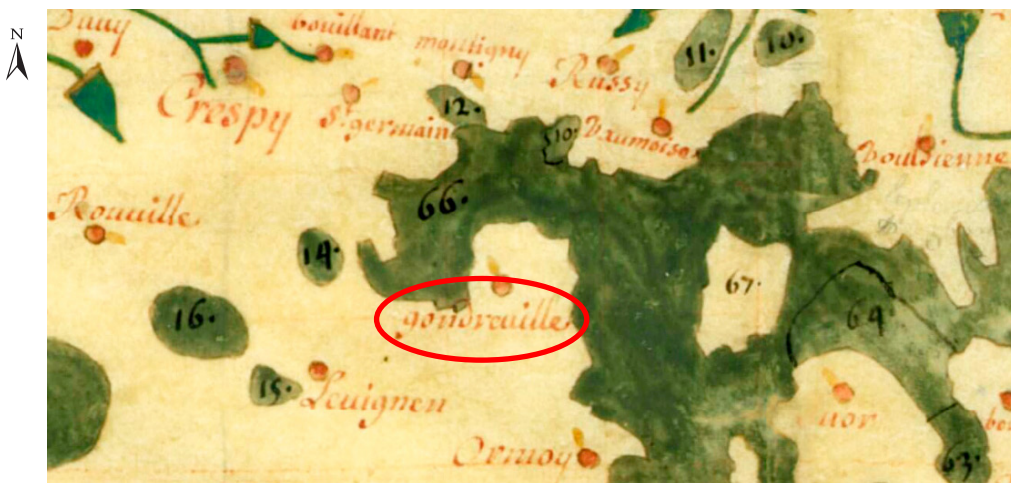
Bellovacii, et Silvanectes. Les Eveschés de Beauvais, et Senlis par Nicolas Sanson en 1667
[B.N.F., GE DD-2987 (710)]



Plan de la forest de Villerscoteret en 1670-1679
[B.N.F., GE DD-2987 (887)]



Carte de l'élection de Crépy par Henri Ruelle en 1698
[B.N.F., GED-7843 (RES)]



Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris par Jean-Baptiste Nolin en 1698
[B.N.F., GE DD-2987 (682, II)]

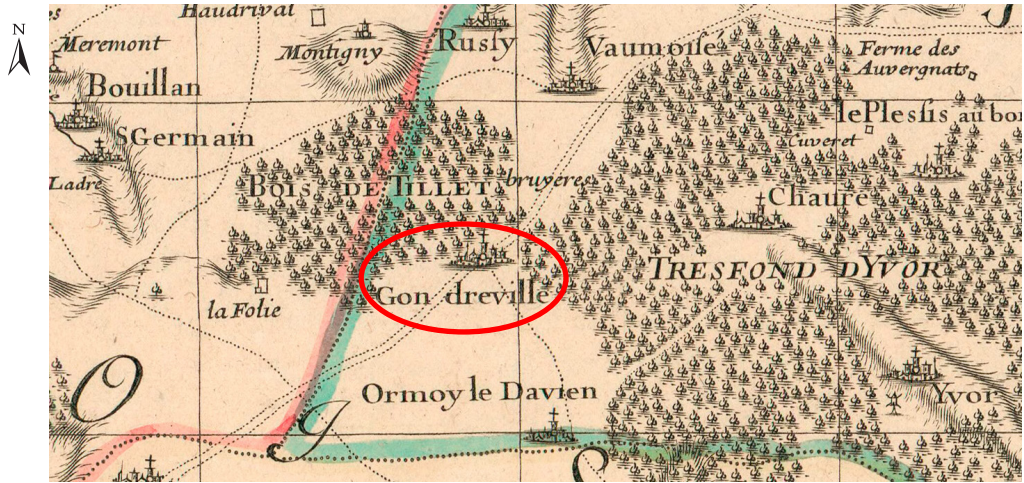


L'Isle de France, le Valois, le Vexin-françois, le Hurepoix et la Brie au XVII^e siècle
[B.N.F., GE D-10298]



Carte topographique du diocèse de Senlis par Guillaume Delisle et Mr Parent curé d'Aumont en 1709

[B.N.F., GE DD-2987 (303)]



Carte de la Champagne et des Pays voisins par Guillaume Delisle en 1713

[B.N.F., EST-1508 (235)]



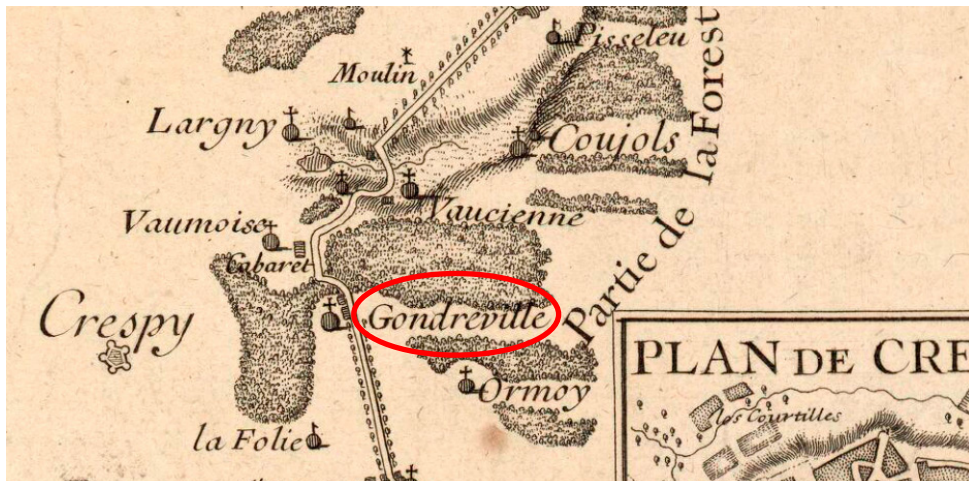
La généralité de Soissons divisée en sept élections par Alexis Hubert-Jaillet en 1723

[B.N.F., GE DD-2987 (720)]



Carte des différentes routes de Paris à Compiègne, de Compiègne à Soissons, et de Paris à Soissons, par Louis-Pierre Daudet en 1728

[B.N.F., GE D-14948]

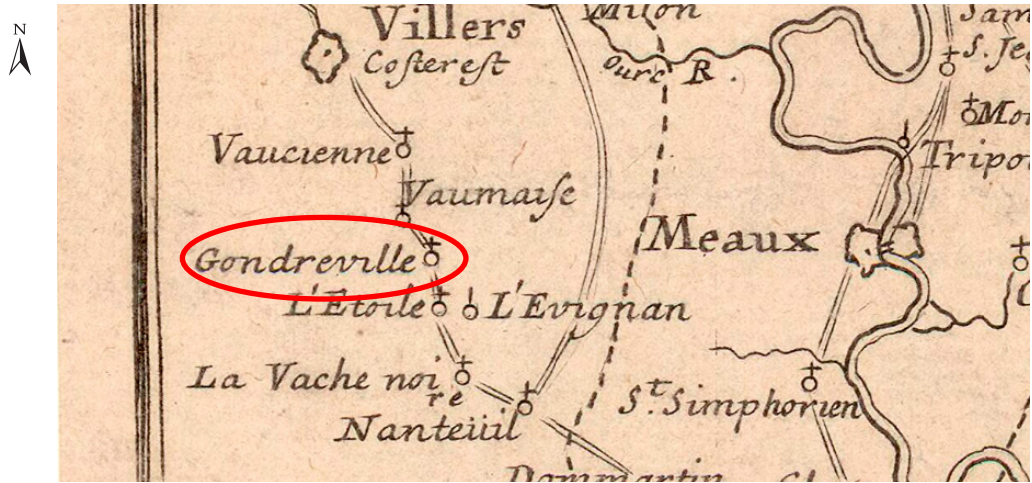


Plan de la forest de Villers Cottrez en 1730

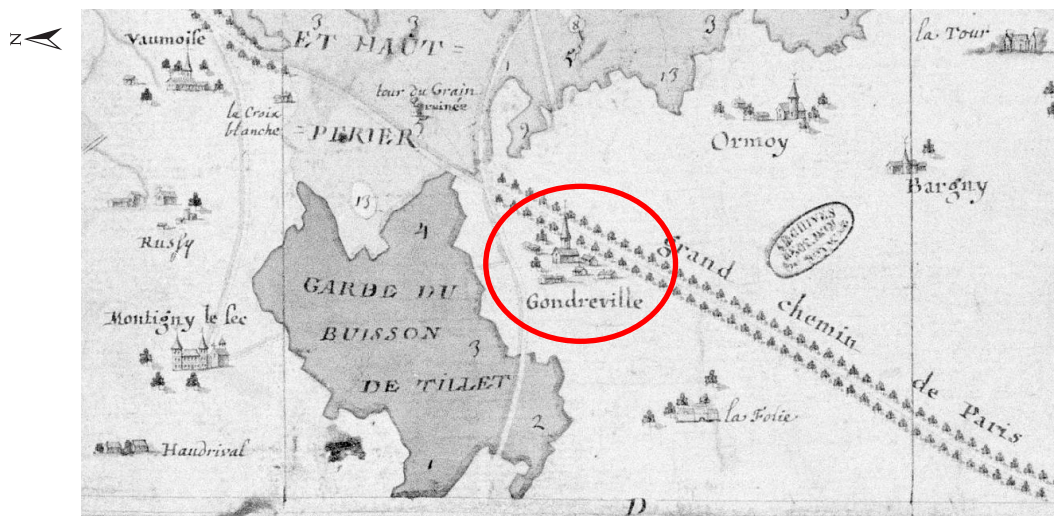
[B.N.F., GE DD-2987 (888 B)]



Carte des différentes routes de Paris à Strasbourg dressée pour le service du roy et le voyage de la reine, par Louis-Pierre Daudet en 1740-1749 [B.N.F., GE DD-2987 (707)]



Plan de la forêt de Retz par Montbrun en 1743 [A.N., N/II/Aisne/18]



Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays par Gilles Robert de Vaugondy en 1754

[B.N.F., GE DD-2987 (401)]



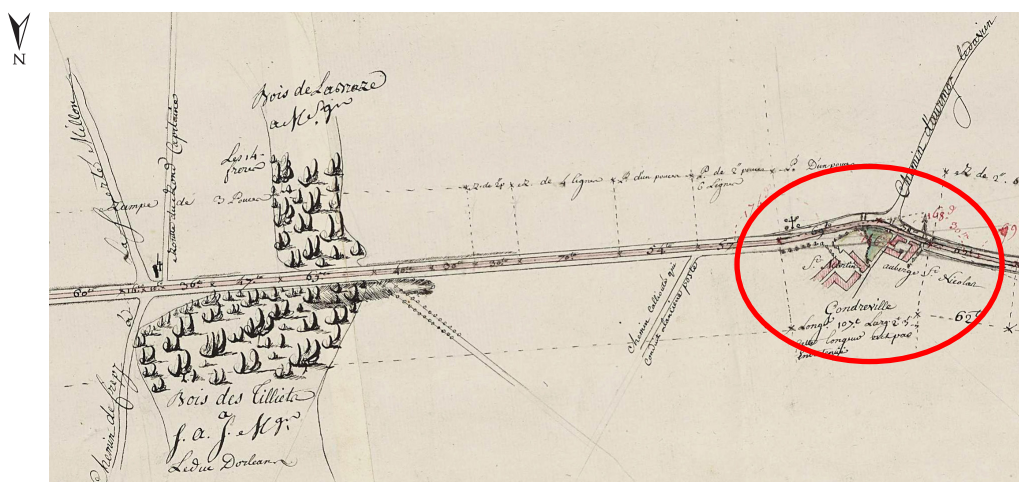
Carte générale de la France, dite Carte de Cassini en 1756

[B.N.F., GE FF-18595 (2)]



Plan de la route de Vauciennes à Nanteuil-le-Haudouin en 1763

[A.D. 60, 1Cp782]



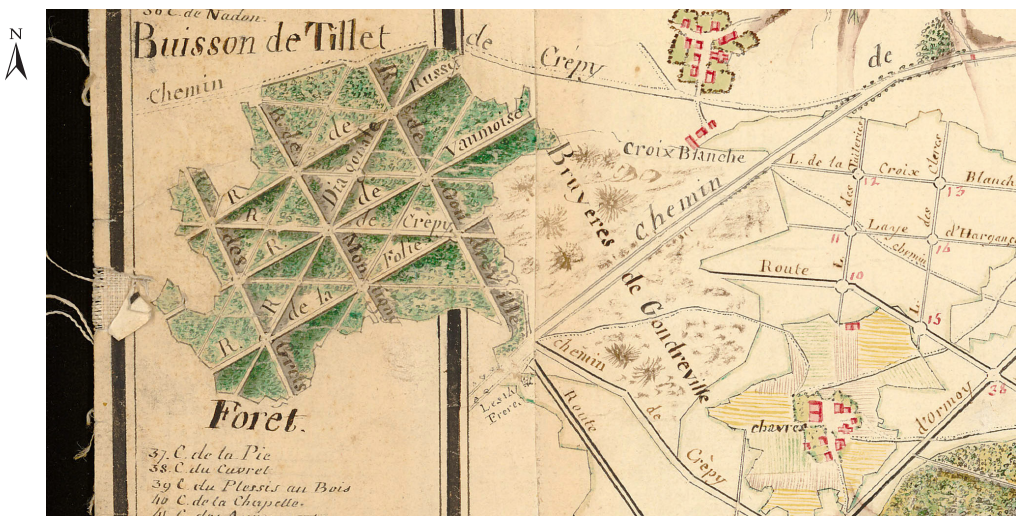
Route de Paris à Reims par Guillaume Coutans en 1775
[B.N.F., GE EE-771 (RES)]



Carte topographique de la gruerie royale de Valois et de Nanteuil avec ses environs par C. M. Richard en 1778
[A.N., N/III/Oise/43]



Plan de la forêt de Retz par Le Crocq en 1780
[A.N., N/III/Aisne/176]



Atlas et description minéralogique de la France par Jean-Étienne Guettard et Antoine-Grimald Monnet en 1780
[E.M.P., F° Res 72-73]



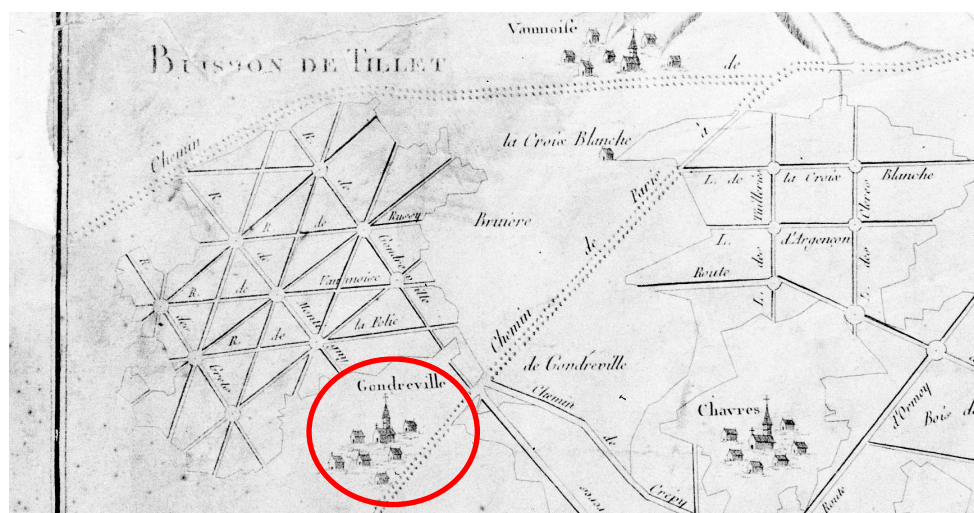
Carte des routes et chemins de la Généralité de Soissons à l'entretien de la Province en 1788

[B.N.F., GE D-15455]



Plan de la forêt de Retz par Le Crocq en 1791

[A.N., N/II/Aisne/33]



Plan de la forest de Retz au XVIII^e siècle

[A.D. 60, plan971/1]



Plan d'une partie de la forêt de Compiègne, de la forêt de Retz et des villages environnants au XVIII^e siècle

[A.D. 60, plan969]



Plan de la forêt de Retz et des villages environnants au XVIII^e siècle

[A.D. 60, plan972]

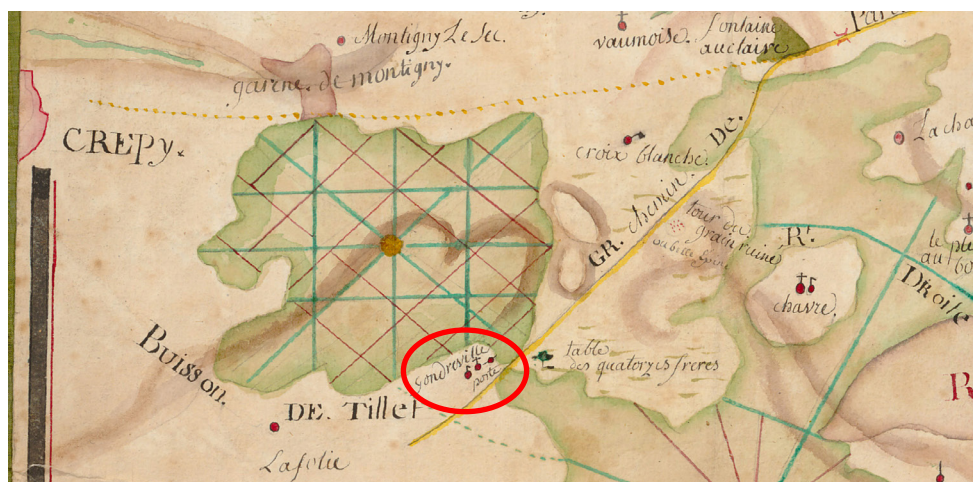


Plan des forêts de Cuise et de Retz Villers-Cotterets au XVIII^e siècle

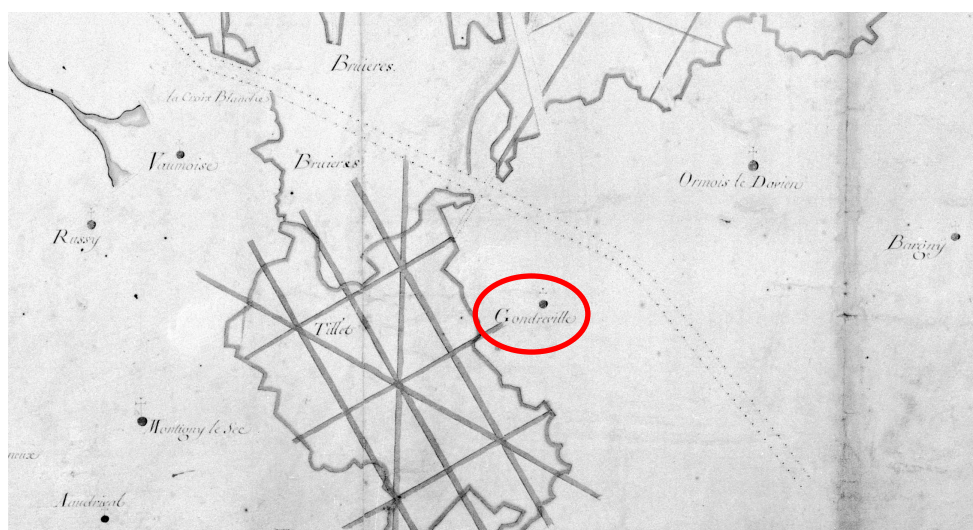
[B.N.F., GED-4524]



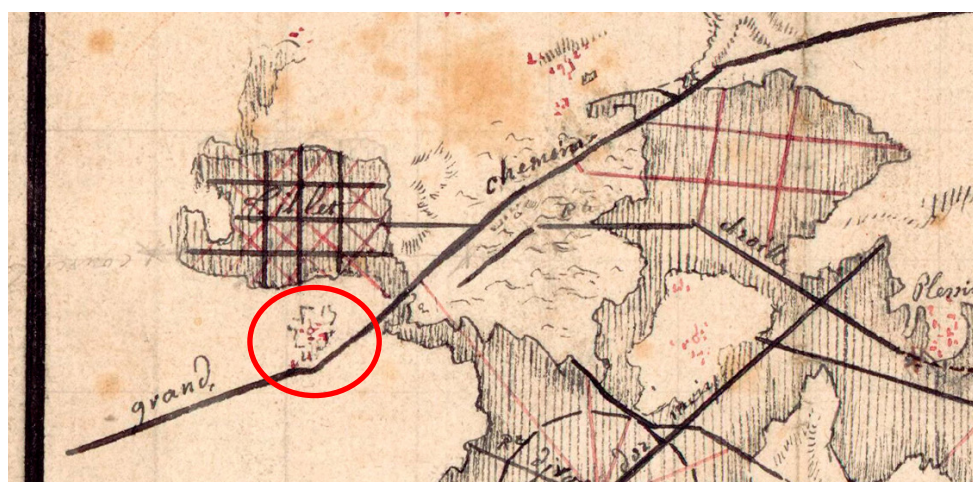
Plan pour la commodité de la chasse [forêt de Villers-Cotterêts] au XVIII^e siècle
[A.N., N/III/Aisne/127]



Plan de la forest de Restz à présent Villers-Costeretz et des buissons qui en dépendent au XVIII^e siècle
[A.N., N/II/Aisne/17]



Carte de la forêt de Retz ou de Villers-Cotterêts au XVIII^e siècle
[B.N.F., GE D-8417]



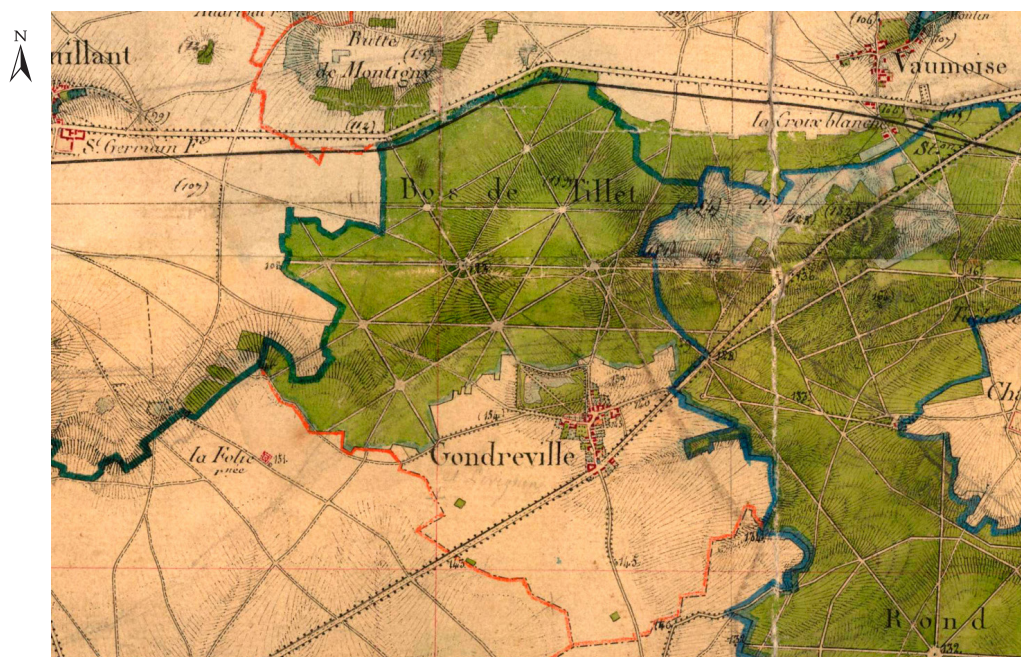
Route de Paris à Reims par Louis-Pierre Daudet au XVIII^e siècle
[B.N.F., GE DD-2987 (885)]



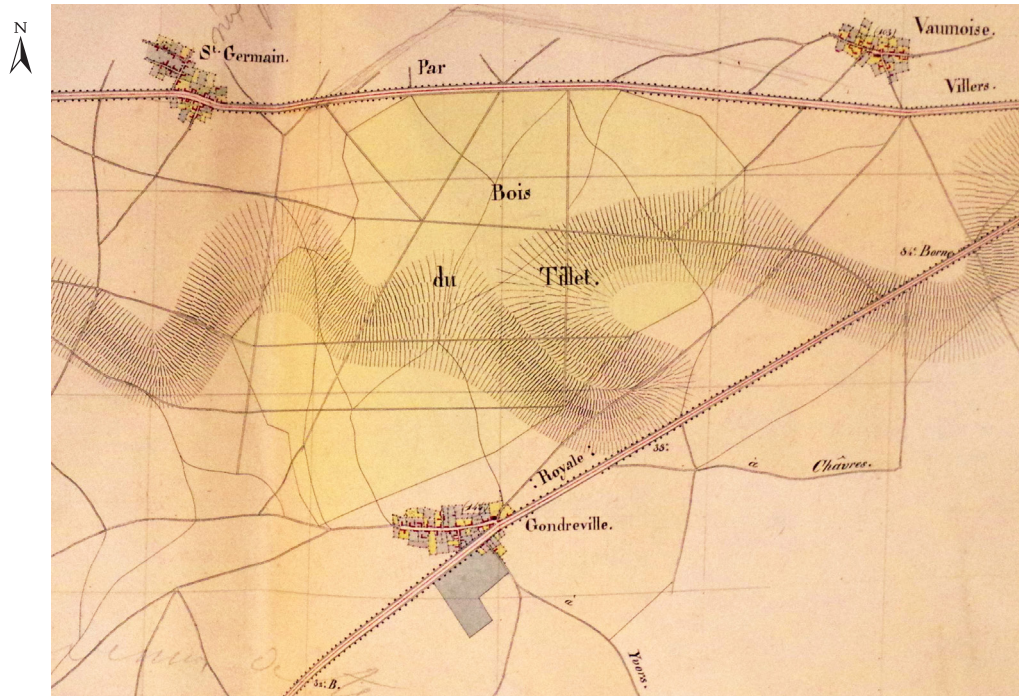
Carte du duché de Valois au XVIII^e siècle
[B.N.F., GED-1329]



Carte de l'état-major en 1820-1866
[S.H.D., consultable sur Géoportail]



Reconnaissance militaire d'une partie du terrain compris entre les routes de Paris et Senlis à Rheims par Villers-Cotterêts et Soissons en 1829
[S.H.D., Oise, 1 M 1280]



ANNEXE II

Notice sur la viticulture dans le Valois

Si le Valois se caractérise essentiellement par ses grandes plaines céréalières, nombre de ses villages ont aussi cultivé la vigne jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les recherches archéologiques et historiques sur les pratiques viticoles et vinicoles sont actuellement des thématiques privilégiées. Nous proposons de présenter ici quelques éléments spécifiques de notre territoire pour les périodes antique et médiévale.

La conquête romaine de la Gaule du Nord au I^{er} siècle av. J.C. a largement favorisé la diffusion de la vigne dans tout le territoire, bien plus qu'à l'époque de la colonisation grecque de Marseille au VII^e siècle av. J.-C. À cette époque, la culture se limitait à la Provence et au Languedoc, mais les indices matériels de consommation du vin se retrouvent ponctuellement chez les Arvernes¹ et les Éduens².

La viticulture et la production de vin sont attestées dans toute la Gaule dès le I^{er} siècle ap. J.C. La plante s'acclimate bien dans le nord de la Gaule, région moins clémente que celle de la Méditerranée, à condition de la planter sur les coteaux les plus ensoleillés.

Dans l'Oise, les fouilles archéologiques ont permis de mettre au jour de très nombreux échantillons d'amphores vinaires et de *doliae* sur des sites d'habitats gallo-romains notamment dans les agglomérations secondaires de Champlieu³ et du Mont-Berny⁴, au *vicus* de *Redum*⁵ et à l'*oppidum* de Montépilloy⁶. Ces vestiges attestent du transport, du stockage et de la consommation de vin à cette période dans le Valois.

Le conditionnement en tonneau apparaît dès le I^{er} siècle ap. J.-C. dans les Alpes, sans pour autant remplacer totalement les amphores dont les capacités de conservation et de vieillissement du vin étaient meilleures, et qui restaient un symbole fort de la romanité⁷.

Compte tenu de la nature putrescible du bois, les découvertes archéologiques de ces contenants sont bien plus rares que les récipients en céramique⁸. Nous trouvons cependant des témoignages médiévaux de la fabrication des tonneaux. Dans un acte de 1215, le roi Philippe Auguste confirme aux chanoines prémontrés de l'abbaye de Lieu-Restauré l'autorisation de se faire délivrer chaque année aux mois de mars et de mai, dans la forêt de Retz, des cercles de différents bois – mille de coudrier ou noisetier, deux mille de charme et 700 de bouleau – pour leurs tonneaux et leurs cuves « ... *mille circulos de coldre et de charme ad duplarios in landis foreste nostre de Rest., et septingentos circulos de booll. Ad magna dolia et ad cuvas* »⁹ ; notons que le terme latin utilisé pour les tonneaux est *dolia*, c'est-à-dire le terme utilisé dans l'Antiquité romaine pour qualifier le contenant céramique. Ces cercles de bois souples correspondent aux cercles actuels en métal servant

1. Tribu celte qui peuplait le territoire devenu l'Auvergne en Gaule Aquitaine.

2. Tribu celte qui peuplait les territoires devenus la Nièvre et la Saône-et-Loire. Leur chef-lieu de *civitas* était Bibracte sur le Mont-Beuvray.

3. Écart de la commune d'Orrouy (60129), arr. Senlis, dép. Oise.

4. Saint-Etienne-Roilaye (60350), arr. Compiègne, dép. Oise.

5. Écart de la commune de Morienvall (60127), arr. Senlis, dép. Oise ; CAUCHEMÉ 1902, p. 83-88 & illustrations.

6. BILOT 2016 ; BILOT 2017.

7. MARLIÈRE 2001, p. 192.

8. Les découvertes de tonneaux ont majoritairement été faites dans des milieux humides et sans air, notamment dans des puits ou enterrés, qui ont permis leur conservation : MARLIÈRE 2001, p. 181.

9. RECUEIL 1966, p. 534.

à maintenir les douelles cintrées. Ces dernières sont réalisées avec du bois de chêne dès les III^e-IV^e siècles, même pour les centres de production de la vallée du Rhône¹⁰.

Hormis les vestiges de contenants, une fouille archéologique réalisée par l'INRAP à Luzarches en 2001 a permis d'identifier un pressoir du Haut Moyen Âge, daté entre la fin du IV^e siècle et le début du V^e siècle¹¹. C'est sur le site d'un habitat rural antique que les négatifs de la structure porteuse ont été découverts ; toutefois aucun élément en bois n'était préservé. De très nombreux pépins de raisins ont été retrouvés sur le site, indiquant la consommation du fruit mais aussi d'un traitement par pressurisation venant confirmer l'hypothèse du pressoir. Cependant, bien qu'ayant un versant exposé au sud, aucune plantation de vignes n'a été détectée sur le site.

Le développement du christianisme va modifier la consommation du vin. À cette époque, en plus d'être un produit de commerce à forte valeur ajoutée et d'export, une boisson domestique¹², le vin est également une composante liturgique du rituel chrétien symbolisant le sang du Christ.

Les actes médiévaux nous renseignent sur la vigne et le vin, non sur les cépages ou les habitudes de consommation, mais plutôt sur sa répartition géographique, les lieux de culture voire de production, et la diffusion du vin. Ainsi les religieux du prieuré Saint-Nicolas-de-Courson consomment du vin en provenance de Clairoux¹³. En 1297, Jean Chevalier fait don d'un quartier de vigne de Rocquigny en faveur des clunisiens de Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois¹⁴.

Le prieuré Saint-Victor de Bray-sur-Aunette¹⁵ possède plusieurs pièces de vignes dans les fiefs de la Bretagne à Rully, du Hamel à Bray, de Longmont à Saint-Vaast-de-Longmont¹⁶, du Gastinois à Bray, Rully et Chamicy¹⁷. À Morienvall, la ferme du Pressoir à Élincourt dépend de l'abbaye Notre-Dame et en 1207, un accord est passé entre les églises de Morienvall et de Lieu-Restauré au sujet de neuf arpents de vigne¹⁸. Dans un autre accord datant de 1192, c'est Lieu-Restauré qui doit verser à Saint-Arnoul 12 setiers de vin à la mesure de Bonneuil-en-Valois¹⁹.

Le cas des abbayes prémontrées a été particulièrement étudié par l'historien Ghislain Brunel. Le rapport des religieux à la vigne est suffisamment particulier pour que nous y consacrons un développement.

Pour Lieu-Restauré et les établissements prémontrés, l'agriculture est très nettement marquée par la culture céréalière, au détriment de la culture vinicole. Ce constat, réalisé par Ghislain Brunel, se base sur le faible nombre de mentions de vignes dans les archives : aucune charte pour l'abbaye de Val-Secret par exemple, et moins d'une dizaine seulement pour l'abbaye de Valsery. Notons cependant pour cette dernière que

10. MARLIÈRE 2001, p. 189.

11. Cette information est issue du site internet de l'INRAP qui a consacré un dossier à l'archéologie et au vin (<https://www.inrap.fr/dossiers/Archeologie-du-Vin/>) ; Luzarches (95270), arr. Sarcelles, dép. Val-d'Oise.

12. La consommation domestique du vin est une pratique courante en raison des problèmes sanitaires liés à l'eau.

13. Clairoux (60280), arr. Compiègne, dép. Oise ; Saint-Nicolas-de-Courson est un écart de la commune de Morienvall.

14. BILOT 2019, p. 62 ; Rocquigny est un écart de la commune de Morienvall.

15. Écart de la commune de Rully (60810), arr. Senlis, dép. Oise.

16. Saint-Vaast-de-Longmont (60410), arr. Senlis, dép. Oise.

17. COLAYE 2011, p. 154 ; Chamicy est un hameau de la commune de Rully.

18. HINARD 2019, p. 35. Un arpent correspond à environ 0,41 ha.

19. *Idem*, p. 18.

son domaine de Saint-Agnan possédait des vignes²⁰, ainsi qu'à Dampleux où Thibaud de Dampleux et les membres de sa famille, ont concédé en 1248 aux religieux, tout ce qu'ils possédaient au terroir dont des vignes²¹.

En mai 1215, un acte du roi Philippe Auguste recense les droits des chanoines de Valsery à disposer du bois mort en forêt de Retz, ainsi que dans leur propre bois nommé Sainte-Marie de Vivières. Ils disposent également de bois pour leurs clôtures et pour les échelas nécessaires à la vigne, mais ne peuvent les transporter au-delà de l'Aisne²².

En 1325, Charles de Valois, « filz de roy de france conte de Vallois, dalencon de chartres et de aniou » intervient en faveur des religieux prémontrés. Il affirme que pour chaque pièce de vin vendue « au gros de quelque liqueur en la ville de viviers et de longavesne », un setier de forage doit être livré à l'abbaye de Valsery. Si les mentions de vignes sont peu nombreuses dans les chartes médiévales, c'est probablement que ce droit de forage apporte le vin nécessaire à la communauté de chanoines réguliers dans ses besoins quotidiens²³.

Parmi les acquisitions tardives de cette même abbaye au XVII^e siècle, les fermes de Vaux-Saint-Nicolas²⁴ et de Missy-sur-Aisne²⁵ possèdent des vignes et même un pressoir pour cette dernière²⁶; à Ambleny se trouvait également une ferme dite du Pressoir²⁷.

Autres exemples du rapport à la viticulture avec les prieurés clunisiens de Baillon, Beaumont, l'Isle-Adam et Saint-Nicolas d'Acy²⁸. En 1340, ceux-ci possèdent respectivement 3 arpents, 11 arpents, 7 quartiers et 23 arpents de vignes. Ce qui ne représente que 3,5%, 4,3%, 2,3% et 1% du total de leurs biens fonciers²⁹.

La culture de la vigne tout comme la production et la consommation du vin n'est pas pour autant un fait religieux, chaque résidence élitaires possède sa parcelle de vigne, de même que nombre d'habitations individuelles³⁰. Cette culture est pratiquée au même titre que celle de sustentation du foyer comme le potager. Ainsi à Morienval, la Grand'Maison du village possède ses vignes³¹.

Mais le phénomène concerne également les individus se trouvant au plus bas, voire en dehors de l'échelle sociale. Vers 570, le testament d'Ermentrude décrit les possessions de son domaine situé entre Paris et Meaux, et particulièrement une *villa* à Lagny-sur-Marne³². On y apprend que tous ses serfs (*liberti*) possèdent « leur pécule, aussi bien leurs petits terrains [que] leurs petits logis, leurs petits jardins et leurs petites vignes »³³.

20. Écart de Cœuvres-et-Valsery (02600), arr. Soissons, dép. Aisne ; CHARTIER 2020, p. 52.

21. Dampleux (02600), arr. Soissons, dép. Aisne ; CHARTIER 2020, p. 235.

22. CHARTIER 2020, p. 12.

23. *Idem*, p. 57.

24. Mercin-et-Vaux (02200), arr. Soissons, dép. Aisne.

25. Missy-sur-Aisne (02880), arr. Soissons, dép. Aisne.

26. CHARTIER 2020, p. 160, 242 et 170.

27. Ambleny (02290), arr. Soissons, dép. Aisne.

28. Baillon est un écart de la commune de Viarmes (95270), arr. Sarcelles, dép. Val-d'Oise ; Beaumont-sur-Oise (95260), arr. Pontoise, dép. Val-d'Oise ; L'Isle-Adam (95290), arr. Pontoise, dép. Val-d'Oise ; Saint-Nicolas-d'Acy est un écart de la commune de Courteuil (60300), arr. Senlis, dép. Oise.

29. RACINET 1990, p. 86 et 240.

30. Les sources manuscrites détaillées concernant la vigne à l'époque médiévale sont cependant inégales entre religieux et laïcs. Aussi manquons-nous de données comparatives pour ces derniers.

31. BILOT 2019, p. 140.

32. Lagny-sur-Marne (77400), arr. Lagny-sur-Marne, dép. Seine-et-Marne.

33. BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010, p. 108-109.

Il existe évidemment une réglementation du commerce du vin, dont les principaux droits, avantages et taxes sont le banvin, l'afforage et le rouage. Le banvin correspond à la proclamation par un seigneur de l'ouverture de la saison de la vente du vin, ce qui implique que celui-ci se réserve le monopole de la vente pendant un temps déterminé (en général quarante jours)³⁴. Le second droit, celui de l'afforage, est une taxe due au seigneur sur la vente de vin au détail³⁵. Enfin, le rouage concerne le droit du seigneur de prélever une taxe sur les charrettes vides ou chargées de marchandises³⁶.

34. TOUATI 2007, p. 42.

35. *Idem*, p. 133.


36. *Idem*, p. 285.

ANNEXE III

Notice de Dominique Vermand sur l'église Saint-Martin de Gondreville

► consultable en ligne sur le site eglisesdeloise.com

GONDREVILLE

Saint-Martin 

Paroissiale

Diocèse : Soissons



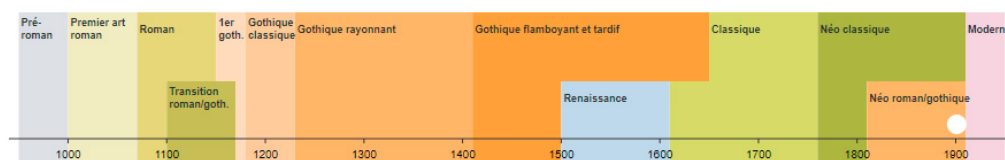
Gondreville, église Saint-Martin

L'église actuelle, orientée nord/sud, doit sa construction, achevée en 1901, à la famille de Richefeu alors propriétaire du château voisin. C'est un petit édifice sans grand génie qui s'inspire librement de l'architecture médiévale. Sa nef unique de trois travées est précédée d'un petit porche avec tribune, que surmonte le clocher.

L'intérêt de l'église réside dans deux pièces de mobilier exceptionnelles, compensation qu'appelait sans doute la pauvreté de l'architecture. Il s'agit d'abord d'un élément de retable en marbre peint, du 16ème siècle, composé de sept panneaux représentant, de part et d'autre d'un Christ en croix, des scènes de martyrs traitées avec un réalisme assez terrifiant. Ce retable, de provenance inconnue, existait déjà dans l'église précédente.

Ce n'est pas le cas, en revanche, de l'éblouissante Assomption de la Vierge en bois peint et doré, du 18ème siècle, exposée dans le petit croisillon nord et conservé autrefois dans l'ancienne chapelle du château. Le style dit Rococo y trouve ici sa plus parfaite expression (1997).

Chronologie :



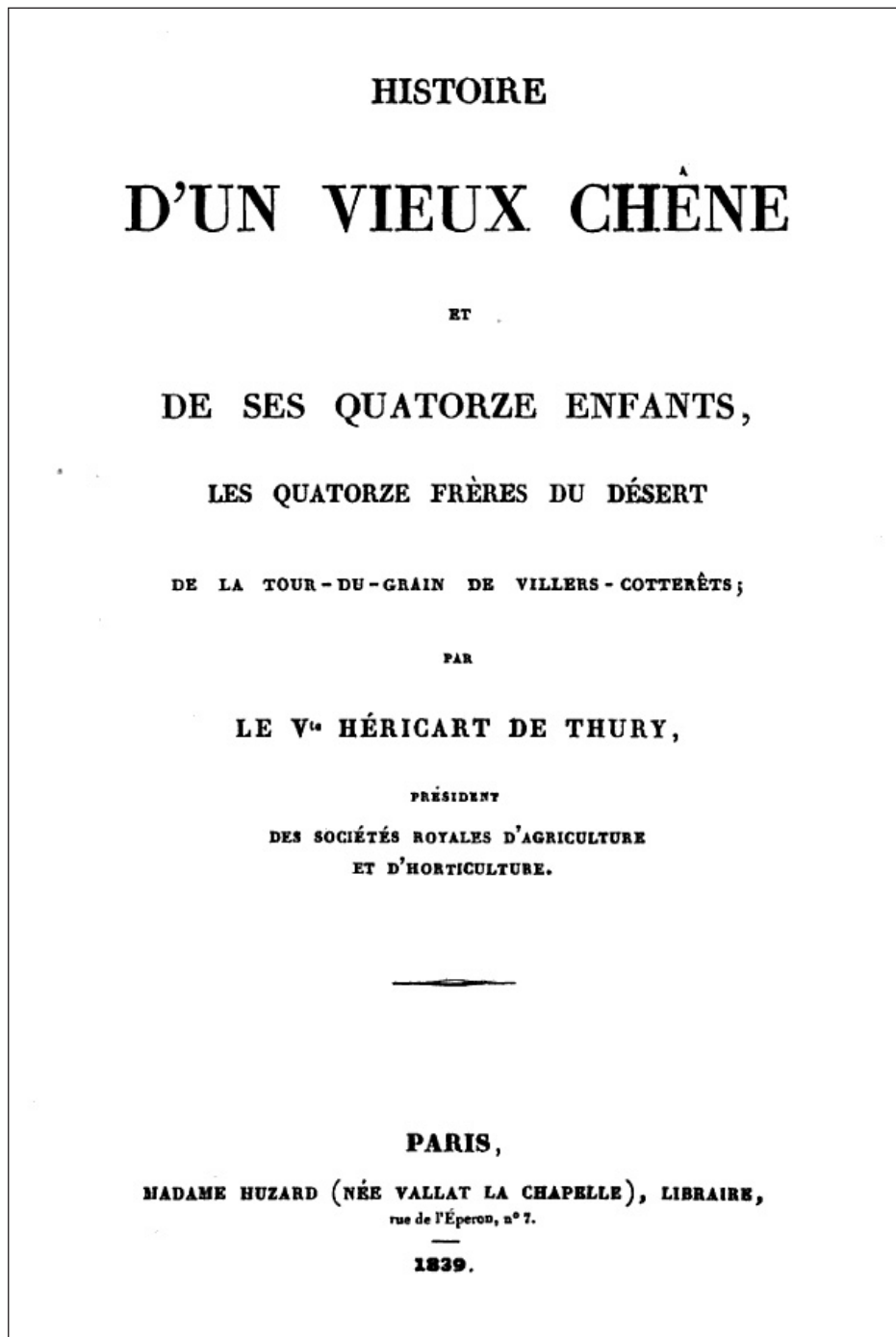
Points d'intérêt :

- **Mobilier** : Autel-retable remarquable

ANNEXE IV

**Ouvrage de Louis-Étienne Héricart de Thuy
sur les chênes de la forêt de Villers-Cotterêts**

► consultable en ligne sur [Google Books](#)



HISTOIRE D'UN VIEUX CHÊNE

ET DE SES QUATORZE ENFANTS.

Les quatorze frères des sables de Gondreville, dans la forêt de Villers-Cotterêts, étaient un groupe de quatorze gros Chênes, aujourd'hui réduits à onze, âgés de plus de deux cents ans.

De ces quatorze Chênes, treize avaient pris naissance autour et le quatorzième au milieu de la souche d'un vieux Chêne, âgé de plus de mille ans, suivant les anciens du pays et notamment suivant Picard, le doyen des vieux gardes de la forêt.

Ce chêne, disaient-ils, était seul, isolé dans le désert des sables de la Tour-du-Grain, sur les restes d'une tombelle (*Tumulus*) située à trente mètres environ, à droite de la route royale de Paris à Soissons, Reims et Maubeuge, à la descente de la haute plaine de Gondreville.

En ouvrant des fossés, il y a quelques années, à peu de distance de cette tombelle, on trouva des ossements brûlés, des haches, des casse-tête de pierre, des pointes de flèches de silex, des lames, des fers de flèches et de lances, avec des débris ou fragments d'armures de fer et de bronze, des médailles romaines plus ou moins bien conservées dont entre autres, des Trajan et des Antonin, enfin, et ainsi

(8)

qu'on le verra plus bas, d'anciennes monnaies françaises, allemandes, bourguignonnes, espagnoles, etc., de différents siècles.

Le sommet de la descente de Gondreville, dans le désert des sables des quatorze frères, est remarquable par l'étendue de l'horizon qui s'y développe; c'est certainement l'une des plus belles, une des plus admirables vues que présentent les différentes hauteurs des environs de Paris. D'un seul coup d'œil, en effet, on embrasse de ce point toute la plaine de Villers-Cotterêts, cernée au nord, à l'est et au sud par la belle forêt de Retz, qui se dessine sous la forme d'un vaste hémicycle ou d'un immense fer à cheval (1). Au delà de cette grande enceinte on aperçoit, à gauche, dans le lointain et au-dessus du bois du Tillet-de-Crépy (2), les cimes des hautes futaies de la forêt de Compiègne, en avant l'ancien camp retranché romain des

(1) La forêt de Retz ou de Villers-Cotterêts, suivant le plan gravé de Fortin-le-Bel, ingénieur de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, de 1791, contient 21,751 arpents de bois, futaie en masse, et 24,583 arpents; en y comprenant les différents bois, buissons, genévières et corroies réunis à la forêt par Philippe-Auguste, lequel en fit l'acquisition de la dame Agathe de Pierrefonds et des différents seigneurs qui en jouissaient.

François I^{er} prit cette forêt dans une prédilection toute particulière, à cause de sa mère Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, comtesse de Valois, qui habitait souvent Crépy et Villers-Cotterêts. C'est lui qui fit percer la grande route du faite et les principales routes de communication entre Paris, Compiègne, Soissons, Crépy et la Ferté-Milon. Il réunit ensuite cette forêt à celle de Compiègne, en faisant planter la haie de l'Abbesse. A l'exemple de François I^{er}, Henri II et Henri IV firent également faire de grands travaux dans cette forêt. Ce sont eux qui firent ouvrir la plupart des routes, laies et carrefours que l'on y voit aujourd'hui.

(2) Le bois du Tillet-de-Crépy est cité pour les nombreuses antiquités qui y ont été trouvées à différentes époques. Ainsi, on y a découvert des tombes, des lampes sépulcrales, des armes, des vases de terre rouge et noire, etc., etc. Des charbonniers, en nivelant une place à charbon, ont trouvé des ruines de constructions très-étendues et de nombreux fragments de grandes tuiles romaines. Enfin, et tout récemment, des casseurs de grès, en brisant un bloc, ont découvert une urne de terre remplie de médailles, parmi lesquelles nous en avons reconnu plusieurs de Trajan, de Caracalla, de Marc-Aurèle, etc., etc.

(9)

Tournelles de Champlieu avec son amphithéâtre (1); à droite, la grande chaîne de la route de Faite, couverte de futaies séculaires, derrière le château du mont de Pierrefonds (2); au-dessous les vieux donjons de

(1) Le camp retranché des Tournelles de Champlieu est un camp romain bien conservé et remarquable par ses dimensions, sa disposition, son amphithéâtre, et les ruines du donjon ou du fort des Tournelles. Ce camp était un carré long de 1,200 mètres sur 600 de largeur. Son prolongement se perd, au nord, dans la forêt de Compiègne, où on en reconnaît les vestiges dans la futaie. Il était traversé, de l'est à l'ouest, par la chaussée romaine allant de Senlis à Soissons. Au midi du camp, était un amphithéâtre encore bien conservé, soutenu par des murs circulaires. La hauteur de ces murs est, à l'extérieur, de huit mètres environ. Les dimensions intérieures sont de vingt-quatre mètres d'ouverture sur trente-deux de profondeur. Dans les ruines du fort des Tournelles on a souvent trouvé des médailles de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, des Gordien, des Gallien, etc. On a reconnu, dans l'étendue de cet ancien camp, plusieurs puits très-profonds remplis de débris de vases et de poteries romaines. Au nord, de vieux hêtres d'une ancienne futaie, renversés il y a quelques années par un violent ouragan, ont mis à découvert les vestiges d'un *Ustrinum*, ou *Ustrina*, l'usier où l'on brûlait les corps. On y a recueilli, dans une terre noire charbonneuse, quelques médailles, des lampes sépulcrales, des lacrymatoires, etc., etc. Enfin, dans l'éboulement d'une ancienne carrière voisine, on a trouvé un grand nombre des coins de bronze creux de toutes dimensions dont plusieurs étaient usés, quelques-uns brisés et d'autres bien conservés. Ces coins, dont les antiquaires ont longtemps cherché l'usage, étaient bien certainement les ciseaux dont on se servait, avant l'usage du fer, pour fendre le bois et tailler la pierre. Ils sont creux, à anse avec un taillant en biseau qu'ardonné bien tranchant. Nous possédons, dans notre collection, une vingtaine de ces coins de bronze absolument semblables à ceux que nous avons recueillis à Valognes (Manche); à Jablât-Mont-Saléon (*Mons Soleucus*), Hautes-Alpes; à Aoste (*Augusta Caesaris*) Isère.

(2) Le château de Pierrefonds, dont les admirables ruines ont été tant de fois reproduites par nos plus habiles peintres et paysagistes, fut construit à la fin du XIV^e siècle, en remplacement de l'ancien *Palatium Casuum*, qui avait lui-même été bâti par Nivelon de Valois, après la ruine et l'incendie de la maison royale du Chêne Herbelot par les Normands. Philippe-Auguste, en 1215, ayant abandonné le vieux manoir de *Casuum* aux religieux de Saint-Sulpice, après l'extinction de la maison des Nivelon, Louis d'Orléans, duc de Valois, fit construire, en 1390, au sommet de la croupe du mont de Pierrefonds, sur les plans réduits et comparés de la Bastille et de Vincennes, l'admirable château, chef-d'œuvre de l'architecture de ce temps, *Château vraiment moult bel et aussi puissamment*

(10)

Veze (1), de Noué (2), de Pisseleux (3), de Coyolles et du

édifié. Le château de Pierrefonds a joué un rôle brillant dans les guerres des Anglais, des Bourguignons, des Lorrains et de la Ligue. Il fut souvent pris et repris. Ses plus mémorables sièges sont : 1° celui de 1411, soutenu par le brave Nicolas Bosquiaux, pour Louis d'Orléans, contre le comte Valeran de Saint-Pol, général de l'armée du duc de Bourgogne, régent du royaume sous Charles VI ; 2° celui de 1413, soutenu à son tour par Valeran, qui, ne pouvant le garder et obligé de le rendre à Gosselin Dubos, bailli de Sens, envoyé par le roi, y mit le feu et le remit en cendres ; 3° celui de 1591 à 1593, soutenu par de Rieux de Réthondes, chef d'un parti de ligueurs, qui tenta de surprendre Henri IV, qu'il savait près de Gabrielle d'Estrées, à Compiègne ; 4° celui de 1616, soutenu par le capitaine Villeneuve, chef de partisans, pour le marquis de Couvres, seigneur de Pierrefonds, qui s'en était emparé avec quelques mécontents. Après sa prise, en 1617, par Charles de Valois, comte d'Auvergne, Louis XIII ordonna que ce château fût démantelé et mis, à l'avenir, hors de défense. Malgré l'état de ruine et l'abandon dans lequel il est resté depuis ce temps, cet admirable château conserve encore un caractère de grandeur et de majesté digne de sa noble et brillante origine.

(1) Veze (*Vadum*), première capitale du duché de Valois, n'est plus qu'un village de la vallée de l'Autonne ; mais on y voit un château fort remarquable, dont une partie, appelée le vieux château, fut construite en 1214 par Raoul d'Estrées ; l'autre partie, qui est de 1360, a le même caractère architectural que Pierrefonds. C'est une belle tour pentagonale, à six étages avec galerie, machicoulis, gargouilles, et cinq tourelles angulaires montant jusqu'à la plate-forme. Les guérites forment encorbellement en saillie. Les murs ont plus de six mètres d'épaisseur. *Notice archéologique du département de l'Oise par L. Graves, 1838, Beauvais.*

(2) Le château de Noué, l'un des plus anciens du pays, est bâti sur le bord de la plaine de Villers-Cotterêts, à la naissance de la Noué ou de la tête de la vallée de l'Autonne. Cet antique manoir seigneurial, remarquable par sa position, ses tours et son caractère, autant que par les souvenirs qui s'y rattachent, est le berceau de la famille de Noué, dont le nom figure d'une manière si distinguée dans les fastes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, et que l'on retrouve plus tard dans les époques les plus brillantes de l'histoire de Champagne, du Soissonnais et du Valois. Valé-rien de Noué et de Villers en Prayères, épousa, le 23 janvier 1579, Nicolle du Sart, fille de Anne du Sart de Thury en Valois, gentilhomme de la chambre de Henri III et gouverneur de Neaux, et Marie-Louise-Christine de Noué, épousa, le 9 novembre 1825, L. Héricart de Thury en Valois, conseiller d'état, directeur des travaux publics, inspecteur général des mines, président des Sociétés royales d'agriculture et d'horticulture.

(3) Pisseleux n'est plus aujourd'hui qu'une petite commune rurale, et fut autrefois un bourg important à raison de sa situation. C'était, en effet la clef de la plaine, de la forêt de Retz et de la vallée de l'Autonne. On y trouve des vestiges d'anciennes constructions qui présentent un certain

(11)

Plessis aux-Bois, enfin, et au centre de cette immense étendue de pays, la jolie petite ville de Villers-Cotterêts et son château royal, la Malmaison de Charles comte de Valois frère de Philippe le Bel, depuis le Monplaisir de François I^{er}, aujourd'hui l'asile, le dépôt de mendicité de la ville de Paris (1).

Les bruyères de Gondreville ou des quatorze frères étaient autrefois un vaste désert de sables, couvert çà et là de rochers de grès brisés, culbutés et entassés les uns sur les autres, par suite de l'entraînement d'une grande partie des sables inférieurs servant de base au banc ou à la masse de grès

caractère de grandeur. Des fouilles faites à différentes époques y ont mis à découvert des charpentes charbonnées, de nombreux fragments de tuiles romaines, des urnes et des vases de différentes espèces de poterie antique. La seigneurie de Pisseleux appartenait à la maison d'Heilly, qui y possédait un château avec donjon, tour et tourelles. C'est dans un de ses voyages dans son duché de Valois que la duchesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, fit la connaissance d'Anne d'Heilly, qu'elle attacha à sa personne comme demoiselle d'honneur, *bien plus à raison de son esprit et de son instruction qu'à raison de sa beauté.* (Voir la note 1, page 17.)

(1) Villers-Cotterêts, *Villa ad collum, ad caudam Resti*, petite ville du département de l'Aisne, arrondissement de Soissons, très-commerçante en bois, blé, avoine, huile, mais particulièrement en bois pour l'approvisionnement de la ville de Paris. Sa population augmente de jour en jour ; elle est aujourd'hui de plus de 2,600 âmes, tandis qu'elle était à peine de 1,500 il y a peu d'années : l'industrie s'y développe dans la même proportion. Sur la place du marché est une fontaine dont les eaux sont amenées par un aqueduc souterrain, des futaies de la route du Falte audessus de Bonneuil. Cet aqueduc est, dit-on, très-ancien ; on prétend même qu'il avait été construit pour le service du premier château, bâti vers 1300 par Charles de Valois, qui avait épousé en secondes nocces Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople. Les rois ont souvent habité Villers-Cotterêts ; ainsi Louis le Hutin et Philippe de Valois y firent de fréquents voyages. A son retour d'Angleterre, le roi Jean vint y passer quelque temps pendant que l'on construisait son château de Bethisy. François I^{er}, qui s'y plaisait beaucoup, fit reconstruire la Malmaison de Charles de Valois, qui tombait en ruines ; il en fit un palais de délices qu'il appelait son *Monplaisir*. Outre le château, on cite, entre autres particularités à voir, un puits ancien, très-profond, qui sert de baromètre aux habitants : les changements de temps et les variations de l'atmosphère s'y annonçant par le sifflement plus ou moins fort et plus ou moins aigu des vents souterrains qui y parviennent par les fentes ou

(12)

qui s'étend dans toute cette partie des plateaux ou plaines de la vallée de l'Autonne et de ses affluents (1).

Ce désert est aujourd'hui presque entièrement couvert de belles plantations d'arbres verts de toute espèce et de diverses essences d'arbres feuillus indigènes et exotiques faites par M. de Violaine, ancien inspecteur de la forêt, et continuées avec succès par M. Savoie, inspecteur actuel, sous la direction de M. le baron de Sahune, conservateur des forêts de la couronne (2).

lézardes de la grande masse de pierre calcaire marin-cérithique, à découvrir et en escarpement dans la vallée de Noué ou de Pisseleux, où elle est exploitée par de vastes et anciennes carrières.

(1) Violent résultat de la grande dislocation à laquelle est dû l'escarpement de la haute falaise de calcaire marin qui forme, au sud et à l'est, la ceinture de la forêt de Compiègne, la vallée de l'Autonne, dans son état primitif, devait être une profonde déchirure à torrent rapide, accidenté, et à chutes ou cascades multipliées, si on en juge par la pente de sa rivière, puisque, depuis ses sources dans le val de Noué, au sud et sous Villers-Cotterêts, jusqu'à Verberie, où elle se jette dans l'Oise, pour un cours ou une longueur de 35,000 mètres au plus, elle a 70 mètres de pente. Cette belle vallée, riche de souvenirs historiques de tout genre, outre le château de Veze, l'ancienne capitale du Valois, présente, à Saint-Pierre-de-Bethisy, les ruines du château que le roi Jean II avait fait bâtir sur le mont de Ladouie, et à Verberie les vestiges du palais de Charlemagne. L'Autonne est couverte de nombreuses usines de toute espèce ; elle reçoit un grand nombre de ruisseaux, dont les principaux sont ceux d'Haraucourt, Lagny, Vaumoise, Bonneuil, Crépy, Rouville, Parc-aux-Dames, etc. La culture du chanvre a pris, depuis quelques années, dans cette vallée, une très-grande extension ; elle est la principale industrie des communes de Saint-Martin, Saint-Pierre-de-Bethisy, de Saintines et de Verberie.

(2) Dans les travaux de plantation faits par M. de Violaine, on a trouvé dans les sables du désert, entre la tombelle des quatorze frères et la Tour-du-Grain, quelques vieilles médailles ou plutôt monnaies françaises d'argent et de cuivre parmi lesquelles nous citerons, entre autres :

1° Une pièce à l'agneau, de Louis IX, avec cette légende,

AGN. DI. QI. TOLL. PECCAT. MUND. MISER. NOBIS.

et au revers, THRONUS CIVIS.

2° La même, de Philippe le Bel ;

3° Des pièces de Louis X, le Hutin,

LUDOVICUS REX,

à la légende de

SIT NOM. DOM. NOST. IES. CHRISTI BENEDICTUM.

(13)

Une tour remarquable par sa hauteur, ses dimensions et ses substructions, la tour du Grain avait été construite en 1185 dans ce désert, en remplacement de l'ancien ermitage de la fontaine de Monnevaux, détruit dans les guerres des X^e et XI^e siècles. Cette tour avait été bâtie par ordre d'Aliénor ou Éléonore, Comtesse de Valois (1), sur un des rochers les plus élevés du désert, pour y protéger les voyageurs, la Comtesse, dans un de ses voyages de Crépy à la Ferté-Milon, y ayant couru les plus grands dangers. Ce désert était alors, comme il le fut longtemps après, le refuge de tous les *marauders, malandrins, malavisés,*

et au revers,

THRONUS CIVIS.

4° Une pièce de Jean II,

JOANNES REX,

SIT NOM. DOM. NOST. IES. CHRISTI BENEDICTUM.

et au revers,

Le trône et la couronne, avec un entourage de fleurs de lis.

THRONUS CIVIS.

Dans les plantations de la pente au nord, on a trouvé quelques pièces ou monnaies de cuivre françaises et espagnoles des XVI^e et XVII^e siècles.

(1) Aliénor ou Éléonore, connue sous le nom de la belle Comtesse de Valois, était la seconde fille de Raoul IV, comte de Crépy, et de Pétronille de Guienne. Après la mort de sa sœur Elisabeth, comtesse de Flandre et de Valois, décédée sans enfants, en 1183, Éléonore devint comtesse de Valois. Elle s'occupa particulièrement de ce pays, y fit construire des hospices, ouvrir des routes, paver les villages, bâtir des églises, etc., etc. Elle fut mariée quatre fois, savoir : 1° à Godefroi, comte d'Ostrevant, fils de Beaudouin, comte de Hainaut ; 2° à Guillaume IV, comte de Nevers, décédé l'an 1170 ; 3° à Mathieu, comte de Boulogne, frère de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, tué en 1173 au siège de Brinsecourt ; et 4° à Mathieu III, comte de Beaumont, fils de Mathieu II, grand chancelier de France. Après la mort de son dernier mari, Éléonore se retira dans le monastère du Parc-aux-Dames, près de Crépy, qu'elle avait fait rebâtir et où elle fut enterrée. Sa tombe était à l'entrée de la nef de l'église. Philippe-Auguste, qui appelait Éléonore sa bien-aimée cousine, vint la visiter au Parc-aux-Dames. Dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Près de Paris, il existait un titre du roi Philippe-Auguste, de l'an 1213, dans lequel il nomme, en effet, Éléonore comtesse de Saint-Quentin et dame de Valois sa cousine bien-aimée : *Dilecta consanguinea et fidelis nostra Alienor comitissa S. Quentinii et Domina Falesie.* Après la mort d'Éléonore, le 14 juin 1214, Philippe-Auguste réunit le Valois à la couronne.

(14)

jacquiers, tard-venus, partisans et gens sans aveu du pays; ils s'y cachaient dans les rochers et tombaient à l'improviste sur les voyageurs. Dans les temps de guerre, ils se répandaient dans les campagnes, les villages et les villes, dont ils achevaient la ruine et la détresse. La tour du Grain (1) correspondait avec celles de Crépy, de Lévingnan, de Thury (2), de May, de Montepilloy, de Puisieux, de Montaigu, etc., etc., et, comme ces différentes tours, elle servait pour les signaux de feux allumés sur leur plate-forme.

Le vieux Chêne de la tombelle ou du tumulus de la Tour-du-Grain, père des quatorze frères, et sur la souche duquel cette nombreuse lignée s'est élevée, était connu des anciens gardes de la forêt sous le nom de *l'arbre du Roi*, parce qu'avant les guerres des XIV^e et XV^e siècles il servait pour les audiences des gruyers ou officiers de justice forestière (3).

(1) La tour du Grain était une grosse tour de plus de six mètres de diamètre. Elle avait cinq étages sous la plate-forme de sa tourelle. Chaque étage était voûté. On y montait par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs, autour desquels régnait une galerie couverte par un parapet élevé à tourelles et mâchicoulis. Au centre de la tour était un puits très-profond, aujourd'hui comblé par les débris et ruines de la tour et par les sables qui y ont coulé, ou que les vents y entraînent. Il ne reste plus à la surface du sol aucun vestige de cette tour. Tous ses débris ont été enlevés et arrachés jusque dans les fondations; tout a disparu, mais les souterrains existent encore, du moins en grande partie, ainsi qu'on le verra plus loin.

(2) Cette tour, *turriacum*, d'une haute antiquité, avait été construite, on ne sait à quelle époque, au milieu de l'emplacement d'un ancien camp romain, aujourd'hui occupé par le château de Thury et ses dépendances. Dans le grand nombre d'objets recueillis dans les fouilles qui ont été faites à Thury, nous devons signaler, 1° en antiquités gauloises, des casse-tête, des haches et des pierres de fronde en silex; 2° en antiquités romaines, des fragments de bronze de toute espèce et une foule de médailles de tous modules, parmi lesquelles nous en distinguons de Tibère, de Claude, de Domitien, de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Gordien, de Philippe, de Valérien, de Gallien, de Posthume, etc., etc., et des impératrices Faustine, Severa, Herennia Etruscilla, etc., dont plusieurs en argent.

(3) Il existait dans le Valois un grand nombre de ces arbres d'audiences des gruyers ou d'arbres de la justice, sous lesquels, à certains jours de l'année, le juge royal plaçait son siège: ainsi, 1° le Chêne du Roi;

(15)

D'autres l'appelaient, tantôt le Chêne de la belle Duchesse et tantôt le Chêne de François I^{er}, parce que François I^{er} y avait souvent établi ses rendez-vous de chasse avec la duchesse d'Étampes; mais les vieillards le désignaient plus souvent sous le nom de l'arbre des *Malandrins*, ou du Chêne des Truands, parce qu'il avait été longtemps leur rendez-vous général, à certaines époques de l'année. Ces jours-là, en effet, le ban et l'arrière-ban de la grande truanderie et des compagnies de *maraudeurs, malavisés ou mendiants* de la contrée, affluaient de toutes parts au Chêne des *Malandrins*. Aussi les vieillards disaient-ils, et la tradition redira longtemps d'après eux, les histoires infernales, les aventures scandaleuses, les ignobles conciliabules, enfin les sabbats et les charivaris de bohémiens qui y avaient lieu et qui étaient tellement redoutés, qu'aucun habitant, aucun voyageur, ne se serait exposé à passer seul, près de l'arbre des *Gueux* ou des Truands, pendant la tenue de leurs états, sous peine de payer sa malvenue, au prix de sa bourse ou même quelquefois de la vie. Avant de se séparer, dit encore la chronique, ces malavisés avaient pour habitude d'en-

20 Le Chêne d'Herbelot, sur les ruines de la maison royale de Charles le Chauve, entre Pierrefonds et Reuville;

30 Le Chêne de Neuilly-Saint-Front;

40 Le Chêne de Pont-de-Vaux;

50 Le Chêne de l'assemblée d'Ormy-le-Davien;

60 Le Chêne de la gruerie de Nanteuil;

70 Le Chêne de Germaincourt-de-Thury;

80 L'Épine de Rhuis;

90 L'Orme de Heurtebise-de-Chevreville;

100 L'Ormeau de Verberie;

110 L'Orme du Fresnoy;

120 L'Orme de Claville à Tresmes;

130 L'Orme du porche de Méricourt;

140 L'Orme du porche de Saint-Germain-le-Bouillant;

150 L'Orme de Duvy;

160 L'Orme plaideur d'Acy, etc., etc.

Quelques-uns de ces arbres, encore remarquables par leur âge et leurs dimensions, sont encore aujourd'hui en grande vénération dans le pays.

(16)

fouir au pied de cet arbre tous les reliefs, tous les menus et débris de leurs orgies et d'appendre à ses branches les lambeaux, les haillons et guenilles qu'ils quittaient ou qui n'avaient pas été consumés dans l'auto-da-fé qu'ils allumaient, auquel parfois, ils condamnaient leurs ennemis, et souvent ceux des leurs qui étaient reconnus coupables de trahison et d'infidélité envers la confrérie des malandrins de la grande truanderie.

Ce Chêne, auquel la tradition donnait généralement plus de mille ans, était un des plus gros et l'un des plus anciens de la forêt. Il avait été souvent foudroyé. Il fut abattu sous Louis XIII, par ordre exprès du cardinal de Richelieu, sur le récit qui lui fut fait des brigandages et des exactions qu'y commettait une compagnie de partisans réfugiés dans la tour du Grain, qu'il ordonna de faire miner, sauter et raser entièrement. Le grand puits qui était au centre de cette tour fut comblé, ainsi qu'une partie des souterrains, avec ses débris et ceux du banc de grès sur lequel elle était assise. On trouve cependant encore hors de son enceinte, sous ce banc de grès, des souterrains, des escaliers et des galeries. M. Savoie, inspecteur de la forêt, y a récemment fait faire quelques travaux. On peut juger, par les parties qu'il a découvertes, que ces souterrains devaient, en effet, être très-étendus, et que leur entier décombrement pourrait présenter un véritable intérêt pour l'histoire de cette tour et celle du pays. Les vieillards et les anciens du pays qui ont fait connaître ces souterrains disent en avoir parcouru une très-grande étendue dans leur jeunesse, lorsqu'ils gardaient leurs troupeaux sur les bruyères du désert de Gondreville, et que ces souterrains avaient deux issues qui débouchaient dans les rochers de grès de deux petits vallons voisins, rendant, l'un sur la route de Soissons, et l'autre sur la route de Crépy à la Ferté-Milon.

Pendant ses fréquents voyages à Villers-Cotterêts (de

(17)

1540 à 1544) dont il venait de faire rebâtir le château, François I^{er}, visitant souvent sa mère, la duchesse d'Angoulême, qui habitait à Crépy avec sa demoiselle d'honneur Anne d'Heilly de Pisseleux (1), établit ses rendez-vous de chasse au Chêne de la Tour-du-Grain, qui était à peu près à moitié chemin de Crépy et de Villers-Cotterêts; et c'est bien l'époque la plus brillante, la plus mémorable de l'histoire de ce Chêne, puisque, dans le même temps, on vit venir alternativement sous son ombrage Charles-Quint, dont l'armée occupait Villers-Cotterêts, et François I^{er}, accouru au secours de Crépy et de la Ferté-Milon, qui résistait aux menaces et sommations des généraux de Charles-Quint.

Il y avait alors à la cour deux partis fort opposés l'un à l'autre, celui du Dauphin et celui du duc d'Orléans son frère. La jalousie des deux favorites, la duchesse d'Étampes et Diane de Poitiers, causait et entretenait cette division.

(1) Anne d'Heilly de Pisseleux, fille d'honneur de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, plus connue sous le nom de comtesse et ensuite de duchesse d'Étampes, la plus savante des belles, la plus belle des savantes, la protectrice et la *Mécènes des beaux esprits, des savants et des gens de l'art*. A son retour de Madrid, François I^{er}, déjà épris de ses charmes, lui exprima son amour en ces vers :

Est-il point vrai, ou si je l'ai songé,
Qu'il est besoin m'esoigner et distraire
De mon amour et en prendre congé;
Las! je le veux, et si ne le puis faire.
Que dis-je? veux!... C'est tout le contraire:
Faire le puis, et puis ne le vouloir;
Car vous avez réduit là mon pouvoir
Que plus tachiez ma liberté me rendre
Plus empêchez que ne la puisse avoir
En commandant ce que voulez défendre...

En lisant l'histoire de la belle duchesse d'Étampes, il est impossible de ne pas être indigné de sa conduite et de sa perfidie envers François I^{er}. Plus d'une fois, en effet, par ses indiscretions, elle révéla à Charles-Quint les projets et les secrets de son royal amant, et par sa jalousie contre la non moins fameuse Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, elle porta souvent le trouble dans le sein de la famille royale.

(18)

La duchesse d'Étampes était maîtresse de l'esprit et du cœur du roi; Diane de Poitiers, quoique plus âgée, conservait une beauté dont les charmes, aussi bien que l'esprit, lui avaient particulièrement attaché le Dauphin. Le grand crédit de Diane auprès de ce jeune prince donnait à la duchesse les plus vives inquiétudes pour l'avenir encore plus que pour le présent. Elle ne pouvait la souffrir. Elle cherchait toutes les occasions de la mortifier (1); c'en fut assez pour épouser les intérêts du duc d'Orléans, que de voir celle qu'elle haïssait si zélée pour ceux du Dauphin; mais là ne se borna pas l'effet de sa jalousie, elle en donna des preuves plus manifestes encore dans les différends qui s'élevèrent entre François I^{er}, Charles-Quint et Henri VIII. Ainsi, après ce malheureux hiver de 1543, que les chroniques de ce temps disent avoir été un des plus rigoureux

(1) Diane, née le 3 septembre 1499, était fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier. Elle avait, dit-on, 40 ans lorsque Henri II, âgé de 18 ans, en devint éperdument amoureux. Supérieure à la duchesse d'Étampes par sa naissance, sa beauté et sa bienveillante affabilité envers tout le monde, Diane eut beaucoup à souffrir de ses dédains et de sa jalousie du vivant de François I^{er}, qui, cédant trop facilement aux insinuations de la duchesse, se laissa peu à peu entraîner dans une défiance et une aigreur souvent portées à l'excès contre le Dauphin, en donnant, au contraire, des marques de prédilection au duc d'Orléans son second fils, que la duchesse cherchait à se ménager comme protecteur. Elle cherchait et saisissait avec empressement toutes les occasions de piquer et de mortifier sa rivale. Ainsi ne cessait-elle de dire et de répéter, avec une affectation dédaigneuse, *l'année de ma naissance est précisément celle où madame la grande sénéchale se maria*. C'était, en effet, le titre que portait Diane de Poitiers, qui avait quinze ans de plus que la duchesse; mais Diane n'en gouverna pas moins Henri II, plus jeune qu'elle de vingt-deux ans, et jamais on ne lui reprocha d'avoir abusé de son pouvoir ou d'avoir troublé la famille royale. Aussi Diane mourut-elle universellement regrettée, tandis que la duchesse d'Étampes mourut dans le mépris et accablée des reproches de ses contemporains. M. Brisset, dans sa *Maréchale de Saint-André*, a tiré un admirable parti des derniers instants et de la fin touchante de Diane de Poitiers, mourant à Dreux le 16 décembre 1562, dans la paix du plus pieux repentir, au moment où le comtable Anne de Montmorency et le prince de Condé se disputaient cette ville en proie à toutes les horreurs de la guerre civile.

(19)

qu'on ait jamais éprouvés, Charles-Quint, profitant des troubles excités par la rivalité des deux favorites, entra en France et s'avança rapidement, par la Champagne, jusque dans le Valois, pendant que Henri VIII, de son côté, s'emparait de la Picardie. Après avoir successivement surpris en peu de jours Saint-Dizier, Château-Thierry, Épernay, Meaux et Soissons, Charles-Quint s'appréta à marcher sur Paris. Il fut tout étonné d'être arrêté par les deux petites villes de la Ferté-Milon (1) et de Crépy. François I^{er} était aimé dans le Valois; il s'y était fait annoncer. Il accourut de Paris à Crépy (2). Charles-Quint était à Villers-Cotterêts avec une partie de son armée. Plusieurs rencontres eurent lieu dans le désert entre la tour du Grain et les bois du Tillet. Les deux armées s'approchèrent du Chêne du Roi;

(1) La Ferté-Milon (*Firmitas Milonis*), avant la révocation de l'édit de Nantes, était très-peuplée et très-commerçante. Cette ville, par la position de son château fort, sur un rocher élevé et coupé à pic au-dessus des marais de la vallée de l'Ourocq, fut anciennement une place importante. Le château, dont on admire les magnifiques ruines et la belle ordonnance architecturale, fut commencé par Louis de France, duc d'Orléans, en 1406, lorsque Charles VI, son frère, par lettres patentes de cette année, lui eut donné le Valois en apanage avec la dignité de duché-pairie. Ce magnifique château, bâti sur les ruines de celui de Milon, rappelle ceux de la Bastille et de Vincennes. Après la mort de Louis d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, le 23 novembre 1407, Valentine de Milan, sa veuve, ordonna l'achèvement du château de la Ferté-Milon. Elle est représentée dans le grand bas-relief, au-dessus du pont-levis de la principale façade, prêtant foi et hommage de son duché de Valois à Charles VI. Les guerres et la mort de Valentine ne permirent point l'entier achèvement de ce palais: les grosses tours seules furent terminées, et servirent plus tard de château fort et de citadelle. Les ducs de Parme et de Mayence s'en emparèrent en 1590, et y laissèrent une forte garnison. Henri IV vint de Meaux en personne en faire le siège, et, après avoir défait les ligueurs espagnolisés, sous les murs de la Ferté-Milon, il reprit le château et ordonna que ses tours fussent démantelées, en conservant toutefois la façade principale comme un des plus beaux morceaux de l'art au xv^e siècle.

(2) Crépy, *Cryptæ* (*Crypteium, Crispeium*), autrefois la capitale du duché de Valois, est une ville fort ancienne, bâtie sur le promontoire de deux vallées profondes. On ignore son origine, mais les nombreuses mé-

(20)

elles y furent plusieurs jours en présence. Elles étaient prêtes à en venir aux mains, quand la paix fut signée, les 14 et 16 septembre 1544, à Crépy en Valois, suivant quelques auteurs, et à Crépy en Laonnais, suivant l'histoire du temps. Les deux armées se séparèrent, mais les deux souverains passèrent plusieurs jours ensemble à Villers-Cotterêts.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter la plupart des monnaies espagnoles que l'on a trouvées dans les travaux de plantation des sables du désert de la Tour-du-Grain.

De tels faits devaient nécessairement faire attacher une haute considération au Chêne du Roi, aussi a-t-il joui longtemps d'une grande illustration: tous les voyageurs se détournèrent pour le visiter, et cette illustration s'est ensuite répandue sur sa nombreuse famille, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

On a vu comment, compromis sur ses vieux jours dans l'affaire de la tour du Grain, le Chêne du Roi fut condamné par l'inexorable cardinal de Richelieu. Aucun ouvrier, aucun bûcheron du pays ne voulut, assurait le vieux garde Picard, se charger de l'exécution de la sentence; aussi fut-elle faite militairement, comme la destruction de

dailles qui y avaient été recueillies par le dernier abbé de la collégiale de Saint-Thomas attestent la haute antiquité de cette ville. Cet abbé possédait dans sa collection plusieurs médailles d'Auguste, de Néron, d'Adrien, de Nerva, de Caracalla, etc., etc., trouvées dans des fouilles faites autour de Saint-Thomas. Capitale du duché de Valois, cette ville a joué un grand rôle dans les guerres des xv^e, xvii^e et xviii^e siècles: ainsi elle fut prise et ruinée, en 1429, par le duc de Bedford, frère de Henri V, et reprise, peu après, par Jeanne d'Arc et Boussac, en présence de Charles VII; Talbot la surprit et la pillra en 1433; Charles VII la reprit aussitôt. Dans les différends qui s'élevèrent entre François I^{er} et Charles-Quint, en 1544, cette ville fut brûlée et saccagée par un parti de l'armée impériale qui ne put cependant s'en emparer. Dans ses fréquents voyages à Villers-Cotterêts, François I^{er} vint souvent y visiter sa mère, Valentine de Milan, qui habitait l'ancien château des ducs de Valois, bâti sur l'emplacement du fort de la grosse tour de la cité. Dans l'intérieur de la ville on retrouve encore quelques vestiges des belles constructions des xii^e et xiii^e siècles.

(21)

la tour du Grain. Les vieux gardes, les anciens du pays, pleurèrent amèrement la triste fin du Chêne du Roi. Tous en conservèrent le souvenir et apprirent son histoire à leurs enfants, qui la redisent chacun à leur manière et plus ou moins altérée, défigurée ou embellie d'une foule d'anecdotes dans lesquelles, avec un peu d'attention, on retrouve une partie des faits que nous venons de rapporter en nous attachant à ceux qui présentaient le plus de vraisemblance.

A en juger par la circonférence qu'occupe aujourd'hui la base de la cépée des onze chênes des quatorze frères, la souche du Chêne du Roi devait avoir plus de 6 mètres de diamètre à fleur de terre, ou de 18 à 20 mètres de tour; ainsi l'on peut croire que, dans un terrain aussi ingrat et aussi stérile que celui des sables de la Tour-du-Grain, ce Chêne devait avoir plus de mille ans; il devait donc être contemporain de Louis le Débonnaire et peut être même de Charlemagne; ce qui est, en effet, assez vraisemblable, d'après la nature ou la constitution physique du sol sur lequel ce Chêne ne dut pousser que très-lentement, à raison de la stérilité du terrain, ainsi qu'on va le voir.

Le sommet de la plaine, le point le plus élevé du plateau de Gondreville est à 149 mètres au-dessus de la mer, suivant les altitudes données par la nouvelle carte de France (n° 33, Soissons), ci. 149^m 00

Le fond de la vallée de l'Autonne, au pont du village de Vauciennes, entre Gondreville et Villers-Cotterêts, à la limite des départements de l'Aisne et de l'Oise, est coté 80^m 00, ci. 80 00

Ainsi la différence de niveau de ces deux points, ou la hauteur de la plaine de Gondreville au-dessus de la vallée de l'Autonne à Vauciennes, est de 69 mètres, ci. 69^m 00

Il n'est point d'observateur qui ne soit frappé de l'extrême différence de la nature de terrain que présente, dans cette hauteur de 69^m, la lieue qu'il parcourt en descendant de Gon-

(22)

dreville à Vauciennes. Il est, en effet, peu d'endroits aussi favorables pour bien voir et bien étudier la succession des terrains nymphéens et tritonniens, autrement des terrains lacustres ou d'eau douce et des terrains marins; ainsi, sur le plateau de Gondreville on trouve, sous une terre végétale argileuse légèrement sableuse, 1° un sous-sol de terre rouge, tantôt argileuse et tantôt sableuse, d'une épaisseur très-variable, mais dont la moyenne peut être d'un mètre environ, ci. 1^m 00

2° Une terre rouge argileuse, plus ou moins compacte, de 4, 5 et 6 mètres, pure et homogène dans la partie supérieure, mais brune ou noirâtre dans sa partie inférieure et contenant des grains épars de fer hydraté avec des rognons irréguliers de silex noir argilo-ferrugineux, et, au-dessous, des silex onyx ou rubanés, blancs, gris, blonds, bruns et noirâtres, contenant des coquilles d'eau douce, telles que des lymnées et des gyrogonites ou graines de *chara medicaginula*. Ces silex onyx présentent quelquefois des couleurs assez vives et assez tranchées pour pouvoir être employés avec succès dans la glyptique, pour en faire des camées. L'épaisseur moyenne de ces terres argileuses est de 5 mètres, ci. 5 00

3° Un calcaire d'eau douce ou lacustre. C'est un fait remarquable et intéressant en géologie que la succession immédiate de ces deux terrains si différents l'un de l'autre par leur nature ou leurs principes constituants, et cependant l'un et l'autre de formation d'eau douce, puisqu'ils présentent les mêmes fossiles, les mêmes lymnées, les mêmes graines de Chara, également disséminées.

La partie supérieure de ce calcaire est très-ac-

A reporter. 3^m 00 6^m 00

(23)

Report. 3^m 00 6^m 00

cidentée : les couches en sont brisées, soulevées, ondulées et quelquefois contournées ou pliées et repliées sur elles-mêmes; elles présentent les indices d'une forte agitation. Leur épaisseur moyenne est de 3 mètres, ci. 3^m 00

La partie inférieure est moins accidentée; elle présente des couches de marne dure et pierreuse, quelquefois siliceuse, ou bien contenant des silex en rognons irréguliers noirs ou bruns avec les mêmes coquilles d'eau douce et de nombreuses gyrogonites. Dans quelques endroits ces silex forment des géodes qui contiennent tantôt des incrustations de calcédoines, et tantôt des cristallisations de quartz hyalin bipyramidal (cristal de roche très-brillant et très-limpide). L'épaisseur de cette partie des marnes lacustres est, comme la précédente, de. 3 00

Ainsi l'épaisseur totale du calcaire ou des marnes lacustres est de. 6^m 00, ci 6 00

4° Un banc d'argile verte ou glaise verte, d'une épaisseur très-variable, qui n'est quelquefois que de deux ou trois centimètres, qui manque même parfois totalement, mais qui a souvent un et même deux mètres, et dont nous ne porterons l'épaisseur moyenne que pour un mètre seulement, ci. 1 00

Ici est la première nappe d'eau ou nappe d'eau supérieure.

C'est à ce banc d'argile que sont dues les sources supérieures, telles que celles de la fontaine de l'ermitage de Monnevaux, celles des

A reporter. 7^m 00

(24)

Report. 7^m 00

hautes collines de la forêt et la grande nappe d'eau d'infiltration qui alimente tous les puits du pays.

A la descente de ce banc d'argile verte et aux sables qui lui sont inférieurs, commence proprement le désert des quatorze frères.

5° Sables blancs de quartz arénacé très-pur, qui passent quelquefois à l'état de grès et qui manquent aussi assez souvent entièrement, de manière qu'alors l'argile verte repose immédiatement sur le grès qui est au-dessous. Souvent les infiltrations calcaires provenant des marnes lacustres, en arrivant dans ce banc de sables, en agrègent ou en agglutinent les grains et en forment des pseudomorphoses non cristallisées, comme les grès de Fontainebleau, mais sous forme de grappes de groseilles, de raisins, de melons et de fruits divers. L'épaisseur moyenne de ce sable est de. 0 50

Quelquefois ce sable contient des coquilles marines avec quelques coquilles d'eau douce plus ou moins bien conservées à sa surface; mais alors il passe souvent à l'état d'un grès silicéo-calcaire coquiller par l'effet des infiltrations calcaires à travers le sable.

6° Sable noir ou noirâtre formant généralement dans tout le pays la grande couche de sable, de bruyère, et passant parfois à l'état de grès brun ou noir plus ou moins ferrugineux. Son épaisseur est de. 0 50

7° Quelquefois, au-dessous du sable noir, il existe un dépôt irrégulier de cailloux ou silex

A reporter. 8^m 00

(25)

Report. 8^m 00

roulés, et parfois ces silex sont agglutinés par un ciment siliceux qui en forme des bancs irréguliers de poudingues; l'épaisseur peut être de. 0 50

8° Grès quartzeux, grès des paveurs, semblable à celui d'Étampes et de Fontainebleau. Ce grès, dans le désert, est généralement en gros fragments provenant d'un banc brisé, rompu et bouleversé, par places, lorsque les sables inférieurs qui lui servent de base ont été entraînés. Les surfaces supérieures et inférieures de ce banc présentent de grandes ondulations mamelonnées irrégulièrement plus ou moins profondément. L'épaisseur de ces grès est très-variable, mais son terme moyen peut être de deux mètres, ci. 2 00

C'est sur ce banc qu'avait été construite la tour du Grain, et c'est au-dessous de lui que sont ses grands souterrains.

9° Sous le banc de grès est une grande masse de sable plus ou moins épaisse, qui peut avoir plus de 20, 25 et 30 mètres, mais dont la moyenne peut être de. 25 00

Ce sable est plus ou moins pur, blanc, jaune, rougeâtre, par couches ondulées. On y reconnaît l'effet de tassements partiels et irréguliers qui ont déterminé des rejets des couches, de manière que souvent une couche blanche est subitement coupée ou interrompue par une couche jaune ou rougeâtre, sous différents angles. Dans quelques localités on trouve, dans la partie inférieure, des coquilles marines.

10° Seconde nappe d'eau. Sous ce sable coquillier est un petit banc irrégulier de 0^m 50, de

A reporter. 35^m 50

(26)

Report. 35^m 50

gravier siliceux, dans lequel est une seconde nappe d'eau qui alimente les sources du pays, ci. 0 50

11° Marnes calcaires et argilo-calcaires alternées avec des coquilles marines souvent siliceuses; ces marnes, qui sont séparées par des lits de terre argilo-calcaire, présentent quelques bancs durs, compactes, plus ou moins fins et quelquefois tellement fins qu'on les prendrait pour des pierres lithographiques; nous en avons même fait faire, à cet égard, plusieurs essais qui prouvent qu'on pourrait les employer avec succès, si les bancs dans lesquels nous avons pris les échantillons étaient plus épais et plus réguliers.

12° Grande masse de calcaire marin cérithique, calcaire grossier parisien, composée de plus de vingt-cinq bancs séparés par quelques petites couches de marne argilo-calcaire, et distingués par les espèces de coquilles marines qui dominent particulièrement dans chacun d'eux.

Troisième nappe d'eau. On trouve dans ces marnes argileuses une troisième nappe d'eau qui se perd dans les nombreuses fissures et lézardes de la masse de pierre.

La partie inférieure de cette grande masse est caractérisée par des cérithes gigas de plus d'un mètre de longueur, et au-dessous par le passage brusque et bien marqué, sans transition, d'un dernier banc gris ou vert, tantôt à l'état de pierre dure à grains de quartz roulés et de fer silicaté, et tantôt à l'état de sable ou de graviers, et dans lequel on trouve des nummulites entassées par milliers, et composant même quelquefois entièrement le banc.

A reporter. 36^m 00

(27)

Report. 36^m 00

L'épaisseur moyenne de cette grande masse calcaire, y compris le banc des nummulites, est de 12 mètres, ci. 12 00

13° Sable calcaire jaune ou gris verdâtre, quelquefois un peu micacé et grès calcaires gris ou verdâtres dans lesquels on trouve des dents de squalé ou de requin, et des bois agatisés. Parmi les dents de squalé il s'en trouve quelquefois de deux à trois centimètres. Quant aux bois pétrifiés siliceux, on en trouve des troncs de plusieurs mètres de longueur; quelques-uns avaient été piqués par des vers avant d'être pétrifiés; les traces de ces vers présentent de belles infiltrations d'agates.

L'épaisseur de ces sables varie de 15 à 20 et 25 mètres et au delà : nous la donnerons pour 15 mètres, ci. 15 00

Ici nous arrivons au niveau du sol de la vallée de l'Autonne de Vauciennes, dont on a vu que la profondeur au-dessous du plateau de Gondreville était de 69 mètres que présentent les détails géognostiques que nous venons d'exposer, ci. 69^m 00

Quatrième nappe d'eau. Dans les sables et graviers inférieurs à la masse calcaire, on trouve une grande nappe d'eau qui forme des sources abondantes au pied du coteau dans la vallée de l'Autonne.

Enfin cette vallée présente un fond marécageux et tourbeux sur la grande masse d'argile plastique à lignites, d'une épaisseur inconnue à Vauciennes, mais qu'à Verberie, au confluent de l'Autonne dans l'Oise, où on exploite ces lignites, nous avons reconnue de plusieurs mètres.

Gouffres et sources jaillissantes. On trouve, dans ces argiles, de nombreuses sources jaillissantes qui surgissent

(28)

de gouffres plus ou moins profonds, et dont quelques-uns ont plus de vingt mètres de profondeur : tel est la belle source Sainte-Marie du Parc-aux-Dames, près de Duvy-sous-Crépy, ayant probablement son origine dans les sables et graviers qui sont sous la grande couche inférieure de lignites entre les argiles et le calcaire crétaé ou la craie... Mais revenons à nos quatorze frères.

Les sables supérieurs (n° 5, 6 et 7), les grès (n° 8) et la grande masse de sable (n° 9), composant essentiellement la presque totalité du désert de la Tour-du-Grain ou du Chêne du Roi, on voit, 1° que, d'après la nature de ces sables et de ces grès, le sol de ce désert devait être stérile et même entièrement stérile, partout où ces sables sont à nu et où il n'est resté aucun lambeau, aucun vestige des terrains supérieurs; 2° que, dans un sol aussi ingrat et aussi stérile, des arbres ne devaient venir et végéter que très-difficilement et très-lentement, à moins que dans la grande révolution que ce pays a éprouvée, révolution qui a brisé et bouleversé le grand banc de grès, il ne se soit mêlé avec ces sables quelques débris des terrains supérieurs, par suite de mouvement soit de soulèvement, soit d'affaissement, comme on peut le remarquer dans divers endroits où quelques arbres, quelques buissons épars çà et là se présentaient comme de petites oasis au milieu de ce désert, avant les belles et importantes plantations d'arbres résineux faites par M. de Violaine; et 3° enfin, que le Chêne de François I^{er}, d'après les dimensions de sa souche et la nature d'un sol aussi peu favorable, pouvait bien réellement avoir plus de mille ans, comme ses enfants, les quatorze frères, pourraient bien avoir aujourd'hui plus de deux cents ans, et ainsi être contemporains de Louis XIV, qui était né, comme on sait, le 5 septembre 1638.

On a vu en commençant que des quatorze Chênes qui formaient le groupe des quatorze frères, treize avaient pris naissance autour, le quatorzième au milieu de la

(29)

souche du Chêne de François I^{er}, et qu'il n'en restait plus aujourd'hui que onze. Ces Chênes sont disposés de manière à former un groupe ou bouquet que M. Savoie, inspecteur de la forêt, a comparé, avec raison, pour sa forme, à la gerbe des jets d'eau du bassin du jardin du Palais-Royal. Voyez la planche ci-jointe.

La disposition respective et régulière de ces Chênes, leur recue sur la souche du vieux Chêne de François I^{er}, et leur situation dans un lieu auquel se rattachaient tant de souvenirs, avaient, dès leurs premières années, fixé l'attention des administrateurs de la forêt; aussi les avaient-ils recommandés aux gardes du canton, qui en prirent un soin particulier. Ceux-ci en firent une espèce de bosquet, et, par leurs récits et leurs histoires, ils leur firent dès lors une sorte de renommée fondée sur celle de leur vieux père.

Mais un fait important contribua, plus que tous les soins et les récits des gardes, à faire connaître le bosquet de la famille des quatorze frères, qui avait, dit-on, alors une trentaine d'années : nous voulons parler de la rencontre qui s'y fit, en 1652, dans le temps des trois partis qui divisaient la France sous le cardinal Mazarin, savoir : celui de la reine, à la tête duquel étaient Turenne et le duc de Bouillon; celui du prince de Condé, du duc de Nemours et du marquis de la Boullaye; enfin celui des Frondeurs qui avaient à leur tête le duc d'Orléans, le coadjuteur de Paris, madame de Chevreuse, etc.

Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'étant réunis, le prince Charles duc de Lorraine, leur amena, dans le Valois, un corps de neuf à dix mille hommes. Le prince de Condé, qui s'était emparé de Crépy, y fut bientôt assiégé par Turenne. Obligé d'en sortir promptement, le prince vint camper sur les hauteurs de Ladouie entre Saint-Pierre-de-Bethisy, la forêt et l'ancien camp romain des Tournelles de Champlieu, espérant que, par la forêt, il pour-

(30)

rait aller s'emparer de Compiègne avec les secours que lui avaient amenés les ducs de Lorraine et de Wurtemberg. Mais Turenne vint en toute hâte surprendre les princes par Verberie. Ils n'eurent que le temps de remonter la vallée de l'Autonne. Arrivés par Vaumoise dans le désert de la Tour-du-Grain, où ils se flattaient d'être à couvert, ils y établirent leur camp près des quatorze frères, au carrefour des routes de Soissons et de la Ferté-Milon. Turenne les y surprit de nuit.

Les princes, après avoir perdu beaucoup de monde, s'enfuirent par la forêt vers la Ferté-Milon, où ils ne purent pénétrer, les habitants ayant pris les armes et fermé leurs portes. Poursuivis par Turenne et arrêtés par cette ville, les princes furent forcés de disperser leur armée le 15 octobre 1652.

Cette dispersion mit fin aux troubles qui duraient depuis 1648. Les habitants de la contrée conservent encore aujourd'hui le souvenir des incendies, des pillages et des massacres exercés par les Lorrains dans leur fuite.

Aussitôt la levée du camp de la Tour-du-Grain et la fuite des princes, tout le pays courut au désert. Dès lors le bosquet des quatorze frères acquit une haute célébrité. Il devint un but de promenade pour toute la province et attira longtemps une foule de curieux et de voyageurs.

Un des plus anciens gardes de la forêt nous a assuré qu'il avait bien souvent entendu dire à son père, mort nonagénaire, que Louis XV, un jour, entraîné à la poursuite d'un cerf dans une de ses chasses à Compiègne, était venu avec sa suite visiter les quatorze frères; que son père y avait vu Louis XV avec une partie des seigneurs et des dames de la cour; que, le roi lui ayant demandé ce qu'on disait dans le pays, son père lui avait raconté ce que les traditions rapportaient de la tour du Grain, du vieux Chêne de François I^{er} et de la belle Duchesse, de la bataille de Turenne avec les Lorrains, et que Louis XV, satisfait

(31)

et enchanté de son récit, lui avait donné de sa propre main cinq louis d'or.

La célébrité des quatorze frères s'est perpétuée d'âge en âge dans le pays et dans les familles des gardes et des ouvriers de la forêt. Dans le siècle dernier, Monseigneur le duc d'Orléans, père de Louis-Philippe, le visitait souvent dans ses chasses. Il se plaisait à se faire redire et à entendre le récit naïf des légendes et des vieilles chroniques de ses gardes. Il finit même par prendre les quatorze frères dans une affection toute particulière. Il en fit un de ses principaux points de réunion de chasse, et ordonna de profiter de la disposition circulaire de ces Chênes pour établir dans leur intérieur, à cinq mètres de hauteur, un vaste plancher avec un escalier en spirale pour y monter. Au milieu du plancher on dressa une grande table ronde, traversée au centre par le Chêne du milieu de la cépée. Les quatorze frères devinrent alors un but de promenade plus fréquent pour le prince et pour les officiers de sa maison.

Le plancher et l'escalier sont tombés de vétusté. Des quatorze Chênes, il n'en reste plus que onze. Déjà plusieurs sont sur le retour et dépérissent. Aussi nous hâtons-nous de transcrire ces quelques lignes pour conserver au pays leur histoire et celle de leur vieux père le Chêne de François I^{er}, dont le souvenir s'altérant de jour en jour sera peut-être bientôt perdu, même parmi les gardes et les ouvriers de la forêt.

(Extrait des *Annales de la Société royale d'horticulture de Paris*, tom. XXIV.)

IMPRIMERIE DE M^{me} V. HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n. 7. — Mai 1839.



ANNEXE V

Notice de Louis Graves sur Gondreville

- Extrait du *Précis statistique sur le canton de Betz* (1851) et consultable en ligne sur [Google Books](#)



GONDREVILLE (*Gondrevilla* en 1210, *Gontherii villa*), à la limite nord, entre *Ormoy-le-Davien* au sud-est, *Lévignen* au sud-ouest, Crépy-en-Valois au nord-ouest, Vaumoise du canton de Crépy au nord, Coyolles (Aisne) à l'est.

Cette commune dont le territoire affecte une figure à-peu-près ovalaire, est couverte dans la section du nord par le bois du Tillet qui occupe les deux tiers de la contenance; elle comprend de ce côté les pentes dirigées vers l'ancien pays de Valois. La section du sud dans laquelle est le chef-lieu, forme un plateau consacré à la production des céréales, appartenant à la région naturelle du

— 86 —

ulcie n. Il n'y a point d'eau courante dans l'étendue du pays.

Gondreville comprend deux groupes; l'un qui est l'ancien village avec l'église, tient au bois du Tillet; l'autre, plus nouveau, a été bâti sur la grande route construite en 1728; une rue intermédiaire les relie.

La seigneurie de *Gondreville* était possédée au quatorzième siècle par Gauthier d'Aulnay, qui abandonna au comte de Valois ses droits sur cette terre et sur *Lévignen*. Philippe de Valois étant devenu apanagiste du comté, la délaissa vers 1348 à Filipe d'Holande, son maître d'hôtel, sous la réserve de la haute-justice.

Depuis ce tems, le domaine de *Gondreville* passa dans différentes familles. Il appartenait vers la fin du règne de Louis XIV à Adrien Emery Simon, écuyer, dont la fille Antoinette l'apporta en dot le vingt février 1729 à Louis-Benoît de Maintenant, descendant d'une famille de Beauvaisis appartenant à la maison militaire du roi. Jacques de Maintenant, grand-père de celui-ci, avait eu dix fils dont neuf furent tués sur le champ de bataille.

Le château tenait par son parc au bois du Tillet.

Gondreville était une annexe de la cure d'*Ormoy-le-Daviens*; l'évêque de Soissons nommait le desservant. Les dîmes étaient partagées entre le curé d'*Ormoy*, la chartreuse de Bourgfontaine et la confrérie de la Trinité de Crépy.

Cette commune est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Lévignen*.

L'église dédiée à saint Martin, est un édifice presque entièrement moderne. La seule partie ancienne est le portail, formé d'une ogive étroite qui a conservé des traces de coloriage. Il n'y a pas de clocher.

On voit sur l'autel quelques bas-reliefs assez remarquables en marbre peint; ils représentent des martyres, un homme mis sur un brasier, un autre qu'on décapite, un troisième dont on arrache les entrailles au moyen d'une manivelle autour de laquelle les boyaux s'enroulent, et un quatrième qu'on lapide.

Non loin de l'église sont de vastes souterrains, restes d'une forteresse dont la destruction remonte à une époque reculée.

La route nationale de Paris à Maubeuge traverse l'extrémité du village.

On y transféra, lors du congrès de Soissons, la poste-à-ix-relais de Crépy-en-Valois, ce qui détermina la construction d'un nouveau quartier. On donna cent arpens de terrain en friches au maître de poste.

La seule propriété communale est une maison d'école.

Le cimetière, contigu à l'église, est entouré de murs.

— 87 —

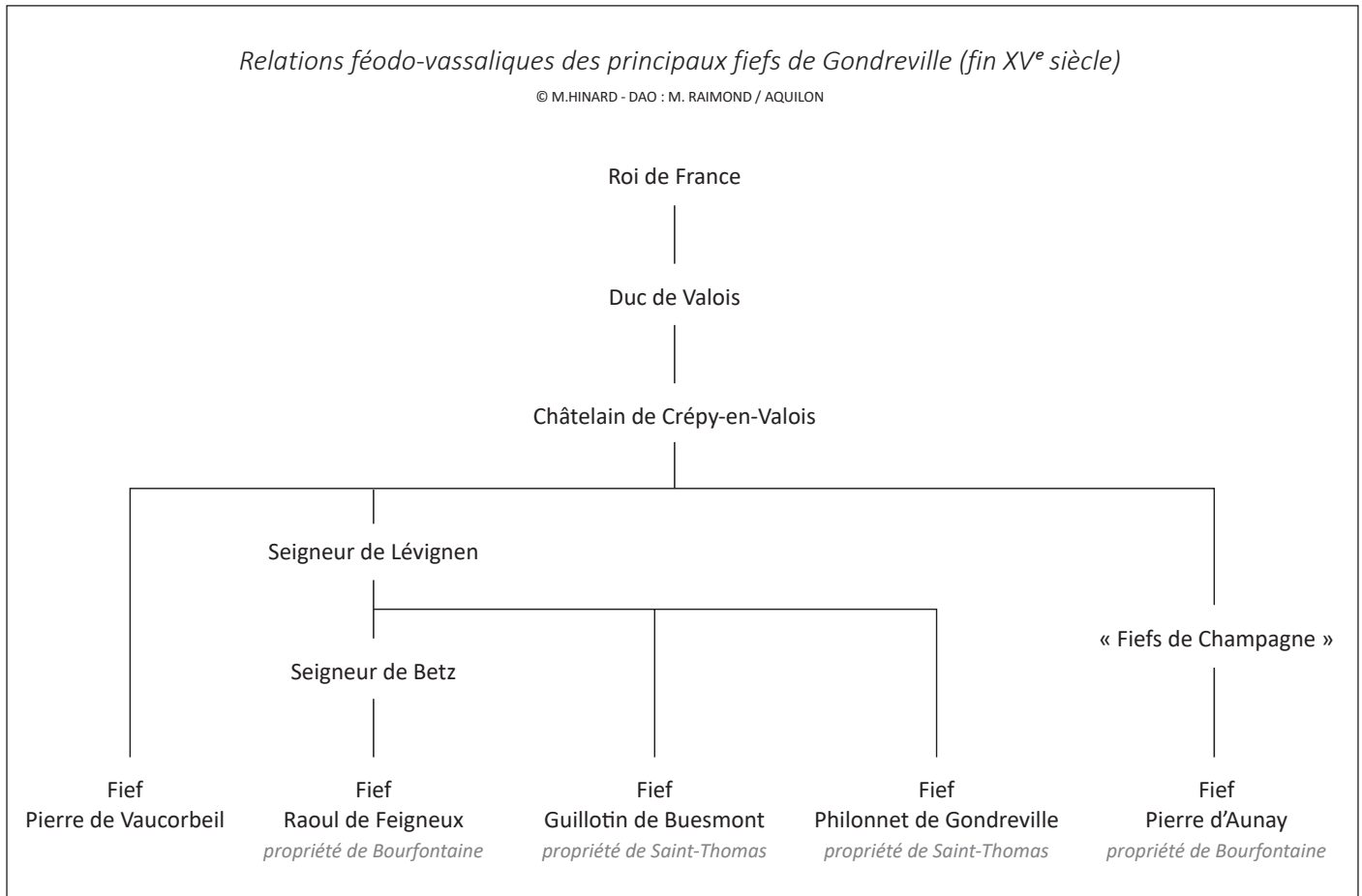
Il n'y a aucune industrie dans le pays; toute la population est livrée aux travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 260 h. 71. — Jardins potagers, 8 h. 31. — Bois, 429 h. 52. — Friches, 0 h. 05. — Eaux, 0 h. 14. — Rues, chemins, places, 8 h. 58. — Propriétés bâties, 1 h. 66. — Total : 708 h. 97.

Distance de *Betz*, 0 h. 7 kil. — De *Senlis*, 3 myr. — De *Beauvais*, 7 myr. 8 kil. — Marché, Crépy-en-Valois. — Bureau de poste, *Betz*. — Population, 211. — Nombre de maisons, 55. — Revenus communaux, 156 fr.

ANNEXE VI

Schéma des relations féodo-vassaliques (fin XV^e siècle)



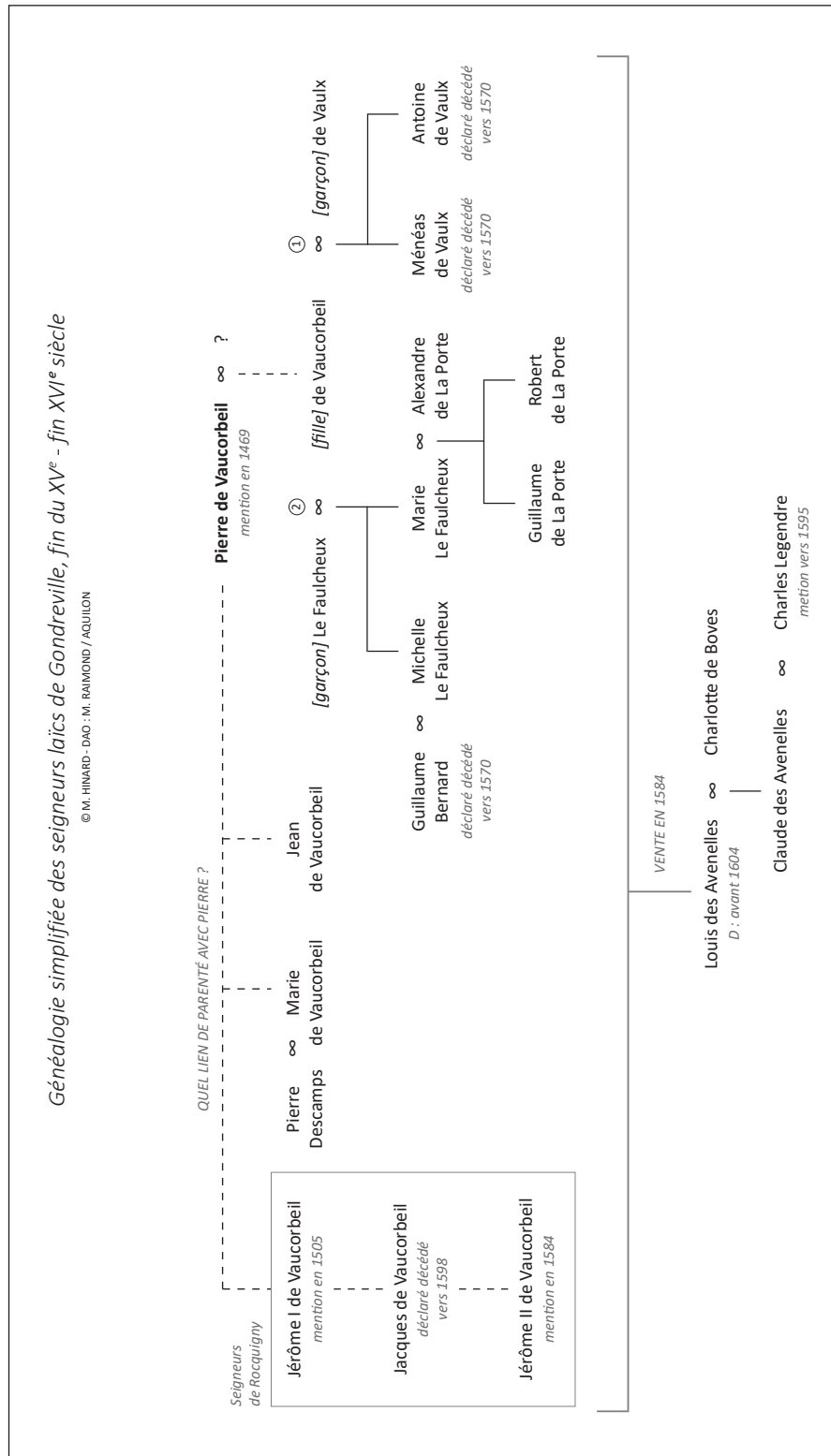
Le schéma ci-dessus figure toutes les relations féodo-vassaliques qui relient l'ensemble des propriétaires de fiefs localisés sur le territoire de Gondreville. Il représente aussi l'insertion de tous ces individus au sein d'une hiérarchie dont le roi de France, en tant que seigneur suzerain, est au sommet.

La réalisation de cette annexe est possible grâce à la documentation de la fin de la période médiévale qui a été étudiée pour la synthèse historique. La principale difficulté concerne l'absence de noms spécifiques pour ces fiefs. Pour cette raison, nous avons fait le choix d'indiquer d'abord le nom de précédents propriétaires, comme Raoul de Feigneux, et en dessous celui du détenteur à la fin du XV^e siècle, comme la chartreuse de Bourfontaine.

Les « fiefs de Champagne » sont présentés entre guillemets pour signaler qu'il s'agit d'une formulation originale issue d'un texte de 1376.

ANNEXE VII

Généalogie des familles de La Porte et Le Faulcheux



Nous présentons ici une généalogie sommaire des familles seigneuriales laïques de Gondreville entre la fin du XV^e et la fin du XVI^e siècle. Elle débute avec Pierre de Vaucorbeil mentionné à partir de 1469. Ses liens avec les autres membres de sa famille ne peuvent être attestés de manière certaine, faute de mentions textuelles explicites. Nous avons associé à cette généalogie les seigneurs de Rocquigny, aujourd'hui hameau de Morienvall, qui sont aussi issus de la famille Vaucorbeil, comme nous avons pu l'étudier dans une précédente étude (BILOT 2019). Jérôme II est d'ailleurs mentionné dans un inventaire de titres de 1584 (A.N., R4 99). Précisons que ce document a permis la constitution de cette annexe.

À l'exception de Pierre, aucune autre personne n'apparaît en gras pour indiquer qu'elle est seigneur de Gondreville. En effet, à cause des différents partages successoraux, la seigneurie est divisée entre plusieurs individus tout au long du XVI^e siècle. L'achat réalisé par Louis des Avenelles rompt cette division à partir de 1584.

Table des matières

Fiche signalétique	5
Avant-propos	7
Le Valois : éléments de définition	9
Site et situation	13
Protection	16
Archéogéographie du terroir de Gondreville	17
<i>N. BILOT, M. RAIMOND</i>	
Occupation ancienne.....	17
<i>Préhistoire</i>	17
<i>Protohistoire</i>	20
<i>Antiquité</i>	22
<i>Haut Moyen Âge</i>	26
<i>Autres indices archéologiques</i>	30
Étymologie.....	33
Toponymie	35
Hagiotonymie	39
Le Bois de Tillet.....	40
Le réseau viaire.....	43
Gondreville : un village du Valois entre le Moyen Âge et la Renaissance	49
<i>M. HINARD</i>	
Un village du Valois et ses seigneurs (XII ^e -XIII ^e siècles)	50
<i>Les premières mentions textuelles médiévales de Gondreville</i>	50
<i>Un cartulaire royal et sa déclaration de Simon de Feigneux</i>	51
<i>Betz, Lévigney et Nanteuil-le-Haudouin</i>	52
<i>Les familles seigneuriales des Barres et de Beaumont au XIII^e siècle</i>	55
La seigneurie de Gondreville entre crises et paix (XIV ^e -XV ^e siècles)	57
<i>Le comte Charles de Valois et Gondreville : acte I</i>	57
<i>Le comte Charles de Valois et Gondreville : acte II</i>	58
<i>Un nouveau seigneur ecclésiastique à Gondreville : la chartreuse de Bourfontaine</i>	61
<i>Gondreville et le dénombrement du comté de Valois</i>	62
<i>La désertion de Gondreville pendant la première moitié du XV^e siècle</i>	67
<i>Les chanoines de Saint Thomas à Gondreville</i>	68
<i>La famille crépynoise de Vaucorbeil : quelles réalités ?</i>	71
L'évolution de Gondreville à la Renaissance (XVI ^e siècle).....	73
<i>Le « beau XVI^e siècle » à Gondreville</i>	73
<i>Les Guerres de Religion à Gondreville : quelles conséquences ?</i>	75
<i>Un changement des familles seigneuriales de Gondreville</i>	76
Conclusion & perspectives	81

Sources & travaux	85
Annexes	95
I. Cartographie ancienne du territoire de Gondreville.....	97
II. Notice sur la viticulture dans le Valois.....	119
III. Notice de D. Vermand sur l'église Saint-Martin de Gondreville.....	123
IV. Ouvrage de L.-É. Héricart de Thuy sur les chênes de la forêt de Villers-Cotterêts.....	124
V. Notice de L. Graves sur Gondreville.....	132
VI. Schéma des relations féodo-vassaliques (fin XV ^e siècle).....	134
VII. Généalogie simplifiée des seigneurs laïcs (fin XV ^e - XVI ^e siècles).....	135